

CHOROGRAPHIE

DU

COMTÉ DE NICE

[illegible]

LOUIS DURANTE

[illegible]

[illegible]



CHOROGRAPHIE

DU

COMTÉ DE NICE

NOTE DES EDITEURS.

Il était sans doute impossible que, dans un ouvrage de cette étendue, quelques fautes n'échappassent point à la correction.

Nous en indiquons les principales dans un Errata, *qu'on trouvera à la fin du volume; quant à celles qu'il pourrait y avoir dans l'accentuation ou que l'intelligence de la ponctuation peut rendre évidentes, nous comptons sur le bon sens et l'indulgence du Lecteur.*

CHOROGRAPHIE

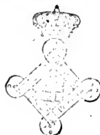
DU

COMTÉ DE NICE

PAR LE BARON

LOUIS DURANTE

MEMBRE CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES
DE TURIN,
DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE CHAMBÉRY
ET DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES ET BEAUX ARTS DE MARSEILLE.



Felix qui potuit rerum cognoscere causas.
VIRGIL.



TURIN
IMPRIMERIE DES FRÈRES FAVALE
MDCCCXLVII

Avec permission.

Épître dédicatoire

A S. M. LE ROI CHARLES-ALBERT

Sire,

L'étude de l'histoire nationale, a dit le célèbre Fleury, est la source féconde où les souverains puisent les meilleures leçons pour bien gouverner, et les

peuples leur attachement aux institutions monarchiques.

A l'appui de cette vérité, quelle autre dynastie, en Europe, étala, plus que celle de vos augustes ancêtres, les vertus qui font les grands princes et la splendeur d'un sceptre protecteur et paternel? Depuis près de cinq siècles, dans quelle autre portion de vos antiques domaines, plus que dans le COMTÉ DE NICE, trouvèrent-ils, parmi leurs sujets, d'aussi constants témoignages de reconnaissance et de fidélité?

De cet accord historique naquit l'indissoluble union de sentiments, qu'on peut appeler de famille, cimentée par de rudes épreuves, par de mémorables vicissitudes. Je puis donc espérer que V. M. daignera jeter un regard de bienveillance sur *les notices chorographiques et statistiques* d'un pays, où tous les cœurs lui sont dévoués, et s'in-

téresser aux souvenirs d'une population, célèbre par le mâle courage qu'elle opposa à la puissance Romaine, illustrée par la constance de ses efforts au sein des plus grands désastres, régénérée enfin par la sage inspiration à laquelle, en 1388, elle dut le bonheur de confier ses destinées à la Maison de Savoie.

Cet espoir, SIRE, est fondé sur les précieux encouragements que mes travaux historiques ont déjà obtenus de votre munificence. Il m'encourage à supplier V. M. de vouloir bien agréer la dédicace d'un livre entièrement patriotique. Si j'obtiens la faveur de le publier sous vos auspices, il atteindra indubitablement au but que je me suis proposé, celui d'ajouter à la renommée du sol natal, de perpétuer l'affection des habitants des Alpes maritimes pour votre auguste famille, que

le ciel se plait à augmenter, et de prouver aux nombreux étrangers, attirés sur nos bords par la douceur du climat, qu'on ne cesse d'y cultiver les sentiments de vénération et d'amour pour le plus paternel des gouvernements, et pour le meilleur des rois.

Je suis avec le plus profond respect,

SIRE,

De Votre Majesté,

Le très-humble serviteur et fidèle sujet
Le Baron LOUIS DURANTE.

AVANT-PROPOS

Malgré les suffrages qu'obtint l'Histoire de Nice, lors de sa publication en 1823, elle ne fut pas exempte de critique. On observa surtout, et avec raison, que j'aurais dû abréger le récit des événements indirects, contenus dans les trois volumes, et y joindre de préférence des notions particulières sur la Chorographie *de la Province.*

En effet, les Alpes maritimes, qui composent presque tout son territoire, furent le théâtre grandiose de mémorables vicissitudes, et il convient d'autant plus de les rappeler, que l'amour-propre de chaque nation, quelque restreinte qu'elle soit dans ses limites, aime à remonter vers son berceau, à chercher la trace de son antique existence.

J'ai donc entrepris de réparer cet oubli, encouragé par les facilités que l'exercice de mes fonctions d'inspecteur des bois et forêts m'a procurées. Vingt-deux années consécutives de courses, de fatigues et de recherches, m'ont mis à même d'explorer en détail toutes les localités de la province, d'y consulter les traditions, les archives communales et les papiers de famille.

C'est au moyen de ces documents recueillis avec soin, et par la constance de mes efforts, que je suis parvenu à composer, en forme d'itinéraire, l'aperçu Chorographique *du comté de Nice. Je me décide à le publier, en suivant l'avis d'amis intimes auxquels j'ai communiqué mon travail.*

Sans doute il aurait exigé des connaissances beaucoup plus vastes que les miennes, pour en surmonter les obstacles, et en remplir les la-

cunes, inévitables conséquences des grands bouleversements politiques du pays, de la dispersion des archives, et de l'insouciance de l'habitant des Alpes. J'ai taché d'y suppléer par cette force de détermination qu'inspire l'amour de la patrie; à ce titre, j'ose me flatter que, si je n'ai pas atteint à la hauteur d'un sujet tout hérissé de difficultés, du moins ceux qui partagent mes sentiments, me tiendront compte de ma bonne volonté.

D'ailleurs la protection généreuse que S. M. Le Roi CHARLES ALBERT *daigne accorder aux progrès des lettres, des sciences et des beaux-arts, et la haute faveur qu'elle vient de me faire, en agréant la dédicace de mon ouvrage, me donnent l'espoir d'obtenir un regard de sa bienveillance auguste.*

J'indiquerai l'origine des différentes bourgades, l'étymologie de leurs noms, la condition des habitants, avant et après la conquête des Romains, les changements successifs de domination, l'établissement du régime municipal sur les ruines de l'anarchie féodale, les souvenirs, les inscriptions, les monuments qui concernent l'archéologie aux diverses époques.

J'y ajouterai une notice abrégée sur les principales familles feudataires *de chaque lieu, par-*

ticulièrement sur les GRIMALDI LASCARIS, *comtes souverains de Tende, et les* GRIMALDI VINTIMILLE, *barons de* BEUIL, *seigneurs puissans, dont l'ambition eut pendant long-temps une si grande influence sur les affaires politiques du comté de Nice.*

Je donnerai enfin l'aperçu statistique de la Province, dans sa condition actuelle, avec sa carte topographique.

Tel est le plan que je me suis tracé. Il intéressera les étrangers; que la renommée du beau ciel de Nice attire chaque hiver: je l'espère d'autant plus que généralement épris de l'étude de l'histoire, ils y joignent l'esprit d'observation, et le désir de bien connaître chaque pays.



CHAPITRE PREMIER.

Notice sur les anciennes peuplades des Alpes maritimes. — Antiquités de la ville de Cimiès. — Monument de la Turbie. — Voie Romaine.

I.

Notice sur les anciennes peuplades des Alpes maritimes.

Bien avant que les Romains eussent pénétré dans l'intérieur des Alpes maritimes, le pays était habité par une nation belliqueuse, de race Ligurienne, désignée dans l'histoire sous le nom générique d'*Alpini* ou *Liguri-capillati*, parce qu'ils portaient une longue chevelure, en signe d'indépendance. Ces farouches montagnards, dont Jules-César nous a laissé le mâle portrait, se fractionnèrent en plusieurs peuplades, et prirent leurs diverses dénominations des lieux où ils s'établirent (1).

La chasse était, après les combats, leur passion dominante. Ils se servaient contre leurs ennemis de flèches empoisonnées, s'habillaient avec des peaux de bêtes sauvages, se montraient terribles

(1) J. Ces. De bello Gallico, lib. VI.

dans leurs vengeances, et capables de résolutions extrêmes pour défendre leur liberté.

Quoiqu'ils eussent tous la même origine, souvent la jalousie, les disputes de voisinage, et leurs intérêts particuliers allumaient entre eux des guerres sanglantes et opiniâtres; mais elles cessaient aussitôt qu'un danger commun demandait la réunion de leurs forces.

Leur théogonie, malgré des superstitions barbares, se rapprochait de celle des Grecs. Ils croyaient à l'immortalité de l'âme, à la puissance d'un être suprême, à la fin du monde par l'eau et par le feu (1). Leurs principales divinités étaient: *Esus*, le créateur de toutes choses; *Belenus*, le soleil, dispensateur de la lumière; *Belisana*, la lune, régulatrice des saisons, et *Teutates*, le père des hommes, c'est-à-dire la terre. Les autels de ce dieu, vénéré comme le plus redoutable, se dressaient au fond des plus sombres forêts, et ruisselaient sans cesse de sang humain. Parmi les divinités d'un ordre inférieur, *Thémiramis* présidait à la paix, *Heus* à la guerre, *Prostrasis* au bonheur des familles (2).

Il parait aussi que les navigateurs Phéniciens, les premiers dont les vaisseaux abordèrent sur les côtes de la Ligurie, y introduisirent le culte de la déesse

(1) J. Ces., De bello Gallico, lib. VI. Justin. lib. XLIII.

(2) Polyb., lib. III — Amon — Marcel, lib. XV — J. Ces., Comm. lib. VIII.

Isis, et celui du *Taureau*, symbole de la force. A l'appui de cette dernière supposition, l'histoire cite la peuplade appelée *Taurina*, à laquelle on attribue la fondation de la ville de Turin, sur les bords du Pô (1).

Il n'est pas douteux que les Druides, législateurs de la nation alpine, n'aient puisé la plupart de leurs institutions dans le code de Lycurgue. En effet, de même que dans la Grèce, les pères avaient, dans les Alpes maritimes, droit de vie et de mort sur leurs enfants. Les filles nubiles jouissaient de la liberté de se choisir un époux, et la jeunesse ne pouvait prendre part aux réunions publiques avant d'avoir obtenu la faculté de porter les armes (2).

Ce rapide aperçu des moeurs, de la religion et de la législation des *Liguri-capillati*, avant la conquête des Romains, suffira pour donner une idée de leur condition politique. Je ne m'étendrai pas davantage sur un sujet que les historiens de la Provence ont épuisé. Je me bornerai à indiquer les noms des diverses peuplades, et leurs territoires respectifs (3).

(1) Giofr., Hist. des Alp. mar.
(2) Justini, lib. XLIII — Plin. lib. XXX.
(3) Ruffi, Bouche et Papon, Hist. de Provence.

La plus puissante et la plus civilisée fut celle des *Vediantii;* elle domina toute la partie du littoral et les collines comprises entre la frontière Ligurienne, l'embouchure du Var, et les premiers échelons des Alpes.

Les *Viberi* s'établirent sur la hauteur du bassin qu'arrosent les eaux de la Bévéra.

Les *Sagiontii* et les *Brigiani* habitèrent la vallée de la Roja, et les âpres montagnes dont la haute chaîne sépare, du nord à l'est, le comté de Nice, du Piémont et de la Ligurie.

Les *Esubiani* occupèrent toute l'étendue de la vallée de la Vésubia.

Les *Lepontii* et les *Oratelli* dominèrent sur le pays montagneux, compris entre la frontière de l'ancien comté de Vintimille, les sources du Paglion, et la rive gauche du Var.

Les *Velauni* et les *Ectini* se partagèrent les terres centrales de la vallée de la Tinea, depuis les sources de cette rivière jusqu'à sa jonction avec le Var.

Les *Eguituri* peuplèrent la vallée d'Entraunes et les montagnes de Beuil.

Les *Nementuri*, la vallée du Var inférieur.

Enfin les *Beretini*, les *Suetri* et les *Gallitae*, celle de l'Estéron, extrême frontière occidentale du comté de Nice avec la Basse-Provence.

Toutes ces fractions éparses de la grande famille Ligurienne, formèrent autant de petites ré-

publiques indépendantes les unes des autres ; elles se choisissaient pour chef les personnages réputés les plus habiles ou les plus valeureux.

Ce morcellement de territoire et cette division d'intérêts facilitèrent les victoires et la conquête des Romains.

Les noms de ces peuples vaincus, gravés dans la fastueuse inscription du monument de La Turbie, élevé à la gloire de César-Auguste, ont ainsi traversé la nuit des âges.



II.

Antiquités de la ville de Cimiès.

Je dirai peu de chose sur l'histoire de l'antique *Cemenelum*, chef-lieu de la peuplade des *Vediantii*, pour ne pas répéter les notices contenues dans l'histoire de Nice.

La ville de Cimiès, élevée par les Romains au rang de capitale des Alpes maritimes, existait bien avant leur conquête. Ils y établirent la résidence d'un préfet, d'une légion et d'un Sénat. Ils y construisirent des bains publics, alimentés par des sources lointaines, au moyen d'un aqueduc; un amphithéâtre, où les gladiateurs donnaient le spectacle de leurs sanglants combats contre les bêtes féroces; des temples aux principales divinités païennes; enfin nombre d'édifices remarquables, pour en décorer la vaste enceinte.

On lit dans le martyrologe, à l'article *S.t-Pons*, qu'il était d'une famille patricienne de Rome, et y avait embrassé le Christianisme; que pour se soustraire aux persécutions de *Décius* il vint se réfugier auprès d'un de ses parents, établi dans la ville de Cimiès; qu'il y fut découvert par les satellites du préfet *Claudius*, et que celui-ci, étant assis sur un banc de l'amphithéâtre, lui commanda, au

nom des empereurs *Valérien* et *Gallien*, d'aller sacrifier sur les autels d'Apollon, dont le temple s'élevait dans le voisinage du cirque: (1) la foi du héros chrétien triompha; le cruel Magistrat lui fit trancher la tête, dans le lieu destiné au supplice des criminels, situé au bas de la colline. Cet événement se passa l'an de J. C. 259.

On a prétendu que ce martyr était évêque de Nice, mais cela n'est pas prouvé.

Après avoir résisté long-temps aux peuples barbares, la capitale des alpes maritimes éprouva une épouvantable catastrophe. Les Lombards, sous la conduite de leur chef, le farouche *Alboin* (2), la détruisirent de fond en comble par le fer et le feu. Les ruines que le temps a respectées annoncent combien elle devait être populeuse et florissante.

Ce qui reste de l'amphithéâtre porte l'empreinte d'une haute antiquité. L'arène encore existante, où végètent quelques oliviers, forme un ovale de 65 mètres de longueur sur 50 de largeur; les constructions dont elle est environnée indiquent la disposition des banquettes circulaires sur lesquelles se plaçaient les spectateurs; on a calculé qu'elles pouvaient contenir 8000 personnes: on sait que dans les villes, chefs-lieux de province, l'espace

(1) *Ecce proxime venerabilis Apollinis templum, accede et sacrifica etc.* Tillemont, Hist. eccl.

(2) Paul Diacon, *Histor. Longobard.*, lib. II.

destiné aux divertissements publics était ordinairement proportionné au tiers de la population ; ainsi le chiffre de celle de Cimiès aurait été à peu près 24,000 âmes.

L'ouverture d'un des caveaux où l'on enfermait les bêtes féroces sert de passage ou de chemin au centre du plateau, où sur les ruines de la cité Romaine s'élèvent le sanctuaire et le couvent des Cordeliers. La partie extérieure du cirque compose une portion du mur de clôture de la propriété du sénateur *Marcel De Gubernatis*, aujourd'hui appartenante à la famille *Garin de Cocconat ;* on y trouve les décombres du temple d'Apollon, déjà cité. Les restes précieux de cet édifice, indignement outragé, servent maintenant d'étable.

Non loin de ces ruines on découvrit, il y a peu d'années, un caveau entièrement rempli de blé noirci et calciné par le feu. Ce dépôt daterait de l'incendie de Cimiès par les Lombards, et serait resté ainsi enfoui dans la terre durant douze siècles.

Au nombre des anciennes inscriptions, recueillies par l'abbé *Gioffredi*, deux sont particulièrement intéressantes : la première, déjà rapportée dans l'histoire de Nice, rappelle les bienfaits du préfet *Marcus Aurelius Masculus*: il répara l'aqueduc et le nymphœum de la ville, et à l'occasion d'une famine, fit venir des blés de la Sicile. La

seconde honore la mémoire de *Tiberius Claudius Demetrius*, de la famille *Nicomedia Procurator monetarum*, c'est-à-dire percepteur des deniers publics.

La voici telle qu'on la trouve dans la chorographie de la Provence, par l'abbé Papon.

I O M
CETERISqUE · DIIS · DEABUSqUE · IMMORT·
TIB · CL · DEMETRIUS · DOM · NIcoMED·
V· C· PROC· M· AVGVST · N· N·
. . . .
ITEM· C· C· EPICEPSEOS·
CHORAE · INFERIORIS

Les mots: *chorae inferioris*, indiquent que cet officier était en même temps chargé de percevoir les droits de douane imposés sur les marchandises tirées de la province inférieure de l'Égypte (1).

Dans la même propriété *De Gubernatis* on trouva, du temps de *Gioffredi*, en plantant des vignes, les débris d'un monument que les habitants de la ville de Cimiès avaient élevé à leur bienfaitrice, *Salonina Augusta*, femme de l'empereur *Gallien* le jeune. Le piédestal, parfaitement conservé, con-

(1) Papon, Hist. Gén. de Provence, liv. I.



tenait, indépendamment d'une autre inscription rapportée dans l'histoire de Nice, celle qui concerne le préfet *Publius Ælius Severinus*. Ces inscriptions prouvent que la capitale des Alpes maritimes s'était conservée populeuse et florissante, à travers les révolutions de l'empire.

De nombreuses médailles, des statues, des restes de tombeaux Romains, furent découverts, à plusieurs reprises, au sein de l'emplacement qu'elle occupe. Si l'on y pratiquait de nouvelles fouilles, on y trouverait à coup sûr d'autres antiquités précieuses.



III.

Monument de La Turbie.

Après que César Auguste eut soumis à la domination de Rome tous les peuples des Alpes maritimes, la reconnaissance du Sénat lui éleva un trophée sur la sommité du col de La Turbie.

Un savant, auquel la ville de Nice s'honore d'avoir donné le jour, s'est récemment occupé de recueillir sur ce célèbre monument des notices archéologiques, que l'Académie des sciences de Turin a fait imprimer en 1842 (1).

D'accord avec l'auteur du *Theatrum Pedemontanum*, et avec Revelli dans sa relation *Delle antichità della Turbia*, il assure que l'enceinte de cet édifice colossal était quadrangulaire, qu'un circuit de colonnes de cent pieds de perimètre en soutenait l'entablement, qu'il était couronné par la majestueuse statue d'Auguste, en marbre blanc, et que de cette gigantesque sommité, où l'on arrivait par un escalier intérieur, la vue planait sur le vaste horizon de l'Afrique, de la Ligurie et des Gaules.

(1) Le comte Hilarion de Cessole, prèmier Président du Sénat de Nice, a été enlevé, à la suite d'une courte maladie, aux sciences et aux lettres qu'il se fesait gloire de cultiver et de protéger.

Le père *Boyer*, (1) devancier de *Gioffredi*, trouva, dit-il, parmi les décombres du trophée, la tête et une partie du buste de cette statue. Deux autres blocs considérables du même monument y furent également découverts, mais un ciseau du Bas-Empire les transforma en sarcophages. Près de la nouvelle église paroissiale de La Turbie, il en existe encore un, jadis destiné à l'abreuvage des bestiaux.

Le même document parle de divers fragments de marbre qu'on transporta à Nice, lors de la reconstruction de la vieille cathédrale du château ; dans le nombre, il cite un reste de sculpture, qui laissait distinguer la forme d'un genou pressé par des mains supplicantes. Ce marbre confirme l'existence des bas-reliefs autour du trophée, où le ciseau Romain avait représenté les peuples vaincus, implorant la clémence du vainqueur. Un buste de *Drusus* fut retiré de ces décombres, parfaitement conservé, vers la fin du siècle dernier. Le prince royal de Danemarck, passant à La Turbie, en fit l'acquisition pour le musée historique de Copenhague.

Pline nous a conservé en entier l'inscription gravée sur les quatre côtés du monument (2). On

(1) Antoine Boyer, moine franciscain. Ses savantes recherches sur l'ancien monument de La Turbie ont illustré son nom.

(2) Pline, lib. III.

y lisait les noms de toutes les nations soumises au joug Romain, depuis Embrun jusqu'au golfe Adriatique. Il en existe la copie exacte dans l'histoire de Nice, dans celles de Provence par *Ruffi*, *Bouche* et *Papon*, et dans les notices récentes du comte *de Cessole*.

Ce trophée, détruit lors de l'irruption des peuples barbares, offre les traces du feu (1). Ses débris servirent dans le moyen-âge à la construction d'une tour gothique où les Maures, venus d'Espagne, établirent un de leurs repaires; plus tard on y ajouta des retranchements, que se disputèrent les Guelfes et les Gibelins, pendant leurs longues et sanglantes divisions; enfin, vers le milieu du dix-septième siècle, le maréchal duc de Villars les fit raser, à la sollicitation du prince de Monaco, auquel ils fesaient ombrage; toutefois les mines ne purent renverser le pan colossal de la muraille qu'on voit encore debout, à cause de son épaisseur et de sa grande solidité.

Les maisons du village de La Turbie ont été presque entièrement construites de ces matériaux. Une partie de l'ancienne inscription se voit sur le fragment de marbre blanc incrusté dans l'arceau de la maison commune; on y lit les mots suivants: GENTES - ALPINAE, et plus bas celui de TRVMPILINI.

(1) *Innumerabiles ferocissimae nationes universas Gallias vastarunt quidquid inter Alpes et Pyreneum est, littora maritima, Liguriam, etc.* C. S. Gérom., Epist. ad Germ.

Trois autres pierres de même origine s'y font aussi remarquer ; l'une par la syllabe NOS, que le comte *de Cessole* attribue au mot VENOSTES ; les deux autres par les lettres NI, qui seraient les finales des mots ECTINI et BRIGIANI.

De nombreuses marques de la présence des Romains enrichissent les environs de La Turbie. Ce sont des tombeaux remplis d'ossements humains, des pierres tumulaires, des vases brisés, et d'autres antiquités trouvées enfouies dans la terre.

Je citerai surtout deux restes d'inscriptions découvertes, l'un au quartier nommé Cadogan, l'autre au bord du chemin par lequel on descend au sanctuaire de *Laghet*.

De la première on ne lit que les lettres :

.... M · SATIN ....

IVR

La seconde conserve les mots suivants :

AEMILIVs · BANNO ......

CRISPVS · IBSALA

COSCONIVS CAELVS

MILES

Le style de ces deux inscriptions paraît être du Bas-Empire (1).

Les habitans de La Turbie éprouvèrent toutes les vicissitudes de la ville de Nice, sous le régime municipal et successivement sous la maison d'Anjou. Leur territoire, limitrophe de ceux que possédaient les *Grimaldi* de Vintimille et de Monaco, fut le malheureux théâtre de continuelles dévastations et de sanglantes représailles. A ces désastres se joignit l'oppression des seigneurs qui, sans respect d'un lieu illustré par les Romains, y furent établis.

Parmi les plus anciens, l'histoire cite *Rostagno* et *Faraudo*, châtelains d'Eza, lesquels, en 1246, en obtinrent l'inféodation de Charles d'Anjou (2). Les familles patriciennes de la ville de Nice, *Richieri* et *Marchesan*, leur succédèrent. Dans la suite, le fief étant retourné au domaine ducal, celle de *Blancardi*, établie en Piémont, en reçut l'investiture avec le titre de Marquis.

(1) La forteresse construite avec les ruines du monument de La Turbie existait encore au seizième siècle. Les comtes de Provence y nommaient un châtelain, sans obligation de résidence. Il était choisi parmi les premiers gentilshommes de Niee. Cela résulte d'une charte, en date du 16 décembre 1321, par laquelle Robert d'Anjou donnait cette charge à Pierre Marchesan, fils de Daniel, seigneur de Coarazza et de Roccasparviera.

(2) Gioff., Hist. des alpes maritimes.

IV.

Voie Romaine

sur le territoire de La Turbie.

Une grande voie Romaine traversait le territoire de La Turbie, passait à côté du trophée, conduisait à la ville de Cimiès, et aboutissait à la Gaule Narbonnaise. Les archéologues n'étaient pas d'accord sur sa dénomination. L'existence d'un ancien sentier, appelé encore aujourd'hui *lou camin Aurélian*, avait fait croire que cette route était la *Via Aurelia*. Mais, en 1744, le savant *Ricolvi* déterra, dans cette même direction, quatre restes des pierres milliaires, dont les inscriptions se rapportaient à la *Via Julia*. Malheureusement il ne put compléter ses recherches; le pays fut envahi par l'armée Gallo-Espagnole: elles ont été reprises en 1840 et 1841, avec succès, par sir *John Boileau*. Ce gentilhomme anglais joignant à une grande fortune, l'amour de la science parcourut le territoire de La Turbie, le fouilla dans tous les sens, avec un zèle infatigable, et parvint à trouver, au quartier de *Sembola*, une pierre milliaire presque entièrement enfouie, brisée et renversée de haut en bas au fond d'un ravin; les morceaux rajustés contenaient l'inscription suivante dans son entier:

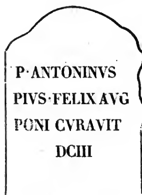
VI

IMP · CESAR · DIVI
TRAJANI · PARTICI · F
DIVI · NERVA · N · TRAIA
NVs HADRIANVs AVg
PONT · MAX · TRIB · POT · IX
COS · III · VIAM · IVLIAM
AVG · A · FLVMINE · TREB
BIA qVAE VETVsTATE
INTERCIDERAT · SVA
PECUNIA · RESTITVIT
DCV

Ce docte étranger m'honora de son amitié pendant son séjour dans cette ville, et m'admit dans plusieurs de ses explorations. On lui doit la preuve complète que la voie *Julia* traversait le territoire de La Turbie, et que dans la suite l'empereur *Antonin* la fit réparer.

Cette pierre a été déposée à la bibliothèque de Nice. Une plaque en cuivre, dont les magistrats consulaires l'ont décorée, consacre le souvenir de ce don, pour servir de commencement à un musée national.

Le comte de Cessole cite, dans ses notices, dix autres débris de pierres milliaires, avec des restes d'inscriptions, toutes analogues à la première. Une de ces pierres porte l'inscription suivante :



CHAPITRE DEUXIÈME.

ANCIENNES BOURGADES DÉPENDANTES DE LA VILLE DE CIMIÈS.

Eza, Falicon, Aspremont, S. André, Torrettas, Châteauneuf, Drap.

I.

Eza.

Inférieurement au col de La Turbie, le village d'Eza forme un pain de sucre, sur un amas d'arides rochers perpendiculaires au rivage de la mer.

On prétend que des navigateurs Phéniciens, poussés par la tempête, firent naufrage sur cette côte hérissée d'écueils, et y construisirent un temple dédié à la déesse *Isis*. Une habitation, nommée *Isia*, qui s'y groupa dans la suite, s'appela Eza par corruption de langage.

César, à l'époque où il entreprit le siège de Marseille, fortifia, dit-on, cette hauteur; mais on n'y trouve pas la moindre trace de construction romaine. Les ruines qu'on y voit éparses sont celles d'un château, bâti au quatorzième siècle. Il est mentionné dans l'acte d'hommage que les habitants prêtèrent au comte de Savoie, le 4 avril 1396 (1).

(1) Charte écrite en caractères gothiques par le notaire Jean Roccamaura. Arch. com.

Amédée VIII s'obligea de n'en confier le commandement qu'à un gouverneur choisi parmi les gentilshommes du pays.

Ce château, plusieurs fois réparé, avait opposé, en 1543, une vive résistance aux galères de la flotte Turque, commandées par l'amiral ottoman *Hariadan-Barberousse*; le canon ennemi fit tant de mal à ses remparts qu'après la délivrance de Nice, la maison de Savoie ne jugea pas à propos de les relever (1).

Le territoire d'Eza était alors beaucoup plus étendu: le hameau de La Trinité, que le roi Victor Emmanuel, en 1816, érigea en commune, fut long-temps une dépendance de cette bourgade.

A côté de l'église paroissiale, sur une pierre en forme de banc, est gravée l'inscription :

L·VI ATIVS·MAGNVS
ET·AMILIA·PF·POSIIA·SBI·ET
L·VLATTIO·MACRO·FILIO·
BVRCIAE·M·F·SECVASAE
AMILIAE· MF MARCELLAE
VIVI FECERVNT

Elle date incontestablement du temps des Romains. Il parait qu'anciennement la ville d'Eza

(1) Charte du 21 septembre 1543; M. S. de Jean Badat.

avait acquis une certaine importance commerciale, puisque l'anse, nommée *Mala*, située au bas de la falaise dominée par le château, figure dans plusieurs chartes comme un port fréquenté par les marchands Provençaux et les Génois.

Amédée VIII, en 1407, donna l'investiture du fief d'Eza à Bertrand Richieri, patricien de la ville de Nice, chef d'une famille aujourd'hui éteinte. Cette châtellenie fut dans la suite possédée tour-à-tour par les Maglione-Valperga, et les Cortina-La Costa, gentilshommes Piémontais; ces derniers y conservent encore quelques redevances seigneuriales.

Cette famille Richieri, est très-ancienne dans la ville de Nice. On la trouve citée dans ses actes les plus importants. En 1300, Jacques Richieri, co-seigneur de Levens et feudataire d'Eza, occupait le premier rang parmi la noblesse du pays, et, après la mort de la reine Jeanne d'Anjou, Guillaume Richieri, son petit-fils, se montra chaud partisan de Louis d'Anjou, contre Charles de Duras.

II.

Falicon.

A l'extrémité septentrionale du territoire de Cimiès, sur un monticule ombragé d'oliviers, existe, au pied du *Mons Calvus*, l'antique village de Falicon, nom bizarre dont l'étymologie n'est pas connue.

L'aménité du lieu, les campagnes fertiles qui l'environnent, semblent indiquer que les habitants de la capitale des alpes maritimes fréquentaient ce lieu champêtre. Son ancienne importance ne parait pas douteuse, d'après les restes d'un mur d'enceinte, et un grand nombre de tombeaux trouvés aux environs.

Il existe au quartier de *La Torre* une plateforme carrée, où sont entassées des pierres de taille et des débris considérables de maçonnerie, autour d'une épaisse muraille encore debout, qui, d'après la tradition, seraient les restes d'un temple païen. Non loin de là, sur la façade d'une maison rustique du hameau du *Rayet*, le temps a respecté l'épitaphe suivante, gravée sur marbre :

LAPIDEM·POSV
VALERIA·ALPIL
LIA·VALRIO·SILVI
FRATRI·SUO·CHARISSO
VIXIT · ANNOS · XXVIII
MENSES · VIII · DIES · XII

La bourgade de Falicon fut, dit-on, incendiée par les Lombards à l'époque où la ville de Cimiès éprouva le même sort. Elle renferme en effet une région nommée, *lou casteu-crémat*, c'est-à-dire le château brûlé. Il parait aussi que le *Nymphæum* de la cité Romaine était alimenté par les sources du vallon appelé *lou Tourneu.*

Il y a quelques années, on y découvrit une suite de tuyaux, construits en briques épaisses, profondément enfouies dans ce bas-fond, à la suite d'un éboulement.

En 1476, Philippe de Savoie, comte du Buggey, inféoda le territoire de Falicon à Mathieu Marchésan, baron de Coaraza. Le titre de cette seigneurie appartient maintenant à la famille Renaud, avec le titre de comte (1).

(1) Le titulaire du fief est actuellement le Comte Joseph Rénaud de Falicon, Lieutenant Général, Gouverneur d'Alexandrie. S. M., en récompense de ses longs et fidèles services, vient récemment de décorer notre illustre concitoyen, du collier de l'ordre suprême de *l'Annonciade.*



III.

Aspremont.



Au versant septentrional de la montagne appelée Le Mont Chauve, la bourgade d'Aspremont, *Castrum Aspermontis*, domine les collines en pente sur la rive gauche du Var. Elle fut ainsi nommée à cause de l'aspérité des lieux. Des ruines très-anciennes couvrent la haute crête de cette lisière montueuse, et indiquent l'emplacement occupé par les premières habitations. L'épaisseur des murailles, la forme des pierres, et le genre de maçonnerie qu'on remarque dans les décombres, font visiblement connaître que cette sommité avait été fortifiée par les *Vediantii.*

Il parait que les Romains y établirent à leur tour un poste militaire. Cette conjecture s'appuie sur un fragment d'inscription qu'un berger trouva au lieu appelé encore aujourd'hui *Casteu vieil* en destruction. D'autres ruines, existantes dans cet endroit, indiquent qu'à la suite de cette catastrophe les habitants échappés au massacre transportèrent leurs foyers sur le plateau inférieur.

Le temps a respecté la masure d'une ancienne chapelle, reste de l'église paroissiale de S.te Marie de *Saletis*.

Une charte du 22 octobre 1327 contient l'inventaire des terres et redevances qu'elle possédait.

La peste de 1327 (1) força les *Salétiens* à se réfugier sur le *Mont-chauve;* ils espéraient qu'à cette sommité, élevée de 867 mètres au-dessus du niveau de la mer, ils seraient à l'abri de la contagion, mais le fléau les poursuivit dans cet asile; on y voit encore l'enceinte du bivouac formée de blocs de rochers entassés les uns sur les autres à force de bras. Lorsque la colère du ciel s'apaisa, les misérables restes de la population se rapprochèrent des terrains inférieurs, et occupèrent l'emplacement où se trouve le village actuel.

Le premier feudataire connu d'Aspremont fut Raymond Chiabaudi des seigneurs de Torrettas, cité dans une charte de 1251; il mourut en 1300, et partagea son riche héritage entre ses deux enfants, Bernard et Milon. Ce dernier, capitaine de galère et partisan des Guelfes, se distingua sur mer par son habileté et sa bravoure. Emmanuel Chiabaudi, dévoué à la reine Jeanne d'Anjou s'empressa, en 1351, de lui faire hommage de ses fiefs, et Jean Chiabaudi vendit la seigneurie d'Aspre-

(1) Gioffredi, Histor. des alp. marit.

mont à Honoré Marchesan baron de Coaraza, lequel à son tour, par acte du 23 novembre 1442 en fit cession à Barthélemy Borriglione de la ville de Sospello, co-seigneur de Châteauneuf et de Berra, pour le prix de troismille florins d'or.

Plus tard, ses descendants la cédèrent aux Grimaldi-Lascaris, (1) lesquels firent réparer l'ancien manoir et le convertirent en un magnifique château où ils établirent leur résidence.

Cette demeure seigneuriale pillée et démolie en 1792 n'existe plus: elle a été entièrement rasée et convertie en place publique.

(1) A la mort du dernier Grimaldi, le fils aîné du baron Caravadossi du Toët, son héritier par les femmes, a été autorisé par lettres royales patentes à prendre le titre de comte d'Aspremont.



IV.

Torrettas et St-André.

Trois tours, anciennement existantes sur le bassin que couronnent les hauteurs orientales du *Mont-Chauve*, donnèrent naissance à une bourgade, nommée Torrettas, où les Romains, maîtres de la ville de Cimiès, s'établirent.

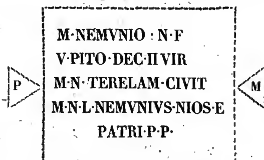
De ces trois tours, il n'en reste plus qu'une, de forme carrée, dont la masse gigantesque repose sur un entassement de roches arides, et domine le village, désigné dans l'histoire sous le nom de *Oppidum Turrettarum*.

Les orgueilleuses ruines du château féodal dessinent une plate-forme spacieuse, entourée d'un mur. Elles offrent le mélange de diverses constructions gothiques et modernes, à travers lesquelles on peut juger de l'importance de ce manoir, devenu la propriété d'un simple particulier.

La présence des Romains à Torrettas et dans son territoire est prouvée par un grand nombre d'antiquités.

Au centre du village, à l'angle d'une vieille maison, bâtie en pierres de taille d'une égale dimension, se trouve enclavé un carré de marbre

blanc, noirci par le temps, sur lequel on a peine à déchiffrer l'inscription suivante :


P

M·NEMVNIO : N·F
V·PITO·DEC·II VIR
M·N·TERELAM·CIVIT
M·N·L·NEMVNIVS·NIOS·E
PATRI·P·P·

M

Cette pierre tumulaire, confondue parmi les matériaux de l'édifice, est placée en sens inverse de l'inscription, et donne la mesure de l'ignorance du maçon.

L'église paroissiale située sur un plateau inférieur à l'entrée de la bourgade nouvelle, parait dater des premiers temps du christianisme. Dans la chapelle dédiée à S. Sébastien, bâtie plus bas, on conserva long-temps pour bénitier un autel cinéraire, consacré au déesses tutélaires de la ville de Cimiès, ainsi que l'atteste l'inscription gravée sur le piédestal.

.... MATRONIS ......
VEDIANTIBUS ....
P·FNISTALVS.P·F ....
CL·T·PATENVS CEMENENSIS
OPTIO·AD·ORDIN·GEN·I·EG·XXII
PRIMIGENIAE·PIAE FIDELIS
PLM

L'auteur de l'histoire de Provence, Papon, dit que les lettres PF sont les initiales de *Publius Filius*, et celles CL T de *Claudia Tribu;* et que l'épithète OPTIO était le titre militaire donné au suppléant d'un centurion. Cet autel, transporté dans la propriété voisine de la famille *Laurenti*, fut placé près de la porte d'une écurie, pour servir d'auge; on l'y voit encore renversé de haut en bas et à moitié enfoui dans la terre. Ce mépris de l'antiquité est vraiment déplorable.

Le territoire de Torrettas s'étendait autrefois au-delà du col de Revel, et comprenait toute la partie montueuse dont se compose maintenant la petite commune de Saint-André.

Sur la crête des rochers qui couronnent le village, s'élevait très-anciennement un manoir fortifié entièrement ruiné par les Sarrazins. C'était la demeure féodale du cómte de Nice, *Roger Miron*, et de sa femme *Odila*, ainsi qu'il résulte d'une charte du 5 décembre de l'année 990, citée par Gioffredi, dans laquelle on apprend que pour le salut de leurs âmes, ils avaient fait donation à l'abbaye de S.t-Pons de la quatrième partie de ce domaine.

Le Plan de Revel dut être considérablement habité du temps des Romains, ainsi que le prouvent plusieurs pierres tumulaires qu'on y découvrit en labourant la terre et les inscriptions que je vais rapporter.

Un fragment en marbre blanc fut trouvé au quartier du *Colombier* avec ce reste d'épitaphe :

.... OVISIVS·MAT
M·AENTONIVS ....
..................................P..................
V·O·P·H·S

Une autre pierre extraite de la maison d'un paysan située au quartier de Revel rappelle le vœu que *Valerius-Velox*, officier dans la quatorzième légion, fit aux dieux protecteurs des *Vediantii.*

VEDIANTIORVM
VOT·LB......RED
DIT·L·VAL VELOX
MIL·LEG XIIII
RVT·VICT·R...X
CL.A......EPE·TINT

Au même quartier, dans un champ cultivé, exista le tombeau de la famille *Albiccia*, avec cette épitaphe :

q·ALBICCIO
.....PVDENTI
q·ALBICCI
Vs·PVDENTI
ANVS......PA
TRI·DVLCIS
MON·FECIT

Non loin, sur une autre pierre semblable :

MOCCIAE
PATERNAE
q·ALBVCPV
DENTIANAE
FILIAE·VIVAE
FECIT......I.....

Dans l'intérieur d'une masure du col de Revel:

C·VIPPIO·VIP
PI·FA·BERON....
TERTIA·VIPPIA
VIPPI·F·FRATRI
H·EX.....T......

Enfin, à l'angle d'une autre masure, attenante à un moulin à huile du même col :

MARCIA VERINA
METTIA·E·FVSCI
NAE·MATRO·PI
.....PIENTISSIMAE
POSVIT

Ces diverses inscriptions sont un témoignage de la vénération des Romains pour les parents que la mort enlevait à leur tendresse.

On ignore les vicissitudes de la bourgade de Torrettas après la chûte de l'empire d'Occident. Les archives communales ne contiennent absolument rien qui puisse éclaircir les ténèbres du moyen-âge: peut-être fut-elle ruinée, comme la ville de Cimiès, par les Lombards.

Sous la domination des comtes de Provence, elle n'était déjà plus qu'un petit village, soumis au caprice du feudataire.

On cite parmi les plus anciens seigneurs du pays: *Jean de Chiabaudis*, puissant par ses possessions, par ses nombreux vassaux, et par ses illustres alliances. Dans la suite, des mariages et des transactions successives acquirent aux cadets de la maison de Berra et aux Grimaldi du Castellar, une part aux droits attachés à cette châtellenie.

Ludovic de Chiabaudis, arrière petit-neveu de Jean, n'eut qu'un fils marié à la noble demoiselle Cassandre Peirani. Celui-ci mourut sans postérité, et il institua, pour son héritière universelle, une nièce de sa femme, nommée Marianne. Cette dernière épousa Pierre Connubio, gentilhomme de la ville de Coni, eut à soutenir un long procès contre les collatéraux de la famille Peirani et obtint enfin l'investiture du fief avec le titre de Comte (1).

(1) Acte du procès imprimé à Turin en 1762 dans la cause Connubio contre les Peirani, conservé dans les minutes du notaire Carles de Torrettas.

En 1687, le duc de Savoie, Victor-Amédée, démembra du territoire de Torrettas celui du hameau de S.t-André, et l'érigea en marquisat, en faveur de Pierre Antoine, et Gaspard Thaon, gentilshommes originaires de la vallée de Lantosca (1). Ces seigneurs firent bâtir un château sur la sommité du village. Il a miraculeusement échappé au vandalisme révolutionnaire.

Un de leurs descendans, le marquis de Saint-André, était gouverneur de Nice avant 1792.

Son frère, le chevalier de Revel, après s'être illustré dans le commandement de l'armée Piémontaise, lors de l'invasion des Français, signa avec le général Bonaparte le traité de paix de Cherasco, exerça la haute charge de lieutenant-général du royaume aux premiers jours de la restauration, et gouverna ensuite l'île de Sardaigne, avec le titre de Vice-roi. Cette noble famille est maintenant établie en Piémont (2).

(1) Diplôme et acte d'investiture du 7 novembre 1687. Minutes du notaire Carles de Torrettas.

(2) Le comte Octave Thaon de Revel et de Pralungo, Premier Secrétaire d'État du Ministère des Finances en continue l'illustration.

V.

Châteauneuf.

La bourgade de Châteauneuf, ancien territoire des *Vediantii*, limitrophe de celui de Torrettas, occupa d'abord l'emplacement dit la *Ville vieille*. On dit que les Romains, avant de s'emparer de Cimiès, campèrent dans ce lieu et lui donnèrent le nom de *Castrum*. Il devint alors florissant et populeux. Sa destruction est attribuée à l'invasion des barbares; alors les habitants, pour échapper à leurs fureurs, allèrent se cacher dans les rochers qui dominent la position, et y bâtirent une ville qu'ils appelèrent *Castrum novum*.

Il n'existe plus sur le plateau de la Ville vieille qu'un hameau de peu d'importance, où quelques familles d'agriculteurs vivent presque ignorées. Mais en fouillant la terre aux environs, on trouva les souvenirs de la présence des Romains. C'étaient des décombres mêlés à une quantité d'ossements, à des débris de vases et d'amphores, à des restes de tombeaux. L'église paroissiale, sous l'invocation de S.te-Marie, qu'on dit avoir été bâtie sur les ruines d'un temple païen, conserve, à travers les réparations successives qu'elle a subies, les indices d'une construction très-ancienne. Au sommet

du mur de façade, du côté du midi, domine un bloc de granit, dans lequel est sculptée en relief la tête d'un taureau. Le savant archéologue *sir John Boileau*, que j'accompagnai sur les lieux au mois d'avril 1841, ayant examiné ce curieux reste de sculpture sur toutes ses faces, reconnut qu'il devait faire partie d'un autel votif, consacré au culte du taureau.

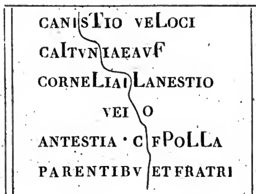
Deux autres autels, placés extérieurement de chaque côté du portail, présentent sur leurs piédestaux les inscriptions suivantes:

P. S. D. D	P. S. D. D
q. ENIBONDIVS	Q. ENIBONDIVS
MONTANVS· EX	MONTANVS·E....
LEG· III · ITALLICAE	LEG· III· ITALICAE
ORDINATVS· EX· Eq	ORDINATVS· EX
ROM· AB· DOMINO	EQ·ROM·AB· DO
IMP·MAVR · ANTONI	MINO·IMP· MAV .
NO·AVG·ARAM·POSV	........ANTONINO
IT·DEO·ABINIO	ARAM POSVIT DEO
LM	.OREVAIO · I.......

Les lettres sont tellement dégradées que pour les déchiffrer sir John Boileau fut obligé de se servir du microscope. D'après son opinion, les noms de *abinio* et de *orevaio*, qu'on ne trouve dans aucun dictionnaire mythologique, désigneraient deux gé-

nies domestiques, ou deux divinités champêtres du pays.

Au centre du pavé, entre ces deux autels, est une pierre sépulcrale de forme carré, brisée par le milieu et visiblement rajustée; on y lit une épitaphe très-endommagée, dans le style du Bas-empire, ainsi conçue :



Tous ces restes d'antiquité prouvent, d'une manière incontestable, l'importance du vieux *Castrum*, auquel succéda le nouveau.

A l'époque du régime féodal, Châteauneuf, entouré de hautes murailles flanquées de tours gothiques, devint, par sa position presque inaccessible, une place forte du moyen-âge; sa renommée militaire, pendant les guerres qui désolèrent la contrée, s'est conservée dans les annales du pays.

Les Espagnols s'en emparèrent en 1744, après une vigoureuse résistance (1).

Une partie du territoire de la Ville-vieille était jadis inféodée à la mense épiscopale de Nice. Il existe une charte du 5 juin 1036, par laquelle l'évêque Pontius en fit donation à l'abbaye de St-Pons (2).

D'autres documents, tirés de la même source, font connaître qu'en 1108, Belmond Isnardi, Pierre Richiero et Rostagni Guigues, patriciens de la ville de Nice, y possédaient aussi des droits seigneuriaux dont ils firent l'abandon à l'église cathédrale de Sainte Marie de cette cité; *Pierre de Châteauneuf* fut renommé parmi les troubadours du treizième siècle; il vivait en 1266 : on croit qu'il était de la famille Richieri, feudataire d'Eza.

Déjà vers le milieu du XV siècle le fief de Châteauneuf était divisé en plusieurs parties où les principales familles nobles de Nice avaient fixé leur résidence. Parmi les plus anciennes, celles des Gallean, des Grimaldi, des Borrigliones, des Cappello, des Marchesan, des Constantin et des Roccamaura y tinrent le premier rang. Cette dernière parvint à en posséder la majeure partie, soit par des alliances, soit par des acquisitions à prix d'argent.

(1) M.S. *Delle cose di Nizza.* Notice extraite des papiers de l'ancienne famille Torrini de Fogassieras.
(2) Gioffredi, Hist. des Alpes maritimes.

En 1456, Philippe de Savoie accorda à Guigues Roccamaura le tiers de cette seigneurie (1) en récompense de ses services. Après lui, ses enfants, Jean et Barthélemy, en achetèrent deux autres portions de Pierre Buschetto et d'Honoré Grimaldi ; son arrière-neveu, Pierre Honoré Roccamaura, mourut sans postérité mâle et partagea son héritage entre ses trois filles Camille, Cassandre et Claire-Marie. La première vécut dans le célibat et vendit la portion de sa jurisdiction sur le territoire de Châteauneuf au vassal Pierre Ghisi, duquel descendent par les femmes les barons Arnaud. Cassandre épousa Maurice Marchesan, seigneur de Coaraza et de Roccasparviera. Claire-Marie fut mariée à Charles de Lusinge, des marquis d'Arenthon en Savoie. C'est ainsi que l'un et l'autre devinrent co-seigneurs de Châteauneuf.

Maurice Marchesan n'eut qu'une fille, nommée Lucrèce, mariée à Pierre-Paul Capello, commissaire ducal envoyé dans l'île de Sardaigne pour prendre possession de ce royaume au nom du roi Victor Amédée II, et Constance-Charlotte, sa petite-fille transmit l'héritage de Capello à son mari Charles Ignace Torrini comte de Fogassieras.

Pendant le cours du siècle dernier la maison de Savoie morcela le territoire de Châteauneuf en un grand nombre de quartiers de noblesse, acquis

(1) M. S. *Delle cose di Nizza.* Notice extraite des papiers de l'ancienne famille Torrini de Fogassieras.

par plusieurs familles de la haute bourgeoisie, avec les titres de comte, de baron ou de vassal, selon le plus ou moins de juridiction accordée par les lettres-patentes d'investiture.

La ville de Châteauneuf commença à décheoir après le traité d'Aix-la-Chapelle: les progrès de la civilisation ayant amené des changements dans les mœurs et dans les anciennes habitudes, les feudataires abandonnèrent leurs manoirs et s'établirent à Nice. Cet exemple fut suivi par les autres habitants; ils se rapprochèrent peu à peu des terrains cultivés, et y fondèrent des hameaux.

La Ville-vieille, par une juste préférence, redevint le chef-lieu de la commune; mais elle en partagea dans la suite les prérogatives avec le hameau de *Bendejun*, situé dans la partie septentrionale du territoire. Les Romains y avaient, dit-on, bâti un temple consacré à la déesse Junon. Cela parait prouvé par quelques restes de maçonnerie, que la tradition attribue à cet ancien édifice, et par le nom même de *Bendejun* dérivé de *Bonae Junonis*, que conserve la localité.

Un profond silence règne maintenant sur les ruines imposantes et abandonnées de Châteauneuf. Le temps a respecté la majeure partie de ses murs d'enceinte, où s'entassent les décombres des manoirs seigneuriaux. Cette demeure du moyen-âge serait même totalement ensevelie dans l'oubli, sans l'existence, dans les flancs de la montagne, d'une vaste grotte remplie de stalactites curieuses, que les étrangers s'empressent d'aller visiter.

VI.

Drap.

—

Le *Paglion* sépare le territoire de Châteauneuf de celui de Drap, dernière bourgade des *Vediantii*. Elle dut sa naissance à un chef puissant de la vallée, lequel fit bâtir son habitation sur la sommité des collines qui bordent la rive gauche de ce torrent. Les Romains y établirent une forteresse. Elle devint au moyen-âge un château féodal. Ce qui en reste offre le mélange de constructions de diverses époques, et indique les vicissitudes qu'il éprouva. Il s'élevait sur une plate-forme carrée, flanquée de deux tours dont les bases sont encore visibles, ainsi que quelques parties du mur d'enceinte en pierres de taille d'un admirable travail. La rampe extrêmement raide, par laquelle on arrivait à la plate-forme, a été emportée par un éboulement, mais les vestiges du portail en ogive que le temps a laissés debout, prouvent l'importance de cette construction gothique. Sous la tour du centre s'étend une profonde citerne, destinée à recueillir les eaux pluviales. La voûte en est intacte et le ciment tellement dur, qu'on a de la peine à l'entamer avec le pic.

Parmi les décombres on a trouvé depuis peu un carré de marbre blanc, entièrement enfoui dans le sol, avec cette inscription (1):

D·A·N
LICINIVS................
DIONISIVS............
LICINIO..................
PLACIDO...............
FILIO· CARIS.......
SIMO FECIT

Cette pierre couvrait peut-être le tombeau de *Licinius Placidus*, fils du commandant Romain de la forteresse.

Non loin de l'enceinte que je viens d'indiquer, une masure, tapissée de ronces et d'arbustes épineux, offre l'aspect vénérable de son antiquité. Les eaux d'une fontaine, qui ne tarit jamais, s'échappent en murmurant du caveau intérieur, et sur le frontispice on croit reconnaître les traces d'une inscription.

De nombreux ossements, des débris de tombeaux construits en briques épaisses, et quelques restes d'ustensiles, qu'on a découverts en labourant la terre autour du mamelon, désignent l'em-

(1) Je dois la copie de cette inscription, ainsi que toutes les notices sur l'ancien château de Drap, au propriétaire actuel le docteur en médicine Louis-Fortuné Bottieri.

placement habité par les vassaux du château. On remarque dans cette localité, appelée *Le Concas*, c'est-à-dire, en dialecte du pays, lieu bouleversé, un énorme éboulement. La tradition dit que cette demeure éprouva une grande catastrophe, et que les habitants échappés au désastre allèrent bâtir, sur les bords du Paglion, le moderne village de Drap.

Il parait cependant que ce fertile bassin n'était pas désert, puisqu'un hameau très-ancien, dépendant de la bourgade, a conservé le nom de *Roma*.

Le comte de Cessole a pensé que la *Via Julia* devait passer dans le voisinage de ce lieu ; il fondait son opinion sur la découverte d'un pierre milliaire, portant le chiffre 608, déterrée près du moulin dit de *Figor*. Ce chiffre serait en rapport avec la distance à parcourir pour arriver à la ville de Cimiès, située inférieurement sur les hauteurs de la rive droite du Paglion (1).

Le fief de Drap était anciennement partagé entre plusieurs possesseurs, comme il résulte de trois chartes que l'histoire a conservées (2).

La première, sous la date du 21 avril 1073, fait connaître que Mainfroi, évêque de Vaison, fils de Raimbald Laugier et d'Eccelena Miron, au nom

(1) Notices sur le monument de la Turbie et sur la *Via Julia*.
(2) Papon, Histoire de Provence. Chorographie.

aussi de ses frères Léodegaire et Rostaing, céda à l'évêque de Nice tous ses droits sur cette seigneurie, moyennant le don de deux chappes épiscopales et d'une crosse d'argent (1).

Par convention du 9 février 1164, Guillaume de St-Alban, seigneur du Puget, et son frère Pierre firent abandon, à l'évêque de Nice Arnald, de la portion du même fief appartenante à leur famille; et par acte du 3 juillet 1238, le célèbre Romée de Villeneuve, grand sénéchal de Provence et du comté de Nice, renonça en faveur de l'évêque Mainfroi à toutes les prétentions qu'il avait sur le château de Drap et ses dépendances, en sa qualité d'héritier, par les femmes, de la maison de St-Alban (2).

Depuis cette époque, les évêques de Nice ont porté le titre de Comte de Drap, attaché à leur dignité épiscopale.

Malgré la puissance des premiers feudataires leurs vassaux eurent beaucoup à souffrir des inimitiés survenues avec les habitants de Peglia, voisins jaloux et inquiets, qui ne cessaient d'envahir leur territoire, et d'y commettre des pillages; il s'ensuivit des représailles toujours renouvelées; elles troublèrent la paix des familles, surtout en 1274,

(1) Papon, Histoire de Provence. *Accepi munus cappas duas optimas et virgam episcopalem.* (✝ *Raymondus episc.*).

(2) *Actum Niciae in porticu palatii.* Gioffredi, Histoire des Alpes maritimes.

année désastreuse, pendant laquelle les campagnes de Drap furent complètement dévastées. Alors cette malheureuse population obtint de Charles d'Anjou la permission d'élever une ligne de retranchements sur les hauteurs limitrophes pour la défense de leurs propriétés rurales ; on en voit encore quelques restes. La paix fut enfin rétablie, par traité du 10 mai de l'année suivante (1).

(1) *Actum Pilliae. Arch. Comm.*



CHAPITRE TROISIÈME.

Nice - Notice sur l'abbaye de St-Pons - Villefranche et le Golfe de St-Hospice.

I.

Nice.

Tandis que la ville de Cimiès dominait le littoral des Alpes maritimes, la république de Marseille, alors alliée de Rome, et reine de la Méditerranée, fondait, dans l'intérêt de son commerce, des colonies sur les côtes de la Ligurie. L'anse pittoresque tracée par la nature entre le *Portus Herculis*, aujourd'hui Villefranche, et l'embouchure du Var, fut choisie pour un de ces établissements.

Une flotte de galères aborda au point le plus enfoncé du rivage, et opéra un débarquement au pied du rocher taillé à pic, où coulaient les eaux de la fontaine *Limpia*. Les naturels du pays, armés par la haine ombrageuse que leur inspiraient ces étrangers, accoururent pour les en chasser, mais, vaincus dans une grande bataille, ils furent forcés de leur céder ce coin de rivage. A la suite de ce mémorable événement, les marins Marseillais bâtirent, sur le lieu même du combat, une

ville à laquelle ils donnèrent le nom de Nike, mot grec qui signifie Victoire.

Je me dispenserai d'entrer dans les détails relatifs à cette fondation, qui précéda de trois-cents ans la naissance de J. C.; on les trouvera dans le premier volume de l'Histoire de Nice, publiée en 1823.

Le chef-lieu de ce comptoir maritime, malgré la rivalité et la jalousie de Cimiès, prospéra si rapidement, qu'à l'époque où Jules-César entreprit la conquête des Gaules, il y trouva déjà un arsenal bien fourni, et des approvisionnements de toute espèce (1).

Cependant les farouches peuplades des *Deceati*, des *Oxibii* et des *Ligauni*, dont les territoires s'étendaient au-delà du Var (2), ne cessaient par leurs incursions et leurs rapines d'entraver le commerce et de troubler le repos de la colonie. La métropole écouta ses plaintes, et pour les faire cesser elle fonda un établissement de sûreté vers l'extrémité de la pointe appelée *La Garoupe*, et lui donna le nom d'*Antipolis*, parce que cette succursale occupa le rivage opposé (3).

Antipolis (Antibes) resta long-temps soumise à la juridiction de la ville de Nice; mais après

(1) Jean-Baptiste du Guesnoy, Hist. de Marseille. Ruffi, Bouche, et Papon, Histoire de Provence.

(2) Papon assigne à ces trois peuplades les chefs-lieux de Vence, Cannes et de Grasse.

(3) Bouche, Histoire de Provence.

la prise de Marseille Jules-César lui accorda le *Jus latium*, et l'éleva au rang de cité indépendante.

D'après l'inscription suivante, rapportée par Papon, les Romains y avaient établi un théâtre public.

DM
PVERI·SEPTENTRI
ONIS·ANNORVM·XII·QVI
ANTIPOLI·IN·THEATRO
BIDVO·SALTAVIT·ET·PLA
CVIT

Deux fragments de marbre trouvés parmi les ruines de ses murailles, l'un contenant ces mots:

SECVNDINO·EQVO·PVBLICO

l'autre ceux-ci:

COLLEGIO·VTRICVLAR
C. JVL. CATVLINVS·DON·POS.

font connaître l'existence dans ces lieux d'un ordre de chevaliers et d'un corps d'*Utriculaires*. Ces derniers étaient des marins ainsi nommés parce qu'ils se servaient, pour la traversée d'un rivage à l'autre, de radeaux formés de pièces de bois qu'ils plaçaient sur des peaux de bouc gonflées (1).

La ville d'Antibes, détachée de celle de Nice, avait prospéré comme elle par le commerce, lors-

(1) Papon, Histoire de Provence.

que la chûte de Marseille entraîna celle de ses colonies. Rome, plus guerrière que commerçante, accorda ses faveurs de préférence à la capitale des Alpes maritimes. Cimiès devint le siège de la puissance des conquérants, et le comptoir de Nice perdit les ressources qu'il tirait de la métropole.

Les sanglantes divisions survenues entre *Othon* et *Vitellius*, les bouleversements successifs de l'empire d'Occident, et l'irruption des peuples barbares avaient tellement complété sa ruine que, dans les actes du concile d'Aquilée, Nice n'est plus désignée que sous l'humble nom de *Portus Niciae*, où de pauvres pêcheurs traînaient une pénible vie et de marchands juifs se livraient à l'usure (1). Cependant, d'après le même document, elle possédait encore son évêque en lutte de juridiction avec celui de Cimiès : bizarre contraste dans l'état d'infortune et de dépopulation auquel elle se trouvait réduite.

Bientôt, par un de ces événements imprévus qu'offrent les destinées humaines, ce qui semblait devoir l'anéantir, vint lui donner une nouvelle vie. A l'époque où les Lombards envahirent les alpes maritimes, Nice, réduite à la plus misérable condition, ne pouvait ni leur opposer de résistance, ni tenter leur cupidité; elle fut épargnée, tandis que Cimiès, se confiant dans la force de ses mu-

(1) *Gallia Christiana.*

railles, s'illustra par une héroïque défense; mais, prise d'assaut, elle éprouva toute leur fureur. Les malheureux débris de sa population, échappés au glaive ennemi, se réfugièrent alors chez leurs voisins long-temps dédaignés, et implorèrent une généreuse hospitalité. Cet événement procura à la bourgade de Nice le moyen de reprendre son rang de cité.

Après avoir éprouvé toutes les vicissitudes qui se succédèrent sous la domination de Théodoric roi des Goths, de Bozon roi d'Italie, et des successeurs de Charlemagne, la ville de Nice eut ses comtes particuliers, vers la fin du dixième siècle.

Parmi les plus anciens, l'histoire cite *Miron*, marié à *Odila*, fille ou parente du comte d'Orange. Il était allié aux maisons les plus puissantes de cette époque, et possédait un grand nombre de châteaux et de terres seigneuriales, dans le comté de Nice et en Provence. Cela conste de plusieurs chartes rapportées par Gioffredi. Il parait que l'autorité des descendants de Miron s'affaiblit le siècle suivant, puisqu'on ne les trouve plus cités dans les annales de la ville que comme premiers consuls, chefs de la magistrature républicaine qui s'y était établie, lorsque les cités Provençales formèrent leur célèbre confédération, pour défendre les droits municipaux contre l'ambition des seigneurs.

Nice, à cette époque, s'étant aussi alliée avec les Pisans, répara ses désastres par le commerce maritime et commença un nouveau cours de pros-

pérités. Malheureusement les dissensions survenues entre les habitants, et les rivalités qui naissent au sein de la richesse et de la puissance, aidèrent à la maison d'Aragon, devenue souveraine de la Provence, à les soumettre à sa loi.

Le château, que ces princes firent construire sur la sommité de la ville, devint la cause des guerres sanglantes qui désolèrent le pays. La renommée de cette forteresse ne compensa pas la perte des ressources commerciales de la ville de Nice. La maison d'Anjou lui rendit pendant quelque temps des jours meilleurs. Enfin elle trouva dans la protection et les bienfaits des successeurs du comte de Savoie, Amédée VII, des gages assurés d'un bonheur durable.

Je me dispense d'entrer dans le détail des événements qui amenèrent ces changements ; il suffit de les indiquer.

Les archéologues s'étonnent de ne plus trouver, dans une ville si long-temps habitée par les Romains, aucune antiquité qui les rappelle ; il faut l'attribuer aux grandes vicissitudes qu'elle éprouva, aux invasions, aux sièges, au fracas des armes : ils ne laissèrent pas à nos ancêtres la faculté de conserver ces nobles souvenirs.

On prétend que le nom de *Camas*, sous lequel on désignait jadis l'emplacement attenant aux anciens remparts, où, vers la fin du siècle dernier, on construisit la place Victor, dériva, par corru-

ption de langage, de *Campus Martius* ou *Collis Martius*, parce qu'on y avait bâti un temple au dieu Mars. Dans les ruines de Cimiès, on découvrit une idole en bronze, avec tous les attributs de ce dieu. On dit aussi que les fondateurs de Nice s'étaient établis d'abord sur l'éminence, le long de laquelle s'étend actuellement la rue du Collet.

Gioffredi parle d'une inscription qu'on trouva en 1557, lorsqu'on creusa de nouvelles fortifications au château. D'après son opinion elle devait faire partie d'un monument érigé en l'honneur du décemvir *Memmius-Macrimus*, chef de la police et président des jeux publics.

Voici cette inscription:

Q·MEMIO·MACRIMO·Q·II·VIR·MASSIL·QQ
ITEM·PRAEFECTO·P·R·II·VIRO·Q·Q
AGONOTHETAE
EPISCOPO·NICIENSIVM

Papon assure que les titres d'AGONOTHETA et d'EPISCOPO, donnés à ce magistrat, indiquent qu'il exerçait en même temps la haute charge de chef de la police (1).

Une autre inscription fut aussi découverte dans le jardin du couvent des Bernardines. C'est l'épitaphe qu'une mère inconsolable fit graver sur le tombeau de ses trois enfants, ravis à son amour par une mort précoce.

(1) Papon, Hist. génér. de Provence.

Ce pieux témoignage de la tendresse maternelle est ainsi exprimé :

P·PETREIO·P·F·QVADRATO·ET·P·EVARISTO
LAIS·MATER·STATVAM·POSVIT·OB
CUJVS·DEDICAT·COLL·CENT·EPVLVM·EX·MORE
EXIP·H·S·XII·VT·QVOT·ANN·IN PERPET
DIE·NATALI·QVADR·V·ID·AP·QVAE
RELIQVIE·EJVS·CONDITE·SVNT·SACRI
FICIVM·FACERENT·AN·FARE·ET·LIBO·ET
IN·TEMPLO·EX·MORE·EPVLARENTVR·ET·ROSAS
SVO·TEMPORE·DEDVCERENT ET·STA
TVAM·DECERNT·ET·CORONARNT·QVOD·SE
FACTVROS·RECEPERVNT

Le même Gioffredi dit avoir eu dans les mains des médailles, trouvées aux environs de Nice, où était gravé, en caractères grecs, le mot MAZZA. Elles dateraient du temps de la Colonie Marseillaise.

Il cite quelques autres inscriptions qui attestent la présence dans le pays de plusieurs légions Romaines. Les noms du chef de la seconde et de la troisième cohorte ligurienne y sont particulièrement indiqués; il nous a conservé dans son *Theatrum Pedemontanum* la gravure de l'antique château de Nice, tel qu'il existait au temps d'Alphonse I.er, roi d'Aragon et comte de Provence, et celle de la forteresse moderne, reconstruite sous la domination de la maison de Savoie.

On sait qu'elle fut démantelée par le maréchal de Catinat, et ensuite entièrement rasée par le duc de Berwick.

Là, sous le règne malheureux du duc de Savoie Charles III, s'était réfugiée l'infante Béatrix de Portugal son épouse, avec le prince Emmanuel Philibert son fils unique, encore enfant.

C'est au haut de ces remparts que ce souverain, après avoir forcé l'amiral turc Barberousse et le duc d'Enghien à lever le siège de Nice, fit exposer, sur la tour *Bellanda*, à la vénération des fidèles, la miraculeuse relique du Saint Suaire, apportée processionnellement de Turin.

Le temps n'a point détruit les restes de cette tour, que les mines du général français ne purent faire sauter. Sa masse imposante s'élève au quartier des *Ponchettes*, et domine le rivage de la mer. Elle est devenue la propriété d'un particulier. Sur ses vieux murs, où pendant plusieurs siècles grondèrent les foudres de la guerre, on a construit un pavillon, attenant à un jardin, d'où l'on découvre le gracieux panorama des riantes campagnes de Nice, des sévères collines de la Provence, et du lointain horizon de l'Afrique.

D'après une vieille chronique, l'étymologie du nom Bellanda, donné à cette tour, se serait composée de *Bella-Landa* pour exprimer la beauté du territoire de Nice. La ville elle-même aurait été ainsi nommée, lorsqu'elle fut reconstruite à la suite des dévastations des peuples barbares. Cela n'est pas admissible, puisque rien dans l'histoire ne vient à l'appui de ce document. Le mot

Bellanda, à mon avis, n'a pas d'autre signification que celle d'indiquer l'importance guerrière de l'ancien château.

Dans le faubourg de la Croix de marbre, séjour ordinaire des étrangers pendant la saison d'hiver, un monument, peu digne d'être cité sous le rapport de son architecture, consacre le souvenir historique de l'entrevue que le Pape Paul III eut, dans ce lieu en 1538, avec l'empereur Charles-Quint, et le roi de France François I.er, pour traiter de la paix. Il consiste dans une petite coupole, élevée sur une base quadrangulaire en pierre de taille; elle couvre une croix en marbre, d'un travail grossier, de style gothique. On y lit cette inscription en caractères latins, gravée sur le frontispice:

Pont. Paulus III unà cum Carolo
V Caes. ac Francisco I Gal. reg.
maximis Christ. orbis princip.
hic pacem concilio et ad perpetuam
memoriam

et plus bas

Signum hoc crucis dedicarunt
nobl.. Melchio -- Maletus, Marius
– Balduinus, Emanuel - Gerbonus
I cuggio Coss EN *Domnus Honoratus*
Grimaldi Richerius assessor
an 1568 Die 4 Martii EE

Cette croix, qu'on avait soustraite pendant l'orage révolutionnaire à la profanation des Vandales de l'époque, fut remise en place et restaurée en 1806, par les soins et aux frais de la comtesse de Villeneuve, illustre et pieuse dame française, venue à Nice pour sa santé.

En face, de l'autre côté du chemin, une colonne de marbre blanc, décorée des armoiries papales, rappelle un autre souvenir non moins intéressant; celui de l'enthousiasme religieux des habitants de Nice, lorsque, en 1814 le souverain Pontife Pie VII, délivré de sa captivité de Fontainebleau, traversa triomphalement ce faubourg, pour retourner à Rome.



II.

Notices sur l'Abbaye de St-Pons.

Ce célèbre monastère, de l'ordre de St-Benoît, situé sur un pittoresque plateau au bas de la colline de Cimiès, fut, dit-on, fondé, en 777, par *Siagrius*, neveu de Charlemagne (1).

L'histoire ne vient pas à l'appui de la tradition, mais elle proclame l'influence puissante et les richesses d'un établissement qui rivalisa avec celui de *Lérins*. Les premiers abbés de St-Pons jouissaient des prérogatives de l'épiscopat dans leur juridiction. Ils ne dépendaient pas de l'évêque de Nice, et portaient le titre de comtes de *Cimiès*. Aucun religieux ne pouvait être admis dans la communauté, s'il n'avait fait preuve de noblesse (2).

Le vaste édifice du couvent, entouré de hautes murailles, occupa la sommité du monticule où le saint titulaire fut décapité (3). Gioffredi rapporte

(1) *Vincentius Baralis*, Chronol. Larineus.

(2) Après la suppression de cette abbaye, la famille Andreis originaire de la ville de St-Etienne, dans la vallée de la Tinea, obtint de la Maison de Savoie l'inféodation de la colline, illustre par les ruines de l'ancienne capitale des Alpes maritimes; le comte Andreis de Cimiès, premier Président actuel du Sénat de Casal, en porte avec honneur le noble nom.

(3) Gioffredi.

l'inscription gravée sur son tombeau, jadis existant dans une chapelle près du sanctuaire.

DNO·KAROLO·REGE·FRANCORVM·ET·LONGOBARDORVM
PATRICIVS·ROMANORVM DNO SO PONTIO MARTYRI
SVB TEMPORIBVS IMPERAT.........SI............CATOR
GRATIA DEI VOCATVS EPS....... RESTAVRAVI IN
NOE DNI NRI

Elle fait connaître qu'il fut restauré par l'évêque de Nice, nomé *Siagrius.*

L'abbaye, plusieurs fois pillée par les Sarrazins dévastateurs des rivages de Nice, éprouva leur fureur particulièrement en 970. Ces pirates, ennemis implacables des Chrétiens, y commirent d'affreux sacrilèges, et la livrèrent aux flammes. Mais toujours réparée ou reconstruite par les pieuses libéralités des habitants, elle sortait miraculeusement de ses ruines.

Les Français, en 1793 en firent un hôpital militaire : leurs profanations et leurs outrages ont été réparés, il y a peu d'années, par notre digne évêque Monseigneur Dominique Galvano ; son zèle apostolique vient d'y établir un couvent de doctrinaires, chargés d'enseigner la prédication aux jeunes ecclésiastiques. Il a voulu, en même temps, rappeler une des époques les plus heureuses de notre histoire, celle de 1388, lorsque, sous l'antique or-

meau du monastère, les consuls et les notables de la ville de Nice signèrent, avec le comte de Savoie, Amédée VII, l'acte de donation qui lui acquit la souveraineté du pays.

Cet arbre gigantesque avait vu disparaître plusieurs générations, son vaste ombrage couvrait presque toute l'étendue du plateau. La hache, bien autrement destructive que la faux du temps, le frappa et l'abattit.

L'inscription suivante, gravée sur un carré de marbre blanc, par les soins de l'illustre prélat, consacre ce grand événement politique.

FELICI PATERNO SABAVDIO IMPERIO
SPONTE ET VLTRA
VNIVERSITAS ET·CONSVLES NICIENSES
SE SE DEDERE
ICTO FOEDERE HIC
AD XXVIII·SEPT·ANNO MDDDLXXXVIII
M· AMORIS· FIDELITATIS FELICITATIS
D D EPISC. D·G

ANNO 1835

III.

Villefranche et le golfe de Saint-Hospice.

Avant la fondation de la ville de Nice la partie du littoral comprise entre le *Portus Herculis* et le *Portus Monœci* (1) était totalement inhabitée. Les Phocéens trouvèrent ce rivage méridional propre à la culture des oliviers ; ils y fondèrent une petite colonie, qui s'appela *Olivula*, parce que les plantations de cet arbre précieux avaient prospéré sur cette langue de terre. Le village s'établit aux flancs des hauteurs qui couronnent le bas-fond du quartier de Beaulieu, ainsi nommé à cause de sa fertilité et de sa situation pittoresque. C'est alors que le vaste bassin du *Portus Herculis*, creusé par la nature, prit le nom de *Portus olivulae* (2) ; il perdit ainsi sa renommée traditionnelle, accréditée par les anciens géographes, d'avoir été ouvert par les bras d'Hercule. Cette origine fabuleuse, doit s'entendre dans un sens symbolique, pour exprimer le gigantesque travail opéré dans la localité par les révolutions des tems.

(1) Strabon, Géogr. lib. IV.
(2) *Ab Anaone olivulam portus.* Anson, Itin. marit.

Un isthme bizarrement découpé, borde du côté du levant, l'admirable enceinte; et un magnifique phare en couronne la pointe méridionale.

Derrière cette masse de rochers surgit le promontoire de Saint-Hospice, et se dessinent deux petits golfes, dont l'un porte le nom, de Beaulieu.

Là existait très-anciennement un monastère de Bénédictins, qui fut pillé et détruit par les Lombards : on prétend que la chapelle dédiée à la Vierge Marie, située au fond de l'anse, et convertie en succursale, est un reste de l'antique abbaye. Le genre de construction et la vétusté des murs extérieurs semblent l'indiquer.

L'abbé de ce couvent, nommé *Hospitius*, pour mieux se livrer aux rigueurs de la vie ascétique, s'était volontairement retiré dans une vieille tour abandonnée, dont il avait fait son hermitage. Il échappa miraculeusement à la fureur des Lombards. Après la mort du saint cénobite, arrivée le 15 octobre 580, le golfe prit son nom et la tour fut nommée *San-souspir*, pour rappeler les pieux gémissements auxquels il se livrait dans ses extases.

Les habitants des environs le choisirent pour leur protecteur, et lui élevèrent un sanctuaire qui devint célèbre dans toute la contrée: l'édifice tombé de vétusté, fut réparé par les libéralités

du duc de Savoie, Charles Emmanuel II, et les soins de Balthazar Simeome, gouverneur de la ville et du château de Nice; ainsi qu'il résulte d'une inscription gravée sur marbre, que Gioffredi nous a conservée:

SACRVM · D · HOSPITIO · TEMPLVM
VETVSTATE · LABENS
CAROLO · EMANVELE · II · REGNANTE
A · FVNDAMENTIS · EREXIT
BALTAZAR · SIMEOMVS · GVBERNATOR
M D C L V

On n'y trouve plus qu'une chapelle délabrée, mais toujours vénérée par les pêcheurs et les cultivateurs des environs.

D'autres événements mémorables ont illustré le golfe de St-Hospice.

Vers la fin du neuvième siècle des pirates sarrazins y furent jetés par la tempête. Ils trouvèrent la position favorable à leurs brigandages, et y bâtirent une forteresse, appelée *Le Petit Fraxinet*, sous la dépendance de celui du golfe de *Sembracie*, au voisinage de Fréjus, l'ancien *Forum Julii* (1).

(1) Bouche et Papon, Histoire de Provence.

On a prétendu que le nom de ce repaire dériva de *Frassinus*, parce que les environs étaient plantés de frênes. L'aspect sauvage des lieux, où l'on ne voit qu'un entassement de rochers improductifs (1), contredit à cette opinion. D'ailleurs Liutprand, et tous les historiens de Provence (2), lui attribuent l'étymologie arabe qui signifie forteresse.

Le village d'*Olivula*, situé à proximité, ne pouvait échapper aux sanglantes rapines de ces impitoyables corsaires. Le fer et la flamme signalèrent leur rage contre les infortunés habitants, qui, forcés d'abandonner leurs foyers, allèrent s'établir sur les hauteurs du *Portus Herculis*, et s'y retranchèrent de manière à rendre inabordable cet asile, désigné dans l'histoire sous le nom de *Castrum de monte olivo*. Le rivage fut enfin purgé de ces brigands par la valeur du célèbre *Gibalin Grimaldi*, lieutenant de Guillaume I, comte d'Arles et de Provence. Alors un château fort, construit à l'entrée du golfe pour le mettre à l'abri d'une nouvelle invasion, devint le noyau de la nouvelle bourgade, où les habitants de *Mont-olive* se transportèrent.

Après plus de trois siècles le comte de Provence, Charles d'Anjou II, un des princes les

(1) Robaudi, Notices sur Nice et ses environs.

(2) *Oppidum vocabulum Fraxinetum quod Italicorum provincialium confinio stare manifestum est.* Liutp., lib. 1, cap. 1.

plus éclairés de son temps, eut l'heureuse inspiration de fonder dans le *Port-olive* un établissement maritime, libre et affranchi du paiement de toute sorte de droits, auquel il donna le nom de *Cieutat-franca*, Villefranche; la protection que les marchands de chaque nation y trouvèrent pour leurs personnes, leurs navires et leurs marchandises, le firent rapidement prospérer.

Le privilège du Port-franc, accordé à la ville de Nice, date de cette époque. La reine Jeanne d'Anjou l'étendit aux habitants du comté, et la Maison de Savoie leur en confirma et garantit successivement la jouissance (1).

Les désastres du règne malheureux de Charles III avaient réduit Villefranche à la condition d'un pauvre village, presque abandonné; Emmanuel Philibert, aussi célèbre par ses victoires que par ses bienfaits, récupéra l'héritage paternel, et vint en 1560, fixer, pendant une année, sa résidence à Nice. Il fit bâtir le château de *Mont-Alban*, celui de Villefranche, et le fort de St-Hospice. Ce dernier fut rasé par le maréchal de Catinat, en 1692.

Le nom même de Villefranche indique que ses habitants étaient jadis exempts de toute inféodation seigneuriale. La reine Marguerite de Naples, pour récompenser les services de son Chambellan Andarot Badat, voulut lui en concéder la seigneurie;

(1) Papon, Hist. gén. de Provence. M. S. *Delle cose di Nizza.*

mais la population, levée en masse, la força de retirer à son favori les lettres-patentes d'inféodation, dans la crainte d'une révolte sérieuse.

Plus tard, les habitants, dévoués à la Maison de Savoie, pour contribuer aux dépenses de la guerre contre la France, furent compris dans l'édit d'aliénation du 5 septembre 1697.

Le vassal Antoine Germano de Nice, par diplôme du 14 juillet 1700, acquit alors le fief avec le titre de comte. Sa fille unique l'apporta en dot à son époux, Joseph-André Tonduti, comte de Scaréna. Ce seigneur, par acte du 8 novembre 1743, le transféra à l'avocat fiscal de Nice, André Auda, et ce dernier, à défaut d'enfans, le légua à sa sœur unique, mariée à l'avocat Joseph-François Dani, dont la famille existe encore.



CHAPITRE QUATRIÈME.

Péglia, Peglion, Sainte-Agnès, Castellar, Gorbio, Scaréna, Berra, Contes.

I.

Péglia.

La fondation de l'ancienne et puissante bourgade de Péglia est attribuée à une colonie venue du *Mons Pellius*, à l'époque où la guerre civile dévorait la république Romaine.

Les premières habitations occupèrent, dit-on, la sommité du col d'Ongran, où quelques ruines existent encore et reçurent le nom de Pillia pour rappeler leur origine: on la trouve aussi désignée dans plusieurs chartes sous la dénomination de Pella et Pelha. Les naturels du pays auxquels tout établissement étranger fesait ombrage, s'en emparèrent: ils forcèrent les nouveau-venus à se réfugier dans un lieu nommé La Balma, situé au bas de cette élévation.

Le nom de *Locus Aureus*, donné à ce second asile, indique que les habitants y trouvèrent le repos et le bonheur. On a prétendu que ce lieu s'appela ainsi, parce qu'on y trouva une

mine d'or; mais aucun indice ne vient à l'appui de ce bruit populaire.

La Balma des Pilliens fut détruite à l'époque de la sanglante lutte suscitée par la rivalité d'Othon et de Vitellius. Les deux partis se rencontrèrent, dans la vallée du Paglion, et s'y livrèrent une mémorable bataille funeste à ses habitans (1). Je ne m'arrèterai pas à discuter si le combat eut lieu près de Menton, comme on l'a prétendu en s'appuyant sur l'étymologie du nom de cette ville qui serait dérivé par abréviation de *Memoria Othonis;* je dirai seulement que les décombres et les blocs de maçonnerie très-anciens, découverts dans ce lieu abandonné, font reconnaître qu'il fut le théâtre d'un grand désastre. Le temps a laissé intact le souterrain spacieux, séparé au fond par les débris d'un mur en pierres de taille, dans lequel on croit que les habitants avaient caché leurs effets les plus précieux.

Dans la suite s'éleva un château fort sur les ruines de cette bourgade; il est cité dans l'histoire des Alpes maritimes sous le nom de *Veira.* Il fut réparé et agrandi par Laugier fils de Rostaing, comte de Nice, lequel y aurait établi sa résidence. Quelques débris de maçonnerie épars

(1) *Primo impetu cœsi disjectique Montani in quibus tenere collectis non castra non ducem oscitantibus, necque in victoria decus esset, nec in fuga flagitium.* Tacit., lib. 11, cap. 25.

dans cette région, maintenant déserte, indiquent l'emplacement occupé par la demeure féodale.

Après le désastre de La Balma, les Pilliens, poursuivis par une fatale destinée, allèrent s'établir sur la sommité méridionale du plateau nommé le Castelet, et s'y fortifièrent : on y voit les restes d'une tour lézardée et quelques débris de murailles circulaires. D'après la tradition cette demeure fut détruite lors de l'invasion des peuples barbares, mais bientôt une ville beaucoup plus considérable s'éleva sur le plateau inférieur.

Au commencement du onzième siècle, la nouvelle Péglia, s'étant constituée en municipalité, avait déjà augmenté de population, et formé une espèce de confédération républicaine, avec les habitants d'Utelle et de Lucéram, tellement puissante, que tous les efforts des premiers comtes de Provence ne purent la dissoudre (1).

Le cours de ses propriétés commençait à peine, lorsqu'une grande catastrophe y répandit la désolation. La partie supérieure de la cité s'engloutit subitement, pendant la nuit, dans un gouffre creusé par l'éboulement du sol ; un quartier tout entier disparut dans l'abime. Ce lieu bouleversé a conservé, dans le dialecte du pays, le nom de *Concas*, c'est-à-dire grand désordre.

(1) Archives communales.

Péglia est remarquable par sa construction presque entièrement gothique. Parmi ses anciens édifices figure, au premier rang, l'église paroissiale, située au sommet de la ville ; sa sombre et sévère architecture, en pierres de taille noircies par le temps, et la hardiesse de son clocher pyramidal, font penser qu'elle a été bâtie vers le premier siècle du Christianisme.

On reconnait l'emplacement de la vieille citadelle à plusieurs restes de remparts, encore garnis de leurs merlons et de leurs meurtrières. La plate-forme sur laquelle sont éparses d'autres ruines a été transformée en jardins appartenants à divers particuliers ; elle conserve les fondemens des quatre tours latérales qui flanquaient son enceinte carrée ; leurs bases servent maintenant de citernes pour recevoir les eaux pluviales qu'on emploie à l'arrosage.

La ville, groupée au bas de cette enceinte, était entourée d'une seconde muraille. Deux portes, dont les ogives sont encore visibles, y donnaient accès : l'une située au midi, l'autre au couchant. Dans l'intérieur, un grand nombre de maisons se font remarquer par des fenêtres à colonnettes, des devises et des ornements gracieusement sculptés sur leurs portes principales. La perfection du travail est une preuve certaine qu'elles étaient habitées par des familles opulentes.

Je citerai particulièrement l'édifice, qu'on dit avoir été le palais où le Juge-Mage rendait la justice. A travers les réparations modernes du mur de la façade se dessine l'ogive d'un arceau en pierres de taille, maintenant rempli, sous lequel on publiait jadis les sentences et les manifestes de ce Magistrat. Au-dessus, entre deux grandes fenêtres symmétriques, existe le balcon d'où il prononçait ses jugements. Plus bas, sur l'architrave de la porte d'entrée, on voit en relief la tête d'un taureau, sculptée dans un carré de marbre blanc. Ce symbole de la force et de la puissance municipale est également répété en forme d'ornement au coin des diverses maisons de la ville. Peut-être rappelle-t-il aussi le culte de ce quadrupède, dont j'ai déjà parlé à l'article concernant la bourgade de Châteauneuf?

Sous la domination des premiers comtes de Provence, le municipe de Péglia avait une juridiction très-étendue: du côté de la frontière Ligurienne, elle embrassait les territoires de Péglion, de Sainte-Agnès, de Castellar et de Gorbio; et du côté de la vallée du Paglion, ceux de Scaréna, de Berra et de Contes. Les habitants jouissaient du privilège de n'être inféodés à aucun seigneur particulier. Cependant, plus tard, la famille Lascaris de Castellar acquit ce fief de la Maison de Savoie, et y fit bâtir un château féodal que les Français ruinèrent en 1793.

L'esprit républicain et turbulent de cette population fut long-temps funeste à la vallée du Paglion. Les consuls de la ville de Nice, en 1176, se virent forcés d'y envoyer des forces considérables, pour mettre un terme aux dévastations. Il parait que les représailles exercées contre les Pilliens ne furent pas moins cruelles, puisque Alphonse I, roi d'Aragon et comte de Provence, écrivit, le 10 décembre de cette même année, aux magistrats de Nice de les faire cesser. Il s'ensuivit une convention, par laquelle les habitants de Péglia s'obligèrent à leur fournir les bois nécessaires pour la construction des navires. En effet, il résulte d'un document de 1263 qu'ils remplirent cet engagement, à l'époque où Charles d'Anjou I, ayant entrepris la conquête de Naples, arma quatre galères sorties du chantier de Nice. Ils s'en affranchirent sous le règne malheureux de la reine Jeanne. En même temps ils refusèrent de payer les redevances qu'ils devaient à l'évêque de Nice, en vertu d'une ancienne convention.

Les contestations s'envenimèrent au point, qu'à la suite de leurs prétentions soutenues les armes à la main, ils furent excommuniés. Alors ils intercédèrent pour la levée de l'anathême auprès du pape Clément VII et l'obtinrent par transaction du 11 février 1382, signée *in terri-*

torio Castri de Pillia videlicet in Sancto Martino de Laghetis (1).

Péglia avait déjà beaucoup perdu de son ancienne importance, lorsque, par acte du 10 octobre 1388, elle se donna à Amédée VII comte de Savoie, moyennant la conservation entière de ses privilèges. Les députés accompagnèrent ceux de la ville de Sospello, lorsqu'ils allèrent prêter hommage à ce prince dans le château de Nice.

(1) Gioffredi, Hist. des Alpes maritimes.



II.

Péglion.

Ce village dut sa naissance à l'excédant de population de la ville de Péglia. Le site appelé Castelvieil, qu'il occupa d'abord, rappelle l'existence d'un ancien château dont il reste encore quelques indices. Il fut, dit-on, détruit par les Lombards avec les habitations qui s'étaient groupées tout autour. La bourgade rebâtie ensuite sur un mamelon inférieur partagea les vicissitudes du chef-lieu, jusqu'à l'époque où elle obtint de la maison d'Anjou la faculté de s'en séparer et de former une commune à part. Il parait qu'elle avait alors acquis une certaine importance, puisque, dans l'acte d'hommage que les députés prêtèrent au comte Amédée VII de Savoie, elle est désignée sous le nom de *Castrum et Villa Pelhoni.* D'après une charte de 1533, Mathieu Chiabaudis, des seigneurs de Torrettas, en était alors le feudataire. On y reconnait l'enceinte circulaire de ses vieux murs, et l'emplacement où s'élevait l'ancien manoir féodal, tombé en ruines.

III.

Sainte-Agnès.

S'il faut en croire la tradition, une princesse nommée Agnès, traversant, à une époque très-reculée, cette partie du territoire pour se rendre dans les montagnes de Tende, y fut surprise par un orage effroyable; égarée au milieu des rochers, sans espoir de secours humain, elle implora la sainte dont elle portait le nom, et parvint à s'abriter miraculeusement sous une grotte creusée dans la montagne. A la suite de cet évènement la pieuse dame, en témoignage de sa reconnaissance, fit élever à sa protectrice un sanctuaire sur cette sommité.

La célébrité du lieu vénéré, où les habitans des environs accouraient en pélérinage, y fit construire un hameau, appelé Ste-Agnès, qui ne tarda pas à devenir un village sous la dépendance du municipe de Péglia. Il s'appuie sur une masse de rochers, dont le flanc méridional est taillé à pic. Les restes de ses murs d'enceinte offrent de loin l'aspect d'une forteresse.

Les premiers feudataires de ce lieu furent les Grimaldi-Vintimille. Il résulte d'une charte du 12 février 1257 que le comte Guillaume, seigneur de Gorbio, fit cession de la moitié des droits qu'il y possédait, à la comtesse Béatrix, tutrice de Charles d'Anjou I.er, en échange d'autres domaines situés en Provence. Malgré les prétentions du municipe de Sospello, sur le territoire de Ste-Agnès, ce fief fut annexé au domaine souverain.

Les troubles qui suivirent la mort de la reine Jeanne permirent aux habitants de se soustraire à l'oppression des Angevins, et de se donner au comte de Savoie Amédée VII; l'acte est du 10 octobre 1388. Mais par convention du 23 septembre 1543, Antoine Grimaldi, comte de Vintimille, arrière-petit-fils de Guillaume, obtint du duc Louis, successeur d'Amédée, d'être remis en possession de la portion des anciens droits de sa famille.

En 1531, l'évêque de Grasse, Jean-Augustin Grimaldi, acheta en entier cette seigneurie de la Maison de Savoie, sous la réserve de l'hommage, et moyennant la somme de 4000 écus, à l'empreinte du soleil.

En vain les habitans voulurent s'y opposer; le puissant Prélat s'empara du château, les armes à la main, et les força à se soumettre.

L'extinction de cette branche des Grimaldi fit rentrer le fief dans le domaine ducal. La famille Léotardi de Nice en fit alors l'acquisition.

Dans l'église paroissiale de ce lieu, il existe une curieuse antiquité, qui lui fut donnée par le comte Ignace Léotardi, en 1693 : c'est le tabernacle de l'ancienne chapelle, bizarre travail d'un ciseau du moyen-âge (1).

(1) Dans la suite Jean-Michel Auda ayant épousé l'unique héritière du fief, en obtint l'investiture.



IV.

Castellar.

En face du village de Ste-Agnès, sur une hauteur appelée Montalto, on aperçoit les débris d'un château très-ancien, que le municipe de Péglia y avait fait élever pour la défense de cette partie de son territoire, du côté de la Ligurie.

Les Grimaldi-Vintimille s'en emparèrent, vers la fin du dixième siècle; ils y fondèrent un manoir féodal, que des transactions successives firent passer en apanage à l'un des cadets de la branche Grimaldi-Lascaris. Le village qu'il dominait s'appela le Castellar, à cause de l'importance de cette demeure seigneuriale et guerrière.

Georges de Vento, seigneur de Menton et de Roccabruna, s'en rendit maître par surprise, vers l'année 1157, en représailles des dévastations que les vassaux des Grimaldi avaient commises sur ses terres, et n'y laissa que des ruines.

En 1435, le vieux château se trouvait dans un tel état de délabrement qu'il n'était plus habitable.

Ludovic et Henri Lascaris résolurent de l'abandonner ; ils obtinrent de la Maison de Savoie, en retour de l'hommage qu'ils lui prêtèrent, la concession du plateau inférieur de St-Sébastien, où ils vinrent s'établir, y fondèrent la nouvelle bourgade, et y bâtirent un palais seigneurial.

Le temps, qui sème partout les décombres et les désordres, brouilla leurs héritiers, Barthélemy et Etienne Grimaldi. D'odieuses rivalités divisèrent à jamais les deux familles; la branche aînée prit le titre de Baron, la cadette celui de Marquis.

L'animosité du Baron arriva à tel point, que pour n'avoir plus rien de commun avec son parent, il fit construire une haute muraille de séparation entre son logement et le sien.

Son palais fut complètement abattu, en 1792, par les habitans. Celui du marquis n'éprouva pas le moindre outrage. A l'époque de la restauration, son héritier le vendit avec les terres de la dépendance au commandeur Arson, qui le possède maintenant.

L'intérieur de l'édifice conserve quelques restes de son ancienne somptuosité. On y trouve deux vastes salles, dont les plafonds hardiment voûtés, peints à fresque par le célèbre Carlone, représentent des sujets tirés de la mythologie.

L'état de dégradation dans lequel le propriétaire actuel laisse tomber ces riches peintures est à regretter.

V.

Gorbio.

Au-dessous de Castellar, le village de Gorbio, désigné dans l'histoire des Alpes maritimes sous le nom de Golps, s'élève sur un plateau isolé, et couronne la verdoyante vallée de Menton. Les habitants en attribuent la fondation à l'apôtre Saint-Barnabé, venu dans le pays pour prêcher l'évangile, au commencement du premier siècle de l'ère chrétienne.

Les archives communales contenaient, dit-on, de précieux documents historiques, qui peut-être auraient éclairé les ténèbres des anciens tems; mais en 1793 elles furent livrées aux flammes par la phalange Marseillaise, dont le souvenir est encore aujourd'hui un sujet d'effroi pour la population.

Il est probable que la famille Grimaldi-Vintimille posséda la première le fief de Gorbio, puisque dans la transaction de 1257, par laquelle le comte Guillaume échangea avec la comtesse Béatrix de Provence les terres féodales qu'il possédait du côté de la Ligurie, contre d'autres domaines situés au-delà du Var, il s'y trouve nommé. D'ailleurs par plusieurs actes, que cite Gioffredi, on apprend, qu'en 1320 il était possédé par Otholin

et Manuel Grimaldi, neveux d'Othon comte de Vintimille, et qu'en 1351 Emmanuel Grimaldi, seigneur de Gorbio, fut un des témoins de l'acte de soumission prêté par les habitants de Péglia à l'évêque de Nice, pour obtenir la levée de l'excommunication qu'il avait lancée contre eux.

Suivant un autre acte du 26 mars 1345, Jean Chiabaudis, muni de procuration du même Emmanuel Grimaldi, fils de Guillaume, seigneur de Vaucluse en Provence, reçut au nom de ce feudataire l'hommage des habitants de Gorbio.

Ceux-ci, en 1517, se mirent sous la protection du duc de Savoie, pour se soustraire à l'oppression et en obtinrent la concession de quelques privilèges municipaux. Alors Jean-Antoine Grimaldi et son frère se virent forcés de le reconnaître pour suzerain.

L'invasion du comté en 1543, et le siège du château de Nice par les Turcs et les Français, offrirent à ces seigneurs l'occasion de rompre leurs engagements.

L'histoire cite Benoît Grimaldi, plus connu sous le nom de Bâtard de Gorbio, qui, ayant tenté un coup de main pour s'emparer du château d'Eza, fut arrêté par les milices de La Turbie, et paya de sa tête son imprudente révolte.

VI.

Scaréna et Le Toet.

Nous venons de parcourir la partie orientale du territoire anciennement soumis à la juridiction du municipe de Péglia : il nous reste à visiter celle qu'il possédait dans la vallée du Paglion.

Le premier bourg situé dans le voisinage s'appela Scaréna, du mot *Caréna*, qui dans le vieux langage du pays signifie Descente. En effet, il avait été bâti sur les flancs escarpés du col de *Pisfoulchier*, au-dessus de celui de La Balma, ce qui fait présumer que sa fondation remonterait à l'époque de la funeste catastrophe qu'éprouva ce lieu.

Parmi les ruines découvertes, en 1801, au quartier de *Lou Serre*, on trouva, à l'appui de la tradition, plusieurs tombeaux construits en briques très-épaisses, contenant des squelettes d'une très-haute stature parfaitement conservés, et dans les régions voisines d'*Albera* et du *Caumier*, d'autres ossements, mêlés à des fragments de vases funéraires et de pierres travaillées au ciseau (1). Le désordre qu'on remarque dans le sol, au bas de cette élévation, indique que l'ancienne Scaréna fut détruite par un bouleversement, et que la population se réfugia au fond du bassin inférieur, sur les bords du Paglion.

(1) Notices de M.r Louis Riberti, de la commune de Scaréna.

Cette bourgade serait restée dans la condition d'un hameau ignoré, si le duc de Savoie, Charles Emmanuel II, n'avait fait ouvrir la grande route de Nice à Turin, par le col de Tende. Scaréna devint alors un lieu de passage et de commerce, plein de vie et de mouvement. Malheureusement le tourbillon révolutionnaire et l'invasion française, en 1792, la firent retomber dans l'état d'un pauvre village.

Une maison de refuge, établie au pied méridional du col de Braüs, pour faciliter aux voyageurs le passage scabreux de cette montagne, commença la fondation du village de Toët, ainsi nommé du mot italien *tetto*, c'est-à-dire toit hospitalier. Ce ne fut d'abord qu'un hameau, dépendant du chef-lieu, comme l'indique sa dénomination actuelle Toët-Scaréna; mais les dissensions continuelles, occasionées par le voisinage, obligèrent la maison de Savoie à l'ériger en commune indépendante (1).

(1) L'ancienne famille des Tonduti, possesseurs de plusieurs fiefs dans le Comté de Nice, acquit aussi celui de Scaréna; le Comte Tonduti, Ministre d'État, en illustre aujourd'hui le titre et le nom.

La Baronnie de Toët-Scaréna fut concédée à la famille Caravadossi déjà citée; le Major Général Ignace Caravadossi Commandant le château de Villefranche, en porte le titre.

VII.

Berra.

Sur la crête méridionale des rochers qui couronnent le bassin de Scaréna la municipalité de Péglia avait fait construire une bergerie, pour donner asile aux troupeaux nourris dans ces pâturages. Quelques familles s'y établirent, et y fondèrent un village, nommé Berra, mot de l'ancien langage du pays dont la signification est ignorée.

Ce hameau, entièrement habité par des chevriers toujours en querelle avec leurs voisins, devint le théâtre de sanglantes représailles, excitées de part et d'autre par les jalousies et les vengeances.

Ces désordres fixèrent l'attention de Charles d'Anjou. Pour les arrêter, il inféoda le territoire à Raymond Graglieri, un de ses officiers, avec le titre de baron, à la charge d'y bâtir un château et de s'y fixer. Ce seigneur étant mort sans postérité mâle, la baronnie de Berra passa, par les femmes, à Ludovic Chiabaudis, co-seigneur de Torrettas, qui prit alors le nom seigneurial de Berra et figura parmi les premiers gentilhommes du comté de Nice. L'antique château, restauré et agrandi en 1355, devint la résidence des feudataires, et le rendez-vous de la noblesse des environs.

La baronne Violante-Galléan, femme de Gaspard de Berra, y donna des fêtes splendides. Guillaume Bojero de Nice, célèbre troubadour de cette époque, s'attacha à cette dame dont il chanta la beauté et les bienfaits.

L'église paroissiale de Berra, dédiée à St-Valentin, fut une œuvre de sa pieuse libéralité.

Son fils Honoré, fidèle serviteur de la reine Jeanne d'Anjou, et guerrier renommé de son temps, obtint la charge de lieutenant du comté de Nice, sous le sénéchal de Provence Foulques d'Anjou. En cette qualité, il marcha à la tête des troupes que ce seigneur, en 1363, envoya contre les Lascaris de Tende, pour les forcer de prêter hommage à sa souveraine; il se distingua dans cette expédition, couronnée du plus grand succès, et reçut en récompense la seigneurie d'Entraunes. Sa sœur Claudine, mariée à Barthélemy Borriglione, seigneur d'Aspremont, lui apporta en dot la jouissance des droits féodaux qu'elle avait acquis du chef de sa mère, Jeannette Marchésan, sur les terres de Falicon, de Berra et de Contes. La maison de Berra s'étant éteinte, le fief passa à la famille Dalaise, dont le dernier héritier est mort, il y a peu d'années.

Le château de Berra, reconstruit dans le genre moderne, n'offre plus maintenant que des ruines, mais elles témoignent encore de son importance.

VIII.

Contes.

Au bas du territoire de Berra, s'étend, en échelons, celui de Contes, bourgade la plus importante de l'ancienne juridiction de Péglia.

Là, tous les ans, au mois de mai, se tenait une assemblée générale, où les administrateurs venaient rendre compte de leur gestion. C'est à cause de cette réunion qu'on lui donna le nom de *Conti*, dégénéré en celui de Contes.

Il parait cependant qu'un village plus ancien dût exister dans un site du quartier du Vignal, où l'on a découvert, à plusieurs reprises, des restes de tombeaux, des ossements en grand nombre et des débris d'ustensiles romains. Mais aucun document historique ne vient appuyer cette conjecture.

Ce fertile et champêtre plateau mérite d'être visité (1).

Au milieu d'un magnifique ombrage de châtaigniers, s'élève une tour ronde, adossée à un édifice gothique en ruines. Le genre de sa construction, en pierres de taille, indique un reste d'ancienne forteresse. Les barons de Berra en firent, dans la suite, un manoir seigneurial. A deuxcents pas

(1) Les notices sur les antiquités du village de Contes furent recueillies par l'abbé Don Bonifassi et m'ont été communiquées.

environ de distance, on rencontre une masure de forme ronde, remarquable par sa vétusté. Une petite porte, environnée de décombres, conduit sous la voûte d'un caveau, où existent les ouvertures du canal par lequel s'écoulaient les eaux d'une fontaine, maintenant à moitié tarie; d'autres débris épars au fond du souterrain dénotent que ce curieux édifice dut être consacré à quelque divinité aquatique.

L'histoire se tait sur l'époque de la fondation de Contes. Nous savons seulement, par une charte de l'année 1027, que cette bourgade existait au commencement du onzième siècle, et qu'un gentilhomme nommé Bertrand Guigues en était le seigneur.

D'autres chartes communales rappellent, que les familles Graglieri et Terrazani possédèrent successivement ce fief; que les Borriglione de Sospello y avaient aussi acquis des droits seigneuriaux, et que le dernier feudataire, Ludovic de Chiabaudis baron de Berra, portait le titre de châtelain du Vignal.

Plus tard, sous la maison de Savoie, l'universalité des habitants, représentés par leurs magistrats, s'affranchit de toute redevance envers les anciens seigneurs, moyennant la somme de trois-mille florins d'or, et obtint le privilège de n'être jamais détachée du domaine ducal.

CHAPITRE CINQUIÈME.

Luceram, Coaraza, Levenzo, Roquette-St-Martin, Saint-Blaise.

I.

Luceram.

Luceram fut la capitale de la peuplade des *Lepontii*, mentionnée dans l'inscription du monument de La Turbie. Son nom se composa, dit-on, de deux mots latins, *Lucus-eram*, parce qu'elle avait été bâtie sur une élévation entièrement boisée; on la trouve aussi désignée dans les anciennes chartes sous la dénomination de *Lucis-ramus*, ou *Luciramus*.

La tradition, que les Romains en firent un de leurs postes militaires, est confirmée par un grand nombre de monnaies et de médailles du temps des empereurs Néron, Antonin, Caracalla et Julien trouvées aux environs; des débris de tombeaux, et des vases antiques, découverts dans la région dite *Roccaniera* (1), ajoutent à ces preuves.

Les eaux orageuses du torrent L'Arinier séparent l'ancienne ville de son faubourg.

(1) Papiers de famille de M.r l'avocat Barralis-Ruffin, syndic de Luceram, dans lesquels j'ai puisé les principales notions sur ce municipe.

Parmi les antiquités, l'église paroissiale de Ste-Marie est remarquable par son architecture gothique; il parait qu'elle fut bâtie, sur les ruines d'un temple païen. Il y a peu d'années, on voyait encore sur sa principale façade, des peintures profanes, des nymphes, des faunes et des satyres, dans un cercle de constellations, ayant conservé toute la vivacité de leurs premières couleurs; l'impitoyable badigeon vient de les faire disparaître : c'est une perte sous le rapport de l'art.

Il n'existe de l'ancien clocher que la base, contenant un carré de marbre blanc, avec une inscription en caractères gothiques, devenus indéchiffrables. On prétend qu'elle se rapportait à l'époque où les Lombards pénétrèrent dans le pays, et y commirent d'affreuses dévastations. Des ossements trouvés sur le plateau du quartier St-Roch, à peu de distance du Faubourg, indiquent que ce lieu servit de cimetière, lorsque, à plusieurs reprises, la peste désola la bourgade de *Luceram*.

Les Templiers y avaient une église, dont on ne voit plus que les principales murailles.

Des constructions, beaucoup plus anciennes, se retrouvent sur la sommité de la vieille ville : ce sont les vestiges d'une forteresse du moyen âge. Le temps a respecté la majeure partie de l'enceinte, ainsi qu'une des tours angulaires; elle élève encore sa tête crénelée sur l'entassement des débris; un reste d'escalier en limaçon, pra-

tiqué dans l'épaisseur des murs, conduit d'étage en étage jusqu'au haut de l'édifice; la seule ouverture en ogive, pratiquée dans la muraille à double hauteur d'homme, laisse voir les traces de la porte de fer qui la fermait, et le long du mur de cloture apparaissent celles d'un canal destiné à l'écoulement des eaux que des conduits souterrains amenaient d'une source voisine.

Un rempart, au-dessous de la forteresse, entourait la ville de tous les côtés; on ne pouvait s'y introduire que par deux portes situées, l'une au nord, l'autre au midi, avec pont-levis et meurtrières. L'ogive de cette dernière est intacte. L'architecture gothique de presque toutes les maisons constate l'ancienneté de la bourgade de Luceram.

Des documents authentiques, tirés des archives communales, nous apprennent que la juridiction de ce municipe s'étendait sur toute la partie du territoire compris entre la source du Paglion et la rive gauche du Var; que sa population était nombreuse et florissante, et que, s'étant alliée avec celles de Péglia et d'Utelle, elle figura à la tête de leur confédération républicaine.

La maison d'Anjou ne put la soumettre à sa souveraineté qu'en lui concédant la jouissance pleine et entière de ses anciens privilèges. Celui dont elle se montra le plus jalouse, stipulé et confirmé par le comte de Savoie Amédée VII, dans l'acte de soumission du 10 octobre 1388, fut de

rester toujours incorporée au domaine ducal ; le temps ne le lui a pas enlevé.

Les habitants de *Luceram*, renommés parmi les plus belliqueux des Alpes maritimes, après avoir long-temps combattu les Romains pour conserver leur liberté, se montrèrent dans la suite non moins opiniâtres dans la défense de leurs privilèges municipaux. Héritiers de l'esprit guerrier de leurs ancêtres, on les vit même se mettre à la solde de tous ceux qui voulaient utiliser leur courage.

Manuel Grimaldi, comte de Vintimille, irrité des dévastations qu'ils avaient commises au préjudice de ses vassaux, mit sur pied des forces considérables, en 1220, traversa les hauteurs qui couronnent la vallée du Paglion, et se jeta sur les terres de Luceram ; mais ayant voulu assiéger le château, il fut repoussé, et tellement mis en déroute qu'il perdit ses bagages et la moitié de son monde.

Ce municipe ne fut pas moins considéré sous le rapport de son influence dans toutes les affaires importantes du comté de Nice, lorsqu'il fit partie de la Viguerie de Sospello, et même après qu'il eut reconnu la souveraineté de la maison de Savoie. Je me borne à citer l'intervention de ses députés dans l'acte du 14 mai 1402, par lequel Jean de Conflans, gouverneur de Nice, termina, par arbitrage, les contestations survenues entre les enfants de Pierre Lascaris (1).

(1) Gioffredi, Histoire des Alpes maritimes.

II.

Coaraza.

L'ancienne bourgade de *Coaraza* , *Castrum de villa caudarasa*, dépendante de Luceram est souvent citée dans l'histoire des Alpes maritimes.

Ce nom bizarre se composa de deux mots *Coa* et *raza* (queue rasée); en effet sa situation au confluent du torrent dit *Le Gravier* dans le Paglion dessine la forme d'un lézard sans queue. L'aspect de l'aride masse sur laquelle le village est bâti offre un sauvage contraste avec le tapis des campagnes fertiles qui s'étendent au fond du bassin couronné de montagnes presque nues.

Les Romains s'étaient, dit-on, établis sur ce plateau, et y avaient élevé une forteresse. Je n'ai cependant trouvé aucun document historique à l'appui de la tradition. Il parait que cette bourgade fut ruinée lors de l'irruption des barbares, et reconstruite après ce grand désastre. Beaucoup de maisons s'y font remarquer par des restes d'architecture gothique , des fenêtres et des portes en ogive , sur lesquelles sont sculptés des ornements et des devises , dans le style du moyen-âge : indice certain qu'elle était riche et populeuse.

Une tour , adossée à l'église paroissiale , lui sert de clocher. On s'arrête avec respect devant cet

édifice. Le millésime 1354 se lit extérieurement sur une pierre angulaire de la muraille au midi.

On conserve, au-dessus du maître-autel, un petit tableau sur toile représentant la majestueuse tête du Rédempteur. Les connaisseurs l'attribuent à l'habile pinceau d'un Milanais nommé *Guido*. J'ai remarqué aussi une lourde chaîne, d'un travail très-ancien, suspendue au mur latéral de la chapelle dédiée à la Vierge des Sept-Douleurs; s'il faut en croire la tradition, c'est l'*ex-voto* d'un jeune prêtre qui, étant tombé entre les mains des Maures et ayant été conduit en esclavage sur les bords Africains, obtint sa délivrance.

Dans le pilier latéral près les fonts baptismaux, existe une inscription en caractères romains, devenue illisible (1).

A côté de l'église, les ruines de l'ancien château féodal sont éparses sur une plate-forme carrée, soutenue par d'épaisses murailles en pierres de taille. Le propriétaire de cet emplacement en a fait un jardin; la large base d'une tour ronde en occupe le centre.

Coaraza dépendit long-temps de Luceram, et en partagea toutes les vicissitudes. Mais lorsque les municipes furent battus en brèche par l'introduction du régime féodal, Raymond Berenger comte

(1) Les notices sur les antiquités de Coaraza sont tirées d'un manuscrit trouvé dans les archives de l'église paroissiale.

de Provence, investit d'une partie de ce domaine Bertrand Chiabaudis, en récompense de ses services.

Ses descendants le possédèrent jusqu'en 1325, époque où Robert d'Anjou le fit rentrer sous la juridiction royale, par acte du 24 avril de cette même année, moyennant la somme de deux-mille livres, qu'il assigna sur son trésor au feudataire Paul Chiabaudis.

Six ans après, ce même souverain en démembra les trois quarts, en faveur de Daniel Marchésan, seigneur et châtelain de la Turbie, en échange de ses droits sur ce dernier fief. L'acte d'investiture lui fut expédié par le sénéchal de Provence, Philippe de Sanguinet, sous la date du 14 décembre 1331; et par lettres-patentes du 6 février 1337, il acquit la portion restante de la seigneurie de Coaraza, en renonçant aux redevances féodales que sa famille possédait sur le territoire de Digne.

Son fils aîné, Pierre Marchésan, gouverneur du château de Villefranche, par diplôme du 10 août 1364, obtint de la reine Jeanne d'Anjou et de son époux Louis de Tarente, la confirmation du fief de Coaraza, et de Roccasparviera, avec le titre de Baron. Dans la suite, les mêmes souverains, lui conférèrent la haute charge de capitaine royal de la ville de Vintimille et de la vallée de Lantosca.

Les descendants de ce seigneur, Jean, Antoine, Honoré, Mathieu et Clément Marchésan, ajoutèrent à l'illustration de leur nom en s'alliant aux premières familles du comté de Nice et de la Provence.

Mathieu Marchésan, par son testament de 1625, sépara la seigneurie de Roccasparviera de celle de Coaraza, et en fit l'apanage séparé de ses deux enfants.

André Marchesan, chargé de dettes et n'ayant pas de postérité, vendit la baronnie de Coaraza à Ludovic et Jean-Antoine Barralis gentilshommes de Luceram. Les armoiries des Barralis existent sculptées sur le mur latéral de l'église paroissiale, et sur la porte du presbytère.

Les cadets de la maison Marchésan continuèrent à posséder le fief de Roccasparviera. L'antique château, dont il n'existe plus que quelques décombres, avait été bâti, dans le moyen âge, sur les rochers qui couronnent les sombres gorges de la Vésubia, et où les éperviers et autres oiseaux de proie fesaient leur nid; de là le nom de Roccasparviera.

Sous la domination des comtes de Provence, il servit de forteresse, pour défendre le passage dans les vallées de la Vésubia et de la Tinea; plus tard il devint un manoir seigneurial.

Des traditions, que je crois fabuleuses, survivent à sa destruction. Selon le bruit populaire, la

reine Jeanne d'Anjou y aurait établi sa demeure; mais il est contredit par l'histoire, puisque les agitations de son règne ne lui permirent de quitter le séjour de Naples que lorsqu'elle se rendit à Avignon, pour se défendre devant le tribunal du souverain pontife contre l'accusation d'avoir participé à l'assassinat de son mari, André de Hongrie.

Le baron Jules-César Marchésan, premier seigneur de Roccasparviera, épousa Lucrèce Ferréro, noble génoise; son fils Maurice n'eut de sa femme Cassandre Roccamaura qu'une fille, nommée Lucrèce, laquelle transmit la baronnie à son mari Pierre Paul Cappello, co-seigneur de Châteauneuf, sous la condition qu'il ajouterait à son nom celui de Marchésan.

Joseph-Dominique Cappello, privé de postérité mâle, institua pour son héritière universelle sa fille Constance-Charlotte mariée à Charles-Ignace Torrini, comte de Fogassieras. C'est ainsi que s'est conservé dans cette dernière famille l'illustre nom des Marchésan.

Le château de Roccasparviera n'existe plus; à peine si quelques décombres, épars sur cette aride élévation, en désignent l'emplacement; le temps n'a épargné que les restes d'un caveau, dont la voûte s'est à moitié écroulée, et quelques blocs de maçonnerie, remarquables par leur vétusté.

Je ne m'arrêterai pas à raconter, sur cette ancienne demeure féodale, les bruits populaires

d'après lesquels, les habitants fatigués de l'oppression d'un de leurs seigneurs, se seraient révoltés et auraient livré le château aux flammes. Aucun document authentique ne vient à l'appui de cette tradition. Il est plus simple d'attribuer l'abandon de Roccasparviera à l'aspérité sauvage de la localité, et plus encore aux progrès de la civilisation qui engagèrent les habitants à se rapprocher des terrains propres à la culture.

Ils se divisèrent en deux fractions, dont l'une fonda le hameau d'*Ingarvin*, et l'autre celui de *Duranus*. Ce dernier, quoique composé seulement de quelques maisons de paysans, éparses dans la campagne et cachées, pour ainsi dire, dans un coin environné de précipices, obtint de la maison de Savoie d'être érigé en commune. Etait-il jadis plus peuplé qu'aujourd'hui ?



III.

Levenzo.

Le versant septentrional du col de *Ferrion* sépare le territoire de Coaraza de celui de Levenzo, autre chef-lieu de la peuplade des *Lepontii*, ainsi nommé à cause de sa situation sur un tertre élevé. Les Romains en firent une de leurs principales places d'armes, pour tenir en respect les farouches habitants des vallées du voisinage. Cette bourgade, alors favorisée par les conquérants, ne tarda pas à devenir populeuse. Si l'invasion des peuples barbares arrêta le cours de ses prospérités, elle trouva plus tard de nouvelles ressources dans l'établissement du régime communal, sous la protection du municipe de Luceram.

L'époque de la domination romaine y est indiquée par les restes d'un arceau en pierres de taille, qu'on voit à l'entrée de la place, où s'élevait l'ancienne *Curia*.

Un second arceau existe du côté opposé, et conduit au plateau de l'église paroissiale. En examinant le clocher on croit reconnaître que sa première forme fut celle d'une tour gothique.

Des débris de plusieurs âges sont entassés sur l'élévation appelée Le Château.

Les comtes de Provence en firent un boulevard de la vallée, ainsi qu'on le voit par les vestiges d'une vaste enceinte de remparts.

Cette forteresse, d'après la tradition, daterait du temps des Romains; elle fut rebâtie de ses décombres et devint plusieurs fois vers le commencement du treizième siècle, une dépendance seigneuriale de l'abbaye de St-Pons, nommée dans les chartes de l'époque: *Castrum de Leventio* (1). En 1251, Charles d'Anjou, ayant transigé avec le monastère pour les droits que celui-ci avait sur le fief de *Levenzo*, en investit, par égales portions, *Guillaume* et *Jean Richieri* d'Eza.

Leur fils et neveu *Jacques*, marié à *Béatrix Grimaldi*, ne laissa pas d'enfants, et sa veuve transféra la seigneurie à *Nicolas Grimaldi* son parent, un des cadets du comte *Guillaume* de *Vintimille*. En 1400, les *Grimaldi* de *Beuil* en obtinrent la cession, à la suite d'une transaction de famille. Il parait pourtant que les *Richieri* de la branche d'Eza y conservèrent encore quelques droits féodaux puisque le comte de

(1) Archives de St-Pons. L'ancienne église paroissiale de Sainte Marie était aussi sous la juridiction de l'abbaye.

Savoie, en sanctionnant l'acte dont il s'agit, les indemnisa par la concession de la partie du rivage maritime entre *Eza* et *Monaco*, nommée dans l'acte *Caput dalphini*, aujourd'hui cap d'ail.

En 1442, des fêtes somptueuses célébrèrent, au château de *Levenzo*, le mariage du feudataire *Pierre Grimaldi* avec *Marguerite* de *Castellane*, fille aînée de *Renforcé*, seigneur de Palerme. Cette illustre alliance excita son orgueilleuse ambition et le porta à la révolte contre Amédée VIII. Ce souverain, après avoir réduit son vassal aux abois, fut assez généreux pour pardonner sa rébellion et lui rendre les terres qu'il lui avait confisquées.

Le château de *Levenzo* cessa d'exister en 1622. Le duc Charles Emmanuel I en ordonna la démolition, lors de la catastrophe du comte de Beuil, *Annibal* de *Grimaldi*.



IV.

La Roquette-Saint-Martin.

L'origine de *La Roquette*, ancien hameau dépendant de la bourgade de *Levenzo*, remonte à une époque très-reculée. Il avait été bâti, sur la sommité de la région dite le *Castel vieil*, parce que ce lieu, maintenant boisé et désert, était fortifié. Le castel fut détruit, lors de l'irruption des peuples barbares; alors les habitants allèrent s'établir sur le mamelon inférieur, où s'élève le village actuel.

Sa situation sur un amas de roches lui fit donner le nom de *Roquette*.

Bientôt la population ayant augmenté, plusieurs familles de cultivateurs quittèrent l'enceinte de la bourgade, descendirent sur les bords du Var, s'y mirent sous le patronage de Saint-Martin, et lui bâtirent un sanctuaire, qui ne tarda pas à être en grande vénération dans toute la contrée. L'air libre qu'on respirait dans cette agreste demeure, et la bonté du terroir fertilisé par les eaux du fleuve, firent en peu de temps un village populeux, rival du chef-lieu. Alors les deux bourgs ne formèrent plus qu'une seule commune, sous le nom de *Roquette-St-Martin*. Le dernier obtint même l'établissement de la paroisse, dans l'église de *La Madona del bosco*, ruinée en 1652 par une inondation. Elle contenait, dit-on, plusieurs

curieuses antiquités, parmi lesquelles une inscription en caractères gothiques, gravée sur la porte principale, et dont la perte est à regretter.

Gioffredi cite deux chartes de 1004 et 1075, d'après lesquelles on apprend que *Guillaume Laugieri*, fils de *Miron* et d'*Odila*, et sa femme *Adélaïde* de la ville de Nice donnèrent, pour le salut de leurs ames, les biens qu'ils possédaient sur le territoire de *Roquette-St-Martin*, à l'abbaye de St-Pons, et que leur parent *Rostaing Laugieri* en fit de même en faveur de l'évêque de Nice, ce qui indiquerait qu'ils étaient les seigneurs de ce lieu.

On sait, d'une manière plus certaine, que *Georges Bonfils*, baron *des Ferres*, obtint de Charles d'Anjou I l'inféodation de ce domaine, et y bâtit un manoir seigneurial, flanqué de quatre tours, et fermé par une forte muraille circulaire.

René Grimaldi, seigneur de *Massoins*, et son frère *Jean-Baptiste d'Ascros*, s'en emparèrent en 1527, et pour se venger des outrages qu'ils reprochaient à *Honoré des Ferres*, leur ennemi, le livrèrent aux flammes. Les héritiers de ce feudataire le cédèrent, quelque temps après, à *Jean-Lascaris de La Briga*, qui répara ce désastre. Ses successeurs en conservèrent la possession jusqu'en 1792, époque où les révolutionnaires français demantelèrent une partie du noble édifice. Ce qui reste de ses ruines a été acheté par un particulier de *La Roquette*. Il s'en est servi pour bâtir sa demeure.

V.

Saint-Blaise.

La partie du territoire montueux, composant actuellement la commune de *St-Blaise*, dépendait de la bourgade de *Roquette-St-Martin.* Son nom lui vint d'une antique chapelle dédiée au bienheureux protecteur de ce lieu sauvage. Une sombre forêt de pins le couvrait presque entièrement; quelques chasseurs le fréquentaient, mais on n'y trouvait aucune habitation. La première qui vint l'animer fut bâtie par le comte *Léodegaire* , riche patricien de la ville de Nice. Ce seigneur passionné pour la chasse en fit l'acquisition en 1028 et y construisit un château, où se réunissaient souvent les gentilshommes du pays. Il avait épousé *Odila*, veuve de *Miron Laugieri* déjà nommé; n'en ayant pas eu d'enfants il institua pour son héritier le monastère de St-Pons (1). Le sol était propre à la culture de la vigne: quelques pauvres familles, s'y établirent.

(1) Anciennes archives de l'abbaye de St-Pons.

Des défrichements considérables y furent opérés, des habitations champêtres s'y formèrent, et la chapelle de *St--Blaise*, transformée en église paroissiale sous l'invocation de Sainte-Marie, en devint le point central; mais la population continua à vivre éparse dans la campagne.

L'abbaye de St-Pons posséda cette seigneurie jusqu'à la suppression du monastère. Si l'on n'y trouve aucun souvenir des temps anciens, les mœurs simples de la vie agricole que les habitants ont conservées à travers le long cours des années, offre un tableau digne d'observation (1).

(1) Le chanoine Eugène Spitalieri de Cessole y possède encore quelques redevances, avec le titre d'Abbé.



CHAPITRE SIXIÈME.

Utelle, La Torre, Clans et Maria.

I.

Utelle.

De nobles souvenirs historiques illustrent le territoire où la belliqueuse peuplade des *Oratelli* se signala par son opiniâtre résistance contre les Romains.

Leur nom se composa de deux mots celtiques : *Urr*, qui signifie élévation, et *Tell* pays libre.

La tradition a voulu donner la même étymologie au chef-lieu, appelé *Utelle;* cependant il est désigné dans plusieurs chartes par le monosyllabe *Uels* ou *Ues*, qui dans le vieux langage du pays signifie un œil. Cette dernière dénomination est encore vulgairement en usage parmi les habitants ; elle se rapporterait à la surveillance du territoire, exercée par ces montagnards, dans l'intérêt de la fédération républicaine dont je parlerai ci-après.

Sur la crête du mamelon occupé par la première bourgade, on aperçoit les vestiges de fortifications et d'un mur d'enceinte.

L'histoire des Alpes maritimes nous apprend que les habitants d'*Utelle*, excessivement jaloux de leur indépendance, gardèrent une haine héréditaire aux successeurs de *César Auguste*, et qu'aussitôt après

la chûte de l'empire, ils détruisirent tout ce qui pouvait rappeler la honte d'avoir plié sous le joug Romain; aussi n'a-t-on trouvé, ni dans cet emplacement, ni dans ses environs, aucun monument, aucune inscription de cette époque reculée, si ce n'est quelques monnaies dernièrement découvertes, au quartier nommé *La Ginesté*, parmi lesquelles une médaille en or à l'effigie de l'empereur Valentinien I, sous la date de 365, parfaitement conservée (1).

L'église paroissiale d'Utelle est un des plus beaux et des plus anciens monuments du comté de Nice. On attribue sa fondation à St-Véran, évêque de Cavaillon, vers la fin du sixième siècle. S'il faut en croire les bruits populaires les habitants se seraient servis pour cette grandiose construction des pierres tirées de la vieille ville. En effet, on voit à peu de distance les restes d'un rempart, dont les matériaux sont pareils à ceux de l'église. Le clocher semble, par sa hauteur, sa forme et l'épaisseur de ses murs, avoir été une de ces tours du moyen âge, sur lesquelles se plaçaient des sentinelles pour donner l'alarme en cas de danger. À l'angle de cette masse colossale s'ouvre une petite porte surmontée de trois vases funéraires en terre cuite coloriée; ils paraissent dater du temps des

(1) Monsieur l'abbé Thaon, docteur en théologie, s'est occupé de la recherche des antiquités d'Utelle, sa patrie: je lui dois les principales notices historiques concernant ce municipe.

Romains: on les trouva dans l'ancien cimetière, lorsqu'on se servit de cette emplacement pour agrandir l'église. Un porche gothique en décore l'entrée principale; sur les dalles d'un péristyle de six marches, quatre colonnes de granit grisâtre, auxquelles des animaux sauvages grossièrement sculptés prêtent leurs dos, supportent une coupole presque détacheé de la façade et hors de proportion avec l'édifice. Cetté construction prouve qu'elle y fut ajoutée sans discernement. La boiserie du portail se fait remarquer par la beauté de l'ouvrage, attribué à l'habile ciseau d'un artiste du treizième siècle.

Dans l'intérieur une double rangée de majestueuses colonnes d'un seul bloc, soutient la voûte, divisée en trois ogives: celle du centre, plus élevée que les deux autres, dessine une gracieuse ellipse; derrière le maître-autel, dans l'abside, sous un dôme élégant et bien éclairé, on admire une magnifique sculpture en bois de noyer, où sont rappelés les miracles du Saint fondateur: c'est un prodige de travail et de patience, un chef-d'œuvre du même siècle.

Le sanctuaire de Notre-Dame d'Utelle, bâti sur la hauteur voisine, mérite aussi d'être visité. On prétend qu'il dut sa fondation à un prince Aragonais, de passage dans ces montagnes, lequel se trouvant en danger implora la protection de la Vierge Marie, et lui éleva, en reconnaissance de l'appui qu'il en reçut, une chapelle, où bientôt les populations accoururent de toutes parts.

Deux vastes portiques, en forme de galerie, entourent l'église et servent d'abri aux visiteurs. Les murs sont tapissés d'un rangée de tableaux, peints à la gouache, représentant la famille de Jacob. C'est une pieuse offrande de Georges Lascaris comte de Tende, qui atteint d'une grave maladie fit un vœu à la Madone d'Utelle, et obtint sa guérison. Ces tableaux datent de l'époque, où l'usage de l'huile pour détremper les couleurs n'était pas encore connu. Ils mériteraient d'être garantis de l'humidité qui les a déjà considérablement dégradés.

Après de longues vicissitudes, le municipe d'*Utelle* s'allia avec ceux de Péglia et de Luceram ; ils formèrent, dans le comté de Nice, ainsi que je l'ai dit, une confédération républicaine, long-temps en lutte contre la puissance des comtes de Provence. La maison d'Anjou ne réussit à soumettre ces montagnards qu'en leur accordant les plus amples privilèges, parmi lesquels on cite celui de porter un coutelas à la ceinture, en signe de bourgeoisie, ce qui les fit surnommer les *Couteliers*. Elle leur accorda aussi le privilège plus important de n'être jamais inféodés à aucun seigneur.

Cependant la reine Jeanne obtint leur consentement à l'érection en fief d'une partie de la région de *Manoinas*, dépendante du territoire communal, dont elle investit son majordome Raineri Blanchi de la ville de Tende, en récompense de ses services.

La redevance annuelle à laquelle ce feudataire se soumit d'offrir à cette souveraine une paire de gants de peau de chamois, est une singularité très-remarquable de l'époque (1).

Les Templiers obtinrent aussi de s'établir au hameau de *Cros*, sous la condition expresse que la ville ne serait jamais soumise à la juridiction de l'Ordre.

Quelques ruines indiquent le lieu où leur hospice avait été bâti. Il existe à Utelle, dans la rue *Sotrana*, une pierre, probablement extraite de cet édifice, placée extérieurement au-dessus de la lucarne de la maison Daidéri; on y voit sculptés l'équerre et le compas entrelacés d'un serpent, avec la croix mi-partie, emblêmes connus de ces chevaliers.

On avait, dit-on, découvert dans le lit de *La Vésubia*, au bas du hameau, un bloc de marbre sur lequel étaient gravées des lettres romaines; les eaux de la rivière l'ont emporté, avec les débris du pont qu'on sait, par tradition, avoir existé dans cet endroit.

La renommée guerrière de cette population subsistait encore dans le quinzième siècle. Aux termes d'une convention, signée dans la ville de *Clans*, où s'était rendu *René Grimaldi*, Baron de *Beuil*, ce seigneur, alors brouillé avec le comte de Savoie Amédée VIII, prit à sa solde une compagnie de miliciens de la ville *d'Utelle*.

(1) Gioffredi, Histoire des Alpes maritimes.

II.

La Torre.

Les *Oratelli* pour défendre leurs frontières septentrionales contre les incursions de leurs voisins y avaient bâti une haute tour, où des hommes armés fesaient bonne garde. Cette tour donna son nom à un hameau fondé sous sa protection (1).

On ignore l'époque positive de la fondation de *La Torre*, et l'emplacement qu'elle occupa d'abord. Des tombeaux et de nombreux ossements humains, qu'on découvrit au quartier nommé *St-Jean*, firent présumer sa première existence dans ce lieu. Une chapelle, sous l'invocation du St-Évangéliste, a seule échappé aux ravages du temps. On y conserve un tabernacle, avec cette inscription en caractères gothiques:

> *Vasculum hoc sanctuarum reliquiarum fuit benedictum per Ill. m. et R.um D. Ioanem Ludovicum Pallavicinum Niciensium episcopum 1588 21 septembris.*

(1) On lit dans un manuscrit de la famille Blanqui, une des plus anciennes du pays, cette indication de l'origine de la bourgade de *La Torre*: *sic vocata ab antiqua turris*; c'est dans ce document que j'ai puisé les principales notices relatives à cet article.

L'obligation anciennement imposée au curé de *La Torre* d'aller prendre son investiture dans ce sanctuaire, et d'y célébrer à La Toussaint une messe des morts, confirme la tradition que la première paroisse exista dans cette localité.

De profondes ténèbres couvrent les événements qui causèrent l'abandon de l'antique bourgade, et la formation de la nouvelle ; on sait seulement que la peste dévora la population de *St-Jean*, à une époque reculée, et qu'à la suite de ce désastre des familles entières désertèrent leurs foyers.

Le village actuel se fait remarquer par l'ancienneté d'un grand nombre de ses maisons. L'architecture gothique de l'église paroissiale s'offre sous un vénérable aspect; des arabesques d'un beau travail décorent la principale porte d'entrée. La croix des chevaliers du Temple s'y trouve sculptée ; peut-être en furent-ils les fondateurs ? ...

Dans la structure quadrangulaire du clocher, d'une hauteur imposante, on découvre les formes d'une antique tour.

L'opinion qu'elle aurait donné le nom à ce dernier village n'est pas admissible, puisque l'existence antérieure de celui de *St-Jean* est incontestable.

Des masures, attenantes à l'église, et devenues la demeure de l'indigence, indiquent, par des restes d'architecture, l'antique séjour des Templiers. On y entre par une porte en ogive, sur laquelle sont grossièrement sculptées deux

têtes humaines, séparées par une étoile flamboyante. Celle de droite représente un vieillard à longue barbe, et celle de gauche un démon avec des cornes. Cette porte conduit à une chambre carrée, éclairée par une fenêtre oblongue creusée dans l'épaisseur du mur, et entourée d'une élégante corniche en granit. De cette chambre on descend par un escalier tortueux dans un caveau d'égale dimension. La tête hideuse d'un monstre, à bouche béante, semble en défendre l'entrée. Le jour n'y pénètre par aucune ouverture, et la voûte cannelée, ornée de cinq rosaces symétriques disposées en croix, conserve les traces de trous ou durent être attachés des anneaux, pour suspendre des lampes. Tout prouve que ce lieu était destiné à des réunions mystérieuses, semblables à celles qu'on attribue aux Templiers.

L'arceau d'une vieille maison, soutenu par des piliers en pierre brune, est une autre curiosité non moins remarquable. Sur celui du centre est gravée l'inscription suivante, en langue française de l'ancien temps :

1534 Clas ....
Sauf morir ....



Cet édifice, situé au fond de la place publique, appartenant aux mêmes chevaliers, était l'ancien hôpital, nommé le *Saint-Sépulcre*. Les deux

chapelles latérales sous l'invocation de *Ste-Brigite* et de *St-Bernard*, situées aux deux extrémités de la ville, sont ornées de peintures à fresque assez bien conservées. L'originalité des figures et la bizarrerie des costumes datent de l'époque où le style gothique était en honneur. Sur le mur de la première, on lit l'incription suivante :

Hoc fecerunt magistri Currandi
Buvesi et Guirardi Nadale pictores
Niciae et compatres
27 august 1481.

Charles d'Anjou I, acquiesçant aux supplications des habitants de *La Torre*, les détacha du municipe *d'Utelle*, et en fit une commune séparée.

Une charte de 1711 nous apprend que, la bourgade étant occupée militairement par les troupes françaises, *Pierre François Lepelletier*, délégué du bailli de Provence, *Nicolas Legrand*, marquis de St-Colombe et de Bompréy, força le comte *Emmanuel della Chiesa*, châtelain du lieu, à prêter foi et hommage à Louis XIV.

III.

Clans.

La peuplade des *Vellauni* dominait dans la vallée de *La Tinea* et dans toute la chaîne des montagnes comprises entre le territoire *d'Utelle* et celui de *St-Sauveur*.

Le chef-lieu s'appela *Clan*, c'est-à-dire centre de réunion (1). Des guerres longues et opiniâtres, avec les *Oratelli* leurs voisins, ensanglantèrent long-temps le pays; enfin l'intérêt commun engagea les deux populations à réunir leurs efforts contre la puissance envahissante des Romains, et à former entre elles un traité d'alliance; mais après une lutte désespérée, elles durent se courber sous le joug des conquérants. L'inscription du monument de La Turbie, élevé à la gloire de César-Auguste, et les monnaies du temps de Néron, de Vespasien et de plusieurs autres empereurs, trouvées à diverses reprises dans l'intérieur et aux environs de la ville de *Clans*, le prouvent.

Aux grandes calamités que la chûte de l'empire d'Occident fit éprouver à cette population, succédèrent des jours moins malheureux. Elle ne tarda

(1) Les notices historiques concernant la ville de *Clans* ont été puisées dans un manuscrit qui m'a été communiqué par le chanoine *Régis*, archiprêtre de l'église collégiale du lieu.

pas à adopter le régime municipal, et à s'unir à la confédération républicaine *d'Utelle* : par ce moyen elle fit respecter son indépendance.

Alors cette cité prospéra rapidement, et devint une des plus importantes de la vallée; elle aurait même surpassé ses rivales en richesse et en population, si elle n'avait été horriblement désolée par la peste de 1347. Jeanne d'Anjou pour réparer ce grand désastre accorda aux habitants tous les privilèges qui pouvaient donner de l'essor à leur commerce et à l'agriculture; elle y établit l'entrepôt du sel, pour l'approvisionnement du pays, et y fixa la résidence d'un juge-mage. La maison où siégeait ce magistrat conserve les marques de son antiquité à travers les réparations successives: c'est un édifice carré, en pierres de taille, dont les portes sont en ogives et les fenêtres à colonnettes.

L'église paroissiale, dédiée à la Nativité de la Vierge Marie, a été reconstruite dans le goût moderne. Quatre colonnes de granit d'un seul bloc forment un élégant péristyle et décorent sa façade.

De pieuses libéralités y fondèrent un chapitre de quatre chanoines réguliers, présidés par leur doyen, avec le titre d'archiprêtre. Cette collégiale, supprimée pendant l'occupation française, a été rétablie par acte du 17 mars 1829.

On y vénère une précieuse relique de *St-Martin*, dont l'archevêque de Milan, *St-Charles Borro-*

mée, lui fit don. Un acte authentique, sous la date du 8 juillet 1625, déposé dans les archives paroissiales, en fait foi.

Cette ancienne église avait été enrichie, en 1066, par la donation que lui firent *Pierre* et *Milon Balbo* des terres et redevances qu'ils possédaient en commun dans le territoire de *Clans*, du chef de leur mère *Aufresa Rostagno*, parente des seigneurs de *Beuil*.

Je n'ai pu m'assurer s'ils en furent les feudataires; plus tard les habitants se constituèrent en municipe, et se montrèrent long-temps jaloux de la conservation de leurs privilèges; mais dans la suite l'avocat *Joseph François Baldouino* (1) acquit le fief de *Clans* avec titre de comte.

La fontaine existante sur la place de *Clans*, grossière construction du moyen âge, contient, au frontispice, cette singulière inscription:



Voici les eaux de la bouche du roi.
1534.

Sans doute on aura voulu indiquer que les eaux de cette source étaient dignes, par leur fraîcheur et par leur bonté, de figurer à la table des souverains.

(1) De Nice, dont la famille est éteinte.

IV.

Maria.

Jadis le territoire de *Clans* s'étendait jusqu'aux confins de celui de *Val-di-blora*. Vers cette frontière inhabitée s'était établi un saint hermite, renommé par les guérisons miraculeuses qu'il opérait. De toute part on accourait pour le consulter. Cet homme pieux fit bâtir, près de sa cabane, à l'aide d'aumônes, une chapelle dédiée à la Vierge Marie. Elle donna naissance à un hameau, où quelques cultivateurs vinrent s'établir; ils l'appelèrent *Maria*, pour indiquer qu'ils s'étaient mis sous la protection de la Mère du Sauveur.

Les habitants furent long-temps soumis à l'orgueilleuse prépondérance du chef-lieu.

Les *Balbo* en devinrent les premiers seigneurs. Un acte de l'année 1066 mentionne la donation des terres de *Maria* qu'ils firent à l'église de *Clans*.

Un siècle après, Alphonse I, roi d'Aragon et comte de Provence, y bâtit un château pour la défense des gorges de *La Tinea*; des ruines, encore visibles, indiquent que la population avait augmenté sous cet abri.

Raymond Bérenger IV donna le fief aux Grimaldi de Beuil. Ils firent réparer le fort, et y établirent la résidence d'un châtelain.

Il resulte d'un document de 1387 que Raymond Grimaldi, seigneur *d'Illonsa*, l'habitait à cette époque, et en était le co-seigneur.

En 1533, Honoré Grimaldi, baron de Beuil, dans l'acte d'hommage prêté à la maison de Savoie, fit mention expresse du fief de *Maria*, et sur les plaintes de ses vassaux consentit à leur accorder quelque soulagement.

La délivrance des dures servitudes auxquelles ils avaient été soumis, les privilèges qu'ils obtinrent dans la suite de former une commune séparée du territoire de *Clans*, n'ont pas empêché ce lieu de retomber dans la condition d'un pauvre village.



CHAPITRE SEPTIÈME.

VIGUERIE DE SOSPELLO.

Sospello, Castiglione, Molinetto, Lantosca, Bolléna, Roccabigliéra, Belvédère, St-Martin-Lantosca.

I.

Sospello.

On prétend que l'antique cité des *Viberi* existait bien avant celle de Nice. L'historien *Alberti* en fait remonter la fondation au passage d'Hercule dans les Alpes maritimes, lorsqu'il alla combattre en Ibérie le géant *Géryon*; il appuie cette fabuleuse tradition sur le nom de *Champ d'Erc*, donné à un quartier du territoire, où le héros Thébain, dit-il, campa avec ses compagnons, et livra bataille aux indigènes accourus pour s'opposer à leur marche. Il ajoute qu'un de ses lieutenants, nommé *Bravur* ou *Bravus*, remporta une grande victoire sur la sommité de la montagne, appelée depuis le col de *Braûs*, du nom de ce guerrier (1).

Toutes les fois que l'histoire d'un peuple n'a pour base que des suppositions inventées par l'or-

(1) Alberti, Histoire de la ville de *Sospello*, liv. I.

gueil national, elle ne mérite aucune croyance; je me bornerai donc aux documents qui rappellent des faits positifs.

La puissante nation des *Viberi*, dominatrice de la vallée de *La Bévéra*, eut pour capitale la ville de *Sospitellum*, bâtie au centre du fertile bassin qu'arrosent les eaux impétueuses de cette rivière. L'étymologie du nom dérive de *Sospes-tellus*, terre hospitalière.

La nuit des temps enveloppe son antique berceau jusqu'à l'époque où Jules-César vint dans les Alpes maritimes. Les habitants luttèrent alors avec une grande obstination contre les légions romaines, pour conserver leur indépendance, et ne se soumirent à la puissance d'Auguste qu'après avoir épuisé toutes les ressources de leur courage. Toutefois ils trouvèrent sous la domination du vainqueur les bienfaits de la civilisation, auxquels ne tardèrent pas à se joindre les lumières du Christianisme, et presque aussitôt la cité conquise devint le siège d'un des lieutenants du Préfet de *Cimiès*, et la seconde ville des Alpes maritimes.

Les ruines d'un ancien château couvrent la hauteur voisine, qu'on appelle encore aujourd'hui *Le Castel d'Appi*. La tradition que *Marius Appius*, *procurator* de la province, avait établi sa résidence en ce lieu, s'appuie sur un passage de

Tacite, conçu en ces termes: *Hinc inde agebat Marius procurator Alpium maritimarum* (1).

Il n'est pas surprenant qu'aucun monument, aucune inscription ne rappelle le souvenir des Romains, dans une ville si importante, où leur domination fut incontestablement de longue durée, si l'on considère les dévastations que les peuples barbares y commirent, et l'épouvantable incendie qui, vers la fin du huitième siècle, la dévora presque entièrement. Un des quartiers les moins ruinés conserve encore le nom de *Crémaja*. Ce mot, dans le langage du pays, signifie lieu incendié: les traces du feu sont visibles sur une partie des murailles.

Sospello, reconstruite après cette catastrophe, se constitua en municipalité, et se gouverna par ses propres magistrats.

Si le gouvernement républicain favorise l'accroissement de la population, et donne de l'aisance à la vie civile, il traîne presque toujours à sa suite les troubles et les divisions intestines. En 1217, les rivalités et l'ambition des familles puissantes agitèrent tellement les citoyens, que, pour ramener l'ordre et la paix, ils durent soumettre leurs contestations à l'arbitrage de Guillaume et de Manuel Grimaldi, comtes de Vintimille. Ces seigneurs

(1) Corn. Tac., lib. II.

y parvinrent l'année suivante, par un compromis, *actum in Cepello ultra pontem.*

D'autres querelles survenues avec les habitans de *Breglio*, leurs voisins, au sujet des limites du territoire respectif, donnèrent lieu à de funestes animosités. Le crédit du célèbre jurisconsulte *Paul* de *Cays*, patricien de la ville de Nice, réussit enfin à y mettre un terme, par acte du 8 juin 1287, signé *apud fontem Galvagni in territorio communi communitatum de Braelio et de Cepitello.*

Les habitans de Sospello purent alors donner leurs soins aux travaux de l'agriculture, et jouir de ses bienfaits.

La maison d'Anjou leur accorda la perception d'un droit de gabelle, érigea la cité en chef-lieu de Viguerie, et en étendit la juridiction dans toute la vallée de Lantosca. L'augmentation de ses privilèges, entre autres, celui qu'en cas de guerre les milices ne pourraient être forcées de sortir du comté de Nice, ajouta à son importance et à sa prospérité.

Malheureusement les longues hostilités que firent naître les ambitieuses prétentions des Grimaldi comtes de Vintimille, et des seigneurs de Menton, sur les terres du Municipe, vinrent en troubler le cours.

La ville était jadis entourée d'une forte enceinte de remparts, dont on voit encore, du côté du nord, les restes imposants.

Parmi les constructions intérieures se fait re-

marquer une vieille maison, en pierres de taille de dimension égale, qu'on dit avoir été le palais où siégeaient les Consuls. Au milieu du mur de la façade est encadré un carré de granit, orné d'élégantes frises, et divisé en deux compartiments, où sont sculptés, d'un côté, un lion qui bat ses flancs de sa longue queue, de l'autre, une timide brebis qui semble implorer sa pitié. C'est, dit-on, une ingénieuse allégorie pour exprimer la protection que le fort doit au faible.

Une autre maison moins ancienne, appelée *La Barbette*, occupe l'extrémité de la même rue; elle servit de temple à une colonie de *Huguenots*, nommés *Barbets*, parce qu'ils portaient une longue barbe. Ces religionnaires, chassés de la Provence pendant les troubles de la Ligue, vinrent chercher un asile à Sospello, et y apportèrent leurs richesses; mais ils en furent expulsés quelque temps après, pour avoir voulu propager leur hérésie, et ils allerènt s'établir dans la vallée de *Luzerna*.

L'église paroissiale, sous l'invocation de St-Michel, est un vaisseau grandiose, soutenu par une double rangée de colonnes d'une seule pièce. Les murs de la façade ont été complètement badigeonnés; le clocher seul, de forme pyramidale, a conservé sans altération son aspect gothique.

Une première paroisse existait anciennement sur le plateau septentrional au bord de la rive gau-

che de la *Bévéra*. Elle avait été construite des débris de l'antique citadelle. En 1347, les consuls de la ville la firent réparer et agrandir ; mais plus tard elle fut abandonnée et remplacée par la collégiale de St-Michel. L'emplacement qu'elle occupait a été déblayé sous le gouvernement français, et sert aujourd'hui de promenade publique.

On trouve çà et là, dans les maçonneries de la ville plusieurs restes de décombres du vieil édifice. Deux chapiteaux de colonnes, placés pour servir de siège sur le devant d'une boutique, témoignent de sa noble architecture.

Sospello se divise en deux parties, séparées par le lit de la *Bévéra* ; un pont en pierre, de deux arches, plusieurs fois emporté par ses eaux redoutables, et toujours reconstruit, joint la cité au faubourg.

Les chevaliers du Temple y possédaient une grande maison ; il en reste une masure, dont le triste aspect contraste péniblement avec l'orgueilleuse renommée de cette riche demeure, concédée dans la suite aux chevaliers de St-Jean-de-Jérusalem.

L'administration de la ville conserva les formes républicaines, même après que les habitants, par convention du 10 octobre 1388, se furent donnés au comte de Savoie, Amédée VII. L'historien Alberti cite une charte du commencement du sei-

zième siècle, tirée des archives communales, avec cette intitulation :

> *Anno 1501 die VV Augusti, parlamentum Sospitelli, in carteria publica, ante domum honorabilis D. Georgii Borrilioni, quondam Francisci, prope domum curiae, in presentia egregii Ricci, capitanei vicariae Sospitelli, comitatus Ventimilliae et vallis Lanstucae, ad laudem celtitudinis localis et commodum Reipublicae.*

Cette antique cité des Alpes maritimes devint la plus importante du comté, après celle de Nice; non seulement elle conserva le privilège de demeurer constamment attachée au domaine du souverain, mais elle obtint l'investiture des fiefs de *Castiglione* et de *Molinetto*.



II.

Castiglione.

—

Les consuls de la ville de *Sospello*, pour défendre le territoire contre les incursions et les usurpations des comtes de Vintimille, avaient fait bâtir, vers la frontière Ligurienne, une forteresse appelée *Castiglione*, c'est-à-dire, *petit-château*. Sa position sur la crête isolée d'un rocher presque inaccessible, en fit un boulevard du moyen âge, dont la renommée militaire est citée dans l'histoire des Alpes maritimes. Il acquit bientôt de l'importance, et vit s'y établir une bourgade assez populeuse sous sa protection.

Le neuvième siècle lui fut funeste, lorsque, après l' irruption des *Lombards* et des *Bourguignons*, les Sarrazins, ayant occupé le rivage de Nice, répandirent leurs hordes avides de sang et de pillage dans les vallées de la *Bévéra* et de la *Roja*. Ces impitoyables ennemis des Chrétiens s'étaient fixés dans le voisinage de *Castiglione*, sur les cols d'*Ours* et de *Guggian*, d'où ils semaient la désolation aux environs. On y trouve encore quelques vieux débris de maçonnerie, qu'on croit être ceux de leurs repaires.

Le désespoir arma enfin les bras des habitants. Vers le commencement du onzième siècle, ils se levèrent en masse, et les forcèrent à s'éloigner.

A cette époque *Castiglione* renfermait déjà une population considérable : les ruines éparses autour de son enceinte, et les vestiges des ornemens gothiques des vieilles maisons, prouvent qu'il y avait des familles nobles et aisées.

De grandes calamités l'affligèrent pendant la funeste lutte des Guelfes et des Gibelins.

Charles d'Anjou I.er en fit l'acquisition des Génois par traité de 1261, *actum Acquis in palatio, presente D. Jacobo Caisy amirallus Niciae* (1); les réclamations de la cité de Sospello n'empêchèrent pas ce souverain de donner le fief de *Castiglione* à Pierre Balbo comte de Vintimille, en échange des terres que ce seigneur possédait dans la vallée de *Lantosca* (2). Il fallut s'y soumettre.

Les désastres de l'expédition de Naples ayant rallumé la guerre avec les Génois, le capitaine *Selvaggi* s'empara de nouveau du château ; mais le sénéchal de Provence *Foulques d'Agout* accourut avec un corps considérable de troupes, et le força bientôt de se rendre à discrétion.

(1) Cet acte, écrit dans le style du tems, fait connaître que la République de Gênes, étant en possession du Comté de Vintimille, et en dispute de territoire, avec le Municipe de Sospello, avait assiégé le château de *Castiglione* et s'en était emparé.

(2) Papiers de la famille Blancardi, une des plus anciennes du pays.

Plus tard, la reine Jeanne, se trouvant en besoin d'argent, revendit la seigneurie de ce lieu à *Rainier Grimaldi* de Monaco, pour le prix de 771 florins d'or.

Cette concession excita les plaintes des magistrats de la Viguerie. La crainte d'une révolte amena cette souveraine à rompre la convention, et à rembourser à *Rainier* la somme qu'il avait payée au trésor royal (1). Dès lors les habitans se reconnurent les vassaux de la ville de *Sospello*: elle prend encore aujourd'hui, dans ses actes, le titre de comtesse de *Castiglione*.

(1) Acte de convention du 16 décembre 1176 — Alberti, Histoire de *Sospello*.



III.

Molinetto.

Le village de *Molinetto*, dont le territoire s'étend sur les hauteurs où la *Bévéra* prend sa source, dut son nom à un petit moulin isolé, que les habitants de *Sospello* avaient construit, au milieu des rochers de cette élévation.

Les montagnards qui s'y fixèrent, y menèrent d'abord une vie sauvage comme les forêts dont ils étaient environnés, s'y livrant avec impunité à des brigandages continuels. Pour réprimer ces désordres les magistrats du chef-lieu y envoyèrent une colonie d'agriculteurs, avec des troupes pour la protéger.

Les défrichements qu'elle y opéra augmentèrent bientôt la population; les malfaiteurs s'éloignèrent: Molinetto devint une bourgade importante. Malheureusement l'amour de l'indépendance suscita l'esprit de révolte contre la métropole, et amena la guerre civile.

La force des armes triompha d'une longue et opiniâtre résistance; le nombre l'emporta enfin sur le courage, et par traité du 29 mai 1360, la ville de *Sospello*, indiquée dans l'acte sous le titre de comtesse de *Molinetto*, qu'elle a toujours conservé depuis, obtint la soumission des rebelles. Cependant la Mai-

son de Savoie leur accorda dans la suite la jouissance des privilèges municipaux.

La tradition fait remonter au temps des *Viberi*, premiers habitants de ces montagnes, l'existence d'une forteresse, dont les ruines se rencontrent sur un rocher qui domine la rive gauche de la *Bévéra*. Les pierres tirées de ces murs écroulés servirent ensuite à bâtir une chapelle, consacrée à la Madone *Del minore*, denomination dont l'origine est inconnue.

De l'autre côté de cette élévation, dans la région dite *La Pajera*, entre deux cimes parallèles, où les eaux de *La Bévéra* se précipitent au fond d'un effroyable abîme, on aperçoit des trous profondément creusés dans les parois de la roche vive; leur correspondance d'un bord à l'autre indique la place des anneaux de fer, au moyen desquels, on dit, que ces intrépides montagnards tendaient les cables d'un pont volant, pour traverser le gouffre.

Les habitants de *Molinetto*, presque tous bergers ou chasseurs, partagèrent le sort du chef-lieu, et figurèrent, par leur intrépide courage, dans toutes les guerres qu'il eut à soutenir contre ses voisins.

IV.

Lantosca.

—

Nous avons déjà vu comment la ville de *Sospello*, par concession de la maison d'*Anjou*, étendit sa juridiction sur toute la vallée de *Lantosca* : il importe donc de connaître les événements antérieurs.

La fondation de l'ancienne capitale des *Vesubiani*, est attribuée à un guerrier Etrusque, venu dans ces contrées à la tête d'une troupe d'aventuriers. Les habitants du pays voulurent s'opposer à sa marche, mais ils furent battus. Alors le vainqueur planta sa lance sur le champ du combat en signe de prise de possession, et y fonda une ville, qui s'appela *Lancia-tosca.*

Un plateau, nommé *Le Camp-aul*, dont l'étymologie est *Campus-aulis*, indique-t-il que les Romains s'y établirent ?

Ces bruits populaires me semblent entièrement fabuleux, puisqu'ils ne s'appuient sur aucun document positif de l'histoire.

Au-dessus de la région de *Camp-aul* existait autre fois un petit lac, d'où le torrent nommé *Le Riol*, tirait sa source ; on voit par le bouleversemeut du sol qu'à

la suite d'un mouvement du terrain, le bassin du lac dut s'entr'ouvrir, et verser la masse de ses eaux sur les terres inférieures. Ce désastre causa la ruine de la première bourgade, et força les habitants à chercher un asile près de la rive gauche de *La Vésubia*. Là s'éleva bientôt une habitation nouvelle, entourée de remparts et protégée par la nature du site. Elle s'agrandit et se peupla successivement par les bienfaits de l'agriculture et les progrès de la civilisation.

L'établissement du régime municipal vint encore ajouter à ses prospérités. La nouvelle Lantosca devint le chef-lieu de toute la vallée, et un centre de commerce. Malheureusement les prétentions ambitieuses des comtes de Tende changèrent ses destinées. Des guerres sanglantes, signalées par des chances tantôt favorables, tantôt funestes, déterminèrent enfin les habitants à se mettre sous la protection du municipe de *Sospello*.

Lantosca, comme *Sospello*, n'eut jamais un feudataire particulier. Ses principaux citoyens avaient rang de gentilshommes ; plusieurs figurèrent avec distinction parmi les premiers officiers de la cour de Provence.

Papon cite une charte du 23 juillet 1227 dans laquelle Pierre de *Lantosca* (miles) fut témoin du comte *Raymond-Bérenger*, lorsque les habitants de la ville de Grasse lui prêtèrent hommage (1).

(1) *Archives communales* de Grasse. Papon, Histoire de Provence.

L'historien des Alpes maritimes (1) nous apprend aussi qu'un autre gentilhomme du même lieu, nommé Jean Tournafort, en sa qualité de commissaire de Charles d'Anjou, termina les contestations survenues entre les habitants de la vallée au sujet des confins du territoire.

La ville et ses dépendances éprouvèrent à plusieurs reprises d'effroyables tremblements de terre; les plus terribles, dont on voit encore les traces, furent ceux de 1548 et de 1566. Le hameau de *Gordolon*, alors considérable, cessa d'exister. Un témoin oculaire de cette catastrophe, *Ludovic* de *Lantosca*, en a laissé le récit.

(1) Gioffredi.



V.

Bolléna.

L'origine de cette bourgade, jadis indépendante de *Lantosca*, est toute fabuleuse.

D'après la tradition, un aventurier nommé *Bollino* serait venu s'établir dans ce lieu, alors inhabité, et avec une bande de pillards, y aurait bâti un château de funeste mémoire.

Fatigués du brigandage de ce redoutable chef, les habitants des environs se levèrent en masse, et en délivrèrent le pays. A la suite de cet événement, quelques familles d'agriculteurs y fondèrent un village, qui s'appela *Villa-Bolléna* en souvenir du tyranneau. Leur nombre s'accrut par la concession des terres que le gouvernement municipal de *Lantosca* fit à ceux qui voulurent s'y fixer.

Cette colonie, vers le commencement du douzième siècle, avait considérablement prospéré, et rivalisait avec la métropole; mais quelque temps après, il survint entre les deux populations des dissensions suscitées, d'un côté, par l'amour de l'indépendance, de l'autre, par la rigueur des magistrats de *Lantosca*, dont le pouvoir s'était fait détester.

Pour ramener la paix *Raymond-Berenger*, comte de Provence, donna au territoire de *Bolléna* une administration à part, et concéda aux habitants la jouissance des privilèges municipaux.

Plus tard, des troubles causés dans la vallée par les prétentions ambitieuses de la famille *Lascaris* de *Tende*, nécessitèrent l'incorporation de la bourgade à la *Viguerie* de *Sospello*, et lui obtinrent la protection de cette puissante municipalité.

Les ruines du château de *Bolléna*, les restes de son mur d'enceinte, et quelques ornements d'architecture gothique à travers les reconstructions modernes, sont une preuve que la population en était jadis considérable.

Plusieurs chartes, conservées dans les archives communales, apprennent qu'elle ne perdit point la prérogative d'être exempte de toute inféodation, et qu'elle se glorifiait dans ses actes du titre de comtesse de son territoire.

Parmi divers documents, relatifs à des contestations de limites avec les habitants de *Lantosca* et de *Roccabigliéra*, on a trouvé une charte, du 11 mai 1243, de laquelle il résulte que le juge-mage de la *Viguerie* de *Sospello*, envoya sur les lieux le capitaine Honoré Marchésan, pour faire cesser ces dissensions.

Ce commissaire est désigné dans le diplôme sous les titres de: *Magnificus Dnus miles ac capitaneus vicariae sospitelli et valli Lantuscae etc.*

Dans la sacristie de l'église paroissiale, il existait une inscription, en caractères gothiques, laquelle rappelait, dit-on, le désastre du tremblement de terre de 1348 : les habitants ont à se reprocher de ne l'avoir pas conservée lors de la reconstruction de l'ancien édifice.



VI.

Roccabigliéra.

La fondation de *Roccabigliéra*, dont le territoire est limitrophe de celui de *Bolléna*, date d'une époque antérieure à la conquête des Romains.

Cette bourgade, située au-dessus de la rive droite de *La Vésubia*, rappelle des tems très-anciens. Sa position sur un amas de rochers donne de loin à ses ruines l'aspect d'une citadelle. On l'appela *Rocca-abelliéra*, parce que de nombreux essaims d'abeilles y avaient construit leurs ruches.

Il parait que cette sommité, presque inaccessible, était fortifiée. Les débris d'une tour, les monnaies à l'effigie de divers empereurs, les nombreux ossements humains découverts dans ce lieu, maintenant abandonné, ne laissent pas de doute sur le séjour qu'y firent les conquérants des Alpes maritimes. Dernièrement encore, des ouvriers occupés à extraire d'un tas de décombres des pierres pour la construction d'une maison de campagne, y trouvèrent une statuette en bronze, parfaitement conservée. D'après les renseignements des personnes les mieux informées, ce dut être une idole domestique.

Le possesseur n'en connut pas le prix; il la donna à ses enfants comme un joujou ; elle n'a plus été retrouvée.

La *Roccabigliéra* des Romains ayant été détruite, lors de l'invasion des barbares, les habitants désertèrent ce site âpre et incommode, pour aller se fixer sur l'étroite plaine qu'arrosent les eaux de *La Vésubia*; ils ne prévirent pas que les inondations de cette rivière envahiraient peu à peu le terrain, et finiraient par emporter la nouvelle bourgade. Ce malheur arriva après une suite de désastres irréparables. L'emplacement est indiqué par l'église de St-Michel.

L'édifice gothique, construit en pierres de taille noircies par le temps, s'élève au milieu du gravier, et semble braver la fureur des eaux. La piété des habitants en attribue la miraculeuse conservation à l'intercession de St-Julien, dont la statue en bois, grossièrement sculptée, mérite par son ancienneté l'attention des artistes.

Vers la fin du quatorzième siècle, de nouveaux malheurs obligèrent la population de se transporter dans un lieu plus abrité, sur la rive gauche. Mais une fatale destinée semblait s'attacher à la poursuivre. A peine la nouvelle bourgade commençait-elle à prendre un heureux essor, qu'elle fut détruite par un autre tremblement de terre, en 1564. Des masses énormes de rochers se détachèrent des hauteurs environnantes, et ensevelirent un grand

nombre de victimes sous les débris des maisons écrasées. On dit que du fond des gouffres entr'ouverts sortirent des tourbillons de flammes, et que long-temps le sol bouleversé n'offrit plus qu'un champ de désolation (1).

Si l'infortunée *Roccabigliéra* existe encore, elle le doit aux bienfaits de la maison de Savoie, qui exempta ses habitants de toute imposition pendant dix années.

Les archives communales ne font pas connaître, si dans l'ancien temps elle fût soumise au régime féodal. On n'y trouve aucun souvenir des premiers feudataires ; on sait seulement que la famille *Oliviéro*, établie en Piémont vers la fin du dernier siècle, fut investie de cette seigneurie, avec le titre de Baron.

(1) Alberti, Histoire de *Sospello*. — Gioffredi, Histoire des Alpes maritimes.

VII.

Belvédère.

Ce village, bâti sur un fertile plateau au-dessus des campagnes de *Roccabigliera*, prit de sa situation pittoresque le nom de *Belle-vue* (1). Le regard y embrasse la vaste étendue de la vallée, tapissée de magnifiques forêts, de verdoyantes prairies, et de riches coteaux; admirable contraste avec la nudité des montagnes entassées autour du bassin.

L'architecture ancienne des maisons, les débris des murailles de son enceinte, et les ruines d'un vieux château, rappellent que les Romains habitèrent et fortifierent ce lieu. Toutes les constructions, autour du mamelon nommé *Lou-fuort*, sont en pierres de taille, probablement sorties de cet édifice.

Les habitants de *Belvédère* eurent beaucoup à souffrir de leur voisinage avec les domaines des comtes de Tende. Les champs dévastés, les maisons incendiées, la forteresse prise d'assaut et demantelée, signalèrent les fureurs d'un impitoyable ennemi. Ils ne jouirent des bienfaits de la paix que lorsque la maison d'Anjou, usant de la loi du plus fort, obligea l'orgueil des *Grimaldi-Lascaris* à

(1) *Castrum et villa Bellovidere.*

plier devant sa puissance. C'est alors que, protégés par le régime municipal qu'elle leur accorda, ils mirent à profit ce changement de fortune, pour réparer leurs désastres.

Hélas! ces jours de bonheur furent de trop courte durée! Le tremblement de terre de 1564 n'épargna pas non plus la bourgade de *Belvédère*; d'immenses ruines s'amoncelèrent dans l'enceinte de ses murs renversés, et couvrirent de toute part ses fertiles campagnes (1).

Parmi les antiquités du pays, je citerai la route muletière, jadis existante à travers le territoire. On en voit encore les traces, au quartier nommé *Le-Clapier*, un des flancs du col de *Raus*. L'ouverture en est attribuée à Raymond-Béranger IV, comte de Barcelone et de Provence. Il la fit construire pour faciliter le transport du sel dans la vallée de Barcelonette: sa direction est visible sur la pente de la montagne, que sillonnent les eaux du torrent nommé *Gordolasca*.

Le territoire de *Belvédère*, fut érigé en fief par la maison de Savoie; le sénateur *Jean-François Reynardi*, et son cousin *Pierre Louis* du même nom, en devinrent possesseurs, et le transmirent à leur famille, encore existante.

(1) Notices du notaire Castelli, secrétaire de la commune.

VIII.

Saint-Martin-Lantosca.

La richesse et l'abondance des pâturages, situés à l'extrémité septentrionale de la vallée de la *Vésubia*, engagèrent, vers le milieu du neuvième siècle, quelques pauvres familles de *Lantosca* à fonder une colonie au centre du bassin arrosé par cette rivière. Elles y bâtirent un hameau, appelé *Saint-Martin*, du nom du protecteur qu'elles s'étaient choisi.

Le commerce du bétail et des laines, qu'on y fit avec avantage, accrut rapidement sa population. *Raymond-Berenger* IV, comte de Provence, accorda aux habitants le privilège d'y établir une foire annuelle, où les marchands de la Provence et du Piémont venaient acheter les bêtes à laine et vendre leurs denrées. Au profit que donnaient ces échanges se joignirent les produits agricoles, obtenus par l'établissement des Templiers. Ces moines-chevaliers y acquirent des terres considérables, s'enrichirent par des défrichements étendus, et leur exemple encouragea cette population à chercher dans la culture d'un sol vierge de nouvelles sources de prospérité.

Une pieuse inspiration décida l'abbé *Hugues Régaldo*, à fonder près du lac du col *des Fenêstres* un hospice destiné à secourir les pélerins et les voyageurs, au passage périlleux de cette montagne.

Il y fit bâtir un sanctuaire, dédié à la Vierge *des Graces*, et décoré de la statue moresque d'une madone, apportée, dit-on, de la Palestine.

La vénérable image, toujours enfermée dans la même niche, a bravé les outrages de plusieurs siècles. Sa fête centenaire, célébrée au mois d'août avec la plus grande pompe attire de toutes parts l'affluence des visiteurs sur ce plateau sauvage où retentissent les hymnes saints et les louanges de la Vierge miraculeuse (1).

Lorsque l'ordre des Templiers fut supprimé, l'hospice avec ses dépendances passa sous la juridiction du chapitre de la cathédrale de Nice, à la charge d'y fixer la résidence d'un archiprètre. L'acte de concession, signé dans le chœur de l'église de Ste-Marie du Château, par l'évêque et tous les chanoines assemblés, porte la date du 16 mai 1335. On y lit que le sacristain *Jean Ruffi* obtint le premier la dignité de *Praeceptor de Fenestris*.

Les habitants de *St-Martin-Lantosca*, devenus riches et puissants, ne voulurent plus dépendre du

(1) Les notices sur le sanctuaire du col des Fenêstres sont tirées d'un opuscule de *Pierre de Albertis*, imprimé à Nice en 1620.

chef-lieu ; ils obtinrent en 1258, à la sollicitation de *Bertrand-Guigo* secrétaire de *Charles d'Anjou II*, l'autorisation de ce prince de se gouverner par leurs propres magistrats.

En 1305, ce même souverain, ayant appelé aux armes les milices des vallées de *La Bévéra* et de *La Vésubia*, pour aller défendre ses domaines en Piémont, le lieu du rendez-vous fut fixé dans la bourgade de *St-Martin-Lantosca*. Celles de *Sospello*, arrivées au pied du col des Fenêstres, refusèrent d'aller plus avant, invoquant leur ancien privilège de ne pouvoir être forcées de sortir du comté de Nice. Le sénéchal de Provence *Richard de Gambateza*, leva les obstacles en déclarant que leur marche ne serait considérée que comme un acte de bonne et libre volonté (1).

Vers l'année 1400, *St-Martin-Lantosca*, d'après la tradition, devint le théâtre d'un effroyable événement. Un gentilhomme, désigné sous le nom de *Jacques Aiglieri*, avait sollicité du comte de Savoie la seigneurie d'une partie du territoire, au préjudice des privilèges du municipe ; la population, extrêmement jalouse de les conserver s'y opposa.

Bientot le curé de la paroisse, qu'il accusa d'avoir excité les habitants contre lui, fut la

(1) Gioffredi, Histoire des Alpes maritimes — *Actum in castro de Sancto Martini in vallis Lantusciae.*

victime infortunée de sa vengeance. Tandis qu'il parcourait la ville, vêtu de ses habits sacerdotaux, portant le St-Sacrement, *Aiglieri* l'attendit au passage d'une rue où il s'était posté, déguisé en mendiant, et le poignarda de sa propre main. Cet exécrable forfait ne resta pas impuni. L'assassin qui s'était sauvé dans les bois, y fut dévoré par les loups.



CHAPITRE HUITIÈME.

NOTICE HISTORIQUE SUR LA MAISON DES GRIMALDI-LASCARIS, COMTES DE TENDE.

Tende, Briga, Saorgio, Bréglio.

I.

Notice historique.

Vers la fin du huitième siècle *Guido Balbo* avait acquis des terres considérables dans le comté de Vintimille. Un de ses descendants, nommé *Alerame* épousa *Adalaïse*, fille de *Hardoin* marquis d'Ivrée ; elle lui apporta en dot les domaines que ce seigneur possédait dans les Alpes maritimes. Deux enfants naquirent de cet hymen, *Othon* et *Conrad*. Le premier se maria avec *Donella*, fille du marquis Adalbert sa parente ; le second eut pour femme *Armeline*, dame *feudataire* de Tende et de ses dépendances. *Obert* son fils prit alors le

titre de seigneur de ce lieu, conjointement à celui de *Vintimille*.

Les Génois, jaloux de la puissance de la famille *Balbo*, lui déclarèrent la guerre; la valeur du jeune comte triompha de ses ennemis.

Après lui, *Conrad II* se ménagea une illustre alliance en épousant *Odila*, fille de *Laugiero*, comte de Nice, seigneur de Vaucluse, d'Orange, de Vence et de plusieurs autres terres en Provence.

Il eut pour successeur un autre *Guido Balbo* guerrier célèbre au service de l'empereur Frédéric I, auquel ce monarque donna le titre de comte de *Vintimille*. Sa fille unique, héritière de ses domaines, épousa *Othon Grimaldi*.

Voilà comment cette grande famille génoise acquit la possession des terres de Tende et de Vintimille.

Les successeurs d'*Othon*, tantôt en guerre avec le municipe de *Sospello*, tantôt menacés par la République de *Gênes*, à cause de ses prétentions sur la ville di *Vintimille*, furent soumis aux plus rudes épreuves. *Guillaume I* n'eut pas un moment de repos; son frère, *Manuel*, fut tué dans un combat, et son fils, *Guillame II*, n'échappa à l'orage, suscité contre lui par la maison d'Anjou, qu'en signant, avec la comtesse de Provence mère et tutrice de *Charles I*, le traité de paix de 1257, acheté au moyen des plus grands sacrifices.

Un événement mémorable signala l'année 1261 : *Théodore-Lascaris*, chassé du trône de Constantinople par le tyran Michel-Paléologue, vint chercher un asile dans la ville de Nice, accompagné de sa fille unique, que les uns ont appelée *Irène*, et les autres *Eudoxie* (1).

Habile à profiter de toutes les circonstances qui pouvaient servir à l'augmentation de la puissance de sa maison, le comte de *Vintimille* et de *Tende*, rechercha et obtint pour son fils aîné *Pierre-Guillaume*, la main de cette princesse. D'un côté, le monarque dépossédé se flattait de chasser l'usurpateur de Constantinople, par l'appui de son gendre ; de l'autre, Grimaldi espérait par sa femme, de mettre sur sa tête la couronne impériale. Alors il prit le nom de *Lascaris*, en ajouta les armoiries à son écusson, et commença à battre monnaie.

La fortune ne réalisa pas les rêves de son ambition ; des intérêts plus pressants l'obligèrent de donner tous ses soins à la conservation de ses propres domaines. Les fléaux de la guerre succédèrent aux fêtes somptueuses du mariage.

Bientôt, la comtesse *Irène* et son époux *Pierre Guillaume*, terminèrent leurs jours abreuvés de chagrins.

(1) *Lascares dicti sunt ab Irene Theodori Graecorum imperatori superstito quae Guillelmo Entimilienci comiti merupsit.* — Gioffredi, Guichenon, Ludovic della Chiesa Giustiniani.

Je n'entreprendrai pas le récit des guerres désastreuses, que pendant plus d'un siècle leurs successeurs eurent à soutenir contre la maison d'Anjou; ce serait trop m'écarter de mon sujet: je dirai seulement, que les *Grimaldi-Lascaris*, après avoir été forcés plusieurs fois par les armes à lui prêter hommage, réussirent enfin à faire reconnaître l'indépendance de leurs domaines.

Le comte *Guillaume Lascaris*, à la suite d'une lutte acharnée, soutenue en 1352 contre Raymond d'Agoult sénéchal de la reine Jeanne d'Anjou, obtint la paix par l'appui du pape *Clément VI.* Il fit alors son testament, et prévoyant les troubles que sa mort pourrait élever, partagea son héritage entre ses cinq enfants.

Honoré, son aîné, fut désigné pour lui succéder et ses frères *Jean*, *Guillaume*, *Pierre* et *Ludovic* obtinrent en apanage le fief de *Briga* par égales portions. Ainsi commença l'établissement de la branche cadette des *Grimaldi-Lascaris*, co-seigneurs de *La Briga*.

Honoré Lascaris, en haine de la maison d'Anjou, se déclara en faveur du comte de Savoie Amédée VII, lorsque les habitants de la ville de Nice et de ses vigueries se donnèrent à lui, en 1388. Il avait d'avance compris que ce choix était dans l'intérêt de sa famille; une politique contraire aurait pu susciter des obstacles à son mariage avec *Marguerite du Carret*, fille du

marquis de *Finale*, illustre héritière qui lui apportait en dot les seigneuries du *Maro* et de *Prélà* dans la Ligurie.

De cette union naquit *Jean-Antoine Lascaris* et une fille *Anne* de Tende, aussi célèbre par sa beauté, que par son caractère impérieux et hautain.

A la mort du comte *Honoré*, son fils *Jean-Antoine* était encore mineur. *Marguerite* sa mère, fut déclarée régente des états de *Tende*.

Son courage éprouvé dans les fatigues et les périls, pendant les troubles de la tutelle, lui fit donner le surnom d'Amazone.

Toutefois ses soins maternels ne purent conserver un fils chéri; il mourut d'une maladie de langueur, et sa sœur *Anne* succéda à ses droits.

Elle était veuve de Ludovic de Clermont, et n'en avait pas eu d'enfants. Craignant ses voisins turbulents, elle s'assura l'appui d'un guerrier renommé par sa bravoure, puissant par le nombre de ses vassaux et par ses alliances, en épousant en secondes noces *René*, comte de *Villars* et de *Sommariva*, fils naturel de Philippe de Savoie.

La comtesse stipula dans l'acte dotal que les enfants porteraient le nom de *Lascaris*. — *René*, surnommé le *Grand-bâtard de Savoie*, laissa à son

épouse l'entière souveraineté de ses domaines dans les Alpes maritimes, pour s'attacher à la fortune du roi de France, *François I.er*, qui lui avait confié le gouvernemeut général de la Provence. Il fut fait prisonnier avec lui, à la bataille de Pavie, et mourut quelque temps après de ses blessures.

Anne de *Tende* habitait de prédilection le château de Villeneuve près de *Cagnes*, en Provence, ancienne demeure *d'Yolande* d'Aragon. Son aïeul, *Pierre Grimaldi-Lascaris*, l'avait acheté en 1437, du sire de Playosc; elle y tenait une cour splendide où le pape, Paul III, et le roi de France, François I.er, vinrent lors de leur entrevue avec *Charles Quint* pour traiter de la paix. Ils furent reçus avec une magnificence presque royale (1).

René de Savoie laissa à sa veuve deux fils, *Claude Lascaris* comte de *Tende*, et *Honoré*, lequel eut en héritage les biens paternels et obtint du roi de France le gouvernement de la Guienne; sa sœur, nommée *Madeleine*, épousa le connétable *Anne de Montmorency*. De grandes fêtes eurent lieu à Paris, le 10 janvier 1524, à l'occasion de cet hymen.

Anne de Tende, quelques années avant sa mort, arrivée en 1554, avait fait un testament par lequel, dans le cas où son fils *Claude* ne laisserait pas d'enfants, elle instituait pour son héritière universelle sa petite-fille *Renée*, marquise de *Beaugé*.

(1) Documents tirés du château de Villeneuve, et miraculeusement échappés aux dévastations des révolutionnaires de 1789.

Il importe d'expliquer cet acte de dernière volonté.

Le comte *Claude* avait épousé en premières noces Marie de Chabanes, qui lui donna deux enfans morts en bas âge, et une fille nommée *Renée* mariée à Jacques d'Urfé; Lascaris devenu veuf, s'unit à Françoise de Foix, et en eut un fils, *Honoré*, son unique espoir, lequel obtint, tout-jeune, la charge de sénéchal de Provence.

C'était l'époque de la sanglante lutte des catholiques contre les huguenots. Le comte de *Tende* avait embrassé le parti de ces derniers. Appelé à Avignon par les devoirs de sa charge, il y mourut subitement, le 15 octobre 1572. Le bruit se répandit qu'il avait été empoisonné par les Ligueurs.

Quoique marié d'abord avec *Cathérine Strozzi*, et ensuite avec *Madeleine* de La Tour-Turenne, le ciel ne lui avait point accordé d'enfants. Sa sœur *Renée* d'Urfé, en vertu du testament de son aïeule *Anne* de *Tende*, lui succéda.

C'est alors que le duc de Savoie, *Emmanuel Philibert*, acheta de la comtesse de Tende la vallée du Maro, de Prélà et d'Oneille, pour le prix de deux-mille écus d'or, et bientôt après, avec le consentement de Charles de Lorraine, duc du Maine, époux de cette princesse fit l'échange des états de *Tende* contre les baronnies de *Miribel*, *Sotenay*, *Loyettes* et *Montellieu* dans La Bresse et dans le Buggey; les parties contractantes y trouvèrent leurs convenances réciproques.

Le duc du Maine acquit des fiefs plus rapprochés de son duché et de la Cour de France ; Emmanuel-Philibert agrandit sa souveraineté dans les Alpes-maritimes. La convention fut signée à Paris le 21 octobre 1575.

De toutes les familles anciennes du pays, aucune ne s'éleva à plus d'illustration que celle des *Grimaldi*. Je me réserve de donner une notice sur la branche cadette des barons de *Beuil*, non moins puissants. De cet arbre antique sortirent les maison collatérales des seigneurs d'Antibes, et du Muy ; des marquis de Villeneuve, de Cagnes, du Luc et de Tourves en Provence ; celles des comtes d'Aspremont, et des barons du Castellar, dans le comté de Nice. Elles sont aujourd'hui entièrement éteintes.

Devant cette grande destruction, œuvre du temps et de la mort, l'ambition et l'orgueil sont forcés de reconnaître le néant des grandeurs humaines.



II.

Tende.

Capitale du comté de ce nom.

Un vieux manuscrit, conservé dans les papiers de la famille *Guidi*, contient sur la fondation et sur les antiquités de la ville de *Tende* des notions que je crois apocryphes, puisqu'elles ne se trouvent point confirmées par l'histoire. Je les relate comme de simples traditions.

Selon ce document, *Tende* aurait été bâtie pendant le règne de l'empereur *Probus*, à l'endroit même où campèrent les troupes romaines envoyées dans la vallée de *La Roja*, pour apaiser la révolte des habitants; ce qui lui fit donner le nom de *Oppidum-tendarum*. Elle prit naissance d'un hôpital militaire construit dans cet emplacement. Le nom de l'architecte, appelé *Chianea*, parce qu'il était originaire d'une des îles Cyanéennes dans l'archipel grec, s'est conservé dans le pays.

Je ne sais quelle confiance peut inspirer l'opinion exprimée dans ce manuscrit, que les familles *Cassio*, *Cotta*, *Marco*, *Abbellona* et plusieurs autres, existantes dans le pays, dont les noms sont d'étymologie romaine, descendent des légionnaires que le préfet de Cimiès envoya dans ces montagnes. Elle me

parait d'autant plus hasardée, que, sauf quelques rares exceptions, la transmission des noms propres de père en fils ne fut en usage qu'après l'invasion des barbares.

Toutefois, il n'est pas douteux que la vallée de *La Roja* resta soumise à la domination romaine, jusqu'à la chûte de l'empire, et que la ville de *Tende* eût la suprématie sur les bourgades de *Briga*, de *Saorgio*, et de *Brèglio*, quoique celles-ci fussent beaucoup plus anciennes.

Il existe dans un quartier de *Tende* un très-vieil édifice, qu'on dit avoir été *La Curia*. Son aspect vénérable ennoblit la petite place appelée *La Trabe*, où le magistrat de la ville rendait publiquement la justice. Presque toutes les autres constructions rappellent le moyen âge; les fenêtres à petites colonnes, les portes généralement en ogive, ornées de sculptures d'un très-beau travail, un grand nombre d'ornements gothiques en usage dans l'ancien temps, prouvent l'importance de cette cité, capitale de la vallée.

S'il fallait en croire le manuscrit *Guidi*, le célèbre château des comtes de *Tende* aurait été élevé sur les débris d'une citadelle romaine. Les vastes ruines de cette habitation souveraine, dont Gioffredi nous a conservé la gravure, dans son *Théatrum statuum Pedemontium*, couronnent le site. L'amalgame des maçonneries de plusieurs époques, l'épaisseur et la hauteur d'une partie des

murailles existantes, les vestiges des tours dont elles étaient flanquées, offrent les traces confuses d'une place forte du premier ordre, transformée plus tard en un palais seigneurial.

Tout indique aussi que cette demeure des *Lascàris* éprouva les plus grandes vicissitudes. On dit que les Maures n'ayant pu s'en emparer vinrent s'établir dans le voisinage. L'existence d'un de leurs repaires serait indiquée par les restes d'une tour isolée, appelée *La Maura*, et d'autres débris de maçonnerie très-ancienne, épars sur les hauteurs environnantes. Une autre preuve que ces cruels ennemis pénétrerènt jusque dans les montagnes de *Tende*, c'est le nom de *Sarrazine* donné à une galerie, maintenant abandonnée, de la mine nommée *Valauria*, dont je parlerai à l'art. 6 de l'aperçu statistique.

Selon la tradition locale, les habitants de *Tende* osèrent, dans le douzième siècle, opposer résistance aux troupes de l'empereur Frédéric Barberousse. Le château tint bon, à l'aide de ses fortes murailles; mais la ville fut prise d'assaut, et livrée à un horrible pillage.

Un document, tiré des archives paroissiales, nous apprend que l'église de St-Lazare, dont il existe encore un reste de mur fut consacrée par l'évêque de Vintimille (1), et que les habi-

(1) *Ecclesia sancti* Lazari Tendae *consecrata fuit per Dom. Bartholomeum episcopum Ventimiliensem anno millesimo vigesimo sexto die XXVIII octobris currente letterâ dominicali D.*

tants avaient embrassé le christianisme vers l'an de J. C. 353.

Cette première paroisse n'étant plus en rapport avec la population, le comte *Jean Lascaris* la remplaça, au commencement du seizième siècle, par une église plus vaste. Ce prince, aussi libéral que religieux, voulant laisser un monument de sa munificence, fit venir des architectes connus pour leur habileté, et entreprit, aux frais de son trésor, l'œuvre grandiose admirée de tous les connaisseurs.

Deux inscriptions, en caractères gothiques, placées sur la petite porte de l'église, célèbrent, l'une le nom de l'illustre fondateur, l'autre, celui de l'artiste qui dirigea les travaux.

La première est ainsi conçue:

> *Hoc factum fuit dominante excelso magnifico potenti dno Joanne Lascaris comite Tendae.*

On lit dans l'autre :

> ЗЕ MCCCCCVI XXV JUNII
> *Ad laudem Dei et Virginis Mariae*
> *M Lazarinus Genuae F*

Après douze années de travail et d'énormes dépenses, l'église fut ouverte et consacrée le 20 avril, avec la plus grande solennité, par l'évêque de Vin-

timille, *Alexandre Fregoso*, ainsi que cela est consigné dans un vieux registre:

Anno 1518 die 20 aprilis
Ecclesia collegiata Tendae consecrata fuit
ab episcopo Alessandro Fregoso
Ventimiliensis.

La façade principale est un chef-d'œuvre d'architecture gothique; tous ses ornements sont de schistes vert-foncés appartenans aux terrains que les géologues appellent *Lias*. Sur une plate-forme exhaussée de dix marches, au centre de laquelle s'ouvre la grande porte d'entrée, s'élève un élégant péristyle, soutenu par deux colonnes d'un seul bloc; le dos courbé d'un lion leur sert de piédestal; l'entablement, encadré d'une gracieuse corniche, supporte les statues alignées des douze Apôtres, au milieu des quelles domine celle du Sauveur.

De cet entablement part un arc de cercle flanqué des statues de deux vieillards à longue robe, debout, appuyés contre un écusson. La statue de la Vierge couromée d'étoiles, assise sur un groupe de nuages, occupe le centre de cet espace: à ses pieds sont prosternés trois cénobites dans l'attitude d'implorer ses grâces, deux de profil aux extrémités, et le troisième en face au centre. Les armoiries des *Lascaris* unies à celles des *Grimaldi*, sculptées dans un médaillon, couronnent la sommité de l'arc de cer-

cle, auquel succède un ovale placé au milieu de la façade: il est orné d'une grande corniche, où se trouve sculptée la majestueuse figure du Père Éternel; inférieurement des anges sonnent la trompette. L'édifice se termine en triangle. L'entière toiture est festonnée d'une frise dans le style gothique: entre l'entablement et l'arc de cercle élevé au-dessus de la porte, on lit une inscription: elle rappelle les noms des deux architectes génois, qui donnèrent le plan et dirigèrent les travaux de cette belle construction:

Mastri Petrus et Bartholomeus
Varenses fratres a Genova fecerunt.

La grandeur du vaisseau et les décorations intérieures correspondent à celles de l'extérieur; ses trois voûtes symétriques sont soutenues par une double rangée de colonnes, d'un seul bloc du même schiste. La rotonde du maître-autel, séparée de la nef par une balustrade en marbre, attire particulièrement les regards. Dans la chapelle à droite s'ouvrent, sous le parvis, les tombeaux de la famille *Lascaris*. On y montre la pierre sépulcrale, en marbre blanc, sous laquelle reposent les restes du comte de Tende, *Honoré Lascaris*.

L'épitaphe suivante, en caractères gothiques, gravée au contour, et très-dégradée par le temps, rappelle que ce prince mourut empoisonné.

Hic jacet magnus et potens
Miles, Honoratus comes
Vintimilliae ac Tendae qui obiit
anno millesimo quadrigentesimo
quarto die prima februarii
venenatus per Petrinum
Palp . . . .

Le ciseau, dont les traces sont visibles, a fait disparaître la fin de l'inscription.

Nous avons vu que ce comte était sénéchal de Provence, et qu'il mourut à Avignon, empoisonné, dit-on, par les Ligueurs. Son corps fut probablement rapporté à *Tende*, et enseveli dans le caveau de ses ancêtres, situé dans cette chapelle. Peut-être l'empoisonneur appartenait-il à quelque famille ennemie des *Lascaris*, puissante et intéressée à faire effacer son nom de l'épitaphe, pour cacher l'infamie du crime qu'il avait commis.

Dans l'intérieur de la vieille ville on trouve, incrustés dans la façade d'une maison très-ancienne située sur la place dite *Del Ponte* et décorée d'une

rangée d'arceaux gothiques, deux curieux médaillons, avec ces noms en lettres romaines :

ROMNO. P. MARCHO CVRIO

MVNCIO. SCEVOLA

On prétend que cette maison fut un palais des comtes de *Tende*. Comme elle ne parait pas dater du temps des Romains, je pense qu'il faut attribuer ces inscriptions à l'esprit romanesque, qui régnait jadis dans les maisons princières, et leur fesait emprunter d'anciens noms historiques.

Sur la plate-forme, plantée en arbres, devant la petite porte de l'église, la construction d'un canal destiné à l'écoulement des eaux, a fait découvrir dans la profondeur du sol un considérable entassement d'ossemens humains : on dit que ce lieu servait anciennement de cimetière.

Le monastère de St-Dalmas, que les Bénédictins possédaient dans le territoire inférieur de *Tende*, sur les bords de *La Roja*, mérite aussi d'être rappelé.

Il dépendait de la riche et célèbre abbaye de *Pedona*, aujourd'hui le bourg de *Coni*, rivale de celle de *St-Pons*.

Les ruines de l'ancien édifice ont servi à la construction de l'habitation d'un particulier. Le site offre un romantique et pittoresque paysage, entouré des plus mâles beautés de la nature.

Les moines de St-Dalmas de *Tende* entretenaient, sur les flancs de la montagne de ce nom, un hospice pour l'assistance des voyageurs dans ce passage périlleux.

Cette élévation, souvent impraticable, s'appelait le còl de *Cornio*, parce que, suivant la tradition, *St-Cornelius* s'était retiré dans une de ses cavernes pour y vivre en cénobite.

La maison de l'hospice, agrandie par le duc de Savoie, lors de l'ouverture de la route, fut donnée, avec ses dépendances, aux chevaliers des St-Maurice et Lazare. Elle a conservé le nom de *La-Cà*, lieu de refuge.



III.

Briga.

De toutes les peuplades des Alpes maritimes, celle des *Brigiani* ploya la dernière sous le joug des Romains. Favorisés par l'âpreté des lieux, ces montagnards opposèrent à la bravoure des légions de César-Auguste la plus opiniâtre résistance. Si le sort finit par trahir leur courage, il n'abattit pas leur fierté. Sous le glaive des conquérants, ils conservèrent les traits mâles, le regard audacieux, les manières et les habitudes libres, type particulier de cette peuplade, presque entièrement pastorale. Leur ville chef-lieu, bâtie sur les bords de la *Levenza*, dont la source se cache dans les flancs des Alpes liguriennes, s'appela *Briga*, du mot celtique *Brig*, qui signifie obstacle. En effet divers torrents grossissent le cours de cette rivière, la divisent en plusieurs bras, et envahissent tellement le fond de la vallée, qu'on ne peut communiquer d'un endroit à l'autre que par une suite de ponts.

Les historiens provençaux (1) citent d'anciennes inscriptions, dans lesquelles cette bourgade est indiquée sous le nom de *Briga-Nicensium*. Ils l'expliquent par l'importance de son marché, où les

(1) Bouche et Papon, Histoire de Provence.

fabricants de Nice et de Marseille venaient s'approvisionner de laine.

La prospérité des *Brigiani* diminua considérablement lorsque la ville romaine de *Tende* étendit sa suprématie sur tout le pays; cependant leur commerce se ranima à l'époque de l'établissement des municipalités.

Une rue de Briga a conservé le nom de *Ghetto*; il indique que des Juifs s'y étaient établis; preuve certaine qu'on y fesait de bonnes affaires: car ces cosmopolites ne se fixaient jamais que dans les villes de commerce.

L'ancienneté des maisons, presque toutes de construction gothique, les beaux restes d'architecture qu'on y voit confondus avec les réparations modernes, et les devises emblématiques, sculptées sur le devant des portes en ogive, prouvent qu'elles furent habitées par des citoyens opulents (1); dans le nombre de ces devises, une est particulièrement remarquable par la délicatesse du travail: sur un cercle oblong de schiste noir, placé au-dessus de l'architrave d'une maison restaurée, on lit cette sentence en lettres gothiques.

« *Si aliquis agas, prudenter agas, et in omni-* « *bus respice finem* ». L'église paroissiale de St-

(1) Papiers de l'ancienne famille *Alberti de Briga*.

Martin est un ancien édifice très-remarquable. Les archéologues admirent les curieux ornements du fronton et du portail. Ils proclament l'habileté du ciseau et le génie de l'artiste, que l'on regrette de ne pas connaître. Une frise de marbre blanc, que le temps a noirci, décore, du côté du nord, le dessus d'une autre porte plus ancienne. On y distingue une main d'homme tout ouverte, et dans la corniche une inscription en lettres gothiques que je n'ai pu déchiffrer.

Le clocher pyramidal, tout en pierres de taille d'égale dimension, attire les regards par sa vénérable antiquité; trois voûtes en ogive, soutenues par une double rangée de piliers massifs composent le vaisseau intérieur de l'église : les armoiries de la maison Grimaldi-Lascaris, de celle de Savoie, de celle de France et de la ville de Briga, en décorent tour-à-tour les travées. Sous le parois du maître-autel repose la dépouille mortelle de l'évêque de Vintimille, Bernard Grimaldi-Lascaris, co-seigneur de la *Briga*, ainsi que cela résulte de l'épitaphe gravée sur le marbre tumulaire. Une autre sépulture se fait remarquer au centre de la nef sous la voûte principale; des petits-amours tout nus, entourés de têtes de mort, sont ciselés sur ce tombeau destiné aux enfans des seigneurs de la Briga décédés en bas âge. Parmi les autres antiquités du sanctuaire, on apprécie un torse en marbre blanc, dont le bassin

servit long-temps de bénitier; on vient de le destiner à l'usage des fonds baptismaux.

Sur la porte d'une chapelle bâtie extérieurement à peu de distance du clocher, existe muré un reste de bas-relief en schiste noir: on y distingue en miniature l'Ange Gabriel qui vient annoncer à la Vierge Marie le mystère de l'Incarnation; ce beau débris de sculpture dut faire partie de quelque monument religieux que le temps aura détruit. La bourgade de Briga, autrefois beaucoup plus populeuse, s'étendait, du nord au couchant, le long du bassin creusé par les eaux de la *Levenza*, depuis la région nommée *Mararé* jusqu'à celle dite *Maracara;* l'étymologie de ces noms remonte au huitième siècle, époque funeste, où les habitans furent décimés par une horrible peste: *Mararé*, dans l'idiôme du pays, signifie que le fléau commença à sévir dans le premier quartier, et *Maracara* qu'il diminua dans ce dernier.

Il y avait alors quatre paroisses; les murailles de la plus ancienne sous l'invocation de St-Jean, située à l'extrémité nord-est de la ville, sont en partie encore debout. L'enceinte intérieure de la nef a été convertie en cimetière.

Du côté opposé, sur un amas de roches qui dominent la ville, existent les ruines du château seigneurial; le temps, impitoyable destructeur des plus beaux monumens, a épargné la masse gigantesque de la grande tour latérale, où

plutôt le donjon de l'édifice; il surgit encore sombre et majestueux au milieu des décombres. Les soldats français, en 1794, essayèrent en vain de le détruire à force de mines.

Avant de se soumettre aux *Grimaldi*, comtes de Vintimille et de Tende, les habitants de *La Briga* luttèrent long-temps contre leur puissance. Une charte de 1148 (1) nous apprend que cette même année les consuls de la ville, nommés *Robaldus Tacita* et *Jacopus Boerius*, formèrent dans la vallée de *La Roja* une levée de boucliers contre les troupes de ces seigneurs. Les hostilités durèrent jusqu'en 1169, époque où l'évêque de Nice, *Estienne*, obtint enfin la soumission de ces montagnards.

Nous avons vu comment les cadets de la maison de *Tende* avaient reçu en héritage la seigneurie de *Briga*, par portions égales, sous la réserve des anciens privilèges acquis aux habitants.

Les plus importants étaient ceux d'etre jugés par leurs Magistrats municipaux, dans un rayon déterminé du territoire, et d'avoir la jouissance d'une salle communale, dans l'intérieur du château, pour la tenue des séances du conseil (2).

Ce mélange de droits municipaux et de droits féodaux fut la source des agitations qui émurent

(1) Papiers de l'ancienne famille Alberti de *Briga*.
(2) Archives communales.

la population; il servit en même temps l'ambition de Charles d'Anjou. L'espoir d'être mieux traités engagea les habitants de *La Briga* à prêter hommage à ce prince.

Plus tard, pour se ménager la protection du duc de Savoie Amédée VIII, ils lui vendirent leur part de juridiction, avec le consentement de *Jean*, *Pierre* et *Rainier Lascaris*, moyennant vingt-mille florins d'or. L'acte de vente fut signé le 22 décembre 1406. La politique du duc planta ainsi le premier jalon sur la route qui, dans la suite, conduisit ses successeurs à la souveraineté de tout le pays de Tende (1).

Des jours plus tranquilles, mais de trop courte durée, succédèrent à cette convention. Un corsaire catalan, nommé *Jean Lopez*, ayant fait naufrage sur le côtes de Vintimille, et se trouvant privé de moyens pour se remettre en mer, se jeta avec ses hommes dans la vallée de *La Roja*; il gagna les montagnes de *La Briga* et s'y livra à toutes sortes de brigandage. Il tenta d'assassiner le comte de *Tende*, qui n'avait pas voulu entrer en négociation avec lui; osa entreprendre le siège du château, de Briga, y fut fait prisonnier et eut la tête tranchée sur la place publique, par la main du bourreau (2).

(1) Gioffredi, Hist. des Alpes marit.
(2) Gioffredi, Hist. des Alpes marit.

Des contestations survenues avec les habitants de Mondovì, au sujet des pâturages indivis, occasionnèrent de longs débats, souvent ensanglantés; ils furent enfin déclarés communs, sous la condition, que les bergers de *La Briga* donneraient, chaque année, au mois d'août, à ceux de Mondovì, une génisse blanche, tachetée de noir, et qu'ils en recevraient à leur tour, une pièce de drap écarlate. Ces derniers avaient joué de finesse, s'étant ménagé le moyen de rompre la convention, par des chicanes sur la couleur précise de la bête. Il s'ensuivit de nouvelles et fréquentes hostilités, également funestes aux deux populations. Heureusement par l'intervention de la maison de Savoie, l'échange de la génisse introuvable contre une paire d'éperviers ramena la paix.

La fidélité avec laquelle les habitants de *La Briga* ont continué de tenir cet engagement, est un témoignage de la bonne foi qu'ils avaient apportée dans leur contrat: exemple bien rare dans l'histoire du peuple même le plus civilisé.

Par diplôme du 13 juin 1788, le fief de *La Briga*, détaché du domaine royal, fut acquis par Charles-Antoine Rossi, gentilhomme Novarais. Les malheurs de cette époque décidèrent les habitants, dévoués au souverain, à renoncer librement à leurs anciens privilèges.

IV.

Saorgio.

Saorgio, bâti sur les hauteurs centrales de la rive gauche de *La Roja*, était l'ancien chef-lieu de la peuplade des *Sagiontii.*

Les uns donnent pour étymologie à son nom les deux mots, *Salve-Jovis*, parce que les Romains avaient la pieuse habitude de dresser des autels à *Jupiter-Stator*, sur les points culminants des pays conquis par leurs armes. Les autres veulent là trouver dans *San-Giorgio*, nom du saint que la population, devenue chrétienne, se choisit pour patron.

La première opinion se fonde sur le voisinage du col de *Giou*, dénomination dérivée de *Mons Jovis* (1), et la seconde sur l'existence, au sommet de la voûte de l'église paroissiale, d'une ancienne peinture à fresque représentant *St-George*, revêtu de son armure. Il presse sous ses pieds un dragon, et brandit dans sa main droite une lance, dont la banderolle contient la devise suivante: *Dat nomen et omnem.* Je n'y trouve pas la preuve que

(1) Notices recueillies par l'abbé Joseph Gastaldi, curé de *Saorgio* et savant antiquaire.

ce héros chrétien donna son nom à la première bourgade; je penche pour l'origine romaine, beaucoup plus probable, et je crois que cette peinture date de l'époque où l'église fut agrandie et restaurée. Dans un carré de marbre, existant au dessus de la porte latérale, on lit cette inscription : . . .

NVATILIO . I . F . E . ALPINO . AED
VATILIAE . N . V . E . VEOMONAE
L . ATILIO . N . V . CVPITO
CATILIO . N . V . FALPINO
M . ATILIO . N . V . F . PRISCO
ATILIAE . N . V . F . POSILIAE
ATILIAE . N . V . F . SECVDAE
LICINIAE . C . F . CVPITAE . NEF

T F I

On a prétendu que l'édifice fut élevé sur l'emplacement même où jadis les Romains avaient bâti un temple au dieu *Mars*; cette pierre ne le prouve point, car en l'examinant avec attention, on reconnait qu'elle appartenait à un ancien tombeau, et qu'elle dut être transportée de la sommité du col voisin, appelé *Mala-morte* où des ruines éparses indiquent l'existence d'une forteresse Romaine qui défendait le passage des gorges de *Saorgio*.

Un fait certain, c'est que, dans le moyen âge, il existait sur cette hauteur un château nommé *Salines*, confié à la garde d'un commandant, lequel en aide à la garnison, y tenait quatre chiens dogues, pour surveiller les approches pendant la nuit (1). Cette bicoque était encore sur pied lorsque la maison d'Anjou força les vassaux du comte de Tende à lui prêter hommage.

On sait, par une charte de 1258, que les habitans de *Saorgio*, lui en firent l'abandon pour acheter leur repos. La convention fut signée *in Saurgio ante ecclesiam Sanctae Mariae in cimiterio, presenti Jacopus Caysius ammirales Dni comiti.*

Ces soumissions forcées avaient peu de durée: les droits souverains des *Grimaldi-Lascaris* triomphaient, toutes les fois que les chances de la guerre leur étaient favorables.

Vingt-deux ans après, la ville de *Saorgio* était rentrée sous leur obéissance. *Raymondi de Requiston*, sénéchal de Provence, marcha contre elle, s'empara du château, et punit les habitants en les privant de tous leurs privilèges.

Cet acte de rigueur, daté du 7 novembre 1284, *in domo regia Saurgii contigua fortalitio*, contient la nomination du capitaine, *Jean Cardoani*,

(1) Manuscrit trouvé dans les papiers de famille du comte *Corvesi Lascaris de Gorbio*, propriétaire à *Saorgio*.

en qualité de châtelain de *Mala-morte*. *Mathieu Desdierio* lui succéda, en 1323. Depuis cette époque, on ne trouve plus ce château mentionné dans aucun document de l'histoire (1).

On dit que l'ancienne bourgade des *Sagiontii* occupa d'abord le plateau appelé *Le Poggio*, où dans la suite on construisit l'église dédiée à la Madone du même nom. L'édifice, jadis beaucoup plus vaste, était entouré d'un mur; après sa destruction, attribuée aux peuples barbares, les habitants réparèrent ce que la flamme et le fer avaient épargné; ils en firent un petit sanctuaire consacré à la Madone, dont la statue miraculeuse, apportée par un moine de *Lérins*, les avait sauvés du fléau de la peste. Il fut ravi au culte et vendu à un particulier pendant l'occupation française. Le clocher détaché de la façade se termine en pointe, et s'élève sur trois étages, percé de fenêtres oblongues à colonnettes; la base contient l'inscription suivante, gravée sur un carré de marbre :

✝ M·D·XI·HOC FACTVM FVIT AD LAVDEM DEI
ET BEATAE MARIAE VIRGINIS ET HOC FACTVM FVIT
PER COMITEM SAVRGI ✝

Cette inscription fait conjecturer qu'anciennement la ville de *Saorgio* avait, pour son seigneur, avec le titre de comte un des fils du souverain;

(1) Gioffredi, Histoire des Alpes maritimes.

on croit que la première construction de cette chapelle date de l'introduction du christianisme dans les Alpes maritimes. Sur la porte on voyait, il y a peu d'années, des peintures profanes assez bien conservées; le badigeon les a fait disparaître; elles effrayaient la pudeur. Le propriétaire avait converti cet antique sanctuaire en grenier à foin, mais depuis quelques années il a été restauré et rendu au culte; ses voûtes sont en ogives soutenues par des piliers massifs informes. Au dessus du maître-autel s'élève un grand crucifix de bois, remarquable par sa bizarre sculpture gothique.

L'architecture extérieure du chœur offre trois compartimens en bosse, dont le travail et la disposition symétrique méritent l'attention des archéologues.

Le couvent des Pères Minimes, un des plus anciens de la contrée domine le plateau du *Poggio*. Il fut complètement détruit en 1421 par un terrible incendie qui dévora entièrement toute l'habitation inférieure.

Les habitants de Pigna et autres villages de la Ligurie accoururent en masse pour éteindre le feu et ne purent y réussir. Toutefois de pieuses libéralités réparèrent bientôt ce désastre.

La chapelle de la Madone du *Fontan*, de laquelle a pris son nom le hameau situé au bas de la bourgade de *Saorgio*, est un autre monument ancien, digne d'être visité. Ses murs délabrés

conservent intérieurement des peintures à fresque, représentant le jugement dernier et la scène du calvaire, ouvrages d'un pinceau du quatorzième siècle, remarquables pour la grossière originalité des figures et du dessin.

Un château gothique, dont on voit les ruines, servait de défense au chef-lieu, mais sa position, sur un rocher taillé à pic et dominant la rive gauche de *La Roja*, ne le sauva pas du pillage et de la destruction, à la suite des invasions ennemies. Cette demeure féodale s'appelait *Lou Castel del Sal.*

La ville actuelle, groupée inférieurement à ces décombres, occupe les pentes de la colline, et offre un bizarre entassement de maisons superposées en éventail, au milieu du mélancolique ombrage des oliviers. Les roches arides, qui couronnent la rive opposée, contrastent singulièrement avec ce pittoresque paysage.

Sous la domination des ducs de Savoie, *Saorgio* devint une place de guerre, long-temps regardée comme inexpugnable. Charles Emmanuel I.er, à l'époque de l'ouverture de la grande route de Nice à Turin par le col de Tende, y fit construire une citadelle de premier ordre inférieurement au vieux Castel. L'art avait ajouté aux obstacles de la nature, pour rendre inabordable ce boulevard du comté de

Nice. Cependant, en 1794, les Français, conduits par le célèbre *Masséna*, ayant forcé la passage de *La-Marta*, parvinrent, par les hauteurs, à tourner la position, vinrent bloquer la forteresse, s'en emparèrent, et en firent sauter les remparts.



V.

Bréglio.

Au sortir des gorges de *Saorgio*, entre les deux masses parallèles des cols de *Giou* et de *Brouïs*, s'ouvre un petit bassin, tapissé de verdoyantes prairies, que fertilisent les eaux de *La Roja*; cette partie du territoire, habitée aciennement par les *Rotumbiani*, confinait avec les terres Liguriennes de Vintimille. Une ville fortifiée située sur les hauteurs qui domine la bourgade actuelle, le protégait; on y voit encore quelques restes de maçonnerie très-ancienne et une tour ronde délabrée. Le nom de *Bréglio* lui vint de *Praelium*, par corruption de langage, parce que son emplacement avait été le théâtre d'une grande bataille, lorsque les partisans d'Othon, s'étant emparés de Vintimille, voulurent pénétrer dans les Alpes maritimes, par les gorges de *La Roja*. Telle est au moins la tradition du pays, appuyée par l'étymologie de plusieurs autres dénominations analogues, particulièrement celles de *Cri-bella* et de *Piazza-rossa*, données, l'une, au

plateau supérieur, d'où était parti le premier cri de guerre; l'autre, au quartier inférieur, devenu le champ ensanglanté du combat (1).

L'histoire ne confirme pas ces souvenirs populaires, dont il faut se défier.

La position de cette bourgade, à l'extrémité méridionale du comté de Nice, et son voisinage du territoire Ligurien de Vintimille, où dominaient des seigneurs ombrageux et turbulents, y renouvelèrent à chaque guerre les plus grandes calamités.

Les ténèbres enveloppent les vicissitudes qu'elle eut à subir, soit à l'époque de l'établissement du régime municipal, soit lorsque les comtes de Tende étendirent leur domination dans toute la vallée de *La Roja*. C'est en vain qu'on cherche chez elle les traces des désastres successifs qu'elle éprouva. Le pillage et l'incendie, auxquels la livrèrent les troupes françaises, pendant la dernière invasion du pays, expliquent le profond silence de ses archives. On sait seulement qu'elle partagea toutes les destinées de la ville de *Saorgio* sa voisine.

L'ancien pont en pierre, par lequel on communiquait d'une rive à l'autre, avait été, dit-on, construit au temps des Romains; il fut emporté au commencement du règne de Jeanne d'Anjou, comtesse

(1) Manuscrit trouvé dans les papiers de l'ancienne famille Cacciardi de Bréglio.

de Provence, et rebâti en 1346 par les soins de *George Ricci*, capitaine de la viguerie de *Sospello*. Ce pont de trois arches a résisté depuis lors à l'impétuosité des eaux orageuses du fleuve; il etait défendu par une porte à pont-levis et par une forte muraille percée de meurtrières dont on voit les ruines; elle se rattachait à l'enceinte des remparts et fermait la bourgade de tous les côtés.

Quelques chapiteaux de colonnes gothiques, restes de la vieille église, sont disposés en forme de bancs autour de la place, où s'élève la paroisse, de construction moderne; on y conserve à l'usage de bénitier un vase grossièrement sculpté, mais très-ancien.

Un document, existant dans ses archives, rappelle que la ville de *Bréglio* fut, en 1630, désolée par la peste : la population presque entière, ses magistrats en tête, se rendit processionnellement, à travers les montagnes, au sanctuaire de la Madone de *Mondovì*, pour implorer sa protection : la contagion cessa.

La maison de Savoie, voulant récompenser la fidélité que les habitants de Bréglio lui avaient gardée dans les circonstances les plus critiques, lui octroya le privilège de rester attachée directement au domaine ducal, avec la déclaration que jamais ni la ville ni son territoire ne seraient soumis à aucune inféodation particulière.

Bréglio se donne le titre de cité. Sa population rivalise avec celle de Saorgio. Le hameau de la *Giandola*, situé au pied du col de *Brouïs*, est un séjour champêtre-romantique, célèbre dans la dernière guerre par l'établissement du quartier général de l'armée Sarde, et par plusieurs combats meurtriers, dont les environs furent le théâtre.



CHAPITRE NEUVIÈME.

VALLÉE DE LA TINEA.

Valdiblora, Venanson, Rimplas, St-Sauveur, Rora, Robion, Isola, St-Étienne, St-Dalmas-le-sauvage.

I.

Valdiblora.

Une chaîne intermédiaire de montagnes sépare du nord au midi la vallée de *La Vésubia* de celle de *La Tinéa.* Le fertile bassin situé au centre, compose le territoire de *Val-di-Blora*, dénomination qui dans le dialecte du pays signifie *Vallée de pleurs.*

Voici l'étymologie que lui donne la tradition :

Un chef de la contrée, tyran cruel et détesté, avait épousé une femme d'une grande beauté, et il en était extrêmement jaloux. L'ayant soupçonnée d'infidélité, il l'enferma dans une tour isolée, et la condamna à mourir de faim. Les cris déchirants que poussa cette infortunée, pendant sa longue agonie, navrèrent tellement de douleur les habitants, que pour en conserver le souvenir, ils

donnèrent à la tour féodale le surnom de *Bramafame*, c'est-à-dire *cris de la faim*, et au pays celui de *Vallée de pleurs.*

Trois villages séparés, *St-Dalmas*, *Roccias* et *Bollina* forment l'ensemble de la population de la vallée. Ils n'existaient pas encore aux temps des Romains.

Ces conquérants, après avoir vaincu les farouches peuplades de *La Tinéa*, s'étaient établis aux confins du territoire de *Maria*, sur un mamelon isolé, et y avaient bâti une forteresse, désignée dans l'histoire des Alpes maritimes, sous le nom de *Pédastas*, dont l'étymologie est restée inconnue. L'existence de cette forteresse est indiquée par des restes de maçonnerie très-ancienne ; ils servirent, en partie, à la construction de la chapelle de *Saint-Donat*, vénéré dans ce lieu (1).

La fondation de la première habitation de *Valdiblora* est attribuée à *St-Dalmas*, vers l'époque où ce courageux apôtre de la foi vint prêcher l'évangile dans le pays. Ce ne fut d'abord qu'un petit hameau, habité par des bergers, aussi sauvages que les forêts environnantes ; on lui donna le nom du saint fondateur. Plus tard les Templiers s'y établirent, et firent opérer des défrichements étendus. La fertilité d'un sol vierge couronna leurs efforts, et les bienfaits de l'agriculture attirèrent une nombreuse population.

(1) Notices recueillies par l'abbé Bergondi de Valdiblora.

L'église de *Saint-Dalmas*, anciennement dépendante de la célèbre abbaye de *Pédona*, dont j'ai parlé à l'article de *Tende*, est un vénérable monument du moyen âge. Son clocher pyramidal conserve intacte son antique structure. Deux volumineuses cloches, au bord desquelles sont gravées des inscriptions, en caractères gothiques, que je n'ai pu déchiffrer, s'y trouvent suspendues. Elles ont miraculeusement échappé au vandalisme révolutionnaire.

L'édifice se divise en deux parties d'égale étendue, l'une au dessus de l'autre. De la première on descend, par une rampe pratiquée sous le maître-autel, dans un caveau long-temps destiné à la sépulture des habitans; un escalier tortueux conduit au fond d'un dernier souterrain, humide et de forme ovale, autour duquel on voit disposées des niches creusées dans le mur. Cette bizarre construction semble indiquer que l'église de *St-Dalmas* fut bâtie sur les ruines d'un temple païen.

Cette bourgade acquit de l'importance lorsque le régime municipal eut amélioré sa condition. Bientôt quelques familles, s'y trouvant trop à l'étroit, allèrent fonder, au centre du territoire, un petit hameau nommé *Roccias*, à cause de sa situation abritée par un rempart de rochers.

D'autres cultivateurs peuplèrent de la même manière l'extrémité du bassin, dans l'endroit où un énorme éboulement de la montagne de *Mille-fonds*

avait relevé et fécondé une étendue considérable de terrain arrosable. Cette colonie reçut le nom de *Bollina*, pour rappeler l'événement.

Des inimitiés et des querelles de voisinage ne tardèrent pas à semer la discorde parmi les trois populations. Pour la faire cesser, le comte de Provence, *Raymond-Bérenger*, leur accorda des droits égaux, et les réunit en une seule municipalité. Toutefois *Bollina* devint, par la nature de sa position et par son territoire plus fertile, le chef-lieu de la vallée.

Son église, bâtie en plein champ, à peu de distance du village, a été réparée et agrandie il y a peu d'années. On y montre un grand tableau peint sur toile, représentant la Madeleine aux pieds du Sauveur. Il est riche d'expression et de coloris. Au coin de la corniche il y a une inscription en caractères bysantins, inexplicables, terminée par ces mots détachés, en lettres romaines :

JESUS · NAZARENUS · REX · JUDEORUM

L'auteur de ce tableau n'est pas connu. L'abbé Frédéric Gaglia, natif de *Bollina*, professeur de théologie à l'université de Paris, sous le règne de Louis XIII, étant venu dans son pays, en 1642, en fit don à la paroisse qui l'avait vu naître.

Lorsque la puissance des maisons d'Aragon et d'Anjou se fut élevée sur les ruines de l'édifice municipal, les habitants de *Valdiblora* eurent pour premier seigneur connu, *Audebert Faraudo*, possesseur de plusieurs autres fiefs dans la vallée de *La Tinéa*. *Jean Balbo*, fils de *Raymond-Rostagni*, seigneur de Beuil, en fit l'acquisition en 1298.

Dans la suite, son fils *Pierre Balbo* céda ses droits féodaux à Jeanne d'Anjou, en échange d'autres terres, dans la vallée de l'*Estéron*.

Les habitants de *Valdiblora* obtinrent de cette souveraine, en 1352, le privilège de rester invariablement attachés au domaine royal (1).

(1) Gioffredi, Histoire des Alpes maritimes.

II.

Venanson.

Cette petite bourgade, jadis presque cachée au milieu des forêts du territoire occidental de *Valdiblora*, ne fut d'abord qu'un rendez-vous de chasse, come l'indique son nom de *Venatio*, dégénéré en celui de *Venanson*. Il dépendait du chef-lieu.

On attribue sa fondation aux Templiers : ils y avaient bâti une maison rustique, pour se mettre à l'abri des orages ; elle devint le noyau d'un hameau, où s'établirent quelques familles de bergers.

Rien n'indique l'existence d'une population plus considérable que celle d'aujourd'hui ; cependant ce hameau obtint l'honneur d'être érigé en municipalité, peut-être par la protection des Templiers.

On y trouve les ruines d'un château, résidence des anciens comtes, dont on ignore les noms. Les archives communales contiennent seulement quelques parchemins tellement altérés, que l'écriture est devenue illisible.

La famille *Ginési*, de *Puget-Théniers*, posséda ce fief, et le transmit, par les femmes, aux *Trinquieri St-Antonin*, qui prirent alors le nom et le titre de comtes de *Venanson*.

La nature sauvage de ce pays montagneux, presque entièrement boisé, est la cause, que les habitants conservent encore des mœurs farouches et de grossières habitudes.



III.

Rimplas.

Des souvenirs traditionnels, dignes d'être recueillis, donnent quelque importance à la bourgade de *Rimplas*, dont le territoire couronne, d'un côté, le bassin de *Valdiblora*, et de l'autre, les pentes de la rive droite de *La Tinéa.*

Son existence date de l'introduction du christianisme dans les Alpes maritimes. La peuplade des *Ectini* occupait cette partie du territoire, avant que les Romains en eussent fait la conquête, et le premier lieu habité est désigné dans les vieilles chartes sous le nom de *Sancti Stephani* de *Blora*, ce qui indique sa dépendance de *Valdiblora.*

Alphonse I roi d'Aragon et comte de Provence l'en détacha, et le munit d'un château appelé *Rimplas*, par abréviation des deux mots *Rege-Placito*, sans doute pour exprimer la bienveillance du souverain envers cette population (1).

Les ruines du château aragonais s'élèvent imposantes sur l'aride crête, au bas de laquelle le village actuel s'offre sous l'aspect le plus misérable. Elles consistent en un tas de pierres de

(1) Notices de l'abbé Bergondi curé de la paroisse de Rimplas. Il s'est particulièrement occupé de la recherche des antiquités du pays.

taille, confondues parmi des blocs de maçonnerie. Ce sont les vestiges de l'ancienne enceinte fortifiée, au milieu de laquelle dominait le manoir féodal; on y montait par une rampe très-rude. La moitié du portail est encore sur pied, et au centre de la plate-forme le temps a respecté la base du donjon. Sous cette masse, que le marteau n'a pu démolir, s'ouvre un humide souterrain, remarquable par son antique voûte, par l'épaisseur des murs, et par les trous profonds qu'on y trouve creusés dans la pierre; on reconnait que des anneaux de fer y furent scellés avec des chaînes, et que ce caveau dut servir de prison.

Des fouilles pratiquées à plusieurs reprises aux environs de ces ruines, firent découvrir des ossements, des tombeaux, et des vases en terre cuite richement vernissés. Parmi ces curiosités on cite particulièrement une amphore en crystal, contenant des substances huileuses complètement dénaturées, et deux médailles en bronze argenté, d'un beau travail. Sur les faces de la première on voyait gravés, d'un côté un dragon prêt à dévorer un enfant, de l'autre une tête de vieillard couronnée de chêne. Sur celles de la seconde on distinguait deux têtes d'aigles accouplées, et au revers la croix tronquée des Templiers. Elles furent achetées par l'abbé Donnat-Chaix, chanoine honoraire de Saint-Dé-

nis, natif de *Bollina*. Il en fit l'acquisition pour le musée de Versailles.

Pierre Balbo, possesseur du fief de *Rimplas*, s'étant, à la mort de la reine Jeanne, déclaré contre Charles de Duras, en fut dépossédé pour cause de rébellion. Le prince en donna alors l'investiture à *Jean-Grimaldi*, baron de Beuil, en récompense de sa fidélité. Celui-ci, d'un caractère extrêmement ombrageux, renferma le village dans une haute enceinte de murailles, et en fit une espèce de forteresse. En 1747, Rimplas osa s'opposer à la marche d'une colonne française qui traversait la vallée sous les ordres du chevalier de Bellisle. Ce général, irrité des obstacles qu'il rencontrait devant cette bicoque, s'en empara d'un coup de main, et signala sa vengeance en la livrant aux flammes. Le feu dévora les archives communales, où l'on conservait un petit registre très-ancien, intitulé *Le livre vert*. Il contenait, dit-on, de précieux documents sur les antiquités du pays.

IV.

Saint-Sauveur.

En face du territoire de *Rimplas*, sur un mamelon de la rive droite de *La Tinéa*, exista jadis une position appelée *Margiolias*, que, d'après la tradition, les Romains avaient fortifiée, pour tenir en respect la peuplade des *Ectini*, toujours prête à se révolter. Des médailles, des monnaies à l'effigie des premiers empereurs, et des débris d'armures qu'on y découvrit en labourant la terre, indiquaient que ce lieu fut le théâtre de grands événements. Je possède l'agrafe d'une cuirasse en cuivre, trouvée dans cette région maintenant inhabitée. Je la dois au syndic de *Saint-Sauveur* (1). Elle représente le museau d'une fouine; le nez et les yeux sont figurés par trois clous en bosse; le front est entrelacé de feuillages, et la bouche, de forme ovale, contient en exergue les lettres AMMIA. Sans doute elle fit partie de l'armure de quelque guerrier de distinction. Un grand nombre

(1) Monsieur Agapite Blanchi, administrateur éclairé auquel je dois aussi les documents contenus dans cet article.

d'autres médailles et d'autres monnaies, recueillies successivement, et conservées dans la maison commune, furent vendues à vil prix à un chaudronnier qui les fit fondre. Combien ne doit-on pas regretter la perte de ces antiquités précieuses, ainsi profanées !

On ignore l'époque précise de l'abandon de la demeure de *Margiolias*, et de la fondation de la bourgade inférieure, sous le nom et le patronage de *St-Sauveur;* d'après plusieurs chartes, elle renfermait, vers la fin du onzième siècle, une population considérable.

Le même *Pierre Balbo*, seigneur de *Rimplas*, possédait également le fief de *St-Sauveur.* On l'apprend par une charte de 1354, relative à l'établissement d'une foire annuelle dans le village.

Les marchands ne tardèrent pas à y venir faire leurs ventes et leurs achats, au grand avantage des habitants.

Ces prospérités cessèrent aussitôt que les *Grimaldi*, barons de Beuil, devinrent les feudataires de *St-Sauveur;* leur despotisme entrava la liberté du commerce.

L'église paroissiale est un beau monument d'architecture gothique, dont les restes paraissent à travers les réparations modernes. Le clocher n'a rien perdu de sa structure primitive. La partie supérieure, où les cloches sont suspendues, pose sur un entablement quadrangulaire. La corniche

massive de la coupole projette à chaque angle une tête de loup, grossièrement sculptée. La base de l'édifice est ornée extérieurement de la statuette de St-Paul, en marbre blanc, placée dans une niche à double hauteur d'homme. C'est un très-beau travail du moyen âge; l'inscription gothique gravée autour du piédestal, sous le millésime 1309, indique la personne qui en fit don à la paroisse.

Fecit fieri Antonio Monio

MCCCIX

Après la chûte de la maison de Beuil, le domaine de *St-Sauveur* fut donné, par le duc de Savoie, à d'autres seigneurs.

Le comte *Ghisi-Isnardi*, ancien gentilhomme de la vallée, en fut le dernier feudataire. Cette famille n'existe plus.



V.

Rora.

Au temps où la bourgade de *St-Sauveur* était florissante, une colonie de bergers alla s'établir sur les hauteurs voisines de la rive droite de *La Tinéa;* ils y fondèrent un hameau appelé *Roure*, et ensuite *Roura*, du mot latin *Robur*, parce-qu'un antique chêne réunissait tous les ans, dans la belle saison, sous son vaste ombrage les chefs pasteurs, chargés de régler le parcours du territoire et de juger les contestations survenues entre les usagers.

Ces réunions champêtres semblent remonter aux temps des célèbres Champs-de-Mai des Gaulois : peut-être les premiers habitans des Alpes maritimes les avaient-ils adoptées à leur exemple.

La plus ancienne famille feudataire de *Rora* fut celle de *Glandevez*, riche et puissante non seulement en Provence, mais encore dans la vallée du *Var* et de la haute *Tinéa*.

En 1340, la veuve d'*Isnard-Glandevez*, nommée *Cathérine*, n'ayant pas eu d'enfants, fit vente de ce domaine à *François* de *Caïs*, patricien

de la ville de Nice, pour le prix de 3700 florins d'or. Ce seigneur répara le manoir qui tombait de vétusté, et le transforma en un château flanqué de tours et entouré de hautes murailles.

Des querelles de voisinage amenèrent d'opiniâtres rivalités entre les *Grimaldi* de Beuil et les *Caïs*. *Barnabé Grimaldi*, excité par la haine qu'il portait au seigneur de *Rora*, commit des dévastations sur ses terres. *Bertrand* de *Caïs* pour se venger lui tendit un piège, le surprit et le poignarda de sa propre main. *Barnabé*, laissé pour mort, guérit de sa blessure; aussitôt il appelle aux armes ses vassaux, marche avec eux contre son ennemi, le fer et la flamme à la main, l'assiège dans son château, et le force de se rendre à discrétion. Une scène affreuse succéda à la capitulation. *Bertrand* de *Caïs* chargé de fers fut livré au bourreau; la hache lui abattit d'abord le poignet de la main droite qui avait enfoncé le poignard, un fer rouge lui brûla ensuite les yeux, et sa tête tomba enfin après les plus horribles souffrances: supplice barbare, d'autant plus détestable qu'il demeura impuni!!

L'histoire signale une honteuse convention, par laquelle *Barnabé Grimaldi*, moyennant l'amende de 900 florins d'or, obtint son pardon, et l'inféodation de la seigneurie de *Rora*.

Les *Caïs*, pour faire cesser des calamités également funestes aux deux populations, y consen-

tirent, et reçurent en échange d'autres terres équivalentes.

Les ruines du château de *Rora* gisent sur une aride crête de roches, devenue presque inaccessible à la suite des éboulements.

Il faut la hardiesse des chevriers du pays pour se hasarder dans le sentier, bordé de précipices, qui conduit à cette sauvage élévation.

Les habitants ont fait peu-à-peu disparaître tout ce qui restait de cette antique demeure, en jetant en bas les pierres de taille qui s'y trouvaient entassées; elles ont servi à la construction de l'église paroissiale, seul édifice de quelque importance dans ce triste village.

Une chapelle, située au bord d'un ravin, conservait dans le mur de façade l'inscription dont il ne reste plus que ce fragment :

8 Augusti 1281.

L'intérieur est encore couvert de peintures à fresque, dégradées par l'humidité, mais intéressantes par leur type original. C'est la seule curiosité qui puisse mériter l'attention de l'Archéologue.

Après la catastrophe des barons de Beuil, la famille piémontaise d'*Albrion* posséda le fief de *Rora*, avec le titre de comte.

IV.

Robion.



Aux confins du territoire de *Rora*, sur une pittoresque éminence, était jadis l'ancien *Calcario* chef-lieu d'une fraction de la puissante peuplade des *Ectini*.

Les ruines qui couvrent le plateau, nommé *Los castels*, paraissent dater du temps des Romains. On y voit les bases de quatre tours aux angles d'un édifice carré, et le bassin d'une citerne lézardée en divers endroits.

La tradition dit que cette espèce de forteresse, et toute l'habitation attenante, furent détruites par un tremblement de terre, et qu'à la suite de ce désastre le reste de la population alla construire plus bas le village appelé *Robion* ou *Roubion*, du mot vulgaire *Robinas*, c'est-à-dire lieu ruiné (1).

La date de 1130, gravée sur le portail de l'église paroissiale, indique l'époque de sa fondation.

(1) Notices de l'abbé Audoli, vieillard nonagénaire de haute instruction, qui fut pendant de longues années curé de la paroisse de Robion.

Les *Balbo*, dont la domination s'était étendue dans la partie nord-ouest des Alpes maritimes, acquirent la seigneurie de *Robion*, de Guillaume II de Montalban, famille très-ancienne du diocèse de *Glandevez*. Le comte *Pierre Balbo*, dernier feudataire, céda, en 1277, à Charles d'Anjou toutes ses possessions dans la vallée de *La Tinéa* en échange du marquisat du Muy en Provence (1). *Guillaume Grimaldi*, baron de Beuil, acquit alors le domaine de *Robion* par inféodation de ce prince, et le transmit à son frère *Barnabé* (2).

Les habitants de *Robion* partagèrent à leur tour les calamités qui marchent à la suite des discordes civiles, et l'asservissement auquel les feudataires les assujettirent, fit de leur village une pauvre demeure.

Vers la fin du seizième siècle, il ne restait plus de l'ancien château qu'une vieille tour, nommée *Las-Salas*, que le baron de Beuil, *Honoré Grimaldi*, fit démolir, parcequ'elle menaçait l'habitation inférieure.

Un manuscrit, conservé dans les papiers de la famille Audoli, contient le récit de tous les événemens à la suite desquels ses successeurs furent dépossédés de la seigneurie de *Robion*. La maison

(1) Papon, Histoire générale de Provence. La convention fut signée à Brignolles, le 11 juillet 1275.

(2) Gioffredi, Histoire des Alpes maritimes.

de Savoie la donna, avec titre de comte, aux *Badat*, famille très ancienne de la ville de Nice, maintenant éteinte, et quelque tems après, celle des *Caissotti*, originaire de Tende, sa plus proche parente par les femmes, obtint l'héritage de ce fief et en prit le nom.

Les Caissotti-Robion, alliés aux premières maisons du Piémont, puissans par leurs terres et châteaux dans la vallée de l'Esteron (1) continuent l'illustration de leurs ancêtres, et figurent, au premier rang, parmi la haute noblesse du pays.

(1) Cette famille eut aussi par héritages les seigneuries de *Todon* d'*Ascros* et de *Torretta-Revest*, comme on le verra dans la suite. Le Comte Agapite Caissotti de Robion, Chambellan de S. M., en est le chef actuel.



VII.

Isola.

La peuplade des *Ectini* possédait anciennement dans la haute vallée de *La Tinéa* toute l'étendue du territoire compris entre les sommités des cols du *Longon* et de *La Lunga*. Leur principale bourgade était entourée des eaux du fleuve, et formait une petite île. Ils avaient choisi cet emplacement pour se mettre à l'abri des incursions soudaines des habitants du voisinage. Voilà pourquoi on lui donna le nom de *Leudola*, dérivant du latin *Insula*.

Le village fut emporté par une inondation, dont l'époque est restée ignorée, et reconstruit sur la rive gauche vers le confluent du torrent non moins redoutable, nommé *La Guercia*. Cette nouvelle habitation eut le même sort au commencement du neuvième siècle. Les murailles de l'église dédiée à St-Pierre restèrent miraculeusement sur pied. On aperçoit encore sur la principale façade quelques vestiges de peintures à fresque, et d'un médaillon contenant ces seuls mots en caractères gothiques :

Dominum . . . . .
Comitium . . . . . guerg . . . . .

Ils semblent annoncer qu'après cette funeste inondation le feudataire la fit réparer (1).

Pour la troisième fois la malheureuse population d'*Isola* dut aller se mettre à l'abri des fureurs de *La Tinéa* et de *La Guercia*, dans l'emplacement occupé par la bourgade actuelle.

Aucun document historique ne confirme la tradition que l'ancienne *Insula* ayant été conquise par les Romains, devint une de leurs principales stations militaires.

Par suite des dévastations successives qu'éprouvèrent ces lieux, si souvent inondés, on ne trouve dans les archives communales que quelques chartes devenues presque illisibles.

Toutefois, l'histoire nous apprend que cette population s'était constituée en municipe, et que les comtes de Provence, de la maison d'Aragon, furent obligés de lui en accorder les privilèges. *Pierre Balbo*, devenu le seigneur de la vallée, par l'acte déjà cité de 1277, céda ce domaine à *Charles d'Anjou II*.

Les chevaliers du Temple possédaient à *Isola* un hospice, sous la dépendance de la maison centrale de St-Dalmas de Valdiblora. La citation suivante de l'historien Gioffredi en fournit la preuve :

(1) Papiers de l'ancienne famille *Torre d'Isola*.

Insula sancti Antonii et Petri habet templum (1).

Il existe encore à l'extrémité de la bourgade un ancien édifice de forme carrée, désigné sous le nom de *Temple.*

Malgré les privilèges concédés à cette bourgade par les comtes de Provence, *André Sinéo*, premier valet de chambre de Madame Royale, obtint de cette princesse, en 1733, des lettres de noblesse avec le titre de baron *d'Isola*, qu'il transmit à son neveu *Jean-Antoine Grassis.*

(1) Gioffredi, Ric. civ.



VIII.

Saint-Etienne.

Des bergers, venus de la vallée de *La Maira*, s'établirent au commencement du huitième siècle près des sources de *La Tinéa*, au centre du bassin où les eaux de cette rivière, après avoir franchi les gorges du mont *Sestrieras*, et s'être grossies du tribut de divers torrents, s'ouvrent un passage à travers la vallée inférieure, tapissée de prairies. Ils y bâtirent un hameau, auquel ils donnèrent le nom de *St-Étienne*, qu'ils s'étaient choisi pour patron.

L'abondance des pâturages, et les profits considérables obtenus par le commerce des bestiaux, en augmentèrent rapidement la population.

La maison *Balbo* acquit la seigneurie de cette bourgade, mais les habitants conservèrent leur administration intérieure et municipale. Ce privilège, dont ils étaient extrêmement jaloux, leur coûta les calamités d'un siège désastreux.

Alphonse I, roi d'Aragon et comte de Provence, entreprit de les soumettre à sa souveraineté. N'ayant pu y réussir par les menaces, il employa la force des armes. En 1176, dom Sanche pénétra dans la

vallée de *La Tinéa*, à la tête d'un corps de troupes, et après avoir commis partout d'horribles dévastations, alla camper sous les murs de *St-Etienne*. Les citoyens, confiants dans la force de leurs remparts, lui opposèrent une vigoureuse résistance; mais enfin la place fut emportée d'assaut, et livrée au pillage. Le quartier par lequel les assiégeants y pénétrèrent s'appelle encore aujourd'hui *La riba d'Aragon* (1).

La prise de cette ville força plusieurs familles à émigrer dans la Haute-Provence pour se soustraire aux vengeances des Aragonais. Celles qui endurèrent l'oppression, se virent bientôt réduites à la misère.

La maison d'Anjou, dont l'ambition visait à la conquête du royaume de Naples, écouta les conseils d'une sage politique; elle ménagea des sujets éloignés du centre du gouvernement, et leur restitua une partie des privilèges dont ils avaient été dépouillés. La ville reprit alors un long cours de prospérité, attesté par plusieurs édifices importants.

Une chapelle dite *La Madona grande*, située à peu de distance, mérite d'être visitée: des peintures à fresque, du quatorzième siècle, en ornent la façade; celles qui représentent le jugement der-

(1) Je dois les notices contenues dans cet article à M.r Nicolas Hugues, vénérable vieillard de St-Etienne, qui pendant de longues années s'occupa avec zèle de la recherche des antiquités de son pays.

nier sont particulièrement remarquables par la vivacité des couleurs et l'originalité du dessin.

Le clocher de l'église paroissiale est un admirable monument gothique ; sa curieuse structure répond à son élévation colossale. On présume que c'était une de ces tours sur lesquelles on plaçait des sentinelles, pour découvrir l'approche de l'ennemi. Un large massif en pierres de taille d'égale dimension compose sa base. Des murs quadrangulaires, percés d'étage en étage de fenêtres oblongues superposées, s'élèvent avec une étonnante hardiesse, jusqu'à l'entablement carré, dont chaque angle est orné d'une tête de lion.

Quatre tourelles soutiennent la coupole de l'édifice terminé en cône. Le millésime 1150 s'y trouvait, dit-on, sculpté, mais je n'ai pu le vérifier; l'escalier intérieur est devenu impraticable.

Cette imposante masse résista au tremblement de terre de 1564. L'église attenante s'écroula; on la reconstruisit : la charpente de la voûte fut, quelque temps après, dévorée par un incendie. Aujourd'hui il ne reste plus rien de l'ancien édifice. Il avait été fondé par un disciple de *St-Jean-de Matha.* Les Trinitaires, occupés de la délivrance des chrétiens gémissants dans l'esclavage des infidèles, y possédaient un couvent.

L'ordre des Templiers avait aussi dans le territoire de *St-Etienne* une riche commanderie, et une vaste maison, située à l'extrémité du faubourg;

c'est maintenant l'habitation d'un particulier (1). Le temps en a respecté l'antique porche, soutenu par des piliers en granit. La croix des chevaliers s'y trouve gravée sur le frontispice, et sur la marche d'une autre petite porte.

Des fouilles pratiquées dans cette demeure, plusieurs fois réparée, firent découvrir des médailles en bronze d'un très-beau travail. J'en possède une, que le propriétaire voulut bien me donner. Sur une des faces, deux anges, aux ailes déployées, soutiennent un écusson, au milieu duquel on voit la tête barbue d'un ermite; sur l'autre le buste d'un vieillard cuirassé, avec l'initiale *B.*

Gioffredi dit qu'en 1533 *Jacques Loques* de *St-Etienne*, figura parmi les gentilshommes de la haute *Tinéa* qui prêtèrent hommage au Duc Charles de Savoie, sans préjudice des privilèges du Municipe; c'est seulement en 1697 que les habitants y renoncèrent pour venir au secours des finances épuisées par la guerre. Alors la famille *Chianéa*, originaire de Tende, acquit la seigneurie de ce lieu, avec le titre de comte, et la transmit ensuite par les femmes à celle des *Audiberti*, de la même ville, qui vint s'établir à Nice (2).

(1) M.r le docteur en médecine Caffarelli un des plus riches propriétaires de St-Etienne.

(2) Le chef actuel de cette ancienne maison est M.r le Comte Hyacinthe Audiberti de St-Etienne, Chambellan de S. M., premier Consul de la ville de Nice.

IX.

Saint-Dalmas-le-sauvage.

Les Templiers établis à *St-Etienne*, intéressés à accroître leurs propriétés et leur influence dans la vallée de *La Tinéa*, sollicitèrent et obtinrent du comte *Pierre Balbo* une partie du haut territoire, où cette rivière prend sa source. Ils recrutèrent quelques pauvres familles de cultivateurs et de bergers, y firent opérer des défrichements, et fondèrent un hameau qu'ils appelèrent *St-Dalmas*, en mémoire de leur maison centrale de *Valdiblora*.

L'épithète de *Sauvage* ajouté à son nom n'exprime pas un lieu désert, dans le sens que lui donne la langue française, mais se rapporte à la signification italienne du mot *Selvatico*, c'est-à-dire couvert de bois.

Ceux qui visitent cette bourgade avec l'idée de n'y trouver que des habitants incivilisés, sont bien étonnés de leurs manières douces et hospitalières. L'aisance et la propreté règnent dans leurs rustiques foyers. Leur langage est le provençal mêlé de français; ils ont l'esprit fin et délié, le caractère et les mœurs beaucoup plus sociables que ceux des populations inférieures du haut comté de Nice, où généralement existent la méfiance et l'aversion contre les étrangers. C'est l'heureux ré-

sultat de leur migration annuelle dans la Provence et le Dauphiné. A l'époque où les neiges couvrent les Alpes, il ne reste dans le village que les vieillards, les enfans en bas âge, et les infirmes; mais aux beaux jours de l'été toute la population virile s'empresse d'y revenir avec les économies qu'elle s'est procurées par le travail hors du pays natal.

Il paraît que la fondation de St-Dalmas-le-sauvage ne date que de la fin du douzième siècle; on n'y trouve aucune antiquité, mais en revanche un état permanent de paix et de douce existence, qu'on ne rencontre nulle autre part: c'est le fruit de l'éloignement des affaires politiques, et de l'âpreté du climat.

La croix des Templiers, gravée sur la porte principale de l'église paroissiale, est une preuve qu'ils en furent les fondateurs.

Pour favoriser l'accroissement de cette robuste population de la frontière, la maison de Savoie en détacha le territoire de celui de *St-Etienne*, en fit une commune à part, et érigea le village en fief ducal.

La famille *Emeric*, originaire de la vallée de *Barcelonnette*, et établie à Nice, le posséda la dernière avec le titre de comte. Elle s'est éteinte.

CHAPITRE DIXIÈME.

VALLÉE DE BARCELONNETTE ET D'ENTRAUNES.

Barcelonnette, Entraunes, St-Martin, Châteauneuf, Villeneuve d'Entraunes.

I.

Barcelonnette.

La ville de *Barcelonnette*, quoique réunie à la France, depuis plus d'un siècle, avec son territoire, doit cependant figurer dans ce travail chorographique, puisqu'elle fit long-temps partie du comté de Nice, et devînt le chef-lieu d'une de ses vigueries.

Cette vallée des Alpes maritimes, dont l'extrême pointe s'enfonce vers le nord-ouest de la Haute Provence, comprend tout le bassin arrosé par les eaux de l'*Ubaye*. Elle n'était anciennement habitée que par des bergers, répartis dans divers hameaux dépendants du village de *Fours*.

Raymond-Bérenger IV, comte de Barcelone et de Provence, conçut en 1230 le projet d'y bâtir une ville centrale de commerce, pour la vente du bétail et des laines, en échange des produits agricoles du pays d'Embrun et du marquisat de Saluces. Il envoya sur les lieux trois commissaires: *Etienne Grandi* de Nice, *Guillaume Eleuteri* de Puget-Théniers, et *Jean Rostagni* seigneur de Faucon, chargés de choisir l'emplacement le plus convenable. Le nom de *Barcelonnette* rappelle le berceau des ancêtres de ce souverain, et honore sa mémoire.

Les progrès de la colonie furent rapides: favorisée par la concession des plus amples privilèges, fréquentée par les marchands des vallées environnantes, enrichie par les bienfaits du fondateur, elle réunit en peu d'années une population considérable, et sa juridiction embrassa toute l'étendue territoriale du *Haut-Var*. L'industrie des habitants y créa plusieurs fabriques de drap; non seulement elles suffirent à la consommation locale, mais encore elles procurèrent de grands bénéfices par l'exportation de leurs produits en Provence, en Dauphiné et dans le Piémont (1).

Les agitations du règne malheureux de Jeanne d'Anjou, et la guerre civile que suscita la rivalité des prétendants à sa succession, lui portèrent

(1) Papon, Histoire générale de Provence.

un coup funeste. Les Angevins s'en emparèrent à plusieurs reprises, et en furent chassés de même; de sanglantes représailles signalèrent ces fatales vicissitudes dont elle ne se releva plus.

Barcelonnette et son territoire furent cédés à la France par le traité d'Utrecht signé le 11 avril 1718. Le duc de Savoie, Amédée II, acquit en échange les vallées de Château-Dauphin, d'Exilles, de Fenestrelle, d'Oulx de Bardonanche et de Pragelas, beaucoup plus importantes.



II.

Entraunes.

La bourgade d'*Entraunes*, ainsi nommée du latin *inter-amnes*, à cause de sa situation entre deux bras du Var, existait bien avant la fondation de *Barcelonnette*. Elle dominait l'étendue du territoire depuis la source du fleuve jusqu'à la ville de *Guillaumes*.

Des ruines entassées au quartier dit *Le Pion*, parmi lesquelles on remarque de larges pierres de taille, indiquent l'emplacement d'une vieux château. Parmi ces décombres, on trouva beaucoup d'ossements humains, preuve certaine que l'ancienne ville était populeuse. La tradition dit qu'elle fut détruite par une inondation (1).

Très-anciennement la vallée d'*Entraunes* eut pour seigneurs les descendants de Guillaume de Glandevèz. Ils transmirent leurs droits à la maison *Balbo*. Les Grimaldi de Beuil, dont l'ambition turbulente visait sans cesse à agrandir leurs domaines aux dépens des voisins, profitèrent de tous

(1) Notices recueillies par le notaire André Loqui d'une ancienne famille d'Entraunes.

les événements politiques pour y établir leur domination; ce fut pour les habitants une source continuelle de dévastations et de désastres.

La rivalité de Charles de Duras et de Louis d'Anjou, se disputant l'héritage de la reine Jeanne, offrit enfin à Jean Grimaldi l'occasion favorable de réaliser ses désirs.

Charles le nomma son sénéchal, et le chargea de soutenir son parti contre les Angevins. Bientôt, pendant cette sanglante lutte, la ville de Nice, menacée par une armée provençale, obtint de *Ladislas*, fils et successeur de ce souverain, la faculté ds se choisir le prince qu'elle jugerait le plus capable de la protéger et de la défendre. Le baron de Beuil fit donner la préférence au comte Amédée VII de Savoie, sous la promesse que la vallée d'*Entraunès* lui serait inféodée. La convention fut signée le 1.er août 1388, et le 14 novembre suivant, les députés de la bourgade d'*Entraunes* et de ses dépendances allèrent prêter hommage au nouveau feudataire, dans le château de *Péona* (1).

Le village actuel n'offre plus d'autre souvenir que celui de la présence des Templiers, possesseurs de terres considérables dans le territoire. Leur principale maison s'élevait sur le sommet du quartier nommé *Gorréa*. L'ogive de la porte princi-

(1) Gioffredi, Histoire des Alpes maritimes.

pale de cet édifice existe encore; on y voit en entier une frise élégamment sculptée, avec ce reste d'inscription :

S. Sepulchri 1143. 

Au même quartier du *Pion*, dans une chapelle dont les murailles sont lésardées, on conserve un vieux tableau dégradé, représentant la vierge assise sur un nuage et soutenue par les anges. A ses pieds se prosternent des religieux cuirassés implorant son appui. La croix qu'ils portent sur leur armure est celle des chevaliers du Temple.

L'église paroissiale est remarquable par son portail et son clocher. Elle possède un tableau de la Vierge du rosaire, estimé des connaisseurs; c'est un ouvrage du quinzième siècle; on y conserve aussi de précieuses reliques qui y furent apportées de l'abbaye de *Saint-Pons.*



III.

Saint-Martin d'Entraunes.

Ce hameau, dépendant d'*Entraunes*, dut sa naissance aux Templiers; ils y avaient bâti un hospice, et une église dédiée à Saint-Martin. Le portail de cet édifice gothique, en marbre noirci par le temps, est orné d'une élégante frise, délicatement sculptée. Dans le médaillon ovale du frontispice on voit l'étoile de l'ordre, la croix et le croissant entourés d'une couronne de lierre, emblême de la bienfaisance des fondateurs. Sous leur protection, les habitants favorisés d'ailleurs par la fertilité du sol, virent accroître rapidement leur prospérité. Une charte de 1187 nous apprend qu'à cette époque *St-Martin-d'Entraunes* était devenu un bourg considérable, gouverné par ses propres magistrats.

La maison *Grimaldi* de *Beuil* en ayant acquis la seigneurie, comme on vient de le voir, y fit bâtir un château entouré de hautes murailles: c'était moins un manoir féodal qu'une forteresse, pour défendre la vallée. Ses vieux remparts arrêtèrent, en 1746, la marche des Espagnols venus dans ces montagnes, et soutinrent un siège à la suite duquel ils furent pris et démantelés. En 1802, l'administration communale se servit des ces ruines pour construire une digue contre les débordements du Var, et transforma l'emplacement en une place publique.

IV.

Chateauneuf-d'Entraunes.

Ce second hameau, dépendant d'*Entraunes*, reçut son nom d'un château construit par les barons de Beuil, en remplacement d'un autre plus ancien.

Le bruit populaire attribue aux habitants une origine grecque, parce qu'il existe dans le territoire une région dite *Lou passagi dei Grecs*; rien cependant dans l'histoire ne justifie cette tradition.

Châteauneuf n'offre plus la moindre antiquité; il serait même resté inconnu, si ses champs fertiles, propres à la culture des grains, ne lui eussent donné quelque renommée.

Le château a disparu; on n'en voit même pas les ruines. Le souvenir de l'asservissement auquel les *Grimaldi* avaient soumis la population, survit seul dans le pays. Toutefois la maison de Savoie en fit une commune à part, et protégea les familles des cultivateurs qui vinrent s'y établir.

V.

Villeneuve d'Entraunes.

Le nom de *Villeneuve*, donné à ce troisième hameau, indique par lui-même l'existence d'un premier village beaucoup plus ancien, dépendant d'*Entraunes*.

La tradition dit, qu'il fut détruit par une grande catastrophe, et lui assigne l'emplacement où s'élève encore l'église paroissiale, échappée miraculeusement au désastre causé par le debordement du torrent nommé le *Bourdoux*. C'est en mémoire de ce prodige que les habitants ont respecté son ancienne juridiction. Le bénitier, qu'on y conserve, donne lieu de croire qu'elle fut réparée par les Templiérs. Le vase, de forme antique, est entouré d'une guirlande de fleurs, et soutenu par un groupe de quatre têtes. La croix et les emblêmes de l'ordre sont sculptés au fond.

Les archives communales de *Villeneuve* ne contiennent aucun document historique, au delà de l'époque où les barons de *Beuil* furent investis de la possession de ce fief. Les chartes dégradées,

qu'on y trouve, sont toutes relatives à des arbitrages, à des corvées et à des contestations de territoire.

Le sort des habitants de la vallée d'*Entraunes* fut plus heureux, lorsque la révolte du baron de Beuil contre le maison de Savoie les eut délivrés de ce feudataire. Annibal *Badat*, gouverneur du château de Villefranche, devint alors leur nouveau seigneur, par inféodation du duc Charles Emmanuel I.er, en récompense de ses services. Ce gentilhomme bienfaisant s'en fit d'autant plus chérir, qu'ils haïssaient les *Grimaldi*.

L'ancienne famille des Badat, originaire de Nice, dont j'ai déjà parlé, est maintenant éteinte.



CHAPITRE ONZIÈME

BAILLIAGE DE GUILLAUMES.

Guillaumes, Sauze, Dalluis.

I.

Guillaumes.

La ville et le territoire de *Guillaumes* formèrent long temps un bailliage provençal, séparé du comté de Nice, et dépendant de l'ancien municipe de *Glandevèz*. Cette enclave formait une pointe frontière à l'extrémité de la vallée d'*Entraunes*, et pénétrait dans l'enfoncement où les eaux *torrentielles* de la rivière *La Tuébis* se jettent dans le Var.

Ce n'est qu'en 1760 que la maison de Savoie en obtint le cession de la France, lors de la rectification des frontières entre les deux états.

Guillaume II, comte d'Arles et de Provence, y avait bâti une bourgade fortifiée, à laquelle il donna son nom. La maison d'Anjou ajouta un château à l'enceinte des anciens remparts.

Vers la fin du treizième siècle, la ville de *Guillaumes*, réduite déjà à la condition d'une place de guerre, en avait éprouvé les conséquences. Un siège

désastreux, à l'époque où la reine Jeanne alluma les torches de la guerre civile, y répandit les plus grandes calamités.

Plus tard, les rois de France, Charles VII, Louis XI et François I ajoutèrent tour à tour de nouvelles fortifications aux anciennes, et firent de cette place frontière le foyer de leurs armements contre la maison de Savoie.

Des ruines imposantes rappellent les tristes vicissitudes dont *Guillaumes* fut le théâtre. Le temps y laisse debout les murailles de deux grands édifices, dont l'un était destiné au logement du gouverneur, et l'autre servait de caserne. La ville, environnée de doubles remparts, était défendue du côté du midi et du couchant per les eaux du Var et de la Tuébis. Des rochers à pic sur un effroyable précipice, lui élevaient du côté du nord une barrière inattaquable.

Lorsque le roi de Sardaigne, Charles Emmanuel III, en acquit la souveraineté par la convention du 24 mars 1760, le château n'était déjà plus qu'une bicoque, transformée en prison d'état, où l'on tint encore pendant quelque temps un simulacre de garnison, sous le commandement d'un officier, avec le titre de gouverneur; mais enfin il fallut l'abandonner; le temps l'avait rendu inhabitable. D'ailleurs, par le traité de 1760, Louis XV avait imposé à la maison de Savoie la

condition expresse de ne jamais le restaurer ni le rebâtir (1).

Ce fut un bonheur pour la ville de *Guillaumes* ; elle trouva sous le gouvernement paternel du nouveau souverain les moyens de réparer ses désastres, obtint la conservation de ses anciens privilèges, et prit rang parmi les villes du comté de Nice, dont les magistrats consulaires étaient décorés du chaperon-rouge doublé d'hermine.

Cette bourgade, menacée par la chute des ruines du château, et par les eaux impétueuses du Var, dont les débordements ont déjà sapé les murs de son enceinte, et emporté toute la partie basse de son territoire, n'offre plus rien aujourd'hui de son ancienne importance.

(1) Par cette convention, la France pour régulariser ses frontières, céda à la Savoie les villages et territoires de Guillaumes, Sauze, Dalluis, Saint-Léger, Auvare, Lacroix, Puget-Rostang, Saint-Antonin et Cuébris ; en échange de Gattieras, Dosfraires, Boyon, Les-Ferres, Conségoule, Aiglun et la portion de La Roque située sur la rive droite de l'Estéron. Ces villages furent alors incorporés dans le comté de Nice.

II.

Sauze.

—

Sur les hauteurs de la rive droite du *Var*, en face de la ville de *Guillaumes*, les Romains, vainqueurs de la peuplade des *Triullati*, avaient, dit-on, établi un poste militaire, désigné dans l'histoire sous le nom de *Castrum-salicis*, parce que l'emplacement, situé près d'une source, était ombragé de saules.

Les décombres de cette première habitation servirent plus tard à la construction d'un village, appelé *Sauze*, par corruption de langage. Le mot *Castrum* indique un lieu fortifié, et justifie le nom de *Los-Castels* que conserve la sommité du plateau. On y trouve les vestiges de la vieille enceinte, et des restes de maçonnerie d'une grande ancienneté.

Au bas de cette élévation, l'église paroissiale se fait remarquer par son bizarre clocher. Il se compose d'une seule muraille massive, dont l'extrémité est percée de deux ouvertures en forme de niches. Sa construction est visiblement du moyen âge.

La bourgade de *Sauze* offre un aspect champêtre des plus agréables: son fertile territoire, tapissé de prairies, parsemé de pittoresques hameaux

s'encadre gracieusement dans un cercle montagneux entre le cours du Var et les crêtes du col de *Forcian*, frontière de la Provence.

Cette population dispersée obtint, en 1761, de la maison de Savoie, le privilège d'être érigée en commune.

Il dépendait anciennement de la ville de *Guillaumes*, et jouissait de tous les avantages que pouvait lui procurer sa protection; mais il les perdit, lorsque, en 1335, *Eléazar Girault*, gentilhomme provençal, obtint ce fief de Robert d'Anjou. *Pierre* de *Baran*, seigneur du Faucon, en fit l'acquisition quelques années après. *Philippe* du même nom le céda à son gendre, *Raymond Gayrand*, et celui-ci le vendit ensuite à la maison de Beuil (1).

Le duc de Savoie, après l'acquisition de ce territoire, donna la Seigneurie de *Sauze*, avec le titre de comte, au président *Charles Ferrero*, originaire de la ville de Gènes.

(1) Papon, Histoire de Provence.



III.

Dalluis et ses dépendances.

La Croix, Saint-Léger et Auvare.

—

La bourgade de *Dalluis* fut l'ancien chef-lieu des *Triullati*. Son premier nom n'est pas connu ; on attribue sa reconstruction, sur la rive droite du *Var*, au centurion Romain, *Caius Allius*, *Severus*, du pays des *Vordenses*.

La signification du mot *Dalluis* serait, par corruption de langage, celle de *Ville d'Allius*.

Une inscription, trouvée dans l'église paroissiale d'Apt, et rapportée par l'historien de Provence Papon, rappelle l'existence de ce personnage, renommé par ses richesses et par sa générosité. Elle mérite de trouver ici sa place, à l'appui de la tradition.

C·ALLIO·SEVERO·CAL
LIVS·CELER·PATRONO
TESTAMENT·PON·JVSSIT
ITEM.......STATVAS DVAS
PATRI...........qVAR............
STATVARVM·D·DEC.HERED
EX·FORM·TESTAMEN
DECVR·SING·XLXXII
DEDER

Après que la ville de Glandevez eut été ruinée par les peuples barbares, *Dalluis* recueillit les habitants échappés au torrent destructeur, et devint une bourgade tellement importante, que bientôt l'excédant de sa population donna naissance aux hameaux de *Saint-Léger*, de *La-Croix* et *d'Auvare.*

De ces trois habitations, celle de *La-Croix* acquit dans la suite quelque importance par les Templiers qui vinrent s'y établir et y obtinrent la donation de terres seigneuriales considérables. La maison qu'ils occupaient, dont il existe encore les vieux murs, mêlés à des constructions nouvelles, dominait le village: on dit que le nom de *La-Croix* lui fut donné parceque ce signe vénéré s'apercevait de loin au haut d'une colonne de granit, qu'ils avaient élévée devant la porte de leur demeure. *Saint-Léger* et *Auvare* ne purent jamais améliorer leur première condition.

Quoique l'incorporation de cette partie de territoire au comté de Nice ne date que du traité de 1760, il importe de faire connaître comment, à la suite des événements, elle se divisa en plusieurs fiefs.

Les ruines d'un château sur la sommité du mamelon autour duquel se groupait, inférieurement, *Dalluis*, indiquent que ce manoir féodal dut être fortifié.

Henri de Beauregard, seigneur de Villeneuve en Provence, descendant par les femmes des barons

de *Berre* et de la *Camargue*, en devint le seigneur par concession de la maison d'Anjou. Sa juridiction s'étendait sur les terres de Saint-Léger et de La-Croix ; il rivalisait de puissance avec ses voisins les *Grimaldi*, seigneurs d'*Auvare.*

Leurs vassaux eurent long-temps à souffrir des calamités que la guerre civile répandit dans le pays, à la mort de la reine Jeanne : ils ne virent s'améliorer leur condition que lorsque, en 1760 la maison de Savoie en acquit la souveraineté.

Après l'extinction des familles féodales dont les droits avaient été reconnus par le traité, le sénateur de Nice, *Antoine Achiardi*, eut l'investiture seigneuriale du territoire de *Saint-Léger*; les habitants de *La-Croix* achetèrent du domaine ducal le privilège de lui demeurer directement attachés.

Louis Corporandi, un des notables de cette bourgade, obtint, par diplôme du 3 mars 1705, la baronnie d'Auvare, et successivement *Joseph Claude Corporandi* acheta, par acte du 3 juin 1774, la moitié du fief de *Dalluis*; l'autre appartenait à l'ordre de Malte ; ces deux familles existent encore.

CHAPITRE DOUZIÈME.

BARONNIE DE BEUIL.

Notices historiques sur la branche cadette de la famille Grimaldi.

J'ai dit comment la branche ainée des *Grimaldi-Vintimille*, héritière par les *Balbo* de leurs vastes domaines, acquit la souveraineté du comté de *Tende*. Il me reste à indiquer les événements, à la suite desquels la branche cadette eut la Baronnie de *Beuil*.

A l'époque où le régime féodal s'introduisit dans les Alpes maritimes, *Laugier Rostagni*, de Nice, possesseur de terres considérables dans le comté, avait acquis, par son mariage avec *Aizcelena-Miron*, fille de *Guillaume*, la baronnie de *Beuil*.

Le territoire composant ce domaine n'occupait alors que la lizière des montagnes comprises entre les sources de la rivière du *Ciamp* et son embouchure au Var. Dans plusieurs chartes, cette rivière est désignée sous le nom de fleuve *Dederausum* (1): ce n'est pourtant qu'un torrent nourri par la fonte de neiges.

(1) Gioffredi, Histoire des Alpes maritimes.

Guillaume Rostagni, petit-fils de Laugier, n'eut de sa femme, *Huguette Raimbaldi*, qu'une fille nommée *Astruga*, citée pour son mâle caractère. Elle épousa *Andarone Grimaldi*, fils de *Barnabé* co-seigneur de Vintimille, et de *Tiburge Doria*, sous la condition expresse, stipulée dans l'acte dotal, qu'elle conserverait l'entière jouissance des droits seigneuriaux, du chef de sa famille. Cette clause blessa ensuite l'amour-propre d'*Andarone*, et troubla la paix du ménage.

La baronne *Astruga* s'établit au château de *Thiéri*, où elle tenait une espèce de petite cour. Son mari se retira à *Puget-Théniers*, auprès de son parent Bertrand de Glandevez qui en était le seigneur. Les regrets de son ambition déchue le conduisirent au tombeau dans la vigueur de l'âge.

Il laissait deux fils, *Guillaume* et *Barnabé*, du nom de leurs aïeux, et deux filles, *Tiburge* et *Delphine*. La première épousa son parent *Guillaume Lascaris*, comte de *Tende*, et sa sœur le fameux *Romée* de *Villeneuve*. A ces illustres alliances succéda l'acquisition du fief d'*Illonza*, appartenant à la maison de Glandevez, que les *Rostagni* convoitaient depuis long-temps. *Astruga* en obtint la cession d'*Isnard* seigneur de ce lieu, par acte de 1331. Mais les habitants se prétendirent lésés dans leurs anciens privilèges, et refusèrent de lui prêter hommage; il fallut que la baronne de Beuil fit marcher contre eux son fils *Barnabé*, ce cruel enne-

mi de la famille Caïs, dont j'ai parlé à l'article de Rora. Ils lui opposèrent une vigoureuse résistance, et l'attirèrent dans une embuscade, à laquelle il n' échappa que par miracle. L'intervention d'*Ugon de Balz*, sénéchal de Provence, réussit mieux que la force des armes ; sa prudence mit fin à la révolte et ménagea un traité de soumission.

La baronne *Astruga* gouverna elle-même ses domaines, jusqu'à sa mort en 1353. *Guillaume Grimaldi*, son fils aîné, lui succéda : c'est le premier de sa maison qui porta le titre de seigneur de *Beuil*.

Bientôt, se voyant privé d'enfants, et malade, il céda tous ses droits à son frère.

Barnabé s'empressa de fortifier le château de *Beuil*, où il fixa sa résidence. En 1338, de grandes réjouissances y célébrèrent ses noces avec Béatrix de Glandevez.

Il eut six enfants : l'aîné, nommé Jean, recueillit sa succession. Ses frères reçurent en Provence des apanages particuliers que leur concéda la maison d'Anjou en échange de terres dans le comté de Vintimille. Ils furent les chefs des maisons de Laval, dans la vallée de Chanan, d'Ollioules, de Villeneuve, de Cagnes et d'Antibes.

Cette dernière vendit son domaine au roi de France Henri IV, par acte de 25 mai 1608, moyennant la somme de 25 mille florins d'or.

Jean de *Beuil*, du vivant de son père, avait épousé *Bigotta Grimaldi*, fille de Pierre, co-seigneur de Monaco. Le château de Thiéri, son séjour de prédilection, devint le foyer de négociations importantes.

C'était l'époque de la lutte des maisons de Duras et d'Anjou, se disputant la succession de la reine Jeanne. Le baron de *Beuil* et *Ludovic Grimaldi* son frère, en habiles politiques, profitèrent de la circonstance; ils se declarèrent contre les Angevins.

Jean, nommé sénéchal du comté de Nice, défendit ses habitants, abandonnés à eux-mêmes, contre Louis d'Anjou. *Ludovic* se rendit à Gaète, où résidait le jeune roi de Naples, Ladislas, et obtint de Marguerite sa mère, régente du royaume, des lettres-patentes par lesquelles, sous la réserve des droits souverains rachetables dans le terme de cinq ans, elle autorisait les Niçards à se choisir un défenseur.

Pendant cette négociation, *Jean* de *Beuil* envoyait un message au comte Amédée VII de Savoie, lui proposant de lui faire donner la préférence; il réussit. En reconnaissance de ce service, il fut nommé, pour dix ans, gouverneur du château et lieutenant du comté de Nice. En outre il obtint la seigneurie de toute la vallée d'*Entraunes*, avec nombre d'autres terres et châteaux, dont les parti-

sans des Angevins avaient été dépossédés. Amédée ne s'en réserva que la suzeraineté.

Cette haute fortune, les honneurs dont le comte l'avait comblé, l'affection des habitants de Nice gagnée par ses libéralités, ne pouvaient manquer de susciter au baron de *Beuil* des jalousies et des inimitiés.

Amédée VIII, à l'âge de huit ans, venait de succéder à son père, sous la tutelle de la comtesse Bonne de Berri, sa mère. Oddon du Villars, son précepteur et son premier ministre, régnait en son nom.

Tout-à-coup le bruit se répand que les *Grimaldi* veulent s'emparer du château de Nice, et visent à se rendre indépendants. Oddon se hâte de traverser les monts, il vient avec des troupes se loger dans la forteresse, en change la garnison, déclare le baron de *Beuil* déchu de toutes ses charges, et fait incarcérer les partisans de ce seigneur.

Dans son indignation, le Baron appelle aux armes tous ses vassaux. De part et d'autre on se livre aux plus déplorables excès. Mais enfin Amédée VIII, devenu majeur, met un terme à cette espèce de guerre civile par un traité signé en 1400.

Les *Grimaldi*, moyennant l'abandon de la ville et château de Puget-Théniers, sont réintégrés dans toutes leurs charges et honneurs, et obtiennent la seigneurie des terres de Torrette-Revest et d'Ascros. Cette réconciliation fut tellement sincère de la part

du jeune prince, qu'il choisit *Ludovic Grimaldi*, frère du baron, pour le représenter au concile de Basle. La bonne harmonie avec la maison de Savoie continua à régner pendant près d'un siècle.

Pierre et *Jacques* de *Beuil*, successeurs de *Jean*, lui renouvelèrent tour-à-tour leur hommage. Mais en 1490, *Georges Grimaldi*, fils de *Jacques* et de *Catherine du Carret*, se laissa dominer par l'orgueil, et inspira des doutes sur sa fidélité.

Les allures princières qu'il se donna dans sa résidence au château de Villars, ses propos indiscrets, les regrets manifestés au sujet du démembrement du fief de Puget-Théniers le firent accuser d'entretenir de secrètes intelligences avec le roi de France, Louis XII, dont l'ambition visait à la conquête du Milanais. Son beau-frère *Ludovic* de *Gorbins*, seigneur du Luc et de Soulliers, admis dans la confidence de ce monarque, lui avait, dit-on, promis le titre de prince indépendant, s'il se tournait du côté de la France, et lui ménageait les moyens de s'emparer du château de Nice.

L'histoire ne fournit aucune preuve authentique de ce complot. Toutefois le duc de Savoie fit procéder à des informations judiciaires ; peut-être en aurait-on découvert l'existence, lorsque, le 5 janvier 1508, *Georges Grimaldi* fut assassiné par son valet de chambre, *Esprit Testoris*, qui lui coupa la gorge en le rasant. Le bruit se répandit que ce malheureux avait été gagné à prix d'argent par

des émissaires savoyards; mais avant d'être pendu sur la place publique d'Aix, par sentence du parlement de Provence, il démentit publiquement cette calomnie en déclarant qu'il avait commis l'attentat pour se venger des mauvais traitements de son maître.

L'infortuné baron de *Beuil* ne laissait pas d'enfants. Louis XII et le pape Léon X s'intéressèrent en faveur de son frère *Honoré Grimaldi*, et lui firent rendre sa succession.

Les fils de celui-ci, *René* de Massoins et *Jean Baptiste* d'Ascros, nourrissaient une haine profonde contre la maison de Savoie; ils saisirent l'occasion d'une querelle avec le seigneur *des-Ferres* pour faire éclater leur mauvais esprit. On prétend que ce gentilhomme avait découvert un nouveau complot, qu'il dénonça au duc Charles.

Ce prince fit sommer les Grimaldi de se rendre en personne à la cour de Chambéry pour se purger de l'accusation. Au lieu d'obéir, ils se jetèrent sur les terres du dénonciateur, et y commirent d'affreuses vengeances.

Alors le Sénat de Nice les déclara rebelles, prononça la confiscation de leurs fiefs, et le gouverneur du château fit marcher des forces considérables pour s'emparer de leurs personnes. Ils essayèrent de résister en s'enfermant dans le château de Gillette, qu'ils avaient surpris; mais bientôt réduits aux abois, ils s'évadèrent, et

allèrent chercher un asile auprès de leurs parents en Provence.

Le baron de *Beuil*, désavouant la conduite de ses enfants, s'était empressé de solliciter leur pardon auprès du duc de Savoie. Cette démarche ne l'aurait peut-être pas tiré lui même du mauvais pas où ils l'avaient engagé, si le traité de paix de Cambrai, signé en 1529, ne fût venu à son aide. Le roi de France, François I, y fit insérer la condition expresse que la maison de Beuil conserverait inaliénables tous ses domaines dans les Alpes-maritimes.

Le calme était à peine revenu qu'il fut troublé de nouveau. *Honoré Grimaldi* eut le sort du baron *Georges* son aïeul; il reçut de Florence Goret, son valet de chambre, picard d'origine, un coup de poignard dont il mourut sur le champ, au château du Villars. Cet horrible assassinat, succédant au premier à si peu d'intervalle, réveilla contre la maison de Savoie des accusations qui furent bientôt démenties de la manière la plus solennelle.

Goret s'était sauvé à Marseille. Le baron de La Garde, commandant les galères de France dans ce port, le fit arrêter, et le livra à *Françoise* de *La Balme* veuve d'*Honoré* de *Beuil*. Elle le fit mettre à la torture, mais il persista à dire qu'il avait commis le crime par l'effet d'un ressentiment particulier contre son seigneur, et il renouvela cette déclaration sur la place du Villars avant d'être pendu.

Honteuse de ses soupçons, la baronne de *Beuil* s'empressa d'envoyer un message au duc de Savoie pour lui en faire ses excuses, et l'assurer du fidèle dévouement de son fils mineur *Honoré II.*

Cependant *Jean Baptiste* d'Ascros retiré à la cour de France, profita des nouveaux armements de François I, pour faire éclater sa haine contre le Duc. Il passa le Var à la tête de l'infanterie italienne lorsque le duc d'Enghien entreprit le siège du château de Nice et se déshonora par des brigandages indignes de son rang et de sa naissance.

Le ciel, qui tôt ou tard punit le parjure, le conduisit, après la délivrance de la ville assiégée, sur le champ de bataille de *Cérisoles* où il tomba percé d'un coup mortel.

Pendant le cours de ces événements, le jeune baron de *Beuil*, malgré les malheurs qui accablaient le duc Charles, lui demeura fidèle. Il accourut même au secours de la ville de Nice, lorsque le maréchal Duc de Guise tenta de s'en emparer par un coup de main, et il se couvrit de gloire, en repoussant les Provençaux qui en avaient déjà escaladé les remparts.

Le prince de Savoie, Emmanuel-Philibert, luttait alors en Flandre contre la fortune. Vainqueur à la fameuse bataille de *St-Quentin*, il récupéra tous les états de son père, et étant venu à Nice

récompenser la fidélité des habitants, il confirma à *Honoré Grimaldi* la possession de tous les domaines de sa famille, lui restitua le fief de *Puget-Théniers*, et lui concéda plusieurs terres situées dans la vallée de l'*Estéron*.

Charles Emmanuel I, successeur d'Emmanuel-Philibert, ayant reconnu la valeur du baron pendant l'expédition de Provence, surtout à la prise du château de *Berre*, le nomma chevalier de l'ordre suprême de l'Annonciade, lieutenant-général, gouverneur du comté de Nice, l'éleva à la dignité de comte, et concéda le titre de baron à son frère *André*, seigneur de *Massoins*.

Jamais la maison de *Beuil* n'était parvenue à un si haut degré de considération et de puissance. Pouvait-on penser alors que bientôt il s'ensuivrait la perte de cette famille?

Honoré Grimaldi mourut presque centenaire. Son fils unique, nommé *Annibal*, né de *Julie Piccamiglio*, illustre génoise, était réservé à subir les coups d'une fatale destinée. Après s'être marié avec Françoise de *Leini*, qui ne lui donna pas d'enfants, il en eut un de *Catherine de Challant* sa seconde femme, auquel il assigna en apanage la baronnie de *Laval*.

Ce jeune seigneur, gâté par son père et dominé par un orgueil excessif, se permit avec les compagnons de ses plaisirs des propos inconsidé-

rés, contraires à la soumission d'un fidèle vassal. Charles-Emmanuel, étant venu à Nice, en prit ombrage; il signifia au comte son intention d'emmener à la cour de Turin le baron de *Laval*, pour le marier à un illustre et riche parti de son choix.

Annibal Grimaldi remercia beaucoup le duc de l'intérêt qu'il prenait à l'établissement de son fils, mais prétexta des engagemens de famille qui l'empêchaient d'accepter ses offres.

Il en résulta que le duc, irrité du refus, en conçut plus de défiance, et que le comte s'indigna de la surveillance dont il se vit entouré.

Tel était l'état des choses, lorsque Charles-Emmanuel annonça son départ, et ordonna aux deux *Grimaldi* de l'accompagner. Forcés d'obéir, ils dévorèrent au fond du cœur la contrainte que leur imposait leur situation.

Le comte de *Cartignan* fut nommé, dans l'intervalle, lieutenant-gouverneur du château de Nice, et la comtesse de *Beuil*, *Catherine* de *Challant*, obligée à se retirer dans ses terres, dut lui livrer tous ses papiers.

Cependant son époux et son fils étaient reçus dans la capitale avec les honneurs qui leur appartenaient, logés au palais ducal, et traités magnifiquement. On remit sur le tapis le projet de mariage; on entama en même tems la négocia-

tion de l'échange de leurs domaines dans le comté de Nice contre d'autres plus considérables dans le Chablais, le Faussigny et le duché d'Aoste.

Annibal dissimulait; demandait du temps pour réfléchir sur ces propositions, tandis que son frère, le baron de *Massoins*, traitait secrètement avec le cabinet Espagnol, pour mettre la baronnie de Beuil sous sa protection. Bientôt les lettres que la comtesse son épouse lui fit parvenir par un homme de confiance l'informèrent des bonnes espérances que donnait la négociation.

Alors il se décide à s'évader; il se procure un cheval, s'échappe du palais pendant la nuit à l'aide d'un déguisement, et gagne à toute bride la vallée de la Stura; de là, au péril de sa vie, il traverse le col des Fenestres, malgré les neiges entassées sur la route, et arrive heureusement au château du Villars où sa femme l'attendait.

Le duc apprend cette fuite audacieuse, en même temps que la trame ourdie à Madrid. Le gouverneur de Nice l'informe que les *Grimaldi* arment leurs vassaux, approvisionnent leurs forteresses, et se préparent à une vigoureuse résistance. Aussitôt il ordonne au Sénat de Nico de faire le procès aux rebelles, il destitue *Annibal Grimaldi* de toutes ses charges, garnit de troupes la frontière du Var, et prend ses précautions de défense dans le cas d'une invasion du côté de la Provence.

En effet le comte de *Beuil*, dégouté des lenteurs du cabinet espagnol, venait de se mettre sous la protection de Louis XIII. Un manifeste, enregistré au Parlement de Paris le 10 juin 1617, annonça que ce seigneur s'était déclaré vassal de la couronne de France, et que le roi lui garantissait l'intégrité de ses domaines dans le comté de Nice (1).

Charles-Emmanuel n'était pas encore en mesure de faire tête à l'orage prêt à fondre sur ses états; en habile politique il se borna à des protestations, et se ménagea les moyens de venger en temps et lieu ses droits souverains outragés.

L'occasion favorable ne tarda pas à se présenter. Louis XIII, intéressé à diminuer la prépondérance de l'Autriche en Italie, se rapprocha tout-à-coup de la maison de Savoie, et signa avec elle, le 11 février 1619, un traité d'alliance offensive et défensive, que cimenta le mariage de sa sœur *Christine* de France avec le prince de Piémont.

(1) La Baronnie de *Beuil* se composait alors des fiefs suivants: Beuil, Péona, La vallée d'Entraunes, Pierlas, Rigaud, Lieuccia, Illonza, Thiéri, Le Toët, Villars, Malausséna, Tournefort, La Torre, Massoins, Bairols, Maria, Saint-Sauveur, Rimplas, Rora, Robion, Auvare, Puget-Rostang, Puget-Théniers, Sigalla, Todon, Ascros, Torrette-Revest, et Lévens, sans compter plusieurs autres terres et villages situés en Provence, le long de la frontière.

En apprenant cet événement inattendu, *Annibal Grimaldi* vit avec effroi le danger de sa position. Toutefois il espérait que le monarque français ne l'abandonnerait pas.

Quelques jours après la signature du traité de Paris, le sénat de Nice publia sa sentence, par laquelle le comte de *Beuil*, le baron de *Laval*, le baron de *Massoins* et leurs fauteurs et complices, coupables de rébellion et de félonie, étaient condamnés par contumace à la peine capitale, avec confiscation en faveur du domaine ducal de tous leurs fiefs, terres et châteaux situés dans le comté de Nice.

Les hostilités commencèrent aussitôt; après quelques combats, dans lesquels les troupes de Savoie eurent l'avantage du nombre et de la discipline, *Annibal Grimaldi* fut obligé de s'enfermer dans le château de *Torrette-Revest.* La place était entourée de bonnes murailles, bien approvisionnée, et défendue par une garnison d'élite. Des secours avaient été promis, mais à la première sommation une terreur panique s'empara des plus courageux. En vain le comte emploie les menaces, les prières et les larmes pour qu'on ne l'abandonne pas, les portes du château s'ouvrent sans capitulation, et quelques heures après il avait cessé de vivre !.....

Le soir même du jour où les commissaires du Sénat, venus à la suite de l'armée, avaient fait

exécuter la sentence de mort, *Anne* de *Saulx-Tavanes*, baronne de *Massoins*, arrivait à Nice avec une lettre de Louis XIII, qui faisait appel à la clémence du duc. C'était trop tard! La justice avait eu son cours le 8 janvier 1621.

Les barons de *Laval* et de *Massoins*, plus heureux, eurent le temps de se réfugier en Provence. Un manifeste de la cour de Savoie énuméra les révoltes continuelles des *Grimaldi* de *Beuil*, dont les parjures et l'ingratitude avaient enfin provoqué la rigueur des lois, et pour leur ôter tout espoir de réintégration, la chambre ducale distribua la majeure partie de leurs fiefs aux magistrats et aux officiers qui avaient pris part à l'expédition.

Vainement ils fatiguèrent Louis XIII de leurs réclamations, et les renouvelèrent à plusieurs reprises sous le règne de Louis XIV; ils acquirent la certitude qu'on ne trouve plus ni protecteur ni ami lorsqu'on est tombé dans le malheur (1).

La puissante maison de *Beuil*, dont les vastes domaines embrassaient près de la moitié du comté de Nice, n'existe plus. L'arbre orgueilleux de cette

(1) Les notices historiques sur la maison de *Beuil* ont été puisées dans Bouche, Papon, Gioffredi, et plus particulièrement dans le manuscrit Audoli précédemment cité.

famille tomba frappé par une dernière tempête. Le temps et la mort n'ont rien épargné. A peine si le souvenir de son ambition trouve encore quelque écho dans l'histoire pour faire connaître combien les grandeurs humaines sont passagères et périssables !



ÉTENDUE TERRITORIALE

DE LA BARONNIE DE BEUIL.

Beuil, Péona, Pierlas, Lieuccia, Thiéri, Toët, Illonza, Bairols, Massoins et Tournefort.

I.

Beuil.

Lorsque la branche cadette des *Grimaldi-Vintimille* acquit la seigneurie de *Beuil*, les terres de ce fief ne s'étendaient pas au delà de la chaîne des montagnes comprises entre le col de *Longon* et l'extrémité de celui de *Doinas*, le long du cours de *La Tinéa*.

Cette position centrale et les vicissitudes du pays favorisèrent leur ambition, en leur facilitant dans la suite les moyens d'étendre leur domination dans les vallées du *Var* et de l'*Estéron*, et de s'élever au rang de maison princière.

L'antique chef-lieu de la baronnie est désigné dans l'histoire des Alpes-maritimes sous le nom de *Bo-*

lium, parceque les premières habitations occupaient un plateau dominé par le col appelé *Boliacum* du temps des Romains. J'aime mieux adopter l'étymologie provençale *Bel-œil*, c'est à dire *Belle-vue*, parceque le manoir féodal était situé sur une hauteur d'où le regard embrassait une vaste étendue de territoire. Plus tard on le nomma *Beuil* par abréviation.

Aujourd'hui cette bourgade n'offre plus rien de son ancienne renommée, pas même les restes de la demeure seigneuriale.

Les habitants jouirent long-temps du privilège d'être exempts de toute fortification; mais en 1365 le baron *Barnabé* n'en tint pas compte, et se fit autoriser par la reine Jeanne à entourer le manoir de hautes murailles, avec fossés et pont-levis, ce qui lui attira la haine de toute la population. Il paraît cependant que bientôt après les premiers feudataires habitèrent de préférence le château de *Thiéri*, et ensuite celui du *Villars*, soit pour jouir d'un climat plus tempéré, soit pour se rapprocher de la ville de Nice. Alors les habitants de *Beuil* tombèrent dans l'oubli, et ne se relevèrent plus de leur chûte.

Le gouvernement de Savoie leur accorda la jouissance des droits municipaux et les affranchit de toute inféodation particulière, ne voulant pas que le titre et le nom seigneurial de *Beuil* fussent portés par des gentilshommes d'un rang inférieur aux *Grimaldi*.

Maintenant ce village puise ses ressources dans l'entretien des troupeaux. Chaque hiver ces montagnards presque tous bergers, de même que ceux de St-Dalmas, portent leurs bras et leur industrie dans les villes populeuses des départements français voisins, pour revenir dans leurs foyers aussitôt après la fonte des neiges. Aussi ont-ils pris les habitudes et les mœurs des Provençaux dont ils parlent le langage.

L'édifice le plus curieux de *Beuil* est l'église paroissiale de Ste-Marie. Elle dépendait jadis de la cathédrale de Nice, et lui payait une redevance annuelle. Les vestiges de sa construction gothique (1) n'ont pas entièrement disparu.

(1) Gioffredi, Histoire des Alpes maritimes.



II.

Péona.

—

La partie septentrionale des montagnes situées entre les sources des rivières *La Tuébis* et l'*Aigue-Blanche*, n'était anciennement presque pas habitée. Un hasard providentiel y donna naissance à une colonie de Catalans : des ouvriers de cette nation, employés à la construction de Barcelonnette, passant dans les terres du baron de *Beuil* pour retourner dans leur pays, trouvèrent la localité à leur convenance, et y bâtirent une bourgade appelée du nom de la patrie de leur chef, natif de *Péona* en Catalogne.

C'est en souvenir de cette origine que les habitants ont conservé le surnom de *Catalans;* ils en ont aussi les usages, les mœurs, le caractère, et jusqu'au langage mêlé toutefois à l'idiôme provençal.

Le territoire que leur concéda Jean Grimaldi était de peu d'étendue, mais il s'accrut quelques années après par un événement dont la tradition s'est conservée dans le pays.

On dit que le caractère capricieux et despotique de ce seigneur l'avait rendu odieux à ses vassaux de Beuil : ils se révoltèrent, et pour le forcer à faire droit à leurs réclamations, ils enlevèrent, par surprise, son fils unique encore enfant, et allèrent

l'enfermer dans une caverne vers les limites du territoire de *Péona*, menaçant de l'y laisser périr de faim.

Le hasard voulut que des bergers, en passant près de ce lieu, entendissent les cris de l'innocente victime qu'ils délivrèrent. Au récit de cet attentat, les *Péoniens* prirent les armes, accoururent au secours de leur seigneur, lui rendirent son fils, et l'aidèrent à punir la révolte. En récompense de ce service, ils obtinrent la vaste étendue des terres dont ils ont conservé la jouissance.

L'accroissement de la population détermina la baronne Asturga à le munir plus tard d'un château de défense. L'entassement des ruines sur des rochers en forme d'aiguilles, que les pluies ont rendus presque inabordables, inspirent encore aujourd'hui la surprise et l'effroi. Ces tristes décombres paraissent de loin comme des fantômes commis à la garde du plateau maintenant transformé en cimetière.

Cette demeure est souvent citée dans l'histoire des Alpes-maritimes pour les actes importants qui s'y passèrent. Je ne rappellerai que celui de 1388, lorsque les députés de la vallée d'*Entraunes* vinrent reconnaître pour leur seigneur le baron *Jean de Beuil*, et lui jurer fidélité (1).

(1) Voyez pag. 179.

Des querelles de voisinage amenèrent une guerre sanglante avec les habitants de *Guillaumes*. Ceux-ci prirent d'assaut la ville rivale, le 5 novembre 1391, lui firent subir les horreurs du pillage, et la livrèrent aux flammes. L'impitoyable rage des vainqueurs est attestée par les archives communales de Péona, et par les débris qu'on trouve encore autour de son enceinte. L'église paroissiale échappa à la destruction; des sculptures gothiques en ornaient la façade, et une belle frise entourait l'ogive du portail; mais les réparations récentes ont tout fait disparaître; le clocher, en pierres de taille, s'élève imposant sur un massif de roches noires; c'est la seule construction que le marteau vandale ait épargné. Le pilier destiné aux publications, situé sous le porche de la maison commune, appartenait, dit-on, à cet édifice.

Des ossements et des tombeaux, trouvés au quartier de *La-Comba* et à celui du *Plan*, témoignent qu'ils étaient jadis habités.

Les Templiers y avaient un hospice et une chapelle dont on ne voit plus que les démolitions.

Après la chûte des *Grimaldi*, les habitants de *Péona* obtinrent d'être érigés en municipalité, et de rester directement attachés au domaine de la maison de Savoie.

III.

Pierlas et Lieuccia.

Ces deux villages, cités dans l'histoire des Alpes-maritimes, n'étaient jadis que de petits hameaux, dépendants du chef-lieu de *Beuil*. Entourés de rochers arides, ils offrent encore aujourd'hui les marques de leur première misère, et malgré leur successive création en communes séparées, les habitants, restés stationnaires, ont fait peu de progrès dans la civilisation. Il faut l'attribuer aux localités sauvages, presque privées de communications, où l'on ne trouve aucune antiquité, aucun reste d'édifice qui puisse intéresser l'historien et l'archéologue, sauf les vestiges d'une ancienne muraille d'enceinte autour de chaque village, et quelques décombres du vieux manoir.

S'il fallait en croire la tradition, un gentilhomme lombard, nommé *Pierre Lasso*, attaché au baron de *Beuil Guillaume Rostagni*, serait le fondateur de *Pier-las*. Les *Grimaldi* en firent un de leurs petits vassaux. Quelque temps après, ses successeurs, les *Ribotti* et les *Chais*, familles encore existantes, l'une originaire du pays, l'autre de *Valdiblora*, devinrent les co-seigneurs de ce lieu.

Joseph Chais, colonel commandant les milices de la vallée, acquit le titre de comte, avec création de fief, par lettres-patentes du 21 mars 1764; le roi Charles-Emmanuel III les lui accorda en récompense de ses services.

D'après la même tradition *Luc Rostagni* frère de *Guillaume*, vers la fin du onzième siècle, aurait fondé le village de Lieuccia. Quelques cabanes qui servirent d'abord de rendez-vous de chasse lui donnèrent naissance. Le nom de *Lieuccia* qu'il porte rappelle un souvenir de reconnaissance envers l'illustre fondateur.

Aucun document ne fait connaître si ses habitants, comme ceux de *Pierlas*, furent soumis à de petits seigneurs, dépendants des barons de *Beuil*. Il existe seulement dans les archives royales des lettres-patentes du 29 septembre 1733, d'après lesquelles *Pierre-Joseph Sappia*, de la ville de San-Rémo, obtint l'inféodation du territoire de *Lieuccia*, avec le titre de comte.

IV.

Thiéri et Toët de Beuil.

Vers la fin du onzième siècle *Thiéri-Rostagni*, frère de *Guillaume*, bâtit, dit-on, le village auquel il donna son nom. Un château entouré de fossés et de remparts devint la demeure favorite de la célèbre baronne *Asturga.*

C'est dans ce manoir que l'héritière des *Rostagni* épousa *Andarone Grimaldi.* Sa fille *Delphine*, veuve de *Romée* de Villeneuve, le posséda à titre dotal, et y mourut après avoir déposé son testament dans l'église paroissiale de Sainte Marie, selon l'usage de ce temps.

Elle est désignée dans l'acte sous le seul titre de *Dame de Thiéri.* Plus tard des réjouissances qui eurent beaucoup de retentissement dans le comté de Nice, à l'occasion du mariage de *Louise Grimaldi* avec le sire de *Moëllon*, un des plus anciens barons de la Provence, ajoutèrent à la célébrité de cette demeure féodale.

Comment fut-elle dans la suite abandonnée et réduite à un tel état de misère qu'on n'y trouve

plus aucun reste des ses murs orgueilleux ? Par quel revirement du sort, la population de *Thiéri*, jadis nombreuse et animée, est-elle tombée dans la condition misérable où elle est aujourd'hui ? Ces vicissitudes s'expliquent par les évènements successifs qui augmentèrent les domaines de la maison de *Beuil*, et l'engagèrent à aller se fixer au château du Villars, pour être plus à portée des affaires politiques dont la ville de Nice devint le théâtre.

Un sentiment pénible serre le cœur lorsqu'on parcourt cette pauvre demeure. Les décombres de l'habitation seigneuriale ont été employés à de grossières constructions. On voit encore l'emplacement qu'elle occupait, sur une masse de rochers, environnée d'effroyables précipices. Le village est groupé autour de ses flancs.

On y arrive par une longue allée jadis ombragée de vieux noyers, au bout de laquelle existe une chapelle rurale qui fut, dit-on, l'antique paroisse. Aucun autre souvenir des beaux jours de *Thiéri* n'est consigné dans les archives communales. On se hâte de quitter des lieux où tout porte la triste empreinte des ravages du temps, pour aller visiter le *Toët* qui fut un de ses hameaux.

Cette bourgade située à l'extrémité de la vallée du *Ciamp*, sur des terres inclinées vers la rive gauche du Var, dut sa naissance à des habitants de *Thiéri*, lesquels en défrichèrent une partie et y plantèrent des mûriers. La culture de cet arbre pré-

cieux réussit et s'y propagea. Les *Grimaldi* y firent bâtir une vaste grange propre à servir d'asile pendant les orages ; elle devint le noyau d'un village, appelé *Toët*, mot qui dans le dialecte du pays signifie *abri*, *toit hospitalier*. On y ajouta le nom de *Beuil*, pour désigner que l'établissement dépendait directement du chef-lieu de la baronnie.

Des privilèges accordés aux cultivateurs en augmentèrent le nombre ; et ajoutèrent à la richesse naturelle du territoire.

D'après un document du quatorzième siècle, des filatures de soie étaient établies dans cette bourgade, alors déjà considérable, et une foire annuelle y attirait les marchands de Nice et de la Provence. Malheureusement les barons de *Beuil*, dans leurs démêlés avec la maison de Savoie, l'entourèrent de murailles, et la munirent d'un château dont les ruines existent encore. Ce fut la cause de sa décadence. Le calme qu'exigent le commerce et l'industrie est incompatible avec le bruit des armes.

Le *Toët* n'est plus qu'un village triste et silencieux. Les restes de l'architecture de ses vieilles maisons rappellent seuls ses prospérités et son ancienne importance.

V.

Illonza.

L'existence de la bourgade d'*Illonza* date du temps où la peuplade des *Nementuri* dominait dans cette sauvage contrée, et luttait contre les Romains avec le courage du désespoir.

Hyle, mot celtique qui signifie hauteur boisée, est la racine de son nom; il explique la nature du sol où elle fut fondée, en face de la vaste forêt de *Doinas*.

D'après un document trouvé dans les archives de la paroisse, sa population dépassait jadis trois mille âmes, répandues dans le haut et le bas quartier. Le premier a conservé le nom de *Villa-longa*, l'autre celui de *Vieux-castel.*

Quelques restes de maçonnerie font présumer qu'elle fut fortifiée par les Romains, lorsqu'ils eurent conquis le pays.

Cette grande bourgade fut plusieurs fois désolée par la peste. Ce fléau la frappa surtout si cruellement vers la fin du treizième siècle, que la région du *Castel* cessa d'être habitée. Les amas de pierres et les blocs de rochers qu'on y voit encore entassés, dessinent l'enceinte où les habitants s'étaient

enfermés dans l'espoir d'échapper à la contagion. Ce fut précisément ce qui augmenta la mortalité.

A ce deuil succédèrent d'autres désastres.

Raymond-Bérenger, comte de Provence, avait inféodé le territoire d'*Illonza* à la puissante maison de Glandevez. Le baron *Isnard* possédait cette seigneurie en 1332, ainsi qu'il résulte de l'acte d'hommage que lui prêtèrent les habitants réunis devant la porte de l'église paroissiale (1).

Un antique château féodal dominait la sommité de l'habitation. Les *Rostagni* de *Beuil* désiraient l'acquérir, pour consolider et agrandir leurs domaines dans les montagnes. Après plusieurs négociations infructueuses, la baronne *Asturga* réussit à en obtenir la cession de ce même Isnard de Glandevez; mais la population, attachée par reconnaissance à ses anciens feudataires, ne voulut pas se soumettre à la maison de *Beuil* dont elle redoutait le despotisme.

Il lui fallut d'employer la force des armes, et ensuite l'autorité du sénéchal de Provence, *Ugon* de *Balz*, pour étouffer la révolte, après quatre années de dévastations et de représailles.

Toutefois les haines de voisinage continuèrent long-temps encore, sans cesse irritées par d'imprudentes sévérités. Aussi, lorsque la baronnie de *Beuil* cessa d'exister, ces montagnards démantelè-

(1) Notice de l'abbé Massilia, Curé d'Illonza.

rent le château seigneurial. Les débris ont servi, il y a peu d'années, à la reconstruction de l'église paroissiale, déjà rebâtie sur les ruines d'une chapelle que les habitants avaient élevée à St-Roch à l'occasion de la peste.

L'architecture de cet édifice, le seul remarquable du lieu, a été indignement outragée. Il occupe la cime d'un mamelon en forme de terrasse, où l'on monte par une rampe; son aspect est très-pittoresque.

Bien que cette bourgade eût obtenu de la maison de Savoie la restitution de ses vieux privilèges, elle ne remonta pas à sa première condition. Aujourd'hui ses masures affligent de toute part les regards du voyageur.

En 1623, le sénateur *Jean Pascalis*, de la ville de Coni, en devint le feudataire, avec le titre de comte.



VI.

Bairols.

Vers l'extrémité du col de *Doinas*, sur le massif de rochers dont la pente escarpée borde la rive droite de la *Tinéa*, existait jadis une autre bourgade des *Nementùri*, non moins ancienne que celle d'*Illonza*.

Deux mots du vieux langage, *Bai* qui signifie lieu dominant, et *Rols* rochers, composèrent son nom de *Bai-Rols*.

Le premier emplacement qu'elle occupa est indiqué par des ruines, sur le plateau où plus tard on bâtit la chapelle de St-Sébastien. La reconstruction du village est attribuée à des fuyards de la ville de *Clans*, venus dans ces lieux couverts de forêts pour se soustraire au joug des Romains.

La population conserva long-temps ses mœurs sauvages; elle n'y renonça qu'à l'époque où les lumières du christianisme commencèrent à l'éclairer.

Vers la fin du cinquième siècle, *Bairols* avait déjà acquis une certaine importance, puisque la tradition parle d'un chef de bande, nommé *Radagire*, lequel s'en empara après une vive résistance, et y commit d'horribles excès.

A ce désastre succéda, quelques années après, un incendie dont le souvenir inspire encore la

terreur. Il fut suivi des ravages de la peste, qui décima les habitants dans toute la vallée de la *Tinéa*.

Les archives de l'abbaye de *Léryns* ont fait connaître, qu'en 1002 le comte *Adalbert*, de la famille *Raimbaldi* de Nice, était seigneur de *Bairols*, puisque avec sa femme *Hermengarde* il fit donation à ce monastère de plusieurs terres situées dans ce territoire (1).

Il paraît que les *Rostagni* de *Beuil* héritèrent de ce fief, transmis ensuite aux *Grimaldi*.

Je n'ai trouvé aucune trace de l'ancien château, qu'on dit avoir existé vers la sommité du village. On m'a montré seulement, sur la petite place communale, une masure, reste d'un manoir seigneurial. La modeste façade conserve des vestiges de peintures à fresque très-dégradées, parmi lesquelles on distingue les armoiries de la maison de *Beuil*.

L'architecture de plusieurs édifices, dont les portes sont en ogive et les fenêtres à colonnettes, fait présumer que des familles aisées habitèrent jadis ce lieu. L'antiquité de l'église paroissiale se reconnaît sous les constructions modernes; l'étendue de la nef prouve que la population de *Bairols* était anciennement plus considérable.

Une chose qui m'a frappé dans ce lieu, presque privé de communication, c'est la vénération qu'on y conserve pour la reine *Jeanne* d'Anjou.

(1) Gioffredi, Histoire des Alpes-maritimes. Papon, Histoire de Provence.

On attribue à cette souveraine la construction des anciens moulins communaux, dont on voit encore le réservoir destiné à recueillir les eaux d'une source supérieure. Le bassin, de forme carrée, est tout en pierres de taille d'égale dimension, unies par un ciment semblable à celui qu'employaient les Romains.

Comment croire que cette princesse, à travers les infortunes de son règne orageux, ait pu trouver le loisir de s'occuper d'un pauvre village, entouré de rochers et de bois, tel que celui de *Bairols* ? Comment aussi le triste assemblage de ces chaumières enfumées, où la plupart des familles, réduites à une pénible existence, vivent entassées pêle-mêle avec leurs bestiaux, obtint-il l'honneur d'être érigé en municipalité ? Ce dernier fait est le seul confirmé par l'histoire, sans autres éclaircissements.

Après la catastrophe d'*Annibal Grimaldi*, *Bairols* et son territoire furent inféodés au marquis de *Dogliani*, gouverneur du château de Nice, en récompense de ses services. Les Salmatoris, les Nucetto, et ensuite les Ceppi, illustres familles Piémontaises, lui succédèrent ; cette dernière existe encore et porte le nom et le titre du fief.

VII.

Massoins et Tournefort.

Le nom de *Massoins* vient de *Masse-voins*, deux mots du vieux langage qui signifient abondance de vins. En effet, la situation méridionale du territoire, à l'abri des vents du nord, ainsi que sa nature presque entièrement calcaire et sulfureuse, y favorisent spécialement les produits *viticoles*.

Massoins n'était jadis qu'un petit hameau; les bonnes récoltes ayant enrichi cette colonie, en firent en peu d'années une bourgade populeuse et commerçante.

L'établissement d'un grand marché, pour la vente et l'exportation des vins dans les vallées environnantes, lui procura des bénéfices considérables.

Ses premiers seigneurs furent les *Richiéri*, riches et puissants gentilshommes de la ville de Nice; ils y possédaient un château dont quelques ruines signalent encore l'importance.

La guerre civile qui survint à la mort de la reine *Jeanne* offrit au baron *Jean Grimaldi* de *Beuil* l'occasion favorable de s'en emparer au préjudice de *Hugues Richiéri*, qui s'était déclaré pour le parti Angevin. Le comte de Savoie, *Amédée VII*, à la suite de la convention de 1388, lui confisqua ce fief, et en investit *Ludovic Grimaldi*, frère de *Jean*, qui prit alors le titre de seigneur de *Massoins*. Après lui cette seigneurie devint l'apanage des enfants puinés des barons de *Beuil*.

René Grimaldi, en 1527, ayant voulu augmenter les droits sur les vins, la population entière se révolta et le força de les remettre sur l'ancien pied (1). C'est la prouve qu'elle était considérable et en état de lui résister.

On juge en effet par l'architecture d'un grand nombre de vieilles maisons qu'elles furent habitées par des familles opulentes.

Au nombre des édifices les plus anciens, l'église paroissiale, située sur un large plateau à l'entrée de la bourgade, se fait remarquer par sa construction. Les sculptures gothiques de la façade sont encore apparentes.

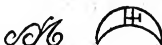
Un vase antique, en marbre blanc, y sert de bénitier; le piédestal cannelé sur lequel il repose est orné d'un groupe de trois têtes surmontées de

(1) Notices tirées des papiers de l'ancienne famille Martini de cette bourgade.

la croix des chevaliers du Temple. Cet ordre possédait des terres considérables dans la vallée, avec un hospice situé aux confins du territoire méridional ; ce qui donna naissance à un hameau, nommé *Torna-forte*, parceque plusieurs moulins à vent étaient bâtis sur la hauteur qu'il occupe.

Les bienfaits de ses puissants fondateurs, ayant excité la jalousie des habitants du chef-lieu, occasionnèrent de sanglantes discordes et la séparation des deux territoires.

Le village actuel, érigé en commune par la Maison de Savoie, est réduit à quelques chaumières, au milieu desquelles domine l'église reconstruite avec les débris de la chapelle des Templiers. Le clocher n'a pas souffert. La façade conserve un reste d'inscription en caractères gothiques rongés par le temps et devenus inlisibles :



Sur un petit pilier de pierres brunes, destiné aux publications, on distinguait encore, il y a peu d'années, les armoiries de cet ordre chevaleresque : l'aveugle insouciance des habitans a laissé détruire ce souvenir. Le sénateur Jean-Paul Caissotti, lors de la confiscation des domaines que la maison de

Beuil possédait dans le comté de Nice, avait obtenu, à titre de récompense, les deux fiefs réunis de *Massoins* et de *Tournefort*, mais un siècle après, les finances ducales ayant réclamé les droits d'inféodation, son successeur, qui déjà avait hérité de la seigneurie de *Robion*, ne voulut pas les payer, et alors le domaine concéda le fief de Massoins à la famille *Corniglion*, et celui de *Tournefort* à *Jean-Baptiste Bruno*, gentilhomme de la ville d'Asti, chef de la branche des comtes de *St-Georges*, établie à Coni; le comte Xavier, son petit-fils, marié à *Pauline Della Valle-Clavezana* de Torricello, en est encore aujourd'hui le titulaire.



CHAPITRE TREIZIÈME

VIGUERIE DE PUGET-THÉNIERS.

Puget-Théniers, Puget-Rostang, Rigaud, Villars, Malaussène, La-Penne.

I.

Puget-Théniers.

Les historiens ne sont pas d'accord sur l'origine de cette ancienne bourgade; ils la désignent, tantôt sous le nom de *Podietum-Ectinorum*, tantôt sous celui de *Pugetum-Tinearum* (1). D'après toutes les probabilités, la première dénomination remonte à l'époque reculée où la puissante peuplade des *Ectini* en avait fait son chef-lieu; la seconde lui fut donnée par les Romains, après qu'ils eurent conquis la vallée du Var-inférieur. *Puget-Théniers* serait alors devenue la résidence d'un Préteur dépendant du préfet de Cimiès.

Cette ville, ayant été détruite par l'irruption des barbares, des marchands Provençaux vinrent la

(1) Bouche et Papon, historiens de Provence.

relever, et y établirent une colonie. Ils entourèrent la ville d'une haute muraille pour s'opposer aux incursions des farouches habitants du voisinage, et bâtirent une forteresse sur la sommité dite *La Treinière*.

Les ruines qui dominent l'enceinte conservent un aspect imposant.

Puget-Théniers ne tarda pas à devenir un marché considérable et fréquenté ; une de ses rues a conservé le nom de *Giuttesca*, parce que plusieurs familles juives étaient venues y demeurer, attirées par l'appât du gain.

L'histoire considère la présence de ces cosmopolites dans les villes municipales comme le meilleur thermomètre pour préciser l'élévation du commerce.

Cette cité, une des plus importantes de la vallée du Var, commença à tomber en décadence vers le milieu du onzième siècle. Des documents échappés aux ravages du temps font connaître qu'à cette époque la fameuse abbaye de Léryns avait juridiction sur les églises de Ste-Marie et de St-Martin du Puget, et que *Pierre* et *Milon Balbo*, possesseurs du fief, conjointement avec leurs femmes *Aimérade* de Castellane et *Béatrix* de Glandevez, firent donation aux moines Bénédictins de ce monastère de plusieurs terres et redevances qu'ils possédaient aux environs (1).

(1) Notices du notaire Ginési, secrétaire de la commune, et d'une famille très-ancienne du pays — Papon, Histoire générale de Provence.

D'après une charte de 1227, jadis trouvée *in castrum de Pugetto*, Raymond-Bérenger, comte de Provence, confirma à *Guillaume* de Glandevez, fils de *Bertrand* co-seigneur de St-Alban, la jouissance de la moitié des droits féodaux qu'il avait acquis de la maison Balbo sur le territoire de Puget-Théniers (1).

Ce même *Guillaume* en fit cession, en 1278, à *Charles* prince de Salerne, en échange d'autres domaines à sa convenance.

L'autre moitié de la seigneurie, appartenante du même chef aux *Rostagni* de *Beuil*, passa sous Charles d'Anjou II à *Jean* de *Burlac*, sénéchal de Provence, moyennant d'autres échanges (2).

Dans la suite, son successeur, *Manuel* du *Puget*, ayant embrassé le parti Angevin contre Charles de Duras, en fut dépossédé pour cause de rebellion, et les habitants des Vigueries de Nice s'étant donnés au comte de Savoie, Amédée VII comprit ce domaine dans les concessions qu'il fit à *Ludovic Grimaldi*; frère de *Jean* baron de *Beuil*, en récompense de ses services. Les brouilleries qui survinrent pendant la minorité d'Amédée VIII, entre ces seigneurs et Oddon du Villars son premier ministre, en provoquèrent la confiscation. La ville et le château de *Puget-Théniers* furent alors incorporés au domaine ducal.

(1) Gioffredi, Histoire des Alpes-maritimes.

(2) Papon, Archives de Grasse, Charte du 12 octobre 1297.

Sur ces entrefaites, la population eut beaucoup à souffrir du changement fréquent de ses feudataires. Il paraît cependant que la ville, divisée en deux parties, éprouva un régime différent. L'inférieure, commerçante, conserva plusieurs de ses privilèges municipaux; la supérieure, toute féodale, resta asservie à ses châtelains (1).

Aux ravages de la peste, qui dépeupla à plusieurs reprises *Puget-Théniers*, succéda, le 20 octobre 1525, un autre désastre. Un débordement du torrent nommé le *Roudoule* qui la traverse, sema la destruction dans les bas quartiers; le pont que la tradition attribue aux Romains fut emporté; un grand nombre de maisons s'écroulèrent et ensevelirent beaucoup de victimes sous l'amas des ruines.

L'ancien édifice, qu'on dit avoir été la demeure du *Juge-mage* de la *Viguerie*, donne la mesure du bouleversement causé par cette inondation; le premier étage est devenu le rez-de-chaussée, et, par l'exhaussement du sol, le rez-de-chaussée a été transformé en cave.

L'antique église paroissiale de Ste-Marie existait dans l'intérieur de la ville haute, au bout de la rue dite *Le Marché*; l'accroissement de la population engagea les magistrats à en faire construire

(1) Archives communales.

une autre vers l'extrémité de la bourgade, dédiée à St-Martin, sur l'emplacement appartenant aux Templiers, possesseurs d'une riche commanderie dans le territoire. Alors le local de Ste-Marie fut donné aux moines de St-Augustin, dont le couvent s'élevait dans le voisinage. La vie désordonnée de ces religieux opulents causa dans la suite un tel scandale, que la cour de Rome le fit fermer, et dispersa la communauté dans d'autres monastères.

On voit encore sur la façade de l'édifice que le gouvernement français vendit, comme propriété nationale, un médaillon en marbre blanc, muré au-dessus de la porte d'entrée, dans lequel sont sculptées la crosse et la mitre, et au-dessous un bélier et une brébis.

L'extérieur de la nouvelle paroisse de St-Martin porte l'empreinte d'une grande antiquité, et lui donne de loin l'air d'une forteresse.

Devant la principale porte ornée de riches sculptures gothiques, on a élevé un misérable porche, pour mettre l'intérieur du vaisseau à l'abri du vent. On a ainsi outragé l'ancienne architecture. De lourds piliers soutiennent la voûte en ogive, de l'édifice ; le millésime de 1680 est inscrit sur un des piédestaux.

Les connaisseurs admirent la forme sévère de la rotonde du chœur, et la muraille colossale du clocher percée au sommet de deux ouvertures à

colonnettes où sont suspendues les cloches : ces ouvrages paraissent dater du douzième siècle.

La ville de *Puget-Théniers*, ancien chef-lieu de Viguerie, est aujourd'hui, après celle de *Sospello*, la plus importante du comté de Nice.

Les Français, en 1801, en firent la résidence d'un sous-préfet. Cette source précaire de vie et de mouvement tarit sous le gouvernement impérial. Il lui reste l' illustration d'avoir donné le jour au célèbre abbé Papon, auteur de l'histoire générale de Provence. J'aime à lui payer le juste tribut d'éloges dûs à sa profonde érudition et à ses infatigables travaux sur les antiquités du pays.



II.

Puget-Rostang.

Au bas du versant occidental du col de *Dina* s'ouvre le fertile bassin, couronné d'un pittoresque hameau, appelé *Puget-Rostang*; nom dégénéré de *Rostaing*, son feudataire, un des cadets de la maison *Rostagni* de *Beuil*, qui eut en apanage ce lieu champêtre et y établit sa résidence; c'était jadis une dépendance de Puget-Théniers.

Les ruines de l'ancien manoir servirent dans la suite à la construction d'un édifice, séjour de paisibles jouissances, et renommé par la noble hospitalité des seigneurs qui l'habitaient.

Ceux-ci, étrangers aux troubles du chef-lieu de la Viguerie, occupés seulement à protéger le petit nombre de leurs vassaux, presque tous cultivateurs ou bergers, ont laissé dans le sein des familles les plus doux souvenirs.

Puget-Rostang n'offre aucune antiquité; les Templiers y avaient établi un hospice.

On y jouit du contraste consolant de son agreste et paisible enceinte avec le tableau de la misère et de l'oppression féodale dont les traces affligeantes sont partout ailleurs visibles.

Quoique réduit à une faible population, il fut séparé du territoire de *Puget-Théniers* par le duc de Savoie qui l'érigea en commune indépendante.

Aux Rostagni, possesseurs du fief, succéda par héritage la famille non moins ancienne des *Champoussin*; elle s'est éteinte vers la fin du siècle dernier par la mort de la dernière châtelaine, connue sous le titre de dame de *Puget-Rostang*.



III.

Rigaud.

La tradition donne à cette bourgade une origine tout-à-fait fabuleuse ; je ne la rapporte pas comme un fait historiquement avéré, mais parce que aucun autre document ne la contredit.

Un aventurier, nommé *Régald* ou *Regaldus*, chef d'une troupe de malfaiteurs, s'était, dit-on, établi sur le versant oriental du col de *Dina*, limitrophe du territoire de *Puget-Rostang*, et en avait fait son repaire. Pendant long-temps les premiers seigneurs de *Beuil* armèrent en vain leurs vassaux contre ce voisin dont les brigandages répandaient la terreur aux environs; ils furent réduits à lui céder une partie du territoire qu'il désolait pour acheter leur tranquillité. Alors il abandonna les hauteurs de la montagne et vint se fixer sur un des plateaux qui dominent la rive droite du torrent *Le Ciamp*.

Cette position fortifiée et défendue par la nature s'appela *Régauld* et ensuite *Rigaud*. Bientôt ses compagnons quittèrent leur premier métier et furent les

fondateurs d'un village qui, vers le sixième siècle, avait déjà pris de l'importance (1).

Un document trouvé dans les archives communales prouve que l'église de St-Pierre de *Rigaud* était anciennement sous la juridiction de St-Dalmas de Pédona, plusieurs fois cité, et qu'elle fut ensuite donnée aux Templiers, possesseurs d'une commanderie sur ce territoire.

La modeste construction de cet édifice gothique conserve les traces d'une grande antiquité; on y trouve un vieux tableau peint sur bois, représentant la passion du Sauveur. Les figures et les costumes sont remarquables par la rudesse et la bizarrerie du dessin. L'inscription qu'on lit au bas nous a conservé le nom de l'artiste:

Roggerus Petrus fecit.
1544.

Avant que la maison d'Aragon eût établi sa domination dans le comté de Nice, les habitants de *Rigaud* avaient adopté le régime municipal. Raymond-Bérenger respecta leurs anciens privilèges; mais Charles d'Anjou I inféoda le territoire aux *Richiéri* seigneurs d'*Eza* et d'autres terres du comté.

(1) Je dois ces notices au sieur Louis Féraud de cette bourgade.

Hugues Richiéri possédait encore ce fief en 1384. Il en fut dépossédé par la reine Marguerite, veuve de Charles de Duras, pour avoir embrassé le parti de Louis d'Anjou; Amédée VII de Savoie ayant succédé à la maison de Naples, en investit, en 1388, *Jean Grimaldi* baron de *Beuil*.

Ses successeurs firent bâtir sur la sommité du village un château seigneurial dont on voit encore quelques restes.

Après la révolte du comte *Annibal*, le duc de Savoie donna la seigneurie de *Rigaud* au sénateur Jean-Paul Caissotti, conjointement à celles de *Massoins* et de *Tournefort*, pour récompenser ses services; mais plusieurs années après, son fils ayant hérité de la famille *Badat* le fief de Robion avec le titre de Comte, comme je l'ai précédemment indiqué, et ne voulant pas payer au domaine Ducal les droits d'inféodation réclamés dans l'intervalle pour celui de *Rigaud*, lui en fit l'abandon. Alors un gentilhomme piémontais, dont la famille existe encore à Turin, en fut investi et en prit le titre et le nom.

IV.

Villars.

En suivant les sinuosités de la rive gauche du Var et les crêtes qui couronnent les montagnes de *Beuil*, on voit, à mesure qu'on se rapproche de l'horizon maritime, la nature changer d'aspect, les roches escarpées diminuer, les sites sauvages s'adoucir et les terres fertiles se mettre en rapport avec un climat plus doux.

Le bassin du *Villars*, depuis l'embouchure du *Ciamp* jusqu'au pied du col de *Vial*, contraste par ses riches et verdoyantes campagnes avec les sommités arides dont il est environné.

Ce territoire de l'ancienne peuplade des *Eguituri* eut jadis pour chef-lieu une bourgade appelée *Roccaria*, à cause de sa situation sur un plateau où plus tard fut bâtie la chapelle de St-Jean-Baptiste.

Des ossements humains, des débris de tombeaux, des restes de maçonnerie qu'on découvrit enfouis dans cet emplacement, font présumer qu'une population considérable s'y trouva réunie, et que cette localité dut être fortifiée par les Romains, après qu'ils eurent vaincu les peuples de la vallée.

Une notice beaucoup plus certaine attribue l'existence en ce lieu de la première paroisse, lorsque le christianisme eut renversé les temples des païens. C'est l'ancienne obligation imposée aux curés du *Villars*, d'aller prendre leur investiture au sanctuaire de St-Jean, avant d'entrer en fonction, de leur ministère et d'y célébrer, chaque année le jour des morts, une messe pour le repos des âmes des anciens habitants.

La fondation de la nouvelle bourgade date de l'abandon de l'ancienne, ruinée, dit-on, par les barbares. Son nom exprime l'assemblage d'un nombre considérable de familles réunies dans un même lieu. La nuit des temps couvre leur destinée pendant un long intervalle. On sait seulement que vers la fin du onzième siècle le comte *Laugiéro-Rostagni*, seigneur de *Beuil* et du *Villars*, donna, avec le consentement de sa mère *Hermengarde*, plusieurs terres qu'il possédait dans ce dernier territoire, à l'évêché de Nice, pour le salut de son âme (1).

Ce même *Laugiéro* restaura l'église paroissiale de St-Génésio, alors dépendante de l'abbaye de St-Dalmas de Pédona.

Les Templiers s'y étant établis, opérèrent des défrichements considérables, et y fondèrent une riche commanderie. Les bienfaits de l'agriculture

(1) Gioffredi, Histoire des Alpes-maritimes.

augmentèrent tellement la population, que d'après un document tiré des archives communales, la bourgade seule comptait, en 1246, plus de quatre mille âmes. Ce fut à la suite de cet accroissement que les *Grimaldi*, barons de *Beuil*, quittèrent le manoir de *Thiéri*, et vinrent se fixer au *Villars* dont ils firent réparer et agrandir l'antique château.

Cette résidence féodale acquit alors beaucoup de renommée. Les seigneurs y tinrent une cour brillante, où se traitèrent les affaires les plus considérables de la baronnie, et où se célébrèrent les fêtes de plusieurs grands mariages.

Jacques Grimaldi y termina sa carrière au grand regret de ses vassaux dont il avait su gagner l'attachement. Ses petits-fils, *Georges* et *Honoré*, y périrent l'un après l'autre assassinés par leurs valets de chambre, *Testoris* et *Goret;* et c'est du fond de cet asile que le comte *Annibal* publia son fatal manifeste de rebellion contre la maison de Savoie, et prépara la catastrophe dont il fut la victime.

Ce château, qui existe encore en partie, est devenu la propriété d'un particulier du *Villars.* Les restes mutilés du noble édifice offrent, à travers les réparations modernes, l'aspect imposant de leur vieille magnificence. Les souvenirs d'une orgueilleuse ambition déchue s'y mêlent à de tristes sentiments.

Le duc Charles-Emmanuel I, en 1621, donna au marquis de *Dogliani*, comte de Moretto, le fief du *Villars*. Les *Salmatoris* et les *Nucetto* de *Cassino*, familles piémontaises, l'acquirent successivement du domaine ducal.

Le sort des habitants s'améliora considérablement sous le gouvernement de la maison de Savoie ; des tanneries et des filatures de soie s'y étaient établies ; l'agriculture, protégée par les souverains, avait repris son essor, l'aisance et les richesses étaient revenues au sein des familles ; mais la révolution française tarit tout-à-coup la source de ces prospérités ; le cours actuel des événements politiques laisse peu d'espoir à cette ancienne bourgade de récupérer sa première condition.



V.

Malausséna.

Au pied du col de *Vial*, à l'extrémité méridionale du territoire du *Villars*, exista d'abord, sous la dépendance du chef-lieu, un hameau considérable formé de l'excédant de sa population. La fertilité du terroir rendit bientôt cette colonie de cultivateurs rivale de la métropole.

On ignore l'époque précise de sa fondation, et s'il fallait en croire un bruit populaire, l'étymologie du nom *Malausséna* qu'on lui donna, serait à la fois bizarre et romanesque.

On dit qu'un grand seigneur, forcé par le mauvais temps de passer la nuit dans ce lieu, et mécontent d'y avoir fait un mauvais souper, voulut en rappeler le fâcheux souvenir en désignant ce gîte incommode sous la dénomination rancunière de *Mala-cena*, d'où serait venu *Malausséna.*

La population s'étant considérablement accrue, se laissa entraîner à la révolte contre le chef-lieu ; il s'ensuivit une guerre longue et opiniâtre entre les deux pays ; mais enfin *Malausséna* fut prise d'assaut, et livrée aux flammes. Les archives communales et les papiers ds famille ayant été ainsi anéantis, rien ne vient éclairer les ténèbres dont ses annales sont enveloppées.

Un seul souvenir historique, échappé à ce désastre, rappelle qu'un des chefs de cette bourgade dut en être le seigneur ; on le trouve désigné sous le nom de *Raymond* de *Malausséna*, sans aucun autre titre, dans l'acte de soumission et d'hommage que les habitants de la vallée prêtèrent, en 1176, à Alphonse roi d'Aragon et comte de Provence (1).

Plusieurs maisons conservent, à travers les réparations modernes, de beaux restes d'architecture gothique.

On y trouve les vestiges d'un château seigneurial dont la construction est attribuée à *Jean Grimaldi* de *Beuil*, après qu'il eut acquis ce fief en 1388, par concession du comte de Savoie Amédée VII. Vers le milieu du dernier siècle, la famille *Alziari*, originaire de Roquestéron, en obtint la concession du domaine ducal, et prit le titre de comte de *Malausséna* (2).

(1) Gioffredi, Histoire des Alpes-maritimes.

(2) Elle s'établit dans la ville de Nice où elle existe très-honorablement.

VI.

La Penne.

Des notions, puisées dans l'histoire générale de la Provence, désignent la bourgade de *La Penne* comme l'antique chef-lieu de la peuplade des *Beretini*. Leur nom se composa de deux mots celtiques: *Ber*, qui, dit-on, signifie, élévation, et *Tine*, lieu fortifié.

L'inscription suivante, que le hasard fit découvrir en 1757, dans un champ voisin du village, tend à prouver que les Romains s'y étaient établis (1).

DEO
MARTI · JEVSD
RINO · PAC · BERITI
NI · DE · SVO · SIBI
POSVERVNT

Elle faisait probablement partie d'un monument élevé au dieu Mars. L'épithète de *pacificus* qui lui est donnée, semble impliquer contradiction avec ses attributs guerriers. Mais Papon l'explique, en observant que le dispensateur de la victoire est en même temps le modérateur de la paix et le garant de la tranquillité des états. Il ajoute que d'après la composition du mot *Jeusdrino* la peuplade des

(1) Papon, Histoire générale de Provence.

Beretini était peut-être de race phénicienne, et que *La Penne* pouvait avoir eu pour fondateur *Jeus*, fils d'*Olibama*, originaire de la ville de *Bérite*. Cette conjecture s'appuie sur l'accouplement des deux mots *Jeus*, qui signifie joug, et *Dri* rempart. Ils indiqueraient la conquête du pays par ces étrangers, et la construction d'une forteresse pour s'en assurer la possession.

On sait d'ailleurs que les Phéniciens furent les premiers explorateurs des côtes des Alpes-maritimes, où ils fondèrent des colonies. Il est donc probable que cette bourgade, dont la dénomination exprime une habitation de difficile accès, eut l'origine qu'on lui donne, d'autant plus que divers quartiers de son territoire ont conservé, au milieu des révolutions des siècles, les noms syriaques de *Chanan*, de *Manassés*, de *Salomon* et d'*Uriel*.

La présence des Romains dans ces lieux repose sur des faits plus certains.

Le même Papon assure qu'une pierre milliaire, qui fut découverte non loin du village, marquait le passage de la grande route de communication entre la province des Alpes-maritimes, et celle de la Gaule Narbonnaise.

La Penne fut dévastée pendant les guerres civiles; ses habitants, après avoir partagé toutes les vicissitudes du diocèse de *Glandevez* dont ils fesaient partie, passèrent sous la domination de la maison de *Beuil*. La vallée de *Chanan* devint l'apa-

nage d'un de ses cadets, avec le titre de baron de *Laval*. Les ruines de l'ancien manoir féodal s'élèvent en pain de sucre au dessus de la bourgade.

Ce territoire, enclavé entre le ccurs du *Var* et celui de l'*Estéron*, resta incorporé aux états de Provence jusqu'à l'époque où le duc de Savoie en acquit la souveraineté par le traité du 1760. Il fut alors érigé en marquisat, en faveur de la famille *Durand*, originaire de *Puget-Théniers*; elle y fixa sa résidence et y bâtit uu manoir seigneurial.

Sous le gouvernement du roi de France, le fief de la Penne était divisé en plusieurs quartiers, possédés par diverses familles des environs. Plusieurs de ces co-seigneurs, ne jouissaient de leurs droits que pendant deux ou trois heures de chaque journée; c'est par des transactions successives que celle des *Durand* parvint à en acquérir la presque totalité.



CHAPITRE QUATORZIÈME.

VALLÉE DE L'ESTÉRON.

Todon, Ascros, St-Antonin, Sigalla, Cuébris, Roquestéron, Pierrefeu, Torretta-Revest, Bausson, Gilletta.

I.

Todon.

Au bas du versant occidental du col de *Vial* se trouve l'antique bourgade de *Todon*, *Castrum et villa Todoni;* c'est ainsi qu'elle est désignée dans l'histoire des Alpes-maritimes.

Une masse colossale de rochers perpendiculaires l'abrite contre les vents d'Est et du Nord.

Son nom vient, dit-on, de deux mots latins, *Totum-donum*, parce que la nature a pourvu ce territoire de toutes les productions nécessaires à la vie. En effet si la partie supérieure n'offre que des masses de roches stériles, l'inférieure dont les vastes pentes s'étendent jusqu'à la rive gauche de l'*Estéron*, charme la vue par l'agréable contraste des plus riches cultures en terres arrosables, vignes, oliviers, et arbres fruitiers de toute espèce.

Ce fut d'abord un des chefs-lieux de la peuplade des *Beretini*. Les Romains s'y établirent après la conquête du pays, et y bâtirent une forteresse dont les ruines, existantes au quartier du *Breg*, indiquent l'emplacement. A peu de distance on trouve une antique fontaine à moitié ruinée. Les sculptures obscènes qu'on distingue encore sur le frontispice, semblent confirmer la tradition qu'elle fut élevée sur les débris d'un temple dédié à Priape.

L'église paroissiale, jadis dépendante du diocèse de Glandevez, domine le village et parait avoir été construite des décombres d'un monument romain. Les médailles et les monnaies découvertes en grand nombre dans les environs, donnent quelque probabilité à cette conjecture. J'en possède trois qu'on trouva, il y a peu de temps, en creusant les fondations d'une maison. La première est du règne de l'empereur *Nerva*, la seconde de celui de *Vespasien*, et la troisième porte l'effigie de *Lucilla-Augusta*, femme de l'empereur *Lucius Verus Antoninus*; elle sont toutes les trois en bronze et parfaitement conservées (1).

La ville de *Todon*, après avoir langui sous le successeurs de Charlemagne, profita de leurs

(1) Ces notices sont tirées d'un manuscrit que le moine Dominicain Bruno-Féraud donna au curé de la paroisse de Todon. Il m'a été communiqué par l'abbé Cauvin qui en est le possesseur actuel.

Je dois ces trois médailles au don généreux que m'en a fait M.r l'avocat Bruni, de Todon.

sanglantes discordes pour se constituer en municipe. Entourée d'une forte muraille, protégée par un château renommé à cette époque, elle résista aux comtes de Provence, des maisons de Barcelone et d'Aragon. Charles d'Anjou ne la soumit qu'en confirmant aux habitants la jouissance de leurs privilèges; mais la maison de Beuil profita des événements de 1388 pour obtenir du comte de Savoie, Amédée VII, la concession de ce territoire à titre de fief.

La vieille forteresse de Todon n'offrait plus que des décombres en 1661, lors de la révolte du comte *Annibal*. Quelques mois après la catastrophe qui termina les jours de ce seigneur, le duc de Savoie ordonna qu'on en fit sauter les remparts.

Avant cet événement, *Todon*, par sa situation sur les flancs du col de *Vial*, avait éprouvé deux grands désastres. Le 12 mars 1619, une énorme masse de terres et de rochers se détacha tout-à-coup de la sommité de la montagne, au quartier dit *La Roche-rousse*, avec un horrible fracas; elle parcourut l'espace de 400 toises et emporta les habitations inférieures. Le second éboulement, beaucoup plus formidable, eut lieu le 19 février 1644, à sept heures du matin, un jour de dimanche. Heureusement la majeure partie de la population se trouvait réunie à l'église : c'était l'heure de la messe. L'édifice, protégé par un rempart de roches vives, échappa à la destruction, mais les murail-

les du château s'écroulèrent sur les maisons voisines ; le quartier de *Breg* fut complètement rasé. Les terres cultivées au dessous disparurent sous les rochers, les pierres et le sable ; les environs de la ville n'offrirent plus que l'aspect de la désolation. On y voit encore avec effroi les traces de cette épouvantable catastrophe.

Le duc de Savoie, Charles Emmanuel II, donna le fief de Todon avec le titre de comte, au capitaine *Jean-Baptiste Galléan*, co-seigneur de Châteauneuf, qui s'était distingué dans l'expédition contre les Grimaldi de Beuil. Ce feudataire, n'ayant pas eu d'héritier mâle, le transmit, par les femmes, à la famille Caissotti-Robion.



II.

Ascros.

Le nom d'*Ascros*, donné à cette bourgade, vient de *Los-cros* qui, en dialecte du pays, signifie lieu creusé de ravines. Tel est effectivement l'état de son territoire.

On ne connait pas l'époque précise de sa fondation. Il est probable qu'elle ne remonte pas au delà de l'établissement du régime féodal. Elle ne dut être d'abord qu'une demeure agreste, habitée par de pauvres vassaux de la famille *Balbo*, déjà puissante dans les Alpes-maritimes, au commencement du onzième siècle.

Gioffredi cite une transaction par laquelle *Pierre Balbo*, seigneur d'*Ascros* et d'autres possessions féodales dans la vallée de l'*Estéron*, en fit l'échange contre des terres à sa convenance dans celle de la *Tinéa*. Dans la suite, la reine Jeanne d'Anjou les donna à son chambellan et sénéchal de Provence, *Guidon-Flotte ;* celui-ci les transmit à son neveu *Geoffroi* de *Cuébris*, qui en fut dépossédé par

Charles de Duras, pour avoir embrassé le parti Angevin.

Le comte de Savoie, Amédée VII, ayant succédé aux droits de Ladislas, roi de Naples, sur le comté de Nice, investit du fief d'*Ascros Ludovic Grimaldi* frère de *Jean*, baron de *Beuil*, et mari de *Marguerite* de *Brancas*. Son héritier, *Jean-Honoré* co-seigneur châtelain de *Lévens*, devint le chef de la branche *Grimaldi* d'*Ascros*, et *Jean-Baptiste*, son arrière petit-fils, tué à la bataille de *Cérisoles*, en fut le dernier rejeton.

Le village d'*Ascros* acquit de la renommée par son château seigneurial, bâti sur la sommité d'un amas de roches escarpées et bordées de précipices. Cette demeure, fortifiée par l'art et la nature, devint une source de calamités pour les habitants, pendant les guerres et les révoltes des *Grimaldi* contre la maison de Savoie.

Le duc Charles-Emmanuel s'en empara en 1621. Les troupes savoyardes le pillèrent et le livrèrent aux flammes ; il n'en existe plus que quelques décombres ; ils couvrent un souterrain dans lequel, d'après le bruit populaire, on crut long-temps qu'un trésor se trouvait caché ; mais personne n'osait y pénétrer, parce qu'on le disait habité par des esprits redoutables.

Les soldats français, en 1793, se moquèrent de ces prétendus esprits ; ils voulurent vérifier le fait,

firent jouer la mine pour déblayer l'entrée du caveau, et, à leur grande surprise, n'y trouvèrent qu'un tas de blé noirci et calciné par le feu : c'était probablement le reste de l'approvisionnement du château.

La maison *Caissotti-Robion* acquit aussi, par héritage des *Galléan*, la seigneurie d'Ascros, en même tems que celle de Todon.



III.

Saint-Antonin.

Au bas du territoire d'*Ascros* existait anciennement une chapelle dédiée à *Saint-Antonin* ; elle donna naissance au petit village qui porte son nom. Cette habitation champêtre, qu'on ne trouve même pas désignée parmi les fiefs de la maison de *Beuil*, n'était sans doute qu'un hameau de peu d'importance.

On ne peut comprendre comment la maison de Savoie en fit une commune à part. Peut-être, après la ruine du chef-lieu, la population y devint-elle plus considérable et de meilleure condition qu'elle ne l'est aujourd'hui.

L'église paroissiale est son seul édifice remarquable. Sa reconstruction sur les ruines de l'antique chapelle est attribuée aux Templiers.

Elle vient d'être restaurée par les soins de monseigneur l'évêque du diocèse, *Dominique Galvano.*

Le fief de *Saint-Antonin*, après le bannissement des *Grimaldi*, passa à la famille *Trinquiéri;* mais celle-ci acquit plus tard le comté de *Venanson*, et en prit de préférence le nom et le titre. L'ancien manoir de *Saint-Antonin* fut reconstruit en 1776 sur un plateau latéral au village ; l'édifice, d'assez belle apparence, contraste singulièrement avec les tristes masures qui l'environnent.

IV.

Sigalle.

—

L' histoire de Provence fait remonter l'origine de cette ville à une époque très-reculée (1).

Bâtie sur la sommité d'un banc de roches taillées à pic, elle domine la rive gauche de l'*Estéron*. La majeure partie de son ancien territoire, située au-delà de cette rivière, appartient à la France depuis le traité de 1760.

Son premier nom fut *Alassia*. Des ruines existantes au quartier d'*Entre-vignes* désignent l'emplacement où les Romains s'étaient établis. Les ossements, les débris de tombeaux et les monnaies qu'on y trouva, en fournissent la preuve.

Il y a peu d'années, parmi des restes de maçonnerie, on découvrit encore dans la même région deux médailles en bronze que je me suis procurées : elles sont assez bien conservées, et portent l'effigie de l'empereur *Julius Philippus Augustus* (2).

(1) Papon, Histoire générale de Provence.

(2) M.r le notaire Dalmassi, qui s'est occupé de la recherche des antiquités du pays, a bien voulu me fournir les principales notices contenues dans cet article.

Des fouilles pratiquées au quartier *Saint-Sébastien* y firent aussi trouver deux pierres mutilées, avec des fragments d'inscriptions.

Dans la première on lit ces seuls mots, en caractères romains :

ALBANI
CAMIA·II

Sur la seconde, on ne distingue plus que les lettres suivantes, très-dégradées :

CTA.....M.....C
III....N....CC....A....I

D'après la tradition, la ville romaine d'*Alassia* fut détruite par les barbares, et reconstruite bientôt après dans l'emplacement actuel. On lui donna alors le nom de *Ci-galla*, puis *Sigalla*, composé de deux mots de l'ancien langage, dont la signification serait celle d'une habitation bâtie sur la roche.

C'était le temps où le plus fort opprimait le faible, où les petits tyrans exerçaient sur les pauvres familles toute sorte de vexations ; voilà pourquoi les habitants fortifièrent la nouvelle bourgade, et adoptèrent le régime municipal.

Il y a quelques années, le hasard fit rencontrer, sous des décombres, dans l'intérieur de la ville, une médaille en bronze à l'effigie de *César-Auguste;* elle tomba dans les mains d'un employé des douanes, qui peut-être n'en connut pas le prix; elle prouverait l'origine romaine d'une partie de la population.

L'ancien château s'étant écroulé de vétusté, les comtes de Provence se servirent de ses ruines pour en bâtir un autre inférieurement; il existait encore en 1744. Les Espagnols s'en emparèrent après une longue résistance, et les Français, en 1793, firent sauter les restes de ses remparts.

Presque toutes les maisons de *Sigalla* conservent des vestiges d'architecture gothique. Les vieilles murailles de l'enceinte offrent les indices des tours dont elles étaient flanquées par intervalles. Le temps a épargné les deux portails en ogive par lesquels on entrait dans la ville, l'un au midi, l'autre au couchant.

L'église est toute construite en pierres de taille; les murs en sont épais comme des bastions. Elle fut réparée et agrandie en 1420, ainsi que l'indique un fragment d'inscription existant au dessus de l'architrave de la principale porte d'entrée:

1420 M M Lonbart fecit

Sur la place publique s'élève une fontaine dont le frontispice porte cette inscription :

Hic fons factus fuit regnante Carolo.
E. D. S Consulibus A Micdl.
q. Orcel. Gabr. Tamel. 1583.

Des peintures à fresque ornent une chapelle vénérée, au quartier d'*Entre-vignes*. Elles représentent le couronnement de la vierge, sa naissance, sa visite à Sainte-Elizabeth, et sa fuite en Egypte avec St-Joseph sous la conduite de l'ange Gabriel. L'originalité des dessins et la vivacité des couleurs méritent l'attention des artistes.

La population de *Sigalla* sous la domination des comtes de Provence était, dit-on, de quinze cents âmes ; mais elle fut décimée pendant la guerre civile que suscita la rivalité des héritiers de la reine Jeanne.

Une charte du 5 juin 1365 rappelle les privilèges que cette reine lui avait accordés. Un Viguier, chargé de l'administration de la justice, y résidait ; il est désigné dans l'acte sous le nom de, *Notre amé et féal Neapoléon*, ce qui est remarquable.

Le territoire de *Sigalla*, ancien fief provençal des barons de Glandevez, fut réuni au domaine privé de la maison d'Anjou, en 1246, par suite de l'extinction des familles seigneuriales.

Amédée VIII de Savoie le donna, en 1400, à *Jean Grimaldi* baron de *Beuil*, en échange des droits féodaux qu'il avait sur le château et les dépendances de *Puget-Théniers*.

A la mort du comte *Annibal*, ce même fief fut possédé par la famille *Blancardi* qui s'éteignit sans héritiers mâles. En 1758, le roi Charles-Emmanuel III en donna l'investiture, avec titre de comte, à *Joseph-Victor Martini* co-seigneur de *Coconato*, gentilhomme piémontais de haute distinction. Sa famille s'est établie à Turin.



V.

Cuébris.

Le nom de *Cuébris*, ancien hameau Provençal, se composa de l'inversion des deux mots *bris* et *cue* lesquels, dans le langage du pays, signifient casse-cou. Il est justifié par sa situation sur un terrain difficile, environné de pentes rapides (1).

La fondation de *Cuébris* est attribuée à des familles de *Sigalla* qui, pour se soustraire aux dissensions dont cette ville était agitée, allèrent s'abriter dans cet agreste coin, et s'y mirent sous la protection du comte de Roquestéron, *Bertrand Rostagni*. Cette tradition est appuyée sur un document tiré des archives de l'abbaye de Lérins, d'après lequel on sait, que *Laugier*, de la même famille, fils de *Rambaldi* et d'*Eccellina Miron*, donna à ce monastère, en 1132, plusieurs terres qu'il possédait dans le territoire de *Cuébris* (2).

(1) Manuscrit du notaire Dalmassi secrétaire de la Commune.
(2) Gioffredi, Histoire des Alpes-maritimes.

Géoffroi, son arrière-neveu, devenu puissant dans la vallée, y fit bâtir un château. La guerre civile que la mort de la reine Jeanne alluma entre les partisans de Charles de Duras et ceux de Louis d'Anjou, en occasiona la ruine. Dans la suite les habitants en employèrent les décombres à des constructions nouvelles: aussi à peine trouve-t-on quelques restes de ce manoir féodal.

De grandes calamités avaient tellement affligé le pays, que lorsque, en 1760, le territoire de *Cuébris* fut détaché de la Provence et réuni au comté de Nice, on n'y voyait plus que quelques chaumières dispersées dans la campagne.

A cette époque, ce fief était possedé par Messire *Barcillon* de St. Paul, auquel le duc de Savoie en renouvela l'investiture moyennant prestation de l'hommage; les *Isnardi*, seigneurs de *Cousegoules*, lui succédèrent (1).

(1) Papon, Histoire générale de Provence.



VI.

Roquestéron.

On ne comprend pas par quelle bizarre anomalie la bourgade de *Roquestéron*, dont le territoire est limitrophe de celui de *Cuébris*, appartenait tout entière au comté de Nice, dans les temps anciens, et étendait sa juridiction sur la rive droite de l'Estéron.

Un pont en pierre, que la tradition fait remonter aux Romains, sépare maintenant la ville en deux fractions. Celle de la rive droite dépend de la France, l'autre appartient à la maison de Savoie.

Le nom de *Roquestéron* s'explique de lui même par la nature du site. Il ne reste plus que les ruines de son vieux château.

On a vu, dans l'article précédent, que la famille *Rostagni* en eut la seigneurie. Il résulte du document déjà cité que le comte *Bertrand* céda aussi à l'abbaye de Lérins une partie des terres de *La Roque*. Ses descendants possédaient encore ce fief en 1331, puisque, d'après une autre charte de la même année, *Laugier Rostagni* en fit hommage à Robert d'Anjou, comte de Provence et roi de Na-

ples (1). C'est alors que le sénéchal Jean d'Aigueblanche fit réparer le château qui tombait en ruines.

Les dévastations que la guerre civile occasiona dans ce territoire causèrent la dispersion des archives communales, où existaient, dit-on, de précieuses notices historiques sur les antiquités du pays.

En 1743, Victor Amédée II érigea en fief royal la partie du territoire de *Roquestéron* appartenante à ses domaines, et en investit la famille Rovérizzi, originaire de San-Remo, avec le titre de comte.

(1) Gioffredi, Histoire des Alpes-maritimes.



VII.

Pierrefeu.

Un assemblage de cailloux, de l'espèce de la pierre à fusil, donna le nom à l'antique bourgade de *Pierrefeu*, située au dessus du territoire de *La-Roque*.

Des souvenirs et des indices irrécusables y rappellent la présence des Romains. Ils occupèrent d'abord le plateau où, d'après la tradition, ils avaient bâti une tour. Des fouilles firent découvrir dans ce lieu plusieurs restes de tombeaux construits en épaisses briques, des ossements humains, des vases funéraires, des monnaies et des médailles en bronze à l'effigie de divers empereurs. Il y a peu d'années, un chaudronnier, profitant de l'ignorance des habitants, en acheta un grand nombre presque pour rien: c'est une perte irréparable!

On prétend que l'église paroissiale, vieil édifice gothique, fut construite avec les pierres tirées des ruines romaines.

Pierrefeu s'étant, dans le moyen-âge, constituée en municipalité, vit tellement accroître sa population, que l'excédant alla fonder le village inférieur de *La-Cainéa*.

Ce dernier rivalisait déjà avec le chef-lieu lorsqu'il fut détruit par les Angevins; il n'en reste plus que les débris d'une chapelle dédiée à *La Madone de la Balma*. On trouve cette habitation désignée dans

l'histoire des Alpes-maritimes sous le titre de *Villa-Cainea*; son territoire fut érigé en fief par la maison de Savoie.

Le chef-lieu échappa aux désastres de l'époque et recueillit dans ses murs les malheureux habitants que la rage ennemie avait épargnés.

Il y a peu d'années, un éboulement occasioné par les pluies sur les flancs du plateau nommé *Saint-Jean d'Aurèle*, y fit découvrir une pierre tumulaire, renversée de haut en bas et à moitié brisée; elle portait une inscription dont les caractères romains très-dégradés n'offrent plus aucun sens.

Ce quartier a pris depuis le nom de *Peira-scritta*.

En parcourant la vallée de l'Estéron, on est surpris du morcellement de son territoire en un si grand nombre de seigneuries rivales dont le voisinage fut long-temps funeste à sa population. Parmi les premiers feudataires de *Pierrefeu*, la tradition cite les *Glandevez*, en lutte continuelle avec les Rostagni d'*Ascros* et de *Cuébris*.

Robert d'Anjou, pour faire cesser ces troubles, réunit ce fief à la Chambre royale; mais en 1381, la reine Jeanne le donna à *Guillaume* de *Chiabaudis*, seigneur de Torrettas, en récompense de la fidélité qu'il lui avait gardée pendant que le sort épuisait sur elle toutes ses rigueurs.

Quelque temps après, les habitants de *Pierrefeu* obtinrent de ce feudataire leur indépendance, et la

maison de Savoie leur confirma, dans la suite, la jouissance des droits et privilèges municipaux.

La construction gothique de plusieurs maisons du village et les vestiges de son enceinte de murailles, indiquent encore l'ancienneté et l'importance de ce lieu maintenant déchu.

Le village est divisé en deux parties à-peu-près égales, séparées par une haute falaise de roches vives ; à l'extrémité occidentale de cette masse, bornée par un sombre précipice, quelques blocs de vieille maçonnerie indiquent que cette position dut être fortifiée (1).

(1) Il existe en Provence un autre village nommé *Pierrefeu*, qu'il ne faut pas confondre avec celui de la vallée de l'*Estéron*, soumis à la maison de Savoie.



VIII.

Torretta-Revest.

Une antique tour, bâtie sur les limites du territoire de *Pierrefeu*, pour tenir en respect la peuplade voisine des *Gallitae*, fut l'origine de *Torretta-Revest*.

La fondation en est attribuée à des cultivateurs auxquels Roger de Glandevez, seigneur du lieu, distribua gratuitement des terres. Cette colonie était déjà importante vers la fin du onzième siècle, puisque le feudataire s'y était établi et l'avait entouré d'un mur de défense.

Plusieurs familles, s'y trouvant trop à l'étroit, allèrent fonder au revers méridional du territoire, dans le quartier dit *Le Toasc*, un hameau qui prit le nom de *Revest*. Il en résulta bientot des animosités de voisinage entre les deux populations, et dans la suite une convention par laquelle elles obtinrent des droits égaux, et ne formèrent qu'une même bourgade, appelée *Torretta-Revest* (1).

Cette seigneurie passa, comme celle de *Pierrefeu*, à *Guillaume Chiabaudis*, par concession de la

(1) Notices du notaire Alphonsy, de Bausson.

reine Jeanne, et ensuite à *Ludovic Grimaldi*, par inféodation du duc de Savoie, en 1448.

Alors les barons de Beuil, pour se rapprocher de la ville de Nice, quittèrent le Villars et vinrent établir leur résidence à *Torretta-Revest* dont ils transformèrent le vieux manoir en une forteresse devenue tristement célèbre par la catastrophe de 1621.

L'orgueilleuse demeure des *Grimaldi* de *Beuil*, les murs du château, siège de leur puissance, le palais, d'où ces grands feudataires dictaient des lois, tout a disparu ; à peine y trouve-t-on les débris d'un ancien portail avec les restes de leurs armoiries.

Dans la façade d'un édifice que le temps a réduit en masure, on montre encore la fenêtre de la chambre fatale où le comte de *Beuil*, *Annibal Grimaldi*, subit sa sentence.

En passant devant ce lieu, maintenant silencieux, le voyageur ne peut se défendre des sensations pénibles et des tristes réflexions qu'inspirent les excès de l'orgueil et de l'ambition (1).

(1) Le Duc de Savoie donna le fief de *Torretta-Revest* au Capitaine *Jean Galléan*, conjointement à ceux de *Todon* et d'*Ascros*, et la Maison *Caissotti de Robion*, en eut, de même, l'héritage par les femmes.

IX.

Bausson.

Sur les masses perpendiculaires des rochers qui dominent la rive droite du Var, on voit l'antique village de *Bausson*, ainsi nommé du mot *Baus*, qui dans le langage du pays, signifie amas de pierres. Il occupa d'abord l'étroit espace creusé par la nature entre les escarpements de cette aride crête.

Les vassaux des premiers seigneurs vécurent long-temps enfermés dans cette coupure, entourée de précipices et commandée par le château féodal dont les ruines, mêlées aux pointes des roches battues sans cesse par les vents orageux, offrent l'aspect lugubre et fantastique que les romanciers se plaisent à décrire.

Les approches de ce lieu avaient été rendues presque inabordables; on ne pouvait y monter que par une rampe tortueuse en échelons pratiqués dans les flancs de ce défilé. Un fossé large et profond défendait l'unique porte par laquelle on arrivait à l'édifice féodal au pied duquel se groupait le village. Il n'en reste plus que quelques masures.

D'après les notices les moins douteuses, puisées dans la tradition et dans l'histoire, les habitants

de *Bausson* échappèrent à la fureur des peuples barbares grace à la sauvage localité qu'ils occupaient; mais ils ne purent se soustraire à l'oppression des feudataires du moyen âge.

Les plus anciens connus furent *Hugues* et *Guillaume Riquiéri*, possesseurs de terres considérables dans le comté de Nice. *Guillaume*, plus humain que son frère, permit à ses vassaux de sortir de l'étroite gorge où auparavant ils étaient obligés de vivre renfermés. Ce bienfait donna naissance à la nouvelle bourgade, bâtie au dessous du château, dans l'endroit où elle existe aujourd'hui. Le temps fit disparaître peu à peu l'ancienne, mais il a respecté l'église paroissiale, remarquable par sa construction gothique d'une grande solidité. Ce vénérable édifice s'élève à côté des sombres débris du manoir féodal.

Une charte de 1290, tirée des archives communales, désigne comme successeur des *Riquiéri* un *Pascalini Latto* ou de *Latti*, baron de *La Roquette* et de *St-Alban*, auquel Charles d'Anjou II accorda le privilège d'établir au bas du territoire un bac sur le Var, et d'y percevoir un droit de passage. Cette barque occasiona dans la suite de graves contestations entre la commune et son feudataire.

Plus tard, *Rainier-Grimaldi*, seigneur de Monaco, obtint de Charles de Duras, roi de Naples, l'inféodation du domaine de *Bausson*. Son petit-

fils, *Pierre*, le posséda jusqu'en 1533; sa fille unique épousa *Jean Lascaris* de la famille de *Tende*, et le lui apporta en dot. *Pierre Lascaris*, né de ce mariage, n'eut point d'enfants de sa femme *Anne-Marie*, dame de St-Tropès; les *Chiabaudis* de *Torrettas* ses héritiers par les femmes, succédèrent à ses droits. Ceux-ci vendirent le fief à *Jean-Deandreis* seigneur de *Coalongue* en Provence; et sa lignée s'étant éteinte en 1491, le Duc de Savoie en investit le comte *Jérôme* de *Gubernatis*, mort sans postérité mâle; enfin le marquis *Ferréro* de Gènes acquit la seigneurie de *Bausson*, par son mariage avec la fille de ce dernier (1).

Ce village et son territoire firent toujours partie du comté de Nice, et en partagèrent toutes les vicissitudes.

(1) Notices du notaire Alphonsy, secrétaire de la commune de Bausson.

X.

Gilletta.

Avant que les Romains eussent entrepris la conquête des Alpes-maritimes, le chef-lieu de la puissante peuplade des *Gallitae* s'élevait au confluent de l'Estéron et du Var, sur l'extrême pointe de ce territoire. On le trouve d'abord désigné dans l'histoire sous le nom de *Chter*, dont la signification, dans le langage du pays, est celle de lieu agréable. En effet, de cette haute position la vue embrasse, d'un côté une double rangée de collines richement tapissées de vignes et d'oliviers, de l'autre, le cercle majestueux des montagnes septentrionales du comté de Nice.

L'emplacement qu'occupa cette antique bourgade est indiqué par les ruines de son enceinte, de forme ovale, au milieu de laquelle on prétend que jadis existait un temple païen.

D'après la tradition, elle aurait été détruite lors de l'irruption des barbares, époque funeste où les habitants abandonnèrent leurs foyers. Ils se réfugièrent sur la sommité qui la dominait, et rendirent cette seconde demeure tellement inaccessible, qu'à peine un seul homme pouvait passer de front par le sentier taillé dans la roche vive,

unique voie de communication. Les pentes de ce passage difficile lui firent donner le nom de *Gilletta*, issu du mot *Gilliar*, lequel signifie un lieu glissant.

Alphonse I, roi d'Aragon et comte de Provence, le munit d'un château cité parmi les places de guerre du douzième siècle. Il commandait le quartier appelé *Coquillia* ou *Aiguillia*, à cause des pointes de rochers dont cette localité est hérissée.

Les Angevins parvinrent à s'en emparer par famine à l'époque où la mort de la reine Jeanne alluma le feu de la guerre civile. Ils ruinèrent la forteresse de fond en comble, et signalèrent leur rage par d'horribles dévastations aux alentours. Les décombres servirent à la construction d'un manoir où les feudataires établirent leur résidence.

Tel était l'état d'oppression des habitants, que pour obtenir un peu de soleil hors de la triste enceinte où le châtelain les tenait renfermés, et avoir la permission de construire en plein air la place nommée *Le Pasquier*, ils dûrent se soumettre à lui payer une forte redevance annuelle (1).

Pierre Gauffrédo, co-seigneur de *Berra*, allié des *Chiabaudis*, est cité le premier dans un acte de 1415 avec le titre de comte de Gilletta. *Jean*

(1) Archives communales de Gilletta. Notices du notaire Alphonsy.

Orsier, de la commune de Maria, lui succéda, et sa fille *Ermelline*, ayant reçu ce fief en dot, l'apporta à son mari *Bertrand* de *Caïs*, issu d'une des plus anciennes familles de la Provence, qui vint s'établir à Nice, à la suite des événements politiques. Son neveu, *Pierre Caïs*, commissaire de *Raymond Bérenger IV*, négocia la capitulation et le traité de paix de 1229, qu'il conclut avec les habitants de cette cité.

Jacques Caïs, amiral commandant la flotte provençale en 1265, se distingua par son courage et ses talents dans l'expédition de Naples; il épousa, à son retour à Nice, *Lucrèce Badat*, d'une maison non moins illustre que la sienne. *Pons Caïs*, frère du précédent, exerça la charge de *Juge-Mage* des états de Provence, et en cette qualité se rendit à la cour de Barcelone pour offrir au roi d'Aragon l'hommage auquel son souverain, Charles d'Anjou II, avait été forcé de se soumettre par le traité de 1287.

Cette famille, encore existante, s'est établie en Piémont. Celle des Badat s'est éteinte depuis un siècle.

Des jalousies de voisinage et d'orgueilleuses rivalités brouillèrent long-temps les *Caïs* avec les comtes de *Bausson*: elles furent la source de funestes calamités pour les deux populations. L'inimitié la plus opiniâtre naquit de l'établissement d'un bac sur le Var, dont on se disputa la pos-

session; un long procès ne fit qu'ajouter à l'irritation des esprits: enfin, malgré les vives réclamations de la commune de *Bausson*, les Caïs parvinrent à se la faire adjuger par la maison de Savoie.

Le sort du château de *Gilletta*, tour à tour pris et repris pendant la guerre civile entre les Angevins et Charles de Duras, et la révolte de la maison de Beuil contre le duc de Savoie, firent, chaque fois, souffrir considérablement le pays; cette forteresse n'offrait plus, vers la fin du dix-huitième siècle, qu'un amas de ruines, lorsque, en 1793, l'armée austro-sarde, commandée par le général Dewins et le duc d'Aoste, vinrent attaquer ce poste où quatre cents Français s'étaient retranchés. Leur résistance donna le temps au général Brunet d'arriver avec des renforts; un corps autrichien, surpris à l'improviste, fut fait prisonnier. Cet échec obligea l'armée royale à battre en retraite, en abandonnant à travers les montagnes une partie de ses bagages.

Les masures de l'ancien château dominent la bourgade actuelle; on y reconnait un mélange de constructions de plusieurs époques, et leur sombre aspect rappelle l'importance de ce vieux boulevard de la vallée de l'*Estéron*.

Observation

*Les villages d'*Aiglun, *de* Conségoule, *des* Ferres, *de* Boyon, *de* Dosfraires, *de* Gattiéras, *du* Broc, *et plusieurs autres, situés sur la rive droite de l'Estéron et du Var, fesaient anciennement partie du comté de Nice; mais ils furent cédés à la France par le traité de 1760. Je n'ai pas jugé à propos de les comprendre dans ce cadre* Chorographique, *n'ayant pu me procurer les documens nécessaires pour en donner une notice exacte. D'ailleurs ce pays, incorporé à la France depuis près d'un siècle, est devenu étranger à notre histoire, et sous ce rapport il ne pourrait offrir que peu d'intérêt.*

SECONDE PARTIE.

APERÇU STATISTIQUE

APERÇU STATISTIQUE

CHAPITRE PREMIER.

Etendue territoriale, cours des rivières, montagnes, lacs, sources d'eaux thermales, minières.

I.

Étendue territoriale.

Le comté de Nice est situé au 43.me dégré de latitude ; sa surface n'excède pas 3055 kilomètres carrés ; elle s'étend sous la forme d'un losange irrégulier, et a pour limites :

Au levant, la principauté de Monaco et les monts de la Ligurie;

Au couchant, la rive gauche du Var et les collines de la Provence;

Au midi, la courbe du littoral, depuis l'embouchure du Var jusqu'à l'extrême pointe du cap d'*Aglio*;

Au nord, la barrière des Alpes.

L'ensemble du territoire se divise en trois parties, remarquables par leurs contrastes : l'arc du rivage méridional ne décrit, en longueur, qu'une distance de cinq heures de marche. Sur cette lisière, moitié fertile, moitié aride, se dessinent les

sinuosités de l'anse de Nice, le riant amphithéâtre de ses collines, les golfes de Villefranche et de St-Hospice, les falaises perpendiculaires d'Eza, et les sommités de La Turbie.

La ville de Nice, chef-lieu du comté, adossée aux ruines de son célèbre château, est entourée d'une ceinture de jardins toujours verts. Là sous un ciel pur s'exhalent les parfums des orangers, et se recueillent les fruits les plus délicats. Quelques tapis de prairies s'entremêlent aux cultures variées du bassin, que couronne un cercle de collines festonnées de pampres et ombragées par des forêts d'oliviers. La cime nue du *mont-chauve*, *mons calvus*, s'élève au centre à 867 mètres au-dessus du niveau de la mer.

De cette sommité isolée la vue se perd, du côté du midi, dans l'horizon lointain de l'Afrique; les montagnes de la Ligurie bornent le ciel oriental, caché sous leurs bizarres dentelures; au nord s'entassent les gigantesques sommets des alpes, séjour des ouragans et des frimats ; vers le couchant, les monts bleuâtres de la Provence s'abaissent progressivement en échelons vers le phare d'Antibes, et vont se rattacher aux sombres masses de l'Estérel.

Cet amphithéâtre grandiose offre de toute part les plus gracieux paysages, mêlés au mâles décorations de la nature. Les artistes et les poètes y viennent chercher des inspirations.

II.

Cours des rivières

Six principales vallées, sillonnées par les lits tortueux du *Paglion*, de la *Bévéra*, de la *Roja*, de la *Vésubia*, de la *Tinéa* et du *Var*, partagent intérieurement le comté de Nice; la rive gauche de l'*Estéron* borde l'extrême pointe occidentale de la frontière et le sépare de la Basse-Provence.

LE PAGLION.

Le *Paglion* a le cours le moins étendu. Ce torrent que les géographes romains honorèrent du nom de fleuve, *flumen padus*, prend naissance au quartier dit *Maironesc*, territoire de *Luceram*. Il parcourt l'espace d'environ quatre lieues, et va se jeter dans la mer, sous les murs de Nice. Ses eaux, furibondes dans le moment des orages, causent d'épouvantables dévastations le long de ses bords, tandis que pendant l'été son lit est souvent à sec.

LA BÉVÉRA.

La *Bévéra* prend sa source aux flancs du col de *Borromet*, territoire de *Molinetto*. Ses eaux se mêlent bientôt à celles que lui verse le torrent *Mer-*

lanson, se précipitent en bonds capricieux à travers les pentes tortueuses de la montagne, s'y creusent avec effort un passage au milieu d'étroites gorges, débouchent dans le bassin de *Sospello* qu'elles fertilisent, et par un bizarre détour vont se jeter dans le lit de la *Roja*, en face du territoire Ligurien de *Campo-rosso*.

LA ROIA.

La *Roja*, connue dans l'ancienne géographie sous le nom de *Rotumba*, sort du sein argileux du col dit le *Portial*, une des branches de celui de *Tende*. Son eau glaciale tombe en cascades sur les rochers inférieurs, s'engouffre dans les admirables gorges de *Saorgio*, y roule d'énormes blocs, et après avoir traversé les riantes prairies de la *Giandola* et de *Bréglio*, s'enfonce dans les défilés d'*Airole* et de la *Penna*, anciens villages du comté de *Vintimille*, pour aller se perdre dans la mer, sous les remparts de cette ville.

LA VÉSUBIA.

Deux grandes sources alimentent la *Vésubia* : l'une, sourd au flanc nord-est du col de *Salèzes* territoire de *St-Martin-Lantosca* ; l'autre s'échappe des fentes du plateau méridional du col des *Fenêstres*. Deux torrents impétueux, le *Borréon* et le *Lancioures*, se jettent dans son lit, à peu de distance l'un de l'autre: la masse de leurs eaux

réunies menace, à chaque orage, les fertiles campagnes de *St-Martin ;* et bientôt celles du torrent nommé *La Gordolasca*, sorties d'une des sommités qui dominent le col de *Raus*, viennent l'augmenter ; alors la rivière traverse les territoires de *Roccabigliéra*, de *Bolléna* et de *Lantosca*, se détourne vers le couchant, va se creuser un passage dans les défilés de *Figaret* et d'*Utelle*, et se jette enfin dans le *Var*, en face du village de *Bausson*.

LA TINÉA.

Un rocher nommé *Tinagros*, colosse du col de *Boussièges*, territoire de *St-Dalmas-le-sauvage*, couvre le bassin souterrain où *La Tinéa* prend sa source. Le torrent dit *Salsa-moréna* ne tarde pas à la rejoindre. Ses eaux, ainsi grossies, s'élancent le long des rochers dont elles dévorent les pentes, fatiguent les échos de leurs mugissements, reçoivent ensuite le tribut du torrent l'*Adour*, et débouchent sur la petite plaine de *St-Étienne*. Là elles perdent peu-à-peu leur furie, en fertilisant sur leur passage les prairies et les champs de châtaigniers, richesse de ce bas-fond. Mais bientôt après elles reprennent leur cours impétueux, suivent toute l'étendue de la vallée inférieure, et à travers les sinuosités de sombres défilés, vont grossir les flots du Var, au sortir des gorges de *Malausséna*.

LE HAUT-VAR.

Quoique ses eaux ne soient pas navigables, *Ptolémée*, dans sa géographie, et *Antonin*, dans son itinéraire, lui donnent le titre de fleuve, *Flumen Varus*, *a variando*; à cause de la variabilité de son cours.

Il prend naissance à la base du mont *Calliolle*, vulgairement appelé *Lou serre de Camaïon*, près du hameau d'*Estenck*, territoire d'*Entraunes*, de deux petites sources, dont l'une sort des fentes d'une roche, nommée *La Balma*, et l'autre du sein d'un petit plateau gazonné. La distance qu'il parcourt, jusqu'à la mer, ne dépasse pas vingt-cinq lieues. Sa rive gauche sépare dans toute son étendue le comté de Nice de la Provence, à l'exception de la petite enclave d'*Entrevaux*, dont je parlerai ci-après. Ce n'est d'abord qu'un ruisseau, presque caché sous le tapis des prairies; mais lorsque le torrent nommé *Bourdous*, dont les flots vagabonds descendent du mont *Garat*, s'est joint à lui, il se roule en cascades écumantes sur les pentes inférieures, et de bond en bond, court envahir le bassin de la bourgade d'*Entraunes*.

De ce point, souvent inondé, le *Var*, grossi par les eaux du torrent nommé *Mocciglion*, prolonge son cours le long des territoires de *Saint-Martin*,

de *Châteauneuf* et de *Villeneuve d'Entraunes*, reçoit le nouveau tribut du torrent *Barlate*, terrible dans ses crues subites, et va menacer les vieux remparts de *Guillaumes*, dont il a déjà emporté la petite plaine.

Arrivé au confluent des torrents nommés *La Tuébis* et l'*Aigue-Blanche*, dont les eaux non moins redoutables descendent des montagnes de *Péona* et de *Beuil*, il est forcé par une barrière naturelle de rochers à se détourner vers le couchant, et à s'ouvrir un passage à travers les défilés de *Sauze* et de *Dalluis*. Dès qu'il en sort, ce fleuve, dont la rive gauche, par le traité de 1760, devait tracer jusqu'à la mer la ligne frontière des deux états, devient, au mépris de cette convention, entièrement français, et parcourt l'enclave d'*Entrevaux*, pendant l'espace d'environ deux lieues.

La ligne de démarcation recommence aussitôt que la rivière provençale *La-Vaira* s'est jetée dans son lit, aux confins nord-ouest du territoire de *Puget-Théniers*, que traverse *La Roudoulle*.

LE VAR-INFÉRIEUR.

Le *Var-inférieur* commence au voisinage de cette ville ; alors il dirige son cours dans l'intérieur des terres, reçoit en passant les eaux du torrent *Le Ciamp*, qui descend du col de *Mor-*

mors, territoire de *Beuil*, se roule sous la forme d'un serpent dont les replis fertilisent et menacent tour-à-tour les riches campagnes de *Villars* et de *Malausséna*; puis, par une dernière sinuosité, va déboucher entre les hauteurs de *Bausson* et de *Lévens*, au confluent de l'*Estéron*, en face de la bourgade *La Roquette-St-Martin*.

Dans cet endroit, le lit du fleuve, fougueux souverain de la vallée, occupe la largeur de près d'une demi-lieue.

Le regard, est frappé de l'exhaussement progressif du gravier le long de la rive gauche, et parcourt avec effroi le théâtre de ses envahissements. Les pertes que les riverains ont faites, en terres arrosables des plus productives, à partir de ce point jusqu'à la mer, sont évaluées à plus de deux-cents hectares.

Ces énormes dévastations, toujours croissantes, ne pouvaient qu'affliger le cœur paternel de notre auguste souverain. Au moment où j'écris, sa sollicitude pour tout ce qui tend à accroître la prospérité publique a daigné accueillir et approuver le plan d'encaissement dont une compagnie française s'est rendue adjudicataire, par contrat du 29 juillet 1844 (1). Ces travaux gigantesques sont

(1) Le chevalier Adrien de Jussieu et l'avocat Étienne Boisset, Français, premiers entrepreneurs de ce grand travail, l'ont postérieurement cedé à M.r Eugène-Etienne Villain. La ville de Nice et les communes dont les territoires étaient envahis sont pénétrées de reconnaissance pour S. E. le chevalier Desambrois-

maintenant en pleine activité. Dans quelques années les eaux du plus redoutable ennemi de notre agriculture seront, il faut l'espérer, resserrées dans un lit régulier. Non seulement on n'aura plus à craindre de désastreux débordements, mais on recouvrera tous les terrains perdus.

L'ESTÉRON.

L'*Estéron*, que l'on trouve désigné dans l'ancienne géographie sous le nom de *flumen staro*, descend des montagnes du Briançonnais, traverse le département français des Basses-Alpes, et vient tracer la frontière du comté de Nice, vers l'angle formé par le territoire du village Provençal d'*Aiglun*.

Dans son trajet, il reçoit les eaux du torrent nommé *La Boisse*, ronge, d'un côté, les collines françaises de *Boyon* et de *Dosfraires*, de l'autre, celles de *Sigalla* et de *Roquestéron*, et se jette enfin dans le Var, au bas de la pointe méridionale du territoire de *Gilletta*.

de Nevache, premier secrétaire d'état au Ministère de l'intérieur, qui étant alors Intendant de la Province appuya de toute son influence la conclusion d'un contrat, dont elle attend, avec fondement, les plus heureux résultats. Les travaux de l'encaissement déjà éprouvés par plusieurs crues du Var, offrent les meilleures assurances de solidité et de durée; ils ont déjà dépassé le village de *Saint-Martin*.

III.

Montagnes

composant la chaine principale des Alpes-maritimes.

Une imposante chaîne de montagnes, en demi-cercle, entoure majestueusement le comté de Nice du nord-ouest au nord-est.

À partir des limites de la Haute-Provence, le point culminant est la crête du mont l'*Encastrad*, à laquelle succèdent les cols de la *Sanguinière* et des *Champs*.

Entre les sources du *Var* et de la *Tinéa*, les masses des cols de *La Calliole*, de *Jalorgues*, de *Pal*, de *Croix* et de *Longon*, se détachent de la ligne frontière et vont se joindre à celles du *Monnier*.

À la suite de cette élévation, on ne trouve plus le long de la frontière provençale, que le mont-*Saint-Honorat* : il domine les échelons inférieurs jusqu'au confluent de l'*Estéron* dans le *Var*; ce sont des pygmées, comparativement aux géans supérieurs.

La ligne septentrionale, qui sépare le comté de Nice du Piémont, décrit une courbe le long de laquelle dominent les cols de *Blanciá*, du *Vallon*, de *Barbacan*, de la *Lunga*, de *S.te-Anne*, de la *Lombarda*, de *Frèma-morta* et des *Fenêstres*.

Ceux du *Clapier*, des *Sablons*, de l'*Enfer*, de l'*Abisso* et de *Tende*, ce dernier plus géographiquement connu sous le nom de *Cornio*, leurs succèdent. C'est le séjour des éternels frimats et de l'indomptable tourmente.

Deux chaînes s'en détachent, du nord au midi, et couronnent les vallées intérieures du *Var*, de la *Tinéa*, de la *Vésubia* et de *La Roja*: l'occidentale s'étend en ligne oblique entre le cours des deux premiers fleuves, et se compose des sommités des cols nommés la *Fraccia*, *Chiandoliers*, *Doinas*, *Ciabanal* et *Manoinas*, sans compter les chaînons intermédiaires; la septentrionale, beaucoup plus âpre, descend du col des *Fenêstres*, sépare le cours de *La Roja* de celui de la *Vésubia*, et dans sa direction centrale, presque perpendiculaire, embrasse, l'une après l'autre, les hauteurs du *Capelletto*, de *Raus*, de l'*Authion*, de *Mille-fourches* et du *Tournairet*, célèbres par la victoire que l'armée sarde y remporta, au mois d'août 1793, sur les troupes françaises commandées par le général Brunet. Latéralement surgissent le *Montbégo* et le mont *Ciarmetta*, et sous leurs crêtes redoutables se dressent les cols de *Brouis*, de *Meiras* et de *Braus*; la tête du *Farghet* est, de ce côté, la dernière sommité, au pied de laquelle les collines méridionales bordent la vallée du *Paglion*.

Vers le couchant, les cols de *Pietra-cava*, de

Mangia-bove et de *Ripa-rossa* dominent l'espace central, où la *Bévéra* prend sa source, et se lient aux dernièrs échelons du col de *Ferrion* et du *Mont-Chauve*: le riant amphithéâtre du bassin de Nice s'ouvre inférieurement.

Du côté de la frontière ligurienne, la ligne des Alpes-maritimes décrit un circuit non moins majestueux, dont le col d'*Aggel* commence la série; il remonte de l'est au nord et parcourt successivement les distances marquées par le mont *Mont-baudon*, le *Gramondo*, le *Forqouin*, la *Tête de Gioïù*, le mont des *Vaches*, et enfin le mont *Bertrand*, dont les cimes sauvages rivalisent avec celles du col de *Tende*. C'est la vaste bordure des Provinces de *San-Rémo*, d'*Oneille* et de *Mondovi*.

Un arc latéral tracé par les cols du *Tanarello*, de *Colla-Rossa*, de *Marta* et de la *Tanarda*, couronne la vallée d'*Uppéga*, privée, pendant six mois de l'année, de toute communication par l'entassement des neiges; ces montagnes furent le théâtre sanglant de mémorables combats dans toutes les guerres qui affligèrent le comté de Nice.

Je me dispense de parler de celles qui ont une moindre importance; il suffit d'indiquer la grande corniche de la province pour en faire connoître la structure.

IV.

Lacs.

Plusieurs *Lacs* se rencontrent sur la tête et les flancs des Alpes-maritimes, mais aucun ne peut soutenir la comparaison avec ceux de la Savoie et de la Suisse.

Je vais les indiquer, les uns après les autres, en suivant l'itinéraire que j'ai adopté dans le tableau descriptif des montagnes.

D'abord, trois petits bassins, situés à l'extrémité du territoire de *St-Dalmas-le-sauvage*, se succèdent à peu de distance, et sont remarquables par leurs eaux dont le volume n'augmente jamais, ni à l'époque de la fonte des neiges, ni à celle des grandes pluies équinoxiales : il est probable qu'elles s'écoulent dans les cavités, par quelque secrète issue.

De l'autre côté, au nord de *St-Étienne*, six autres petits lacs, d'égale étendue, couvrent le plateau du col de *Morgon.* Leurs eaux sont tellement froides, qu'on ne peut y tenir la main au delà de deux ou trois secondes, sans ressentir de vives douleurs.

Au-dessus du vallon de *Moliéras*, hameau de la commune de *Valdiblora*, le lac nommé *Mille-fonds* parce qu'on lui attribue une infinité de sources souterraines, se compose de six bassins ali-

gnés sur un même plan. Le plus grand, de forme ovale, nommé *La-foz*, embrasse une étendue de 9800 mètres carrés, et sa profondeur est telle qu'on n'est pas encore parvenu à la mesurer. En approchant l'oreille des bords, on entend un bruit sourd, semblable à celui que produit le bouillonnement d'une vaste chaudière.

En vain les habitants de *Valdiblora* entreprirent de percer le flanc méridional de ce réservoir, pour se procurer les eaux nécessaires à l'arrosage du territoire inférieur; des obstacles insurmontables leur firent abandonner l'entreprise, après des dépenses considérables.

A peu de distance du sanctuaire du col des *Fenêstres* s'étend un autre lac, moins grand, pittoresquement encadré dans une bordure de rochers. Il est renommé par ses excellentes truites; on croit que *La Vésubia* en tire une de ses sources.

Quatorze bassins successifs, paraissant communiquer entre eux malgré les distances, couronnent la chaîne septentrionale qui du col des *Fenêstres* aboutit à celui de *Tende*: on les appelle *Les lacs des merveilles*, sans doute à cause des mâles beautés dont ils sont environnés.

Les deux plus élevés partagent un des plateaux du mont *Bégo*, dans la région de *Fontanalba*, et décrivent une circonférence égale, de 1200 pieds: l'eau en est glacée, lourde et indigeste.

Trois autres, assez rapprochés, occupent latéra-

lement la sommité nommée *Vernasca*, presque toujours couverte de neige : la surface du premier dépasse 3600 pieds carrés, celle du second 2400, et celle du troisième 2350 ; la qualité des eaux est la même.

En avançant dans la direction du nord-est, on rencontre deux autres lacs, séparés par la masse aride d'un rocher pyramidal. Leurs eaux paraîssent verdâtres, à cause du granit de cette couleur dont se composent les parois intérieures, mais hors du lit elles sont parfaitement limpides.

Le premier, de forme ronde, a 3500 pieds de contour; le second décrit un petit losange de 200 pieds.

Un huitième lac, creusé dans le sombre enfoncement du col dit de *L'Enfer*, en porte le nom pour désigner l'horreur de la localité. Sa forme est celle d'un parallélogramme irrégulier, et sa surface dépasse 1700 pieds carrés : peut-être correspond-il avec celui du mont *Carbone* qui vient après ? le schiste noir donne à leurs eaux la couleur de l'encre, quoiqu'elles soient claires et pures.

On arrive enfin à l'ouverture de cinq autres pièces d'eau, d'égale dimension, sur les flancs inférieurs de la montagne ; les bords des bassins ont chacun 200 mètres de circonférence à peu-près. Ces eaux alimentent plusieurs torrents, dont le plus considérable est celui de *La Biognia*.

Si dans l'espace montagneux de la frontière sep-

tentrionale du Piémont, on trouve partout des dépôts d'eaux gisantes dans les entrailles de la terre, le sol des monts de la Ligurie s'en montre généralement avare : on n'y voit que trois petits lacs à peine dignes de ce nom.

Les lits des deux premiers, nommés *La-Pataira* et *La-Motta*, occupent les flancs du mont *Tanarello*; on y pèche, dit-on, des écrevisses d'un goût exquis.

Le troisième, appelé *Le-Plan*, est situé sur une des plates-formes du col *Ardente*; on prétend que la *Lévenza*, et le *Tanarello* y prennent leurs mystérieuses sources; mais d'après l'exiguité du bassin, cette supposition paraît être inadmissible.

Toute la partie occidentale du comté de Nice est dépourvue d'eau stagnante. Seulement on rencontre au col de *Mon-mors*, territoire de *Beuil*, deux réservoirs que la nature a destinés à recueillir les eaux pluviales, et celles qui proviennent de la fonte des neiges.

Quelques années après la restauration, l'administration communale de Beuil voulut percer ce lac pour l'employer à l'arrosage des prairies environnantes.

Après de longs travaux et des dépenses considérables, ce projet réussit. Une grande masse d'eau jaillit tout-à-coup de la trouée, avec une telle impétuosité que les terrains en furent inondés et ravagés; mais bientôt la source qui paraissait si

abondante, tarit à la grande surprise des habitans. Alors des hommes courageux osèrent pénétrer dans le réservoir par l'ouverture du canal souterrain; ils reconnurent que ce n'était qu'un dépôt d'eaux stagnantes, entièrement écoulées; des sapins de haute futaie, dont le bois avait conservé toute sa fraîcheur, couvraient l'entière surface du vaste bassin; ces arbres, à la suite d'un cataclisme, lequel à une époque inconnue dut occasioner l'affaissement du sol, y avaient été enfouis sans être déracinés.

Le savant Barelli, dans la statistique minéralogique imprimée à Turin en 1835, page 253, a fait la description de ce bassin, et en a calculé la contenance à 134,570 mètres cubes d'eau; les troncs des arbres restés à sec étaient enveloppés de tourbe.



V.

Sources d'eaux thermales.

Le territoire de la province renferme peu de sources d'eaux minérales ; la nature sous ce rapport ne l'a pas favorisé. Je me borne à indiquer les plus remarquables, en commençant par celles qui sourdent au quartier nommé *La-Guerz*, territoire de *St-Sauveur*.

Ces sources, au nombre de deux, offrent, quoique très-voisines, un curieux contraste : l'une très-chaude, d'une odeur désagréable, contient un mélange de soufre, de magnésie et de chaux ; l'autre froide, est tellement nauséabonde, qu'on ne peut en boire sans être pris de vomissements. Cette dernière, chargée de mercure, ne mouille pas le linge sur lequel on la verse, mais y roule en globules détachés.

Trois autres plus considérables naissent au quartier de *Barthémont*, territoire de *Roccabigliéra*, au fond du vallon connu sous le nom de *Lancioures*. Leurs eaux abondantes ont reçu le nom de *St-Julien*, de *St-Jean-Baptiste* et de *St-Michel*. Les deux premières sont chaudes et bitumineuses, la troisième froide et vitriolée ; un bloc de rocher les sépare et leur donne des directions différentes.

Depuis long-temps elles sont renommées pour les guérisons qu'elles opèrent, surtout dans les maladies d'atonie et de stagnation d'humeurs, soit qu'on les emploie à l'usage de bains, soit qu'on les boive à petites doses.

L'eau de *St-Jean* est la plus estimée; elle fait monter le mercure jusqu'à 24 dègrés.

L'histoire et la tradition sont d'accord sur l'existence à *Barthémont* d'un ancien établissement thermal, qu'on fait remonter aux tems des Romains. On dit que l'impératrice *Salonique*, accompagnée d'une nombreuse cour, vint y chercher le rétablissement de sa santé; cependant aucun vestige d'habitation de cette époque n'en fournit la preuve; on ne trouve dans le voisinage que quelques masures, dont la construction parait être de date moderne.

La commune de *Roccabigliéra*, et la province elle-même, pourraient tirer un très-grand parti des eaux thermales de *Barthémont.* Il faudrait y bâtir une maison confortable de bains, et, avant tout, ouvrir une communication plus facile, qui se rattacherait à la route provinciale dont les travaux sont commencés.

Alors il est présumable que les étrangers malades, attirés chaque hiver dans la ville de Nice par la douce température du climat, iraient, en été, prendre de préférence ces eaux, pour s'épargner les fatigues et les dépenses d'un long voyage à l'étranger.

Aucun autre pays de montagnes n'offre plus d'avantages naturels. Un air pur et frais, des ombrages magnifiques, des promenades admirablement variées en font un séjour des plus agréables. Les peintres, les géologues, les botanistes y trouveraient de savantes distractions; les malades, le calme et les jouissances champêtres, dont l'influence est si puissante sur le moral et sur le physique. Le Piémont par le col des *Fenêstres*, toujours praticable après la fonte des neiges, fournirait en abondance aux besoins de la table; il ne faudrait, pour réussir dans cette entreprise, que l'inspiration d'une courageuse industrie, protégée par le gouvernement, et soutenue par les ressources puisées dans les progrès de la civilisation.

Deux autres sources minérales moins importantes se rencontrent, l'une dans le territoire de *Dalluis*, l'autre dans celui de *Puget-Théniers*. La première, très-froide, est sulfureuse; la seconde est ferrugineuse, astringente et métallique.



VI.

Minières.

Le sol des Alpes-maritimes est généralement fécond en substances minérales et métalliques ; mais comme cette matière a été traitée en détail et avec un ordre parfait, dans la Statistique minéralogique des états de la maison de Savoie, imprimée à Turin en 1835, je crois convenable de me borner aux indications les plus importantes. Je ne parlerai que des mines de plomb-argentifère de *Péona* et de *Tende* ; puis de la mine de charbon récemment découverte dans le territoire de *Gilletta*.

MINE DE PÉONA.

La mine de *Péona* est située à une heure de distance de cette bourgade, sur la rive droite du torrent nommé *L'Aigue-blanche*. Les veines de minéral qu'elle contient furent reconnues en 1828.

Les sieurs *Jean-Antoine Roubiers*, et *Jacques Vidal*, israélites, en obtinrent l'exploitation par lettres-patentes du 27 février de l'année suivante. Ils commencèrent à creuser une première galerie au quartier dit *Les fosses-magnettes*, à 300 mètres au-dessus du lit du torrent. Cette fouille n'ayant pas réalisé les espérances des concessionnaires, ils

en tentèrent une autre dans la région nommée *Le Paccalit*. Toutefois les bénéfices couvrirent à peine les dépenses, et ils abandonnèrent l'entreprise.

Dès-lors la Chambre royale des comptes les déclara déchus de la concession, par arrêt du 5 février 1833.

Il serait à désirer, dans l'intérêt des habitants de la vallée du *Haut-Var*, que ce précieux dépôt ne restât pas dans l'oubli.

MINE DE TENDE.

D'après la tradition, la mine de *Tende*, nommée *Valauria*, aurait été exploitée du temps des Romains. Il paraît que les Maures s'en occupèrent aussi; on y trouve une galerie abandonnée, appelée encore aujourd'hui *Sarrazine*. La voûte est en ogive, et les traces du feu, dont avant l'invention de la poudre on se servait pour détacher le minerai, y sont visibles.

La masse métallique renfermée dans les flancs de la montagne, se compose de petites lames de plomb et d'argent amalgamés avec l'oxide de zinc et le pyrite de fer.

La galerie s'étend en plan incliné dans la direction de l'ouest au midi; les couches minérales varient de 13 à 16 millimètres d'épaisseur, et se ramifient dans un grand nombre de cavités souterraines qu'on n'a pas encore explorées.

Les deux galeries en activité conservent le nom de *Ste-Barbe* et de *Victor-Emmanuel*. La plus ancienne fut ouverte latéralement à la *Sarrazine* par les comtes souverains de Tende ; son enfoncement du couchant au nord est de 300 mètres de profondeur. Celui de la seconde, dépasse 460 mètres ; d'après l'opinion des experts elle paraît contenir encore un riche dépôt de minerai, et pouvoir fournir au travail journalier de vingt-cinq mineurs pendant trente années successives.

La maison de Savoie devint propriétaire de cette mine lorsque les comtes de Tende lui cédèrent leurs domaines dans la vallée de *La Roja*. Elle la fit exploiter à son profit jusqu'en 1750, époque où les finances crurent plus convenable de l'adjuger à une compagnie d'actionnaires. Mais en 1794 le gouvernement français la vendit. M.r *Grandis*, qui actuellement en a la propriété, vient, avec autorisation du gouvernement, d'en concéder l'exploitation, pour cinquante ans, à une société marseillaise.

La mine de *Tende* intéresse non seulement l'industrie et le commerce de la province, mais elle offre encore aux habitants de la vallée de *La Roja* les ressources journalières de la main-d'œuvre. C'est un dédommagement de la perte des bénéfices que leur procurait jadis le transit par le col de *Tende* des marchandises expédiées en Piémont.

Si les richesses métalliques que renferment les

entrailles de la terre méritent d'être particulièrement recherchées, et exploitées pour l'avantage des arts et des finances nationales, celles qui peuvent fournir les matières combustibles ne sont pas moins appréciables, depuis que l'emploi de la vapeur, devenue de haute importance sur terre et sur mer, pour accélérer les communications et les moyens de transport, en accroît sans cesse la consommation.

Sous ce rapport, je crois que le comté de Nice n'a pas été assez exploré par les minéralogistes.

MINE DE PÉGLIA.

L'existence d'un dépôt considérable de houille est indiqué en plusieurs endroits, spécialement au territoire de *Péglia*. Il est vrai que trois fouilles déjà pratiquées aux régions de *La-Longa*, de *Souliers*, et de *Cabanelle*, n'ont pas donné un charbon d'assez bonne qualité pour engager les spéculateurs à en entreprendre l'exploitation en grand; mais peut-être qu'en pénétrant plus avant dans le lit de la mine, on trouverait des veines meilleures et plus productives.

MINE DE GILLETTA.

Un hasard vient récemment de faire découvrir au quartier de *Quinsoria*, territoire de *Gilletta*, dans la propriété *Déodat Scoffier*, l'existence d'un autre dépôt de charbon, très-abondant,

dont la bonne qualité a été, dit-on, reconnue à l'arsenal royal de *Turin*.

Les résultats des fouilles superficielles ont donné la certitude qu'en avançant dans l'intérieur de la montagne, nommée *Cuoncios* de *Vellolio*, où les couches paraissent s'étendre du midi au couchant, l'extraction donnera une qualité supérieure.

Cette découverte est un véritable bonheur pour les habitants de la vallée de l'Estéron. Le besoin de combustible s'y fait sentir de plus en plus, depuis que les anciens bois ont été défrichés en grande partie. Le commerce et l'industrie de la province y gagneront considérablement, la nature n'ayant rien épargné pour faciliter l'extraction et l'emploi de ce fossile.

La mine est située dans un lieu central, limitrophe des territoires de *Bausson* et de *Toretta-Revest*. Les eaux d'une source nommée l'*Adour* coulent dans son voisinage; elles offrent l'avantage de pouvoir y établir des moulins et des usines avec peu de dépense; la construction d'un chemin de voiture, dont l'embranchement irait à peu de distance se joindre à la route provinciale, déjà praticable depuis *Lévenzo* jusqu'à *Nice*, favoriserait le transport des produits.

Lorsque l'entreprise de l'endiguement du Var aura reçu son entière exécution, une route directe établie sur la chaussée procurera une grande éco-

nomie de frais, et plus de bénéfice à l'exploitation.

Ces considérations n'échapperont point à la sollicitude d'un gouvernement, protecteur éclairé de toutes les améliorations.

Dernièrement on a découvert dans la région nommée *Las-Crottas*, territoire d'*Ascros*, deux gisemens de charbon fossile, à peu de distance l'un de l'autre. Ils ont été visités par l'inspecteur des mines. La qualité du minerai recueilli à la surface donne l'espoir qu'elle sera meilleure dans les veines intérieures.



CHAPITRE DEUXIÈME.

CONSTITUTION DU SOL DE LA PROVINCE. PRODUITS NATURELS. - PRAIRIES ET PATURAGES. BOIS ET FORÊTS.

I.

Aperçu sur la constitution géologique des Alpes-maritimes.

L'étude des terrains qui composent la surface du sol de la province de Nice (1) a fait généralement connaître l'existence d'une vaste masse de *roches calcaires*, mêlées à des *marnes* et autres substances analogues, sur lesquelles les grès sont éparpillés en lambeaux. Les *roches granitiques*, limitées aux sommités de la principale chaîne des Alpes, sont peu développées, comparativement aux *calcaires*. Celles-ci constituent plus des deux tiers de la surface du sol et abondent principalement sur l'étendue orientale du littoral de la mer. Elles offrent

(1) Je dois, en grand partie, les notices contenues dans ce chapitre, à M.r *Adolphe Pérez*, mon compatriote, docteur en médecine et géologue distingué; il a parcouru toute la province avec un zèle infatigable, et ses recherches ont eu des résultats précieux pour la science qu'il cultive.

plusieurs variétés de composition, dont voici les principales: 1.° Le *calcaire compacte* (pierre à chaux, pierre à bâtisse), dans lequel le *carbonate de chaux* prédomine; 2.° le *calcaire marneux*, contenant une quantité variable d'argile; 3.° le *calcaire macigno*, mélange de *carbonate de chaux*, de *grès*, et de *marne*.

La première, d'après les géologues, se rapporte aux terrains *jurassiques*; la seconde aux *crétacés* supérieurs; la troisième aux *nummulitiques* alpins.

Des fonds argileux forment essentiellement la base des collines qui du rivage maritime vont se joindre aux premiers échelons des Alpes: on y rencontre superposés des *poudingues* agglomérés, propices à la production des vins les plus généreux et des huiles les plus délicates; ces terrains sont reconnus *tertiaires-subapennins*. Les *nummulitiques* existent en masse dans la vallée du *Paglion*, surtout au territoire de *Blausàsco*, hameau de la commune de *Péglia*, dans la propriété du comte Saissi de Châteauneuf. On y a découvert un grand nombre de fossiles, qui éclairent sur la position *géognostique* de ce terrain, et une très-curieuse *nérinée*, genre de coquille, qui lui assigne une place intermédiaire entre les *secondaires* et les *tertiaires*: c'est de ce terrain qu'on tire la *chaux hydraulique*.

Les *calcaires-compactes* et les *calcaires-mar-*

neux forment la charpente de l'arrondissement nord-est du bassin de Nice, depuis le *Mont-Chauve*, jusqu'au-delà des golfes de Villefranche et de St-Hospice. De nombreuses carrières sont ouvertes dans les masses de l'espèce compacte pour l'extraction de la pierre à bâtisse ; la plus estimée est celle qu'on tire des flancs de l'élévation où surgissent les ruines de l'ancien château de *Drap*, et du col d'*Aggel* au voisinage de la *Turbie*. On y voit encore les traces des grandes excavations qu'on y fit à une époque très-reculée, et qu'on attribue aux Romains lorsqu'ils entreprirent la construction du monument triomphal élevé à la gloire de César-Auguste.

Cette qualité de pierre gît en larges couches horizontales, dont les blocs se détachent facilement par la seule force du pal ; la finesse et la blancheur du grain, rival de celui du marbre, se prête aux plus beaux ouvrages d'architecture ; la ville de Gênes a employé l'espèce extraite des carrières de Drap pour la construction de sa nouvelle et magnifique terrasse le long du port.

Les autres espèces que l'on tire des cols du *Vinaigrier*, de *Leuse*, de *Montalban* et du *Château de Nice*, étant beaucoup plus *dolomitiques* et *cristallines*, ne peuvent se détacher que par les mines : dans cette dernière localité quelques brèches osseuses, illustrées par le célèbre *Cuvier*, ont offert

dans les fentes des roches des curiosités remarquables.

Les terrains reconnus pour être les plus favorables au diverses cultures sont les *nummulitiques* et les *subapennins*: les *jurassiques* au contraire ne s'y prêtent que dans les fentes des masses rocheuses, ou dans les alluvions des bas-fonds.

Les grands développements *jurassiques* couvrent la majeure partie de la surface du sol alpin, et sont la cause incontestable de son peu de végétation, comparativement à la fertilité des campagnes de Nice et des bords maritimes.

Partout, après la fonte des neiges, l'action alternée de la pluie et du soleil décompose la surface des *roches calcaires*, et la réduit en poussière; les eaux orageuses l'entraînent, les vents la soulèvent, la répandent en tourbillons, et de siècle en siècle accumulent dans les vallées les débris des monts; c'est ainsi que le sol inférieur s'élève progressivement, et que l'exhaussement des lits des torrens et rivières devient une cause continuelle de déplorables désastres.

On a prétendu que des restes de *murs cyclopéens* existent dans la province de Nice, et même aux voisinage du littoral: malgré mes recherches je n'ai pu vérifier ce fait; je puis seulement certifier qu'on en trouve un bloc considérable dans

le territoire d'Antibes, parmi les roches inférieures au phare de *Notre-Dame de la Garde*, du côté de la mer (1).

(1) Je l'ai vu et examiné dans une excursion sur les lieux, en 1841, avec le savant archéologue anglais sir John Boileau, déjà cité dans la première partie de cet ouvrage.



II.

Produits naturels du sol.

L'étendue des terres en friche dans le comté de Nice a été calculée approximativement à 2026 kilomètres carrés. Les produits botaniques y sont très-abondants, mais je me dispense d'en donner la nomenclature. D'abord, je dois l'avouer, parce que je n'ai pas les connaissances spéciales pour entreprendre ce travail ; ensuite pour ne pas répéter ce que de savans naturalistes ont écrit sur la matière.

Je dirai seulement que nos montagnes présentent des rapprochements et des réunions d'espèces aussi rares que curieuses.

La *Flore* du comté de Nice est une des plus riches de l'Europe.

III.

Prairies et pâturages.

Le territoire méridional de la province est si pauvre en prairies naturelles qu'il ne mérite guère d'être cité sous ce rapport. Le peu de fourrage que produit la campagne de Nice, quoique d'excellente qualité, suffit à peine au dixième de la consommation ; sans les ressources que lui procurent les vallées de Sospello, de Bréglio et de Tende, il faudrait recourir à l'importation par mer pour l'entretien des chevaux de luxe, que le séjour des étrangers dans notre ville augmente chaque année; les foins des autres vallées intérieures ne peuvent arriver à cause de l'éloignement, et du défaut de routes.

Le sol inculte des collines ne produit de lui-même que peu d'herbes nourricières, mêlées aux genêts et aux arbustes épineux. La sécheresse du pays en est la cause; il en résulte le manque d'her-

bage et de litière pour les bestiaux, et par conséquent d'engrais au préjudice de l'agriculture.

Le droit de vaine pâture, sous la dénomination de *bandite*, existe presque généralement dans le territoire de la province, et entraîne des conséquences non moins déplorables.

A l'époque où la neige s'entasse sur les montagnes, les troupeaux sont forcés de venir dans les régions méridionales, et s'y trouvent hors de proportion avec l'étendue du sol en friche. Il s'ensuit que les terrains particuliers, tenus en jachère, sont envahis par les bergers, et ceux qu'on cultive exposés à de continuelles dévastations. D'autre part le bétail, sous l'influence d'une température contraire à sa constitution, privé en même temps d'une nourriture saine et abondante, maigrit, contracte de funestes maladies, et même dégénère.

L'importance de ces considérations mérite de fixer l'attention des économistes; il leur appartient de chercher les moyens d'améliorer les pâturages des collines.

Les plus efficaces, à mon avis, seraient:

1.° D'obtenir la suppression du droit de vaine pâture. J'observe que si les *bandites*, dont l'origine remonte aux époques calamiteuses où les finances communales se trouvaient pressées par des besoins urgents, constituent un droit sacré de propriété en faveur des acquéreurs, on pourrait

cependant, au moyen du rachat, délivrer la province du parcours, maintenant que le gouvernement s'occupe avec efficacité de ce qui tend à faire prospérer l'agriculture, source première des richesses nationales ;

2.° De régler le nombre des troupeaux, et de les proportionner à l'étendue du pacage ; on en obtiendrait par ce moyen la conservation, et en même temps cesseraient les envahissements désordonnés du sol pastoral, cause alarmante et infaillible de ruines continuelles et de destruction ;

3.° De s'occuper à créer des prairies artificielles. C'est un besoin de première nécessité.

Dans un mémoire, que l'Association agricole de Turin a fait imprimer au num. 35 de la gazette, sous la date du 30 novembre 1843, j'ai déjà proposé de répandre sur les parties nues ou dégradées de nos collines et de nos montagnes la graine de l'*hedisaurum*, plante plus connue sous le nom de *sainfoin d'Espagne* ou d'*esparcette*, appropriée aux terres les plus ingrates. Elle ne se refuse à aucune localité, n'exige d'autre travail que de défoncer le sol à une certaine profondeur, et produit sans aucun autre soin, pendant plusieurs années consécutives, un fourrage copieux et propre à toute sorte de bestiaux.

Ces résultats ont été confirmés heureusement par plusieurs essais. Si l'administration parvenait à les

généraliser, le territoire du comté de Nice obtiendrait une grande augmentation de richesse fourrageuse.

Ce mémoire contient sur la culture de l'*hedisaurum* tous les détails que les agronomes peuvent désirer.

De vastes pâturages naturels couvrent les Alpes-maritimes. Après avoir franchi les plus âpres montées, on s'étonne de découvrir tout-à-coup de magnifiques tapis de verdure, où de nombreux troupeaux, errant en liberté, trouvent des herbes succulentes. Pourquoi l'incurie des habitants des Alpes livre-t-elle presque généralement ces richesses au bétail étranger? Ne serait-il pas infiniment plus avantageux que chaque localité les exploitât à son profit?

A travers cet oubli des intérêts communaux, je dois signaler la fatale préférence que l'on donne aux chèvres, au préjudice des bêtes à laine. La chèvre, on ne peut le contester, est un animal vorace et nuisible; sa dent meurtrière frappe de mort les plantes, les buissons et les arbres de toute espèce; son pied laboure les pentes des montagnes dans les endroits les plus escarpés, et cause partout d'irréparables dégradations. Aussi les économistes recommandent-ils sans cesse de reléguer ce quadrupède vagabond loin des lieux cultivés, au milieu des rochers sauvages qui lui sont assignés par la nature; cependant les bons

pâturages, les plus voisins des habitations, sont envahis par les chevriers, et d'après le relevé qui en a été fait, le nombre total de ces *cornifères* s'élève à plus de cent-vingt-mille. Devant une quantité si prodigieuse d'êtres essentiellement destructeurs des cultures et des forêts, on est saisi d'épouvante!

Il serait trop long de discuter les motifs sur lesquels on s'appuie pour leur donner la préférence malgré les avantages incontestables qu'offrent les pacifiques bêtes à laine qui fournissent une viande plus saine, un meilleur engrais, et de riches toisons. Qu'il me suffise d'accuser hautement de cette funeste prédilection un sordide égoisme, sourd à l'intérêt général, aveugle dans son ignorance, et de répéter combien il serait heureux de vaincre une obstination si déplorable.

Le comté de Nice ne nourrit dans toute l'étendue de son territoire qu'environ 3000 beufs, 960 vaches, et 56000 moutons; chiffres inférieurs de moitié à celui des chèvres, et insuffisans à la consommation annuelle de la province; puisque le seul approvisionnement de la ville de Nice réclame l'abattage annuel de 2000 beufs, 4500 veaux, 6800 moutons, 10000 agneaux et 1500 porcs, comme il conste de renseignemens puisés à bonne source.

Il importerait donc d'établir dans le moindre délai possible un système pastoral, sagement proportionné à la nature des terrains montagneux, afin d'en prévenir l'entière ruine. On s'affranchirait ainsi de l'importation ruineuse du Piémont.



IV.

Bois et Forêts.

De vastes forêts de sapins et de mélèzes couvraient jadis les flancs et les hauteurs de nos montagnes. Les collines elles-mêmes étaient tapissées de pins jusqu'aux bords de la mer. Un document tiré des annales de la ville de Nice en fait foi; il rappelle qu'en 970 les consuls firent détruire par le feu l'épaisse lisière boisée qui existait sur les hauteurs de *Mont-Alban*, et de *Mont-Boron*, parceque les Sarrazins, établis à la pointe de St-Hospice, venaient s'y embusquer pour surprendre les cultivateurs des environs et les piller. Aujourd'hui toute cette étendue n'offre plus qu'un ensemble de roches nues.

Les guerres successives et le manque pendant plusieurs siècles d'un régime répressif des dévastations, détruisirent en grande partie nos richesses forestières.

L'étude de la science économique n'avait pas encore appris aux gouvernements que la bonne ad-

ministration des forêts est de la plus haute importance ; que l'agriculture, la marine, le commerce, les arts, toutes les industries y puisent des éléments de prospérité ; que les bois protègent et raffermissent le sol des montagnes, exercent sur l'atmosphère une heureuse et salutaire influence, servent à conserver les sources des rivières, et détournent les funestes météores ; qu'ainsi leur conservation intéresse toutes les classes de la société, et que même leur réduction au-dessous des besoins entraîne, pour l'avenir, des calamités à peine réparables par des siècles de persévérance et de privations.

Le génie de Louis XIV connut le premier ces vérités essentielles. Son ordonnance sur le régime des eaux et forêts, publiée en 1669, fut un des plus grands bienfaits de son règne. La maison de Savoie suivit l'exemple du monarque français. Le code *Victorien* parut une année après, et par des lois spéciales, adaptées aux tems et aux circonstances, assura la marche protectrice de ce service public.

Malheureusement l'invasion du comté de Nice en 1792 ouvrit le champ aux plus déplorables désordres, en renversant toutes les barrières que la sagesse royale avait élevées contre la hache destructive des bois, et l'envahissement des pâturages. Le régime français ne s'occupa de rétablir

cette branche de l'administration qu'à l'époque où l'esprit régénérateur de Napoléon en sentit la nécessité.

Le Code forestier, élaboré par les plus savants économistes et législateurs de l'empire, est un monument de sa haute prévoyance.

La restauration en fit la base du règlement du 15 octobre 1822, publié dans les états de la maison de Savoie, sous le règne de *Charles-Félix*, revu et refondu sous celui de son successeur.

C'est alors que le conseil du souverain jugea à propos d'élargir le droit de propriété ; il ne m'appartient pas de discuter l'efficacité de cette mesure, fondée sur l'opinion que les propriétaires sont les plus intéressés à la conservation de leurs bois. Je me bornerai à remarquer que les résultats n'ont pas répondu à la sollicitude royale, et que l'intérêt public commande d'arrêter le cours des déboisements auxquels ils se sont généralement livrés.

La surface boisée du sol de la province s'évalue à environ 24,300 hectares, dont 20,170 possédés par les communes, et 4130 par les particuliers. Le chiffre communal se divise en 1260 hectares de haute-futaie, et 7510 de bois-taillis. Dans ces derniers, les charmes, les hêtres, les frênes, les noisetiers sont confondus avec les buis, les genêts et les arbustes épineux. L'essence dominante dans les forêts de haute-futaie est toute résineuse : ce sont des pins, des sapins et des mé-

lèzes. Les pins blancs et les noirs tapissent de préférence le sol méridional; les sapins et les mélèzes couvrent la vaste chaîne septentrionale des Alpes-maritimes. Les chênes y sont rares, et si dans la partie occidentale de *Puget-Théniers* on trouve de petits taillis de cette espèce, à peine dans le reste de la province il en existe quelques pieds isolés.

Des coupes imprudentes, des aménagements inconsidérés, la continuelle exportation des bois manufacturés, et l'aveugle système des ventes avant la complète maturité des arbres, sans jamais s'occuper de remplacer ce que la hache fait disparaître chaque année, auraient déjà entièrement dépeuplé nos forêts, si dans le comté de Nice la nature du sol essentiellement forestier ne réparait d'elle-même ces pertes.

Puisque la généreuse prédisposition du territoire ne cesse de combattre la destruction des bois, ne serait-il pas facile aux administrations communales d'en assurer la reproduction? Et pourtant il ne reste plus dans toute l'étendue de la province une seule forêt vierge; l'impitoyable hache n'a rien épargné, même dans les plus âpres localités.

D'après les documents authentiques que j'ai sous les yeux, de 1822 á 1844 inclusivement, les coupes en arbres de haute-futaie dans les bois communaux se sont élevées au

chiffre de . . . . . . pieds 290,595
Depuis on a encore abattu . . » 20,526

Ainsi dans l'espace de 23 ans le nombre total des pieds abattus s'élève à 311,251 sans y comprendre les concessions faites aux habitans pour les constructions, les réparations locales et le chauffage, consommation que je porte annuellement à plus de 10,000 pieds. Enfin avec ce que le commerce exporte, et ce que la menuiserie emploie dans la ville de Nice, on calcule qu'un quart de siècle a suffi pour dévorer plus de 500 mille pieds d'arbres.

Cet énorme total, mis en regard des besoins progressifs de la population croissante, fait connaître l'impérieuse nécessité d'adopter des mesures promptes et efficaces d'économie, de conservation et de reproduction : soit en modérant l'invasion des chèvres dans les terrains boisés, au moyen des prudentes réserves conseillées par les localités ; soit en s'occupant de repeupler les montagnes par des semis et des plantations d'arbres appropriés à la nature du sol.

Il existe une grande étendue de terrains nus, tellement dégradés par les pluies et les orages, qu'au premier coup d'œil on les croirait improductifs, mais en étudiant les mystérieux bienfaits

de la nature, on reconnait qu'elle ne leur refuse pas la propriété de se prêter à la végétation de certaines espèces.

Je citerai dans le nombre celle qui est connue sous le nom d'*Aylantus-glandulosa*, vulgairement appelé *Vernis du Japon*. Cet arbre s'est facilement acclimaté sous les diverses températures de l'Europe méridionale ; il triomphe du sol le plus ingrat ; ses racines vagabondes aiment à s'insinuer de préférence dans les masses de terres arides ; elles y poussent d'année en année de nombreux rejetons, et assurent ainsi le reboisement naturel du terrain qu'elles envahissent.

La culture de l'*Aylantus*, son utilité et les grandes ressources qu'il peut procurer aux habitants des montagnes ont fait le sujet d'un autre mémoire que j'ai soumis à l'Association agricole de Turin, à laquelle je me fais gloire d'appartenir. Il contient en détail les observations sur les moyens que je crois les plus économiques et les plus faciles pour reboiser les terrains nus et dégradés des Alpes-maritimes. Cet opuscule a été pris en considération ; on le trouve *ad extensum* dans la gazette N.° 42, sous la date du 17 octobre 1845. Je désire qu'il puisse être de quelque utilité, et j'y renvoie les économistes qui s'occupent de résoudre une question à laquelle se rattachent les plus grands intérêts de l'avenir.

Diverses expériences ont assuré les heureux résultats de cette culture (1), particulièrement dans les terrains ruinés et abandonnés; mais pour obtenir cette amélioration forestière dont le besoin se fait généralement sentir, surtout dans les terrains montagneux, l'intervention du gouvernement est indispensable afin de vaincre l'ignorance, l'égoisme et les préjugés trop profondément enracinés chez les habitans.

Une autre nécessité, celle d'accroître les moyens actifs de surveillance et de conservation est généralement reconnue. On ne peut contester, surtout dans cette province, que le nombre des agents forestiers n'est pas proportionné à l'étendue des terrains boisés, aux grandes distances à parcourir, aux rigueurs du climat, aux fatigues et aux périls qu'il faut surmonter.

Notre régime n'est pas encore arrivé à sa hauteur, sous ses rapports d'utilité et d'économie publique, et ne jouit pas d'assez de considération.

(1) Les avantages qu'on peut tirer de la cultivation de l'*Aylantus* ont été appreciés par les Agronomes du royaume Lombard-Vénitien; j'ai lu dans le journal hebdomadaire d'agriculture, intitulé *L'Amico del Contadino*, que cet arbre exotique avait été employé avec succès au reboisement des montagnes de la Dalmatie.

Le comice agricole de *St-Jean de Maurienne*, en Savoie, par de semblables essais, et l'Avocat *Gaspard Grandi* de Turin, par ses propres expériences, sont venus à l'appui de mon mémoire.

La modicité des traitements assignés aux divers employés, et particulièrement aux subalternes, est la cause qu'ils n'ont pas tous la moralité et la capacité nécessaires. Leur service exigerait plus de connaissances théoriques et pratiques, et la bonne éducation par laquelle on obtient le respect et la confiance.

L'administration des bois et forêts mérite d'être relevée au-dessus de sa condition actuelle, et de prendre le rang que lui assigne l'importance de son institution.

Un établissement, où l'étude de la science forestière serait appuyée sur la pratique, me paraît être le moyen le plus efficace (1) pour atteindre à ce but.

(1) Cette utile amélioration n'a pas échappé à la sollicitude de notre Auguste Souverain. Par Brevet Royal du 24 juillet 1846, l'enseignement de la science forestière a été annexé, sous la direction du ministère de l'intérieur, à l'école agraire et vétérinaire établie au Château de la Vénerie.

CHAPITRE TROISIÈME.

Climat et météores - population - constitution physique et morale des habitants - état sanitaire.

I.

Climat et Météores.

Trois zônes différentes partagent le ciel de la province de Nice:

Un riant azur, échauffé par les rayons bienfaisants du soleil, s'étend presque toujours sur le littoral et les collines méridionales;

L'espace intermédiaire, entre les premiers échelons des Alpes et leurs sommités, se couvre quelquefois de brouillards;

La chaîne septentrionale des montagnes est le séjour des nuages, des tempêtes et des frimats.

Il en résulte naturellement une diversité de températures distinctes. L'air doux et balsamique qu'on respire le long du littoral pendant les mois les plus rigoureux de l'année, les belles journées et la magnificence des nuits étoilées ont acquis à Nice une réputation européenne, célébrée par tous les voyageurs. Ils ont reconnu que la température

de son climat rivalise celle de Naples, que même elle est préférable.

TEMPÉRATURE D'HIVER.

D'après les notions météorologiques exactement recueillies depuis nombre d'années, le thermomètre descend rarement au-dessous du zéro pendant les mois de décembre, de janvier et de février. Si quelquefois il tombe plus bas, c'est un phénomène dont les conséquences sont presque toujours funestes. Alors les orangers et les oliviers, principale richesse du pays, courent des dangers.

L'histoire de Provence et nos annales signalent, pendant le long intervalle de trois siècles, les hivers désastreux de 1302, 1364, 1506, 1661. Le froid, à ces différentes époques, fut tellement intense qu'il causa la ruine entière de la campagne.

La nature répara ces pertes: mais les mêmes calamités se renouvelèrent en 1709, 1749, 1768, 1782, 1789, 1792; indice incontestable que la température méridionale dans le cours du dix-huitième siècle avait déjà éprouvé un abaissement considérable, justement attribué au dépérissement des forêts.

À la suite de ces dévastations successives, un immense désastre frappa le territoire de Nice: dans la nuit du 11 janvier 1820, le thermomètre de Réaumur y descendit à 7 dégrés au-dessous du zéro

et ce fléau de courte durée suffit pour le transformer en un champ de désolation. Heureusement de pareilles perturbations sont accidentelles et passagères.

Le plus grand abaissement du mercure au-dessous du point de congélation qu'on ait éprouvé pendant les vingt-cinq dernières années, n'a pas dépassé 2 1/2. (1).

L'époque critique où les orangers et les oliviers sont exposés aux péril de la gelée, est ordinairement celle de la première quinzaine de janvier; il est rare que plus tard nos campagnes en soient atteintes.

On ne peut donc contester la supériorité du climat de Nice, principalement pendant l'hiver, sur celui de tous les autres pays méridionaux. Elle lui est assurée par le témoignage unanime des étrangers de toutes les nations, admirateurs de nos rivages privilégiés.

Une longue expérience constate que lorsque le souffle des frimas vient momentanément les effleurer, de bien plus grandes riguenrs sévissent dans les autres contrées.

(1) Risso, Tables météorologiques.

TEMPÉRATURE D'ÉTÉ.

Les observations qui précèdent s'appliquent à l'état de l'air pendant l'été.

Le thermomètre, aux jours des plus fortes chaleurs, ne s'élève ordinairement qu'à 18 ou 20 dégrés au plus.

On a remarqué que pendant le cours des quarante dernières années il a atteint une seule fois, sur le littoral de Nice, la hauteur extraordinaire de 28 dégrés (1): ce fut le 25 juillet 1808. Les campagnes en souffrirent autant que la santé des habitants. L'air fut tellement lourd et suffoquant, même pendant la nuit, qu'un grand nombre de familles allèrent bivouaquer sur le rivage de la mer pour chercher un peu de fraîcheur.

Une brise bienfaisante s'y lève périodiquement vers dix heures du matin, rafraîchit l'air jusqu'à la chûte du jour, et tempère ainsi l'atmosphère.

Au moment où je termine cet aperçu statistique, on éprouve en Piémont, dans le Languedoc, et dans la Provence un chaud persévérant de 28 à 30 dégrés de Réaumur, tandis que le maximum

(1) Risso, Tables météorologiques.

de la température n'a pas dépassé, sur le littoral maritime de Nice, 24 dégrés (1).

NEIGE.

La neige, toujours entassée sur les sommités des Alpes-maritimes, arrive rarement aux collines méridionales. Le bassin de Nice ne la connaît presque pas; si parfois elle y vient blanchir la surface du sol, elle fond presque aussitôt. Les naturalistes ont observé que pendant le cours de huit siècles on ne la vit point demeurer stationnaire au-delà de vingt-quatre heures. Cependant depuis quelques années elle est devenue plus fréquente: cela prouve que le climat a éprouvé de l'altération.

Celle que le vent du sud-ouest pousse par rafales des montagnes de la Corse est la plus dangereuse; ses grains petits, durs et tenaces, s'attachent aux arbres et à tout ce qui couvre le sol. Presque jamais on ne la voit descendre en larges flocons des sommités septentrionales de la province. La dernière, de funeste mémoire, date du mois de mars 1840. Poussée en épais tourbillons par le souffle du nord, elle couvrit toute l'étendue du littoral et des collines. Les branches des arbres de toute espèce, surtout des oliviers, fléchirent et rompirent sous le poids.

(1) Observations du mois de juillet 1846.

Par bonheur le vent du midi s'éleva tout-à-coup, et amena le dégel.

GRÊLE.

Le fléau de la grêle était jadis presque inconnu dans les campagnes de Nice. Si parfois le souffle de l'orage l'y poussait du sommet des montagnes, c'était toujours en petits grains inoffensifs, et mêlés de pluie. Maintenant, presque tous les étés, à la moindre perturbation atmosphérique, elle menace d'anéantir les plus belles récoltes.

La terrible journée du 14 septembre 1839 est inscrite dans nos annales en caractères néfastes. Vers une heure de l'après-midi, des nuages de couleur bistre couvrirent la ville et les environs, et pendant dix minutes on vit tomber des grêlons d'une grosseur prodigieuse : dans le nombre on en trouva pesant trois livres. Lorsque le ciel se fut éclairci, la plaine et les collines, sur un rayon de deux lieues, offrirent aux regards épouvantés l'aspect d'un champ de bataille.

Ces irréparables désastres proviennent, je le répète, des déboisements considérables opérés imprudemment dans le territoire montagneux depuis un demi-siècle. La science physique apprend que la nature a destiné les grands espaces couverts de bois à maintenir l'équilibre de l'atmos-

phère, sur laquelle ils exercent une salutaire influence. On voit ainsi combien il importe de les conserver dans l'intérêt de l'agriculture, afin d'accroître, autant que possible, une barrière puissante contre les fureurs de ce redoutable météore.

PLUIE.

La même cause produit la fréquence des fortes pluies, non moins funestes et dévastatrices. Les rochers qui se détachent de la sommité des montagnes et roulent au fond des vallées, l'exhaussement progressif du lit des torrents et des rivières, les inondations des terrains les plus fertiles, les ponts emportés, les communications interceptées sont les résultats de la chûte des grandes masses d'eau.

Depuis quelques années, elles sèment partout la ruine, non seulement à l'époque des équinoxes, mais encore au moindre orage. Les moyens que j'ai indiqués peuvent seuls sauver la province de plus grandes calamités.

BROUILLARDS.

Le ciel de Nice n'est point sujet aux brouillards. Si quelquefois, au printemps, des vapeurs flottantes viennent tout-à-coup envelopper les campagnes du littoral, il suffit d'une légère brise pour

les dissiper, et soustraire les récoltes à leur mortelle influence.

Leur foyer ordinaire est renfermé dans les gorges humides des montagnes : là ils s'entassent, et s'étendent tels qu'une vaste mer, où l'on ne voit plus ni ciel, ni terre ; souvent ces sombres amas, soulevés par le vent du nord, se condensent en épaisses couches, et forment sur les crêtes des monts un autre océan d'obscurité ; d'autres fois, surtout pendant l'été, on voit, au sein de ce ténébreux chaos, briller les éclairs, et l'on entend retentir les éclats de la foudre, tandis que le soleil, dans toute sa splendeur, éclaire le front sourcilleux des Alpes.

Ce magnifique et terrible spectacle, dont mes yeux ont été frappés dans mes courses, est un des plus grandioses de la nature. Je marchais, pour ainsi dire, au-dessus de la tempête : je me croyais presque un être surnaturel.

VENTS.

L'action des vents et leur plus ou moins de violence proviennent de la pesanteur des vapeurs terrestres que le soleil pompe et attire dans les régions de l'air.

Ces tyrans de l'atmosphère, rivaux impétueux et irréconciliables, ont pour théâtre de leurs terribles combats les hautes sommités alpestres. In-

domptables dans leur rage, ils déracinent les arbres séculaires, et déchaînent leur souffle destructeur partout où ils rencontrent de la résistance.

Pendant leurs luttes équinoxiales, le littoral se trouve plus particulièrement exposé à ceux d'est et d'ouest. L'époque principale de leur règne commence avec le mois de mars et dure jusqu'à la fin d'avril.

Le vent du nord se trouve arrêté par la haute barrière des Alpes, mais celui du midi arrive sur nos bords sans rencontrer aucun obstacle: malheur aux diverses cultures lorsque, après avoir traversé les sables brûlants de l'Afrique, il s'élance sur nos campagnes en secouant ses ailes enflammées. Son haleine impitoyable agit sur le corps humain, brûle le gazon, dépouille les arbres de leurs feuilles, dévore les végétaux, et détruit en peu de temps les espérances des cultivateurs. Heureusement ce fléau n'afflige le bassin de Nice qu'à de longs intervalles.

Le souffle orageux du vent nord-ouest, appelé vulgairement *Mystral*, si funeste aux plaines de la Provence, est beaucoup moins à craindre; les chaînons protecteurs des Basses-Alpes qu'il traverse obliquement brisent son impétuosité.

C'est à l'action libre des vents dominateurs du vaste espace d'un horizon à l'autre, que le ciel de Nice doit son admirable pureté.

TREMBLEMENTS DE TERRE.

Les tremblements de terre sont d'autres accidents non moins terribles, dont la province éprouva plusieurs fois les effets dans les tems anciens. On rappelle toujours avec terreur celui du 10 août 1564.

De fortes ondulations, dans la direction du nord au midi, ébranlèrent le littoral ; presque toutes les maisons de la ville furent lézardées, quelques parties des remparts du château s'écroulèrent, les puits tarirent, la mer, subitement tourmentée par d'affreuses convulsions, s'élança sur la plage et dépassa ses limites ordinaires. D'épouvantables désastres frappèrent en même temps les infortunés habitants de la vallée de *Lantosca*: le hameau nommé *Gordolon*, dépendant de cette bourgade, fut ruiné de fond en comble. *Bolléna*, *Roccabigliéra*, *Belvédére* et *St-Martin* faillirent être ensevelis sous les masses de rochers détachés de leurs sommités : on aurait dit que c'était la fin du monde.

Le docteur Foderé (1) rapporte qu'on vit des flammes jaillir des entrailles de la terre. Il attribue ce phénomène à une éruption volcanique. Cepen-

(1) Voyage dans les Alpes-maritimes.

dant sur toute la chaîne des Alpes-maritimes nulle part on ne trouve aucun reste de lave, ni aucune trace d'ancien cratère.

L'année suivante, à-peu-près à la même époque, de nouvelles secousses répandirent une alarme générale; mais cette fois le fléau ne frappa que la bourgade de *Lucéram*. Un énorme éboulement, provenant de la hauteur voisine, écrasa une partie des habitations.

Plus de deux siècles s'étaient écoulés, sans que le territoire de la province eut éprouvé la moindre oscillation; tout-à-coup, le 4 mars 1803, les montagnes de la frontière Ligurienne furent violemment ébranlées du nord à l'est; le col nommé *La Roccaglia*, dans le voisinage de Ste-Agnès, s'ouvrit en plusieurs endroits, et l'on entendit sortir de ses crevasses un bruit semblable à celui que fait le roulement du tambour: c'était l'annonce de la catastrophe dont la vallée de *Taggia* fut le théâtre.

Le 18 du même mois, à deux heures du matin, les deux arches du pont en pierre qui traverse la ville s'écroulèrent; les églises et les autres édifices principaux éprouvèrent d'énormes dommages; il fallut étayer un grand nombre de maisons. Le village de *Castellar*, situé sur la hauteur voisine, fut presque ruiné, et la population de *San Remo* bivouaqua plusieurs jours en rase campagne. Cet ébranlement

se fit aussi sentir par contre-coup, non seulement sur le rivage de Nice, mais encore jusqu'au fond de la vallée de *La Bévéra*; mais plus légèrement, et sans y causer aucun malheur.

Depuis cette époque, nulle autre secousse n'a répandu l'alarme dans le sein des familles. Il faut espérer que ce fléau ne se renouvellera plus.



II.

Population.

—

D'après le dernier recensement de la population du comté de Nice, existant à l'Intendance générale de cette division, le nombre total des habitants s'élevait en 1838 au chiffre de 112,428 ; dont 56,143 du sexe masculin, et 56,285 du féminin, ce qui établissait à peu près la balance entre les deux sexes.

J'ai consulté depuis lors le registre des naissances et des décès, déposé au bureau de l'Insinuation et du Domaine, qui sous le régime de notre code remplace l'*Etat Civil*, et je me suis assuré que dans l'intervalle, jusqu'à l'année 1845 inclusivement, la population a augmenté, dans la même proportion des deux sexes, de 8367 âmes, le nombre des naissances ayant été de 37,727, et celui des décès seulement de 24,220 ; ainsi la population actuelle de la province a atteint le chiffre de 120,795 habitants, et l'excédant 8367 se répartit de la manière suivante : 5498 dans l'étendue du

territoire des diverses communes et de leurs dépendances, et 2869 dans la ville de Nice et les paroisses champêtres. La population flottante, qui pendant chaque hiver s'accroît progressivement de l'affluence des étrangers, attirés par la douceur du climat, par le mouvement du port, et les voyageurs de passage ou autres, n'entre pas dans le calcul. Ce surplus peut se fixer, année moyenne, à cinq ou six mille âmes, non compris la garnison d'environ 2000 hommes. Il résulte de ce tableau que la totalité de la population effective de la province étant de 120,795 âmes, son rapport avec l'étendue territoriale de 3054,53 kilomètres carrés, serait de 36,81 individus par kilomètre.

Je supprime les détails relatifs à la division par âge, aux naissances, aux mariages, aux décès, et autres renseignements semblables, attendu que le gouvernement s'en est spécialement occupé, et en a publié l'état dans un travail statistique sur la population entière des états de la maison de Savoie.

III.

Constitution physique des habitants.

Le climat, selon qu'il est plus ou moins rigoureux ou tempéré, exerce incontestablement son influence sur l'espèce humaine, comme sur les végétaux. Là où l'on respire un air doux sous un ciel serein, où les yeux admirent des sites fertiles et riants, les formes gracieuses du corps, la beauté des figures, l'expression douce des physionomies, sont ordinairement en harmonie avec les dons généreux de la nature. Par opposition, dans les montagnes, l'âpreté des frimas, le caractère sauvage des lieux, le crêpe des brouillards, le mugissement des torrents et le triste bruissement des forêts, correspondent à l'irrégularité des traits et aux difformités du corps.

C'est en raison de ces contrastes que les habitants de la ville de Nice et du littoral offrent le type particulier des Marseillais; tandis que dans l'intérieur de la province les montagnards conservent en partie l'air mâle et farouche des aborigènes.

Dans la première localité les hommes se font généralement remarquer par une grande agilité mus-

culaire, une stature au-dessus de la médiocre, des cheveux châtains, et des yeux pleins de vivacité et de finesse. Les femmes, sans être belles dans toute la signification du mot, sont agréablement proportionnées, et bien faites; dans le nombre on trouve des modèles de grace et d'amabilité. L'art qu'elles possèdent de s'habiller avec goût, même dans les classes inférieures, la coquetterie du costume national, que les paysannes ont conservé, à quelques modifications près, rehausse l'expression piquante de leurs traits, généralement réguliers.

A mesure qu'on s'éloigne du rivage, et qu'on s'avance dans l'intérieur de la province, les nuances causées par la température s'aperçoivent à la première vue, et plus on approche de la chaîne septentrionale des Alpes, plus on reconnait l'influence qu'exercent l'âpreté de l'air, la nature sauvage des lieux, le travail, et la privation des premières nécessités de la vie.

Les montagnards sont en général épais et rabougris de corps, plus robustes, il est vrai, mais moins régulièrement constitués: leur physionomie austère porte l'empreinte de la défiance et de l'ennui, leurs yeux expriment une mélancolie naturelle.

La conformation des femmes est encore pire. La vie pénible à laquelle elles sont assujetties dès l'enfance, leur état de dépendance et presque de ser-

vitude conjugale, les injures de l'air qu'elles ont à supporter, rident leur peau avant le temps, creusent leurs joues, blanchissent leurs cheveux aussitôt après qu'elles sont mariées, et amènent leur vieillesse précoce.

Le crétinisme afflige quelques localités dans les hautes vallées de la *Vésubia* et de la *Tinéa* ; il est très-rare dans la partie méridionale de la province, inconnu dans le territoire de la ville de Nice, et dans ceux des communes environnantes. Toutefois les goîtres n'offrent jamais les dégoutantes difformités que l'on rencontre dans le duché d'Aoste ; et surtout dans la Maurienne.

Cette désolante hypertrophie, presque toujours accompagnée de la stupidité, est attribuée à la pesanteur des eaux, et à l'influence de l'humidité de l'air; elle attaque tous les organes, l'ouie, la vue, l'intelligence; elle ravale ceux qui en sont atteints à une condition inférieure à celle de la brute; sa propagation endémique est d'autant plus déplorable qu'elle est héréditaire par nature.

Ce serait un grand bienfait pour l'humanité si la science parvenait à trouver un remède contre une si affligeante et si hideuse maladie.

La fécondité des femmes, dans le comté de Nice, tient également au climat. Sous un ciel généreux, les filles sont ordinairement nubiles dès l'âge de 14 à 15 ans. Les cas de stérilité s'y rencontrent rarement. La jeunesse se hâte de se soumettre au joug con-

jugal presque au sortir de l'adolescence, surtout dans les familles des cultivateurs.

Dans les classes élevées, les mariages éprouvent des difficultés et des retards, causés par l'envahissement du luxe, auquel il faut attribuer le désordre des mœurs, et les besoins plus grands que l'orgueil a introduits dans la vie sociale.

Il n'en est pas ainsi dans les montagnes, où les facultés physiques, quoique moins promptes à se développer, ne rencontrent point ces obstacles; aussi les forces viriles s'y conservent-elles au-delà de l'âge mûr, et, par une conséquence naturelle, les cas de longévité y sont plus fréquents, parce que la démoralisation s'y trouve moins répandue, et qu'une vie plus sobre n'altère point la santé.

Le terme moyen de l'âge, dans le comté de Nice, est de 60 à 75 ans; il y a cependant quelques exceptions, particulièrement en faveur des régions septentrionales, où l'on trouve des centenaires, qui ont conservé toutes leurs facultés.

Une grande amélioration s'est introduite, depuis près d'un quart de siècle, dans le système de la nourriture et de l'éducation des enfants. Jadis, au mépris des devoirs sacrés de la maternité, les femmes aisées, même les plus robustes, livraient, presque toutes, les fruits de leur hymen à des nourrices mercenaires. Que résultait-il de cet allaitement contre nature? Le mélange d'un sang étranger, souvent impur, la détérioration des races; quelquefois

des défauts corporels, et la dépression de l'intelligence. Ce grave abus, auquel l'égoïsme sacrifia longtemps les intérêts les plus chers de la société, a presque entièrement cessé : chaque mère, à moins qu'elle n'en soit empêchée par la faiblesse de sa constitution, se fait gloire de nourrir elle-même son nouveau-né, au grand avantage des familles dont elle resserre les nœuds.



IV.

Constitution morale des habitants.

—

Ce que j'ai dit de l'influence du climat sous le rapport physique, s'applique de la même manière au moral.

L'élan des facultés intellectuelles, la vivacité de l'esprit et la facilité de la mémoire sont le précieux apanage des habitants des cantons méridionaux, et particulièrement de ceux de la ville de Nice ; la nature se montre avare de ces dons envers les populations des régions septentrionales, et ne les leur accorde que proportionnellement à la situation du sol et à la rigueur des frimas. Ce n'est pas que chez les montagnards on ne trouve des capacités susceptibles d' une haute élévation , lorsqu'elles sont bien cultivées ; au contraire elles rivalisent puissamment celles du midi : la seule différence consiste en ce que les premières ne se développent qu'à force d'étude, d'application, de peine et de travail , tandis que les autres percent naturellement. L'influence d'un ciel sombre et nuageux inspire plus fortement le goût et le besoin d'une vie laborieuse ; un azur riant , l'éclat des rayons du soleil et l'aspect animé de lieux fertiles , prédisposent à l'indolence et à la paresse.

V.

Mœurs et caractère.



Pour se rendre compte des nuances qui distinguent les mœurs et le caractère des habitants des diverses parties de la province, il faut remonter à leur origine, et considérer ensuite les localités.

La population maritime se civilisa la première par le contact des Marseillais. Sa constitution morale fut le résultat de la fusion successive des indigènes avec les Goths, les Francs, les Maures, les Catalans et les Génois, par l'effet des guerres successives, de l'activité du commerce et des changements politiques : voilà pourquoi elle offre le mélange des goûts, des habitudes et des passions de ces différentes nations.

Les peuplades belliqueuses des Alpes conservèrent plus long-temps leur type, sauvage comme leurs demeures. L'amour de l'indépendance leur fit repousser avec obstination le joug de Rome, et les tint hors de communication avec les populations méridionales. Il fallut toute l'influence de

l'évangile pour éclairer les ténèbres de leur ignorance, et les faire participer au mouvement de la civilisation.

Ainsi, plus on se rapproche de la ville de Nice, plus on reconnait que les mœurs des habitants se ressentent de la douceur du climat. Leur langage est celui des anciens troubadours, le poétique provençal *des cours d'amour et des tendres tensons*, qui marqua l'époque de la civilisation moderne, donna naissance à l'harmonieuse langue italienne, et dota la française de grace et de délicatesse.

On trouve dans l'idiôme de Nice un mélange de mots et d'expressions, dont les racines tour-à-tour celtiques, grecques, romaines, arabes, espagnoles, génoises, piémontaises, rappellent la part que chacune de ces nations eut dans les événements du pays.

Les Niçois se distinguent par l'urbanité des mœurs hospitalières, par la bonté du cœur, l'aménité du caractère, l'amour de l'ordre et de la paix. J'en appelle au témoignage des étrangers qui viennent séjourner dans le pays. Si quelquefois parmi la populace on entend s'élever des querelles ; si les cris tumultueux, les emportements de la colère s'y mêlent aux paroles, aux gestes menaçants, ce n'est jamais qu'un vain bruit, un orage passager, effleurant à peine la surface du cœur. Le lendemain, on est étonné de voir les mêmes in-

dividus, la veille criards et furibonds, ne plus conserver la moindre rancune, et témoigner publiquement de leur réconciliation.

C'est surtout par les archives de la justice qu'on peut juger positivement le fonds moral de la population. On ne trouvera dans celles du sénat de Nice aucun de ces grands crimes qui ailleurs affligent l'humanité. Rarement la vue de la potence porte l'effroi dans notre ville. Quand ce corps suprême prononce des condamnations à la peine capitale, elles frappent presque toujours des coupables nés hors de son territoire, ou des habitants des vallées les plus incivilisées de la Province.

Ceux-ci en général conservent encore les traces de leur condition primitive : intéressés à l'excès, ils font preuve de mœurs rudes, de goûts grossiers, de passions violentes, de haines implacables; toutefois ils ne méritent pas l'accusation de férocité que des historiens peu consciencieux ont portée contre eux.

Lorsque l'invasion de 1792 fit organiser le corps des milices désignées sous le titre injurieux de *Barbets*, ces montagnards se livrèrent, il est vrai, à des actes de cruauté et de rapines; mais faut-il juger de la moralité d'une nation, lorsque les torches de la discorde et le volcan des révolutions répandent leurs feux dévorants et leur lave brûlante? C'est comme si l'on voulait caractériser le cœur humain au moment où le cerveau se trouve en délire. Ils

avaient pris les armes pour défendre leur souverain, leur croyance, leurs foyers, ce qu'ils avaient de plus cher au monde ; s'ils commirent des pillages et des actions sanguinaires, ce ne fut souvent que par de justes représailles : la destruction et la mort suivaient leurs ennemis ; la douceur et la clémence eussent amené leur soumission : les dévastations et le sang répandu irritèrent leur courage indomptable, excitèrent leur vengeance. Il n'y eut plus de *barbets* sous le gouvernement impérial, à la suite de l'amnistie.



VI.

État sanitaire.

Malgré les variations auxquelles le climat de Nice est sujet au printemps, la salubrité n'en saurait être contestée. A part les maladies d'inflammation, lorsqu'on s'expose trop aux ardeurs du soleil, les fièvres endémiques et les fléaux contagieux n'altèrent que rarement l'état sanitaire de la population, ou pour mieux dire, ne s'y montrent que passagers. L'histoire en fournit la preuve irrécusable ; elle certifie que la dernière peste, si funeste à la ville de Marseille et à toute la Basse-Provence, épargna entièrement le territoire en deça du Var, grace à l'influence d'un ciel privilégié.

Si les épidémies de 1793 et 1799, la dernière surtout, firent à Nice de nombreuses victimes, il faut en attribuer la cause aux hôpitaux militaires, imprudemment entassés dans ses murs, à la suite des désastres de l'armée française. Un fait remarquable c'est que le typhus se tint stationnaire autour de son principal foyer ; et s'arrêta au pied des collines environnantes.

De même, en 1816 et en 1818, elle échappa successivement au fléau de la fièvre jaune, lorsqu'il fit irruption sur les côtes de la Romagne, de la Toscane et de la Ligurie. Enfin, l'épou-

vantable choléra-morbus asiatique ; après avoir sévi en 1834 et en 1835 dans toute la Provence, et décimé les malheureuses populations de Coni, d'Oneille et de San-Rémo, ne vint, pour ainsi dire, qu'effleurer nos bords.

Malgré ces résultats hygiéniques bien établis, un médecin (1), d'ailleurs estimable, a cru, dans un opuscule récemment publié, pouvoir contester et même déprécier la salubrité du climat de Nice. Il a prétendu que la ville d'*Hyères*, sa patrie, est sous le rapport topographique plus avantageusement située, et que les montagnes de *Frenouilles*, des *Fourches* et du *Château* la garantissent de l'action pernicieuse des vents du nord, bien mieux que la chaîne des Alpes-maritimes n'en défend Nice ; il en tire la conséquence, que dans notre ville les malades respirent un air moins bienfaisant que dans son pays.

Tout en respectant le sentiment patriotique auquel j'attribue l'opinion de ce praticien, il suffit, pour en démontrer la légèreté, de lui faire observer que la barrière de nos Alpes est autrement élevée que les montagnes dont il parle, et qu'elle entoure notre bassin méridional d'une ceinture colossale de remparts contre les frimas; tandis que celui d'Hyères est ouvert au passage du redoutable mystral,

(1) Le docteur *Honnorati* de la ville d'*Hyères*.

toujours funeste aux poitrines malades ou seulement délicates.

Au reste, je n'ai pas besoin de combattre cet adversaire de notre climat, puisque le docteur *Naudot*, son confrère, sans compter un grand nombre de savans, parmi les plus consciencieux, en a fait l'éloge le plus complet dans son intéressant traité sur les maladies chroniques et la phtysie pulmonaire, et que le docteur *Provençal*, dans sa récente topographie du comté de Nice, lui a rendu la même justice.

Je ne discuterai pas, si pour les poitrines étiques on doit préférer l'air des collines à celui des bords de la mer; je dirai seulement qu'il offre la curieuse anomalie de se montrer propice à la guérison prompte des plaies et des fractures à la tête, et en même temps rebelle aux efforts de l'art médical pour celle des jambes.

Ce n'est pas uniquement sur le littoral que l'état sanitaire jouit d'une réputation méritée; la pureté de l'air n'est pas moins remarquable dans la haute partie de la province. Malgré les frimas, les fatigues de la vie, et les privations auxquelles les habitants sont généralement soumis, il est rare, si l'on en excepte quelques localités humides, où les marécages, nés du débordement des torrents et des rivières, exhalent des vapeurs pernicieuses, il est rare, dis-je, que des fièvres périodiques y affligent la population. Au contraire, lorsque pendant l'hiver, les bergers des montagnes en sont atteints dans

les bas pâturages, ils ne trouvent pas de meilleur remède que celui d'aller respirer l'air natal.

Les cas d'épilepsie, les coups de sang, les accès de goutte sont moins fréquents dans les régions supérieures de la province que dans les inférieures. Il en est de même de la phtysie pulmonaire, qu'on n'y recontre presque pas, tandis que, depuis environ un siècle, on a lieu d'en déplorer la propagation sous la douce température méridionale.

On a voulu l'attribuer au contact avec les poitrinaires étrangers, qu'on nous envoye des pays du nord, lorsqu'il n'y a plus d'espoir de les guérir; mais cette cause a été décidée négativement par les plus célèbres médecins; ils ont reconnu que ce fléau des familles n'a aucun caractère contagieux.

Il faut donc en voir la source dans la corruption des mœurs, dans les excès auxquels la jeunesse s'abandonne, dans les intempérances de tout âge, dans le débordement du luxe qui les favorise et semble les autoriser, enfin dans l'oubli des précautions hygiéniques sous une température variable. Un effort contre nature, un rhume négligé, une transpiration subitement arrêtée, peut avoir pour résultat la ruine des poumons les plus robustes.

CHAPITRE QUATRIÈME

PRODUITS AGRICOLES.

Surface des terres cultivées - le Caroubier - le Grenadier - les Agrumes - l'Olivier - le Mûrier - Le Figuier - la Vigne - les Céréales : Productions diverses.

I.

Surface des terres cultivées.

La surface des terres cultivées dans le comté de Nice n'a jamais été exactement mesurée; il n'existe, encore aujourd'hui, qu'un ancien cadastre très-défectueux, dont le gouvernement français s'était servi pour établir l'assiette de la contribution foncière. Cette branche essentielle d'administration exige un travail positif et régulier, dans l'intérêt du gouvernement et des propriétaires.

D'après les calculs les plus approximatifs, l'étendue du sol cultivé ne dépasse pas 119, 778 sétérées, mesure du pays, de 1407 mètres carrés chacune, lesquelles correspondent à 47,900 journées de Piémont.

La nature a prodigué ses dons aux terres qui bordent le littoral; elles produisent, non seulement toutes les variétés des végétaux indigènes, mais encore les espèces exotiques les plus rares, même celles des régions tropicales; malheureusement cet espace cultivé se trouve restreint à la lisière des collines.



II.

Le Caroubier.

—

Parmi les arbres exotiques, le *Caroubier*, d'origine Africaine, mérite d'être particulièrement cité.

Les Sarrazins l'introduisirent sur les rivages du golfe de St-Hospice, d'où sa culture se répandit aux environs. Il exige une exposition au grand soleil, à l'abri des vents du nord, se complait à voir l'horizon de sa terre natale, dédaigne un sol fertile, et cherche de préférence à enfoncer ses racines dans les interstices des rochers, au voisinage de la mer. Là seulement il pousse des rameaux vigoureux et productifs, tandis que partout ailleurs on le voit languissant et presque stérile.

Le feuillage du *Caroubier* est toujours vert; son bois dur, noueux, veiné de rouge, rivalise presque avec l'acajou ; lorsqu'il est bien travaillé on en fait des meubles d'une grande beauté; ses branches s'étendent bizarres et tortueuses, ses fruits ne poussent point au bout des branches, comme ceux de la plupart des autres arbres, mais sur le vieux bois, autour des nœuds dont l'écorce est surmontée ; ses nombreuses gousses sont d'abord vertes, et brunissent en mûrissant.

La culture de cet arbre ne demande d'autres soins qu'un labourage par intervalles, pour débarrasser le

terrain d'alentour des herbes parasites, et faciliter l'introduction des eaux pluviales jusqu'aux racines.

Le *Caroubier*, né de graine, devient séculaire; il vit beaucoup moins s'il est transplanté jeune ; il reste alors presque toujours dans un état maladif. Son fruit, nommé *Caroube*, contient une chair compacte, jaunâtre à l'intérieur, et fortement sucrée. C'est une excellente nourriture pour toute sorte de quadrupèdes, particulièrement pour les chevaux et les mulets.

Les bords maritimes de *Villefranche*, d'*Eza* et de *La Turbie*, les plus appropriés à sa végétation, en sont peuplés de 1200 pieds environ : il produisent chaque annnée de 15 à 20 mille rubs de fruits, qui se vendent de 1 fr. 25 cent. à 1 fr. 30 cent. le rub.

On pourrait, à mon avis, propager la culture de cet arbre sur les sommités et les flancs des cols de *Montboron*, de *Montalban* et du *Fanal*, où, parmi les rochers, on trouve de bonnes veines de terre. On ferait ainsi disparaître une affligeante nudité, et l'on procurerait à l'agriculture le moyen d'entretenir un plus grand nombre de bêtes de somme.

III.

Le Grenadier.

Le Grenadier (1) nous est aussi venu de l'Afrique. Ce bel arbre, quoique moins robuste que le Caroubier, résiste davantage à l'abaissement de la température, et se plait de préférence dans les terrains humides des jardins dont il est un des ornements.

Il s'appela *Grenadier* parce que les Maures, ayant envahi l'Espagne, l'apportèrent du royaume de *Grenade*, et l'introduisirent sur les côtes de la Provence.

Le fruit qu'il produit prend en mûrissant la forme d'une boule ordinaire, dont l'extrémité est ornée d'une petite couronne dentelée : un épais cartilage, vert à sa naissance, puis jaune à sa maturité, enveloppe un grand nombre de grains couleur de vin, pressés les uns contre les autres, et divisés en compartiments que sépare une légère pellicule blanche. L'écorce est d'un goût très-âpre tandis que le jus des grains égale la douceur d'un sirop. Ce fruit est recherché à l'étranger, et la médecine l'emploie avec succès dans les convalescences difficiles. L'espèce sauvage se rencontre en haies sur le bord des chemins, preuve que la culture de cet arbre est particulièrement appropriée au territoire de Nice.

(1) *Punica-granata* : Pline.

IV.

Les Agrumes (1).

La majeure partie du bassin de Nice est plantée en Citronniers, en Orangers ou en Limoniers. Le Citronnier sauvage est le chef de cette nombreuse famille, d'origine Asiatique, la *Mélarose*, la *Bigarade*, la *Bergamote*, le *Chinois*, la *Limette*, le *Cédrat*, la *Pomme d'Adam*: toutes ces odorantes variétés d'agrumes, que l'on doit à l'art de la greffe, ne sont considérés que comme ornement des jardins: quoique leurs fruits soient recherchés par les parfumeurs et les confiseurs, on les cultive beaucoup moins, parce qu'ils sont plus exposés aux atteintes de la gelée: je me bornerai donc à parler des trois espèces dominantes, le *Citronnier-bouquetier*, l'*Oranger*, et le *Limonier*.

L'industrie agricole, aidée de l'expérience, s'est procuré le Citronnier-bouquetier, auquel la nature a donné la propriété d'étaler un luxe admirable de fleurs. Cet arbre est précieux à cause du grand produit qu'il fournit à la distillation.

Sous le nom d'*agrumes* on comprend toute la nombreuse famille du Citronnier.

L'oranger épineux, celui qui conserve le plus le type de son origine sauvage, donne les fruits les plus délicats ; mais leur écorce étant très-fine, les expose aux piqûres à la moindre agitation des branches ce qui cause leur pourriture; aussi préfère-t-on l'oranger-*Portugal*, ainsi nommé parce que le royaume de ce nom en a fourni l'espèce aux jardins de Nice. L'écorce robuste de son fruit résiste davantage à l'action de l'air, et le rend susceptible d'un long transport: cette espèce semble affectionner particulièrement nos rivages, et donne d'ailleurs des récoltes plus certaines et plus abondantes.

L'orange nommée *sanguine*, parce que son écorce et sa chair sont couleur de sang, est moins estimée : le goût acide qu'elle conserve jusqu'à sa parfaite maturité, fait qu'on lui préfère le Portugal jaune.

La constitution du Citronnier-Limonier est beaucoup plus délicate; il demande par conséquent une exposition plus chaude et entièrement abritée. Les territoires de *Villefranche*, d'*Eza*, de *Monaco*, de *Menton*, lui conviennent particulièrement; aussi on le cultive moins dans les jardins de Nice. Le limonier fleurit à chaque saison et porte en même temps des fruits verts et des fruits mûrs. Ce privilège, que la nature n'accorde à aucune autre espèce d'arbre, est commun au citronnier et à

l'oranger, à la seule différence que ceux-ci ne fleurissent qu'au printemps.

Les *Agrumes* occupent dans le rayon méridional de la province une étendue calculée approximativement à 1900 sétérées, ce qui équivaut à 680 journées de Piémont, contenant 120 mille pieds d'arbres ; ils rapportent, quantité moyenne de dix années consécutives, 100 mille rubs de fleurs et vingt millions de fruits (1).

Les fonds sablonneux échauffés par le soleil et arrosables sont ceux où ces arbres étalent avec plus de vigueur le luxe de leur végétation. Hors du rayon méridional la nature du sol et l'abaissement de la température lui opposent des obstacles insurmontables.

La récolte des oranges et des citrons était jadis une des premières ressources du pays; mais à la suite des changements politiques, les prix ont tellement diminué, que les propriétaires des jardins ne se sont pas occupés de plantations nouvelles.

Pendant la réunion du comté de Nice à la France, à l'époque où le blocus continental empêchait la concurrence étrangère, nos oranges se vendaient ordinairement de 30 à 40 fr. le mille, et trouvaient leur débouché sur les marchés des principales villes commerciales du royaume voisin ; aujourd'hui qu'ils sont alimentés par les produits de Malte, de la Sicile et de l'Espagne, et que les bâteaux à vapeur, en

(1) Le rub vaut 25 livres de Nice, ou 7 kil. 79 décagrammes.

rapprochant les distances, favorisent la rapidité du transport, c'est à peine si nos propriétaires trouvent des acheteurs à 10 fr. et même moins.

La fleur douce de l'oranger et la fleur amère du citronnier donnent, par la distillation, l'essence appelée *Néroly*, et l'eau aromatique connue sous le nom d'eau de fleur d'orange. La fleur amère en contient beaucoup plus que la fleur douce, et la qualité de la première est supérieure à celle qu'on tire de la seconde (1). Ces produits ont aussi éprouvé une diminution de prix, moins pourtant que les oranges et les limons, improprement appelés citrons. Il en résulte que les propriétaires de Nice ne trouvent plus leurs intérêts à cultiver les *Agrumes*, parce que les bénéfices des récoltes ne sont pas proportionnés aux dépenses, surtout avec les chances de maladies et de gelées.

Ces arbres ont pour ennemi redoutable un insecte appelé *Morphea*. Excessivement destructeur de sa nature, et d'une propagation très-rapide, il envahit leur écorce, leurs branches, leurs feuilles, les couvre entièrement d'une poussière charbonneuse, s'y incruste, en bouche les pores, étouffe ainsi tous les moyens de végétation.

Il n'est pas moins funeste aux oliviers: je me réserve d'en parler à l'article suivant.

(1) Depuis quelque temps on s'est mis à distiller la feuille du citronnier; et même de l'oranger; l'essence qu'on en tire se vend à plus bas prix, mais elle contient beaucoup moins d'aromates.

La sollicitude de S. M. vient, par la conclusion récente d'un traité avec le gouvernement Français, d'obtenir la réduction des droits d'entrée sur les oranges et les citrons; cette faveur intéresse vivement notre agriculture et notre commerce.



V.

L'Olivier.

Cet arbre, très-multiplié dans le bas-comté de Nice, fournit seul à la population les moyens de se procurer les objets de première nécessité, qu'elle ne peut tirer de son propre territoire.

Les Phocéens-Marseillais l'apportèrent sur nos rivages, où il ne tarda pas à s'acclimater. Peu-à-peu il se répandit jusqu'aux premiers échelons des Alpes et gagna même l'intérieur des vallées, dans tous les lieux abrités; avec la seule différence que dans les parties montagneuses il se tient à l'état d'arbrisseau, tandis que près du littoral il s'élève à des proportions gigantesques.

Les étrangers vont admirer le magnifique olivier séculaire, existant au quartier de *Beaulieu*, territoire de Villefranche. Le tronc offre à sa base 12 mètres, 42 centimètres de circonférence, et ses nombreux rameaux ombragent un circuit de plus de 30 mètres.

L'olivier sauvage est le chef de toute la famille. Elle se compose de plusieurs variétés, dont les principales sont le *Pignol*, le *Colomban*, le *Porquerol*.

La première variété est la plus nombreuse: ses feuilles sont oblongues, terminées en pointe, d'un

vert foncé, luisantes, blanches et veloutées en dessous. Le fruit, de forme ronde allongée, produit une huile légère, couleur de paille: c'est la plus estimée.

La seconde se distingue par son feuillage épais moins effilé et d'un vert foncé. Le fruit, plus gros du double, contient une substance charnue dont le jus est de qualité inférieure. Mais si dans la trituration on le mélange avec l'olive *Pignol*, il s'y marie fort bien, et donne une huile non moins délicate.

L'olive *Colomban*, cueillie avant la maturité, et mise dans l'eau salée, est un excellent entremets. Elle devient un fruit de dessert agréable et appétissant, lorsqu'elle est parfaitement mûre, et qu'on l'expose pendant quelque temps au soleil pour lui faire perdre une partie de son amertume.

L'olivier *Porquerol*, plus particulièrement cultivé dans les terres fortes de la Provence, diffère des deux premiers par sa feuille mince, presque semblable à celle du saule, et par la forme ovoïde de son fruit lisse et dépourvu de pointe; sa chair compacte et rougeâtre ne produit qu'une huile inférieure.

En général la bonne qualité du liquide dépend des soins qu'on donne à la fabrication. Moins on laisse fermenter l'olive, avant de la porter au moulin, plus l'huile a de finesse et de légéreté.

Le système de fermentation, aveuglément adopté par un grand nombre de propriétaires, dans le but d'en obtenir davantage, est un faux calcul; car ils perdent en qualité ce qu'ils gagnent en quantité. D'une autre part le prix des huiles fines étant beaucoup plus élevé que celui des communes, la balance n'est pas même en faveur de ces dernières.

Il n'existe aucune notion de l'étendue des terres plantées en oliviers, ni de la quantité des pieds d'arbres cultivés dans le comté de Nice. D'après les meilleurs informations, je crois que la première peut s'estimer à environ 27,500 sétérées, ou 10,800 journées de Piémont, divisées en 13,900 de terrains consacrés uniquement à cette culture, et 13,600 livrées à des productions mixtes; la seconde se fixer à-peu-près au chiffre de 433,800 de diverses dimensions, savoir: 200,000 dans l'arrondissement de Nice; 87,200 dans celui de Puget-Théniers; 72,600 dans celui de Villars; 7,000 dans celui de Sospello, et 6,000 dans les territoires de Bréglio et de Saorgio.

Une note, extraite du registre des achats et des expéditions tenu exactement pendant l'année 1836, l'une des plus abondantes en huile (1), établit que le montant des achats dépassa 900 mille rubs,

(1) Par M.r François Guide, un des négocians le plus instruits de la ville de Nice.

dont 742,000 furent exportés par mer, et 158,000 restèrent en dépôt, soit pour la consommation locale, soit pour la spéculation.

En prenant pour base une bonne récolte, et en la divisant par tiers, attendu que deux mauvaises lui succèdent ordinairement, on calcule le produit moyen annuel à 300 mille rubs.

Pendant l'occupation du territoire de Nice par les Français, et la durée de la guerre continentale, le prix des huiles se soutint à 15 et 18 fr. le rub, pour les qualités fines et pour les autres en proportion; il s'éleva même jusqu'à 24 fr.; mais depuis la restauration, la concurrence qui s'est établie par les expéditions de l'Espagne, de la Sicile, de la Morée et de la Sardaigne, l'ont fait tomber de moitié. Cet abaissement ruineux a soulevé la question de savoir, s'il ne serait pas plus convenable de donner la préférence à d'autres cultures moins chanceuses et plus productives.

En effet, l'olivier demande des soins annuels et des frais considérables de labourage, d'engrais et d'entretien, que ne peuvent compenser les récoltes triennales; il est d'ailleurs sujet aux ébranchements, lorsque l'hiver vient accidentellement le charger de neige, ou qu'il est battu par les vents; il est exposé, comme son fruit, au danger des gelées, chaque fois que la saison se montre rigoureuse au-delà de la température ordinaire; il est

enfin soumis à plusieurs maladies, causées par l'invasion du *Keiron* et de la *Morphea.*

Le *Keiron* (musca oleae) est un diptère vorace, qui attaque l'olive dès sa naissance, s'y fortifie rapidement à mesure que le fruit avance en maturité, et finit par le ronger jusqu'au noyau. C'est alors qu'il en sort transformé en petite mouche, va déposer des myriades d'œufs sur les arbres environnants, et y établit le siège de sa reproduction, aux premières chaleurs de l'été.

Bientôt toutes les olives, sont couvertes de piqûres; aucune n'est épargnée par le ver destructeur.

Les naturalistes et les agronomes ont cherché depuis plusieurs années les moyens curatifs de cette maladie et des prix ont été proposés à ceux qui les trouveraient: on est généralement d'accord que le *Keiron* est produit par la trop grande maturité et fermentation du fruit, attendu que toutes les espèces oléagineuses sont sujettes à se gangréner, et à produire des insectes particuliers à leur nature: on a donc émis l'opinion qu'en dépouillant l'arbre de bonne heure de toutes les olives, avant que le soleil du printemps soit venu les échauffer, ce ver serait totalement anéanti. L'efficacité de cette mesure semble ne pas être douteuse, mais elle rencontre dans l'exécution des obstacles qui paraissent être insurmontables; car, pour en assurer le succès complet, il faudrait la généraliser, et l'on manquerait de temps et de bras.

Le *Keiron* n'attaque que les fruits; la *Morphea*, (cimex barbanus) plus funeste encore, frappe directement l'olivier, paralyse entièrement sa végétation, et même souvent cause sa mort.

C'est une imperceptible punaise, dont les formes hideuses se découvrent à l'aide du microscope. Elle est produite par la corruption de l'air, à la suite des grandes humidités. Sa propagation s'opère avec une rapidité étonnante. L'arbre tout entier se couvre d'abord d'une infinité de réseaux filamenteux, semblables à ceux de la toile d'araignée, auxquels succèdent de petites tubercules blanchâtres. Celles-ci ne tardent pas à noircir, et à se transformer en une poussière charbonneuse et corrosive qui couvre promptement les feuilles, les rameaux, les branches, le tronc, les racines même de l'olivier, et le réduit à un état complet de stérilité.

Le cœur s'attriste au morne aspect d'un champ envahi par la *Morphea*. Elle s'étend comme un tapis de mort sur toute la végétation environnante, flétrit jusqu'à l'humble gazon, les plantes sauvages, et même les pierres nues. En regardant à travers l'atmosphère, on distingue, à la clarté du soleil, la chûte incessante d'une espèce de rosée gluante et visqueuse.

La *Morphea* a ravagé par intervalles le bas-comté de Nice, sans exception de localité, pendant plus de vingt ans. Le fertile territoire de *Torrettas* en a été entièrement infesté; les oliviers de-

virent des squelettes improductifs, et un grand nombre de propriétaires les abattirent pour vendre le bois. D'autres communes ont tour-à-tour éprouvé l'invasion de ce fléau, et maintenant le quartier de Beaulieu, au-delà du golfe de Villefranche, en est désolé.

Malgré les expériences et les recherches les plus minutieuses on n'a pu, jusqu'à présent, découvrir aucun moyen efficace pour prévenir le mal ou en arrêter le cours ; le temps seul triomphe de son obstination et de ses caprices.

Il faut espérer que les progrès de la science agricole, et les études approfondies dont elle est devenue l'objet, pourront enfin réaliser les vœux des cultivateurs, et délivrer des atteintes du *Keïron* et de la *Morphea* un arbre précieux, que je regarde comme la providence du comté de Nice et de la rivière de Gênes (1).

(1) Ceux qui désireraient avoir des notions plus étendues sur les terrains appropriés à la végétation de l'olivier, à son entretien, aux meilleurs engrais pour sa culture, enfin sur les maladies qui l'affligent, pourront consulter le mémoire détaillé que j'ai adressé, en 1845, à l'Association agricole de Turin. Elle l'a fait imprimer dans les numéros 36 et 37 de sa gazette du mois de décembre de la même année. Depuis lors, le savant zoologiste Guérin de Méneville a traité le même sujet et partagé les opinions émises dans cet opuscule.

VI.

Le Mûrier.



L'arbre, dont la feuille nourrit le ver à soie, originaire des rives de l'*Indus*, s'étant acclimaté dans le comté de Nice, est devenu, après l'olivier, une des ressources du pays.

Le *Mûrier* réussit généralement dans les terres légères, susceptibles d'arrosement, et dans celles où il existe un fond naturel d'humidité; il supporte une température plus froide, craint moins les vents et la neige, et se marie volontiers aux autres productions du sol; il exige enfin moins d'engrais et de frais de labourage.

L'espèce, vulgairement appelée *Nostral*, est celle que les cultivateurs de la province, conseillés par l'expérience, ont adoptée préférablement; aussi la trouve-t-on répandue dans les campagnes de Nice, dans la vallée inférieure de la *Vésubia*, et dans celle du *Var-inférieur*.

Les essais qu'on a faits du mûrier venu des *Philippines*, bien qu'il soit plus productif et puisse être tenu en espalier, n'ont pas répondu aux

espérances que l'introduction de cet arbre océanique dans le midi de l'Europe avait fait concevoir. On a reconnu que sa feuille dure et épaisse est indigeste pour le ver; aussi a-t-on renoncé presque partout à le cultiver.

J'ai eu sous les yeux un document de 1770, d'après lequel, à cette époque, la récolte totale de cocons produisait annuellement environ 550 mille livres de soie. Dans les territoires de *Toët-de-Beuil*, de *Villars*, de *Massoins* et de *Malausséna* il y avait en pleine activité huit filatures, renommées par les *fagoteries* qu'on en tirait, et quinze autres, établies aux environs de la ville de Nice, fournissaient en soie grège de première qualité les fabriques de Nîmes et d'Avignon.

Il existait aussi, au quartier de *Limpia*, deux moulins pour ouvrer les organsins: ces établissements donnaient toute l'année du travail à la classe pauvre. Ainsi la culture du mûrier était jadis beaucoup plus importante dans le comté de Nice qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Les magnaneries y diminuèrent, lorsque les propriétaires, mal conseillés, préférèrent aux plantations des mûriers celles des citronniers et des orangers. Maintenant que les fruits des *agrumes* ont diminué de prix, il s'opère un retour vers l'arbre de la soie, et tout fait présumer que dans peu d'années, les plantations nouvelles étant en rap-

port, cette récolte pourra figurer de nouveau au premier rang de nos ressources territoriales.

Une heureuse circonstance vient encore ajouter à cet espoir. L'endiguement du Var, depuis *La Roquette-St-Martin* jusqu'à son embouchure, ouvrira bientôt un champ plus vaste, approprié à la culture du mûrier. On a calculé que la surface du sol, acquis sur le lit resserré du fleuve, en pourra recevoir cent mille pieds, et donner, dans le court intervalle de vingt années, deux cent mille livres de soie en sus du produit actuel.



VII.

Le Figuier.



Cet arbre est d'origine asiatique. Les Romains l'introduisirent dans le midi de l'Europe. Il s'acclimata particulièrement dans les fertiles champs du littoral de la Provence et des Alpes maritimes. Sa propagation y fut d'autant plus rapide qu'il prend racine par bouture : il suffit d'enfoncer un bout de vieille branche, à une certaine profondeur, dans une terre nouvellement labourée, pour obtenir en peu de temps sa transformation en arbre.

Le *Figuier* , quoique de fibre moelleuse , résiste aux gelées blanches, aux brouillards, à l'humidité , comme à la chaleur et à la sécheresse ; mais à mesure qu'il approche de la température élevée, on remarque que l'espèce se rabougrit, prend une nature sauvage, et ne produit plus que de mauvais fruits en moindre quantité.

Sa physionomie est des plus agréables, ses branches s'étendent en verdoyantes voûtes, ses feuilles larges, charnues, divisées en trois compartiments festonnés, forment un gracieux ombrage.

La moindre incision sur son écorce lisse et grisâtre en fait sortir un lait visqueux très-corrosif.

Le fruit, d'abord vert, change de couleur à mesure qu'il avance vers la maturité; il devient violet, ou jaune, ou noir, ou gris, ou d'un vert jaunâtre, selon les diverses variétés. L'époque de sa maturité parfaite est indiquée par de petites crevasses à la peau, et surtout par une goutte de liqueur gommeuse qu'on aperçoit à la sommité prolifère du fruit.

Le figuier a la propriété de produire des fruits précoces et des fruits tardifs. Les figues primeurs, appelées *figues-fleurs*, mûrissent aux premiers jours du mois de juin, les autres ne commencent à paraître que vers la fin de juillet; les meilleures qualités, vulgairement nommées *Bellones* et *Bernicottes*, n'abondent qu'au mois d'octobre, et se conservent sur l'arbre quelquefois jusqu'à *Noël*.

Je me dispense d'énumérer les différentes variétés: on les trouvera détaillées dans les nomenclatures publiées par les naturalistes qui en ont fait une étude spéciale.

Le nombre des figuiers cultivés dans le territoire de Nice peut se calculer, approximativement, à 250 mille pieds de toute grandeur, lesquels donnent annuellement, sans compter la consommation considérable des figues fraîches, 120 mille quintaux environ de fruits secs.

La culture du figuier mérite d'être prise en considération, sous les rapports qu'elle assure un aliment au commerce d'exportation, et fournit en même temps, pendant l'hiver, une nourriture saine et agréable aux familles pauvres ; les qualités inférieures aident à l'entretien des bestiaux, lorsque les fourrages viennent à manquer.



VIII.

La Vigne.

L'étendue des vignobles dans le comté de Nice ne dépasse pas 16,000 sétérées, ou 6400 journées du Piémont; une température trop froide s'oppose à la végétation de la vigne.

Les fonds calcaires et sulfureux aux environs des collines de Nice, à l'exposition du midi, produisent les meilleurs vins: la qualité connue sous le nom de *Bellet* est particulièrement renommée. Ce vin, quand il sort du pressoir, est épais, d'un rouge foncé, et il ne commence à se dépouiller qu'à la troisième feuille; peu à peu il acquiert une couleur tirant sur le jaune, laquelle dans un âge avancé finit pour devenir presque entièrement blanche. Le *Bellet* se conserve sans altération pendant nombre d'années; il prend alors une légère amertume et rivalise, par sa délicatesse autant que par sa force spiritueuse, les vins les plus exquis de l'Europe méridionale.

La médecine emploie souvent le *Bellet*, lorsqu'il est très-vieux, comme un excellent tonique, pour guérir les faiblesses d'estomac et les maladies bilieuses. Ce spécifique obtint des succès miraculeux pendant la terrible épidémie de 1799 à 1800. Il faut cependant en faire usage avec modération, pour ne pas

s'exposer à des maladies inflammatoires, car il est de sa nature très-capiteux.

Les autres collines du territoire de Nice, particulièrement celles du quartier de *Cimiès*, produisent des vins clairs, agréables à boire, moins forts et moins nuisibles à la santé.

Les bas-fonds donnent des raisins en plus grande quantité, mais ne produisent que des vins de qualité inférieure.

Ceux qu'on récolte dans plusieurs localités des communes voisines sont estimés pour leur bonté, et leurs propriétés. Je citerai spécialement les vignobles de *Péglia*, d'*Aspremont* et de *Scaréna*, qui, indépendamment des rouges excellents, donnent aussi des muscats blancs et des mousseux très-délicats. Mais il faut les chercher dans les caves des particuliers.

Les territoires de *Toët*, de *Beuil*, de *Villars*, de *Massoins* et de *Malausséna* abondent en vins justement appréciés; les récoltes non seulement suffisent à la consommation locale, mais encore fournissent à l'exportation dans les autres vallées où la vigne ne se cultive point.

Il existe aussi, au territoire méridional de *Rimplas*, des vignobles qui produisent un vin généreux, comparativement à la température sous laquelle les raisins mûrissent.

Il faut cependant avouer que jusqu'à ce jour les agriculteurs du comté de Nice ont négligé

d'étudier la science œnologique, et d'en appliquer les développements analogues au climat et à la nature du sol, généralement propre à la culture de la vigne, excepté dans la partie septentrionale du territoire. Cette industrie agricole n'est plus ce qu'elle était dans l'ancien temps. La propagation des oliviers en a été la cause. Peut-être la vigne leur serait préférable. Le prix des vins se soutient mieux que celui des huiles, la dépense est moindre, et, à part le fléau de la grêle et celui d'un insecte nommé *La Béga*, auxquels notre territoire est peu exposé, il y a moins de chances à courir. Il faut encore ajouter que la vigne s'accommode très-bien avec les produits intercalés des céréales et des arbres fruitiers, ce qui mérite d'être pris en considération.

L'augmentation des récoltes *viticoles* offrirait un grand avantage pour la province, puisqu'elles ne suffisent pas au tiers de la consommation ; il faut pour l'approvisionnement avoir recours à l'étranger. On calcule que l'importation annuelle des vins de France, sans compter l'achat des raisins tirés de la Provence, dépasse 37 mille charges, et fait sortir environ un million en numéraire.

La seule ville de Nice, en 1846, a consommé 4,700,000 litres de vins de France, 5000 litres d'eau de vie, 63,000 litres de liqueurs, et 8000 litres environs de bière étrangère.

IX.

Les Céréales.

Les grains et les légumes secs récoltés dans le pays sont bien loin de suffire aux besoins de la population. On doit en excepter les vallées de *Guillaumes* et de *Valdiblora*, où la nature du sol procure un excédant au-delà de la consommation locale. Partout ailleurs les terres montagneuses ne fournissent pas de quoi nourrir les habitants pendant trois mois de l'année. L'étendue territoriale susceptible d'ensemencement a été calculée par approximation à 43,000 sétérées, ou 17,000 journées du Piémont; mais la majeure partie de cet espace étant divisée en planches, parmi lesquelles la vigne et les arbres fruitiers se trouvent entremêlés, il en résulte que ce chiffre se réduit seulement du tiers.

Dans la plaine de Nice chaque mesure de semence en rapporte de 8 à 10, et dans les bonnes années de 15 à 18, selon l'exposition; mais son peu d'étendue et le manque de produit dans le reste du territoire, diminuent beaucoup ces ressources.

La récolte des grains dans toute la province est évaluée, année commune, à 64,000 setiers de 80 litres. C'est bien peu comparativement à la population, qui est de 121,000 âmes environ, sans compter la garnison et les étrangers. Il en résulte un déficit considérable, qu'on est obligé de couvrir par l'importation des blés tirés de la Mer-Noire, de la Sicile, de la Romagne, ou de la Sardaigne.

D'après les registres de la douane, il entra dans le port de Nice, pendant l'année 1841, pour la consommation du comté, 95,328 hectolitres de blé, et 17,149 de légumes secs ou menus grains; total 112,477 hectolitres.

Ils font connoître la condition à laquelle l'insuffisance des récoltes locales réduit le pays, et quelle énorme somme il lui en coûte pour y suppléer. Situation malheureuse, puisque d'un côté elle absorbe presque tous ses produits agricoles, et de l'autre l'expose en cas de guerre ou de disette à manquer du nécessaire.

Ce malheur arriva successivement dans les années 1793 et 1795: sans les arrivages des navirs grecs, favorisés par leur neutralité, le comté de Nice aurait éprouvé une effroyable famine. Les blés, pour la plupart avariés, se vendirent aux prix exorbitants de 90 à 100 francs la charge, et les habitants furent mis à la ration.

Il est vrai que les greniers du Piémont sont dans le voisinage; mais les récoltes de ce fertile

pays ne pourraient-elles pas venir à manquer ? et d'ailleurs, les frais de transport, ne seraient-ils pas une cause d'augmentation ruineuse de prix ?

Ces graves considérations méritent d'occuper la sollicitude paternelle de l'auguste souverain qui nous gouverne.

La province, pauvre en céréales, ne peut que s'approvisionner à l'étranger ; cette ressource est particulièrement indispensable pour assurer la nourriture des montagnards, souvent réduits à vivre avec du pain de seigle mélangé de substances hétérogènes et malsaines. La nécessité de faciliter l'importation des blés se fait sentir d'une manière urgente ; surtout lorsque la mauvaise récolte des pommes de terre, cette autre ressource des montagnards, vient ajouter à leurs privations (1).

(1) Heureusement pendant cette année calamiteuse qui frappe de la disette le Nord de la France, la Belgique, et surtout la misérable Irlande, le Comté de Nice, grâce aux sages précautions prises à l'avance et aux paternelles mesures qu'a adoptées notre Roi, a été epargné par ce cruel fléau.

X.

Productions diverses.

Toutes les espèces d'arbres fruitiers, soit exotiques, soit indigènes, prospèrent dans les campagnes de Nice et dans le rayon méridional du comté. Je me dispense d'en donner la nomenclature, parce que les produits ne fournissent aucun excédant au-delà de la consommation locale. Je dirai seulement qu'ils rivalisent de bonté et de délicatesse avec ceux des autres pays.

Les pommiers et les poiriers sont les arbres les plus généralement répandus; ils résistent davantage aux froides températures.

Dans les terres des vallées du Var et de l'Estéron, l'amandier prospère mieux que dans celles du littoral où la brise de mer et la douceur du climat lui sont nuisibles. Les brouillards fréquents des régions supérieures contrarient sa végétation. On éviterait ces inconvénients en adoptant l'espèce que les naturalistes appellent *amygaldus-dulcis*, dont les fleurs plus tardives bravent les changements subits de l'atmosphère et la pernicieuse influence des vents.

Les Provençaux de la frontière ont, à leur grand profit, considérablement propagé cette variété dans

leur territoire : pourquoi ne pourrions-nous pas en tirer le même avantage ?

Le noyer offrirait aussi aux habitants du comté de Nice des ressources appréciables, s'ils lui donnaient plus de soins. Cet arbre si productif dans les vallées de la Savoie et du Piémont, est négligé dans le haut territoire des Alpes-maritimes, et quoique la nature du sol et du climat lui conviennent particulièrement, on ne le trouve pas très-multiplié.

Il mérite cependant l'attention des agronomes ; d'une part, son fruit est une ressource pendant l'hiver ; de l'autre, il fournit une huile abondante, employée aux vernissures, à l'éclairage, et qui même devient mangeable lorsqu'elle est bien fabriquée. Rien n'empêcherait de le propager dans les montagnes, où il existe beaucoup de terrains propres à sa culture.

J'en dirai autant du châtaignier, cet arbre nourricier dont l'ombrage gracieux et salutaire protège les parcours des troupeaux et procure l'abondance des herbages. S'il était cultivé en grand dans les territoires qu'arrosent les eaux de la *Roja*, de la *Tinéa* et de la *Vésubia*, les produits des terres de ces vallées où, d'après les meilleurs renseignements, l'on récolte à peine 7 à 8 cents setiers de châtaignes, seraient triplés.

CHAPITRE CINQUIÈME.

ROUTES ET COMMUNICATIONS.

Route de Turin - Route de France - Route de Gênes - Route provinciale - Chemins vicinaux et communaux - Chemins de fer.

I.

Route de Turin.

Les routes faciles, les communications promptes sont les artères qui font circuler la vie dans le corps d'un état. Plus elles sont multipliées, plus l'agriculture, le commerce et l'industrie accroissent les prospérités publiques.

Long-temps le comté de Nice, au milieu des vicissitudes de la guerre, fut privé de ces sources vitales. Partout, dans l'intérieur, on ne trouve encore que des sentiers périlleux, et presque impraticables.

Le duc de Savoie, Charles Emmanuel I, justement surnommé *Le Grand*, entreprit, en 1626, l'ouverture d'une grande route de Nice en Piémont par le *Col* de *Tende*. Auparavant on ne pouvait traverser les Alpes maritimes qu'à dos de mulet, par des chemins tellement environnés de dangers,

que lorsque des affaires importantes forçaient les habitants de Nice à les affronter, ils fesaient leur testament avant de se mettre en voyage.

Les cimes sourcilleuses des Alpes s'abaissèrent, pour ainsi dire, devant la puissante volonté de ce prince éclairé; les obstacles presque insurmontables s'aplanirent comme par enchantement, et les gorges de *Saorgio* s'ouvrirent au commerce.

A l'aspect des belles horreurs entassées dans les sinuosités de cet étroit passage, on est frappé d'admiration; on se rend compte de ce qu'il a fallu de détermination, de temps, de bras, de dépenses pour exécuter cette œuvre, et l'on applaudit au génie d'un souverain qui triompha des difficultés de la nature et des conseils d'une politique timide.

Deux inscriptions en lettres d'or, gravées sur les parois des rochers, entre lesquels coulent les eaux de *La Roja*, au-dessous de *Saorgio*, consacrèrent la date de ces travaux. En 1794, les soldats français détruisirent à coup de bayonnettes celle qu'on lisait sur la rive gauche du fleuve. La fièvre révolutionnaire avait égaré l'esprit humain et étouffé les plus nobles sentiments.

II.

Route de France.

Cette communication, non moins importante que celle du Piémont, fut rendue praticable pour les voitures à la fin du siècle dernier. Son étendue jusqu'au Var est d'environ deux lieues. Il n'existait auparavant qu'un sentier étroit et pierreux à travers les flancs des collines ; il aboutissait à la rive gauche du fleuve, bordé d'une sombre forêt souvent infestée de voleurs ; aucun pont n'en traversait le lit, et le voyageur, forcé de gagner à gué l'autre rive, était continuellement exposé aux périls de ce passage difficile.

Les Français, en 1793, firent disparaître ces entraves par la construction d'un pont en bois en face du village de *St-Laurent.* Ce pont, de la longueur d'environ un quart de lieue, est souvent menacé, et de temps à autre, emporté par les crues subites du fleuve. Les depenses d'entretien et de réparation se font à frais communs par les deux gouvernements limitrophes. Cette communi-

cation favorise le commerce, nourrit les rapports de bon voisinage entre les riverains, assure l'échange des produits, et alimente journellement la vente des denrées et des marchandises de la ville de Nice.

La route de France part du pont en pierre jeté sur le *Paylion* sous le règne pacifique du roi Charles-Félix, traverse dans sa longueur le faubourg de la *Croix de marbre*, et parcourt, jusqu'au bord du Var, l'espace resserré entre les collines et le rivage de la mer.

Toute cette étendue offre une riante variété de maisons de campagne, de jardins et de sites champêtres, comparable au gracieux paysage de *Chiaja* dans le royaume de Naples.



III.

Route de Gènes.

A l'époque où la république de Gènes luttait de puissance avec la maison de Savoie, il n'existait d'autre communication entre son territoire et le comté de Nice qu'une route connue sous le nom de *La Corniche*, à peine praticable pour les mulets. Elle suivait les sinuosités du littoral le long de la chaîne orientale des Alpes, dont les anneaux vont insensiblement se joindre aux Apennins.

Les obstacles sans nombre qu'un gouvernement défiant et ombrageux avait semés de toute part pour en rendre l'accès difficile, contrastaient péniblement avec l'ensemble pittoresque des lieux.

Napoléon, dont le regard d'aigle dévorait la péninsule italienne, ayant conquis le territoire ligurien, eut l'inspiration d'y construire une route militaire, pour lier à la France la Lombardie et la Toscane.

Malheureusement l'idée toute guerrière qui présida à cette entreprise lui donna une fausse di-

rection. La ville de Nice dut lui sacrifier une partie de ses jardins situés au quartier St-Roch. Les ingénieurs, au lieu de suivre le littoral, élevèrent la route jusqu'au sommet de *La Turbia*.

Le retour de la paix générale permit à la maison de Savoie de la continuer. Si elle n'est pas encore entièrement achevée, du moins on a facilité et assuré le passage direct en Italie le long de la rivière du *Ponent*, au grand avantage de la ville de Nice. Jadis elle ne pouvait communiquer avec le Piémont que par la seule voie du col de Tende, environnée de périls, et souvent interceptée par les neiges (1).

L'ouverture de la route de Gênes, presque toute en plaine, semée dans sa longueur de villes et de villages, est remarquable par les deux percements de la *Cravazoppa* et du *Cap* de *Noli*.

Son importance toutefois a diminué depuis que les bâteaux à vapeur offrent des moyens de transport plus prompts et plus économiques.

(1) Ces obstacles ont disparu maintenant, que deux nouvelles routes construites à travers les Alpes Liguriennes, l'une dans la vallée d'Oneille par le pont de *Nava* sur le Tanaro, l'autre de Savone à Mondovi, se lient à celle de Gênes, rendent ces passages toujours praticables.

IV.

Route provinciale.

Les deux dernières grandes routes que je viens d'indiquer profitent peu aux habitants de l'intérieur du comté de Nice.

Le gouvernement paternel de notre auguste souverain a reconnu la nécessité d'une route provinciale intermédiaire pour faire cesser l'isolement d'une partie de la population alpestre. Cette route est déjà entièrement livrée aux voitures jusqu'à la bourgade de *Lévens ;* les travaux se poursuivent avec activité le long de la vallée de *La Tinéa*, et dans quelques années elle aboutira à la frontière septentrionale de la province.

Il ne m'appartient pas d'examiner si la direction qu'on lui a donnée remplira son but ; je ferai seulement observer que des ramifications sont indispensables pour que les habitants des vallées de *La Vésubia*, du *Var* et de *L'Estéron*, puissent jouir des avantages auxquels la population tout entière du comté mérite de participer ; le gouver-

nement de S. M. a reconnu ce besoin ; il vient d'approuver le plan de la construction d'un pont en fil de fer suspendu sur le Var entre le territoire de *Lévens* et celui de *Bausson.* Bientôt les communications directes des arrondissemens de Puget-Theniers et de Guillaumes avec la ville de Nice ne seront plus interceptées par les eaux du fleuve, comme cela arrive fréquemment lors des pluies orageuses et de la fonte des neiges.



V.

Chemins vicinaux et communaux.

Personne mieux que moi ne peut rendre compte de l'état des chemins communaux et vicinaux, puisque les devoirs de mon emploi m'obligent à les parcourir presque chaque année, et à en supporter les fatigues, à en braver les dangers.

Je dirai avec franchise, et en même temps avec douleur, qu'ils sont généralement dans un état pitoyable de dégradation.

Les bienfaits de la route provinciale actuellement en construction ne seront assurés que lorsque les administrations locales reconnaîtront les déplorables conséquences de leur aveugle incurie. Il faut espérer qu'elles s'occuperont, sous la direction incessante de l'autorité supérieure, à réparer, à améliorer, à multiplier les aboutissants et les rameaux divers de communication pour les rattacher à la principale branche, dans l'intérêt du service public, de l'agriculture et du bien-être des habitants.

Cet objet urgent et de haute importance, mérite sous tous les rapports de fixer l'attention de l'administrateur éclairé de la province (1).

(1) Monsieur le baron de Boccard, intendant-général de la division de Nice, qui ne cesse de poursuivre avec le plus louable zèle toutes les améliorations réclamées par les besoins de ses administrés.

VI.

Chemins de fer.

Le gouvernement de S. M., protecteur de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, n'a pas perdu de vue les avantages immenses que les constructions et les ramifications des chemins de fer ont procurés depuis peu d'années dans toute l'Europe. L'économie de temps et de dépenses, par la facilité et l'étonnante rapidité des communications avec les points les plus éloignés, a déjà fait naître en Angleterre, en France, en Allemagne et en Italie une ère nouvelle d'incalculables prospérités.

Notre auguste monarque vient de décider la création dans ses états d'une route semblable de Turin à Gênes, pour rapprocher les distances, et rendre plus actives les communications avec la Toscane et le royaume Lombard-Vénitien. Les travaux en sont déjà commencés : tout fait espérer que sa sol-

licitude paternelle étendra bientôt le même bienfait à l'entière population de ses états.

Le plan des constructions projetées par le Ministère de l'intérieur, et soumises à l'étude des ingénieurs les plus expérimentés, est déjà tracé dans une carte récemment publiée ; celle qui de la capitale de la Ligurie irait aboutir à la frontière du Var par la rivière du Levant, intéresse vivement le comté de Nice. Les habitans tournent leurs vœux vers un avenir qui sourit à leurs espérances. Ils ont besoin de conserver toujours plus serrés leurs nœuds de famille avec le centre du gouvernement, et de se tirer de l'état d'isolement auquel ils se trouveraient inévitablement réduits, s'ils ne pouvaient pas participer aux avantages que les routes de fer, appropriées aux localités, procureront à tous les heureux sujets de la maison de Savoie.



CHAPITRE SIXIÈME

MARINE, COMMERCE, INDUSTRIE.

État du commerce avant et après les événements de 1792 - pêche et marine - produits divers de l'industrie.

I.

État du commerce avant et après les événements de 1792.

La prospérité industrielle et commerciale de Nice date du traité d'Aix-la-Chapelle, qui rendit la paix à l'Europe.

C'est alors que le creusement du port *Limpia*, et l'activité que prit la route de *Tende*, commencèrent à donner l'essor aux spéculations et aux expéditions maritimes.

Un document authentique, puisé dans la géographie commerciale de Marseille, nous fait connaître que de 1787 à 1709 il sortit des ports de Nice et de Villefranche 453 batiments, chargés d'huile, d'oranges, de citrons, de soie, de riz, de chanvre, de salaisons et de parfumerie, dont la valeur s'élevait à 24 millions de livres tournois, et que 388 navires, chargés à Marseille, importèrent en re-

tour pour 22 millions de marchandises, farines, vins, savons, cuirs, morues, denrées coloniales et mercerie: cet aperçu établissait alors une balance de deux millions en faveur de l'exportation.

Le bénéfice s'accrut sous le règne de Victor Amédée III, jusqu'au moment où l'invasion du comté de Nice, en 1792, et l'impitoyable régime de la *Terreur* tarirent toutes les sources du commerce.

Le traité d'Amiens, fruit de mémorables victoires, fit luire des jours plus heureux. Pendant un court intervalle de paix le port de Nice reprit quelque mouvement. Le docteur Fodéré, dans son voyage aux Alpes maritimes, dit que le montant des denrées exportées en 1803 s'éleva à la somme de 7,771,310 à 8,403,095 francs. Le déficit aurait été bientôt comblé si la jalousie de l'Angleterre d'une part, et le délire de l'ambition de l'autre, n'eussent courbé la France sous le despotisme militaire, et ramené les fléaux de la guerre continentale.

La restauration rendit aux négociants de Nice le pavillon national. Un mouvement subit, et pour ainsi dire électrique, se communiqua aux comptoirs, aux expéditions maritimes, à toutes les branches de l'industrie. Mais en 1815 la réunion du duché de Gênes aux domaines de la maison de Savoie occasiona au commerce un contre-coup funeste, lui fit perdre les bénéfices du transit par

la route de Tende, et le rendit tributaire des Génois, puissants par leur marine et par leurs capitaux. La concurrence devint impossible. Sans la ressource de ses franchises notre port serait désert.

Des économistes ont pensé que les changements politiques, et le réseau des douanes dont la province est enveloppée, comme un pays étranger, lui conseillaient d'échanger ce vieux privilège, déjà sapé dans ses fondements, contre quelqu'autre concession souveraine; d'autant plus qu'on pourrait, à la rigueur, le considérer comme périmé.

Je ne partage pas cette opinion. Je crois que la concession du port-franc est devenue inaliénable, et que l'acte de donation des habitants du comté de Nice à la maison de Savoie, stipulé en 1388, ratifié et confirmé par les successeurs d'Amédée VII, établit, non seulement un droit acquis à la population toute entière, mais encore une récompense de sa fidélité et de son dévouement, éprouvés dans les circonstances les plus critiques.

La seule suppression utile a été celle de l'asile que l'édit accordait aux malfaiteurs et aux banqueroutiers. La justice, la morale publique et les progrès de la civilisation protestaient hautement contre ce privilège; mais les mêmes considérations ne sont pas applicables aux intérêts du commerce

et de l'industrie. Le *Port-Franc* est un besoin vital pour la population.

Je le prouve par la balance des dix dernières années.

En voici le résultat :

EXPORTATION.		IMPORTATION.	
Huile	4,200,000	Blés et légumes secs	2,640,000
Oranges et citrons	750,000	Vin	880,000
Soie grège	280,000	Viande de boucherie	350,000
Bois manufacturés	330,000	Volailles, œufs, beurre et fromage	100,000
Laine et Bestiaux	120,000	Chanvre et riz	70,000
Fleur d'orange et parfumerie	220,000	Denrées coloniales et savon	500,000
Tonnellerie	70,000	Draperie, toilerie, bonneterie	900,000
Salaisons	80,000	Objets de luxe	250,000
Vermicellerie	60,000	Cuirs et peaux tannées	500,000
Ebénisterie	40,000	Morue et salaisons	160,000
Tannerie	40,000	Fer brut et papier	130,000
Vins du pays	30,000	Mulets, ânes, chevaux	140,000
Caroubes et Sumac	20,000	Sel, tabac, plomb, salpêtre	280,000
	5,640,000	(a)	6,700,000

Ce tableau démontre, que si le commerce venait à perdre le *Port-Franc*, il serait entièrement ruiné.

On dit que le séjour des étrangers à Nice, pendant l'hiver, comble et au-delà ce passif. Je ne

(a) Des notices recueillies postérieurement, en 1844, ont établi que l'importation de cette même année se serait élevée à la somme de vingt-huit millions, tandis que l'exportation aurait donné un deficit, dans la balance, de 20 millions environ.

le conteste point, mais je ferai observer que ce bénéfice est incertain, qu'il dépend de la continuation de l'état de paix, et qu'en matière d'économie publique on doit toujours calculer sur le positif. En supposant même que le repos continental soit de longue durée, comme il faut l'espérer, le *Port-Franc* n'est il pas nécessaire pour conserver à la ville de Nice l'affluence des étrangers ?

Un doux climat, un soleil brillant, des campagnes riantes ne leur suffisent pas; il faut qu'ils y trouvent les facilités, les économies de la vie animale, et les séductions des grandes villes italiennes. La suppression du *Port-Franc* ferait doubler le prix des marchandises et des denrées les plus nécessaires: les étrangers alors abandonneraient un séjour qui les soumettrait à toute sorte de privations.



II.

Pêche et Marine.

Cet aperçu général de la situation commerciale exige des développements sur la nature des productions qui fournissent à l'exportation.

J'ai déjà fait connaître celles du sol ; il me reste à indiquer celles de l'industrie. La *Pêche* et La *Marine* marchande méritent la priorité.

L'anse comprise entre l'embouchure du Var et le golfe de Villefranche abonde en poissons, les uns stationnaires, les autres de passage. Je ne donne pas de détails sur les différentes espèces, attendu que feu notre compatriote *Risso* les a classés dans sa savante Ichtyologie, imprimée à Paris quelques années avant la restauration. Je me borne aux notions relatives à la pêche des *anchois* et du *thon*, parce qu'elle fut long-temps une double ressource pour le pays.

Le passage des anchois commence ordinairement aux premiers jours du printemps. La mer se couvre alors de filets tendus le long du rivage, et c'est pendant la nuit qu'ils viennent, par bandes, se prendre dans les mailles.

La pêche du mois de mai 1802 est citée comme prodigieuse. Dans une seule nuit on en prit dix mille rubs; cette abondance continua pendant deux semaines. Cent bâteaux, vulgairement appelés *laüts*, ne purent l'épuiser. La surface des eaux était encombrée de ces innombrables voyageurs aquatiques, les filets rompaient sous le poids, les bras des pêcheurs tombaient de lassitude, et les saleurs n'en voulaient plus à aucun prix. Depuis cette époque la mer s'en est montrée avare.

On a calculé qu'autrefois la pêche des anchois fournissait au commerce d'exportation trois à quatre mille barils de salaisons, année commune, sans compter la consommation locale. Maintenant elle est considérablement réduite, souvent même elle manque totalement. Des perturbations sont-elles survenues dans le bassin de la Méditerranée? Le préjugé des pêcheurs en attribue la cause aux bâteaux à vapeur, semant le bruit et l'épouvante dans toutes les directions. Quoi qu'il en soit, espérons que cet abandon de nos rivages ne sera que passager, et que des migrations annuelles viendront de nouveau les enrichir.

La pêche du thon était moins importante. Une *thonnaire*, ou *madrague*, établie il y a peu d'années au golfe de St-Hospice, fournissait chaque été, en sus de la consommation du pays, de 800 à 1000 barils de thon mariné que le commerce exportait.

Les thons voyagent en troupes serrées, sous la forme d'un losange, ayant à leur tête un chef conducteur, auquel ils obéissent sans jamais rompre leurs rangs. Dans leurs passages périodiques, ils aiment à parcourir les sinuosités des rivages, et à se reposer quelquefois dans les anses les plus abritées: c'est là qu'un piège les attend.

Des câbles, attachés aux diverses pointes de la côte, soutiennent, au milieu du golfe, un labyrinthe de filets très-forts, divisés avec un art perfide en plusieurs compartiments n'ayant qu'une seule ouverture. Ces cétacés, dont le poids ordinaire est de 5 à 6 rubs, s'y égarent, et finissent par se laisser emprisonner dans une dernière chambre à mailles étroites. Dès que le pêcheur de garde s'aperçoit que la troupe y est entrée, il soulève une autre branche de filet, placée horizontalement, et ferme l'ouverture de la prison.

Le signal est donné, de nombreuses barques accourent, tous les bras sont à l'œuvre autour de la madrague; les prisonniers insensiblement amenés à la surface de l'eau luttent, avec le courage du désespoir, contre le sort qui les menace; ils battent de la queue et des nageoires l'onde qui leur échappe, se ruant au milieu de flots d'écume, s'épuisant en efforts inutiles, pour s'élancer hors du cercle fatal que les pêcheurs resserrent de plus en plus; enfin l'inexorable harpon les frappe, les saisit les uns après les autres, et les entasse dans les bâteaux.

Cette pèche que le domaine royal affermait annuellement fut abandonnée lorsque les thons eurent déserté nos parages ; ce fut une grand perte, surtout pour les familles des pauvres pêcheurs, auxquelles elle procurait du travail. Ils viennent heureusement de reparaître ; bientôt un nouvel adjudicataire va s'occuper de remettre la madrague en activité. Elle sera une ressource pour nos marins réduits à une pénible condition, depuis que les bâteaux à vapeur ont ruiné le petit cabotage.



III.

Fabriques et Produits divers de l'Industrie.

L'industrie embrasse tous les produits obtenus par le travail et la main d'œuvre. Sous ce rapport la province de Nice est encore bien en arrière, comparativement aux pays voisins. Cependant les ressources locales ne lui manquent certainement pas, pour marcher de pair. Et d'abord, aucun territoire n'offre plus que le nôtre de facilités naturelles à l'établissement des *parfumeries*.

L'oranger et les variétés de cette odorante famille, la rose, la violette, la jonquille, le jasmin, la tubéreuse, toutes ces fleurs embaument les jardins du littoral. Le thym, la lavande, le romarin et d'autres plantes aromatiques tapissent les flancs des collines, couvrent les cimes des montagnes : comment se fait-il, qu'avec cette abondance de matières premières, Nice ait laissé les fabriques de Grasse s'emparer presque entièrement de cette branche d'industrie ?

D'après le témoignage de Foderé nos parfumeries étaient autrefois nombreuses et renommées; il en existait encore dix en 1785, fournissant du travail à plus de deux cents ouvriers. On sait par les registres du port, qu'à dater de cette époque jusqu'en 1790, elles produisirent 9 mille quintaux d'eau de fleur d'oranger, 175 d'eau

de rose et d'autres essences, 102 quintaux de pommade de diverses qualités, 2400 livres poids de marc, d'huile d'aspic, de lavande ou de thym, exportés annuellement.

La révolution française porta un coup funeste à ces fabriques; la plupart furent abandonnées, et celles qui se sont soutenues jusqu'à aujourd'hui ont traîné et traînent encore une existence languissante, comparativement à leur ancienne activité. Celles de Grasse au contraire, favorisées par l'exemption des droits que nos produits paient à leur entrée en France, ont considérablement augmenté et prospéré. Le commerce de Nice ne pourrait-il pas surmonter ces entraves par des expéditions directes dans le nord de l'Europe, et en Amérique, et le gouvernement encourager cette exportation par des primes ?

Les observations relatives aux parfumeries peuvent s'appliquer aux fabriques de savon, dont la ville de Marseille s'est à peu près arrogé le monopole. Nos devanciers le lui disputèrent, lorsque le traité d'Aix-la-Chapelle leur permit de renoncer aux palmes guerrières, et de se livrer aux spéculations commerciales.

Alors ont vit s'établir de nombreuses savonneries, qui fournirent non seulement à la consommation locale, mais encore à l'exportation. Aujourd'hui celles qui existent en petit nombre ne produisent que du savon de qualité inférieure, et suffisent à peine au dixième des besoins de la province.

Comment se fait-il que le pays étant favorisé par le Port-Franc, par l'abondance des huiles, et par le voisinage des lieux productifs de la soude, on ne songe pas à l'affranchir du tribut qu'il paie aux savonneries de Marseille et de Grasse? Les fabricants de Nice ne pourraient-ils pas facilement leur disputer cette industrie, et tourner à leur profit les sommes considérables que l'approvisionnement annuel du savon coûte à ses habitants?

En 1788 on comptait quatorze *tanneries*, en pleine activité, dans le rayon de la ville de Nice, et six dans l'arrondissement de Puget-Théniers. On y travaillait les cuirs en vert et en rouge, les peaux de vache, de veau, de mouton et de chèvre. Ces fabriques furent la source de fortunes rapides.

Les renseignements que m'a fournis un des principaux tanneurs actuels portent que six de ces établissements existaient encore en 1811. Cette même année, ils fournirent 3000 cuirs tannés avec la feuille de sumac et celle de myrthe, 600 cuirs avec l'écorce de chêne, 1000 peaux pour empeigne, 4000 maroquins en noir et 200 en couleur. Maintenant cette industrie est diminuée de moitié, et n'offre plus les mêmes bénéfices.

Le retour de la paix, si heureux sous tant d'autres rapports, lui fut défavorable par les droits dont le gouvernement frappa l'introduction des

produits tannés dans le Port-Franc, et par le sévère empêchement que mit la France à leur entrée dans ce royaume.

Un autre obstacle c'est que la matière pour tanner manque aux fabricants de Nice. D'un côté, l'écorce de chêne, qu'ils tiraient de la Provence, est rigoureusement prohibée à la sortie; de l'autre, les forêts du comté, n'en fournissent que très-peu: le manque de ces ressources les oblige d'en réduire l'emploi, et par conséquent fait perdre à ces fabriques leur ancienne réputation. La peau pour empeigne, tannée avec l'écorce de pin et la feuille de myrthe, peut encore soutenir la concurrence; ces matières premières abondent dans nos montagnes.

La découverte récente que la graine de la pomme de pin (1) renferme une quantité de tannin, préférable même à celui de l'écorce de chêne, et procure une économie de 20 p. o|o, ainsi que l'expérience en a été faite, laisse espérer que les tanneurs de la ville de Nice pourront améliorer leur condition.

Les fabriques de vermicellerie, de tonnellerie, de papeterie et de meubles, sont d'autres branches d'industrie qui pourraient être plus productives.

(1) Tous les journaux français ont fait connaître que M.r Coquerel, tanneur à *Vannes*, département du Morbihan, a employé ce tannin avec succès.

La facilité du transport par mer donne au commerce le moyen économique de se procurer les blés durs, propres à la fabrication du vermicelle. La nature des eaux se prête heureusement au pétrissage. Les débouchés sont assurés par le voisinage de la Provence dont la consommation journalière est considérable; il ne manque donc à nos fabricans que de bons ouvriers, pour rivaliser avec ceux de Gênes.

L'expédition des huiles en barriques occupe journellement dans la ville de Nice un grand nombre de tonneliers; mais le bénéfice de cette industrie se réduit à la main d'œuvre, parce que le commerce est obligé d'acheter les douelles dans le royaume de Naples. Si l'on propageait sur nos montagnes la plantation des châtaigniers, comme je l'ai indiqué, on pourrait, avec le temps, éviter, au profit de la province, la sortie des sommes considérables que coûte la matière première.

Plusieurs papeteries existaient anciennement dans le comté de Nice, et, quoique leurs produits fussent de qualité inférieure, ils suffisaient à ses besoins. Cette ressource s'est presque entièrement éteinte. Nous sommes cependant arrivés à une époque où toutes les entreprises de spéculation prospèrent chez nos voisins; pourquoi ne suivrions-nous pas leur exemple? Je conviens qu'il est difficile de lutter avec les papeteries de France, quant à leurs produits de première qualité; mais

il me semble qu'on n'aurait pas à surmonter de grands obstacles pour les égaler, au moins dans la fabrication du papier commun.

L'encaissement du Var en fournira bientôt le moyen facile. En détournant une partie des eaux du fleuve, et en les conduisant le long des collines, il en résultera de grands avantages pour le territoire de Nice, dont le bassin pourra par ce moyen être entièrement arrosé. Les moulins, les usines de toute espèce se multiplieront, et la ville elle-même y trouvera des facilités pour sa propreté et pour sa salubrité.

Le sol de la province est riche en bois, propres non seulement à la menuiserie, mais encore à la fabrication des meubles. Les qualités des arbres, devenus indigènes, tels que le caroubier, l'olivier, le citronnier, sont employés par les ébénistes à des ouvrages très-recherchés. Ces bois rivalisent avec le palissandre et l'acajou, souvent même ils obtiennent la préférence, lorsqu'ils sont travaillés par des mains habiles. Cette industrie a pris beaucoup d'essor, depuis que l'affluence des étrangers a amené le luxe des ameublements. Les produits de nos ateliers sont connus en Angleterre, en Russie et jusqu'en Amérique où des expéditions annuelles les font apprécier. Ils ont figuré avec distinction dans les expositions publiques, que protège et dirige le gouvernement pour donner de l'émulation à l'industrie nationale.

Anciennement plusieurs fabriques de drap grossier, établies dans les hautes vallées du Var et de la Tinéa, fournissaient aux habitants au-delà même de leurs besoins. Un document, trouvé dans la commune de Saint-Etienne, prouve qu'il sortait chaque année de ses fabriques trois-mille pièces de drap et douze cents de serge, dont une partie s'exportait en Piémont, en Dauphiné et en Provence.

Il existe une ordonnance ducale de 1634, portant institution de commissaires experts, chargés de la surveillance des ateliers, avec obligation aux fabricants, sous peine d'une forte amende, de faire agréer, mesurer et plomber chaque pièce d'étoffe avant la mise en vente. Ces précautions attestent combien la maison de Savoie s'intéressait à cette industrie locale. Elle méritait en effet d'être protégée, puisque de semblables fabriques, dans les vallées de Barcelonette et d'Entraunes, donnaient du travail aux familles pauvres, et assuraient l'emploi des laines du pays.

Les malheurs des guerres et des invasions dont le comté fut successivement frappé causèrent la ruine de ces établissements: rien n'empêcherait aujourd'hui de les rétablir et de les mettre en activité. Déjà un estimable fabricant en a doté la bourgade St-Martin-d'Entraunes, sa patrie (1).

(1) M.r Hyacinthe Olivier.

L'établissement des fouloirs, le mécanisme ingénieux des machines, l'organisation des ateliers, sont remarquables par l'intelligence et l'économie qui ont présidé à leur disposition. Cette fabrique occupe un nombre considérable d'ouvriers des deux sexes, et fournit les draps dits de *montagne*, dont se couvrent les habitants. Elle produit même des qualités plus fines, que le travail perfectionne chaque année.

Un tel exemple ne peut qu'exciter l'émulation dans les autres localités, où les laines abondent. Il deviendra, nous osons l'espérer, une source importante de prospérité pour toute la province, lorsque le gouvernement accordera à ces industriels les encouragemens dont ils ont besoin, et que l'achèvement de la route provinciale, avec ses aboutissants, leur offrira des moyens de transport plus faciles et plus économiques.

CHAPITRE SEPTIÈME ET DERNIER

CONDITION POLITIQUE DES HABITANTS.

Religion, éducation, gouvernement.

I.

Religion.

Les habitants du comté de Nice conservent depuis des siècles la foi catholique, dans toute sa pureté. Jamais aucune hérésie n'y vint troubler la paix des consciences. L'épiscopat y brilla des plus vives lumières, à toutes les époques, et s'y rendit illustre par de grandes vertus.

L'évêché de Nice était jadis suffragant de l'archevêché d'Embrun; il en fut détaché en 1815; il est aujourd'hui placé sous la juridiction de celui de Gênes.

Le diocèse est divisé en 149 paroisses. Il renferme 10 monastères d'hommes et 5 couvents de femmes.

Dans la ville de Nice et ses environs :

Le Collège des RR. PP. Jésuites.

Les monastères des Frères des écoles chrétiennes.
» Des Mineurs Observants, Récollets à Cimiès.
» Des Capucins, à St-Barthélemy.
» Des Frères Oblats, à St-Pons.
» Des Carmélites déchaux, à Laghet.
Le Couvents des Sœurs de St-François de Paule.
» Des Visitandines.
» Des Sœurs du Bon-Pasteur.
» Des Sœurs fidèles compagnes de Jésus.

Dans la province:

à Sospello, Les Doctrinaires,
» Les Sœurs de St-François de Paule.
à Saorgio, Les Mineurs observants.
à Tende, Les Capucins.
à Lantosca, Les Mineurs Observants.

Dans toute l'étendue du diocèse, il n'y a que l'ancienne *Abbaye* de St-Pons. Quelques redevances que perçoit encore l'abbé titulaire y sont attachées.

Deux chapitres de chanoines sont attachés, l'un à la cathédrale de Nice, l'autre à la collégiale de Clans. Le rétablissement de ce dernier date du 19 mars 1829.

Les juifs possèdent une Synagogue dans notre ville, et les protestants un Temple, au faubourg de la Croix-de-marbre.

II.

Éducation.

La jeunesse, qui se destine au sacerdoce, trouve dans un séminaire, parfaitement organisé, les enseignements de théologie, de philosophie et d'éloquence, nécessaires à l'exercice du saint ministère.

Dans un autre petit séminaire, récemment institué, l'enfance reçoit les premiers éléments de l'instruction préparatoire, soit pour entreprendre dignement la carrière ecclésiastique, soit pour figurer honorablement dans le monde.

La Compagnie de Jésus est chargée de diriger l'éducation civile. Son collège renferme le foyer des études, des bonnes mœurs et des principes religieux, bases du bonheur social.

L'instruction primaire des enfants des familles pauvres est confiée aux Frères des écoles chrétiennes. Cette institution gratuite et toute philantropique est, à mon avis, plus sûre et mieux réglée que celle de l'enseignement mutuel.

Une école de dessin et d'architecture, également gratuite, ouvre la carrière des beaux arts aux jeunes gens qui s'y destinent par goût ou par inclination, et dont les parents n'ont pas le moyen de payer les maîtres.

III.

Gouvernement.

Trois provinces, *Nice*, *San-Rémo et Oneille* composent la division militaire. Un officier, occupant un des premiers rangs dans l'armée, représente l'autorité souveraine, sous le titre de gouverneur (1).

Les troupes de la garnison et des divers détachements sont commandées, en sous-ordre, par un major général.

Chaque province a son commandant de place et ses officiers de police.

Des stations de carabiniers distribués dans les provinces selon les besoins du service, veillent au maintien de la tranquillité publique.

Villefranche est le chef-lieu du second département de la marine. Un contre-amiral, dépendant directement du commandement général établi à Gênes, y réside. Des capitaines de marine ont la surveillance des ports de Nice et de Villefranche.

L'administration de la marine marchande est confiée à un consul, nommé par l'Amirauté.

La justice est administrée dans l'ordre suivant:

(1) M.r le Lieutenant-général Comte Rodolphe de Maistre, qui occupe ce poste éminent depuis plusieurs années, vient, en récompence de ses services, d'etre décoré par S. M. de l'ordre suprême de la très-Sainte Annonciade.

Le comté de Nice se divise en quinze arrondissements, *mandamenti*, ou justices de paix. Les attributions de chaque juge sont restreintes à l'instruction préparatoire, et à la connaissance sommaire des procès civils, dans les cas déterminés par la loi.

Un tribunal, dit de *Préfecture*, siégeant dans le chef-lieu de la province, juge les délits de sa compétence, les contraventions aux lois et les contestations entre particuliers. On peut appeler de ses sentences au *Sénat*, cour souveraine qui prononce en dernier ressort, et dont la juridiction embrasse toute l'étendue de la division militaire.

L'organisation de cette haute magistrature est remarquable par une institution qu'on ne trouve dans aucun autre état : celle d'un *avocat des pauvres*, attaché au parquet, ayant à sa disposition quatre substituts, chargés d'office de la défense des accusés et des causes civiles, lorsque l'indigence des plaideurs est légalement constatée. Cette création, toute bienfaisante, honore la maison de Savoie. Le célèbre jurisconsulte *Merlin* en a fait le plus grand éloge.

Les affaires commerciales et maritimes ressortent d'une autre magistrature suprême, appelée le *Consulat de mer*.

La publication d'un nouveau code de commerce en complétant les bienfaits du code civil, monument glorieux du règne de S. M. le Roi *Charles*

Albert, doit naturellement changer l'organisation de cette institution ancienne.

Il n'existe point dans nos états de cour de *Cassation;* mais les sentences en dernier ressort, prononcées par le Sénat ou par le Consulat de mer, peuvent être réformées, moyennant un recours en révision à l'autorité du roi. Ce recours est toujours admis lorsque le condamné oppose des erreurs en fait, ou produit des titres nouveaux. Le monarque délègue alors une autre cour souveraine, pour réviser le procès.

L'institution d'une *Cour des comptes*, chargée de prononcer sur les contestations qui intéressent le domaine et l'administration, dans toutes ses branches, complète le corps judiciaire.

La surveillance de la santé publique est confiée à un Magistrat spécial, et la discipline de l'enseignement universitaire à un conseil de réforme.

Une Chambre d'agriculture et de commerce, et un Comice de l'association agricole de Turin fondée sous les auspices de S. M. qui a daigné s'y inscrire, pourvoit à l'amélioration de ces deux branches importantes de la prospérité publique.

L'étendue du comté de Nice se divise en 87 municipalités qui dépendent d'un intendant général, résidant au chef-lieu. Son autorité s'étend sur les deux autres provinces, comprises dans la division militaire. Il préside aux intérêts communaux, dirige les Syndics dans l'exercice de leurs fonctions,

approuve tous les actes administratifs, et, sauf la police dont le service dépend directement du gouverneur de la division, il a les mêmes attributions que les préfets en France.

L'organisation du Syndicat des communes est uniforme. La ville de Nice jouit seule de son ancien privilège d'être administrée par trois consuls assistés d'un Conseil de notables choisis dans les trois ordres. La noblesse, la haute bourgeoisie, les artisans et agriculteurs; leurs fonctions sont triennales.

Le consul noble est le chef de cette municipalité.

Les consuls portent le costume des magistrats de la république de Pise, avec quelques légères modifications.

Aucun établissement ne manque à la charpente de l'édifice social.

La conservation des bois et forêts est placée sous la surveillance d'une administration spéciale.

Un ingénieur en chef est chargé du service des ponts et chaussées.

Trois directeurs règlent les postes, le domaine et les douanes.

Enfin, le travail concernant les levées annuelles appartient à un commissaire royal, attaché au conseil de recrutement, présidé par le gouverneur.

Les contribuables de Nice sont placés dans une condition favorable. L'impôt territorial, personnel et mobilier ne dépasse pas en totalité la somme

de 404,632 francs. Dans ce chiffre n'est pas comprise la somme destinée aux dépenses provinciales.

L'import indirect n'est point sujet à toutes les charges onéreuses connues en France sous le nom de *droits-réunis*. La modicité de ceux du timbre, de l'enregistrement, de l'insinuation et des hypothèques prouve que le gouvernement de la maison de Savoie est tout paternel.

Aussi voit-on régner l'union des sentiments de fidélité envers le monarque, le bien-être et la tranquillité au sein des familles, la protection constante de la propriété.

Les récompenses sont données aux services, aux talents, au mérite, sans distinction de rang, ni de condition.

Ce tableau n'est pas une flatterie, mais une vérité.

Les étrangers impartiaux qui fréquentent la ville de Nice, peuvent en porter témoignage; l'histoire, et les actes qui se passent sous leurs yeux, leur apprennent que la famille de Savoie ne cesse de donner sur le trône le haut exemple de la justice, des bonnes mœurs, de l'ordre et de l'économie; que le pouvoir souverain, toujours tempéré par le respect des lois, protège indistinctement toutes les classes de citoyens; qu'une grande modération dans la victoire, et la plus héroïque constance dans les revers, honorèrent sa politique, chaque fois empressée de réparer les désastres des guerres.

Ils reconnaissent, que cette vertueuse dynastie signala sa sagesse et son amour du bien public par le perfectionnement des lois civiles et criminelles, lorsque partout ailleurs elles étaient encore ensevelies dans un obscur dédale; et qu'enfin elle sapa l'ancien édifice féodal par l'abolition des droits de *main-morte*, la suppression des *corvées*, l' affranchissement successif des *serfs*, et la concession des privilèges municipaux.

La restauration, conseillée par l'expérience, marcha avec une prudente sagesse dans les voies tracées par les progrès de la civilisation.

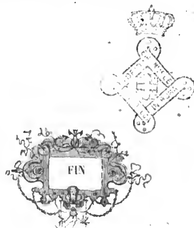
Le *Fórum* ecclésiastique vient d'être soumis à l'action égale des lois civiles, dans tout ce qui a rapport au temporel, et le corps de la noblesse a été réduit à la seule distinction de ses titres honorifiques.

Il est faux que dans le royaume de la maison de Savoie toutes les faveurs soient accordées aux seules castes privilégiées. Qu'on ouvre l'almanach royal, on y verra une infinité de noms, lesquels ne doivent leur illustration qu'aux services rendus à l'état, figurer aux premiers rangs de l'armée, de la magistrature et de la haute administration.

Ainsi le régime sous lequel nous vivons, par sa stabilité, par l'heureux repos dont on jouit dans l'intérieur des familles, est de l'aveu des plus justes observateurs, préférable aux systèmes de gouvernement où les opinions sont toujours divisées,

où les passions cupides et ambitieuses fermentent sans cesse.

Il appartenait à la nature de cet aperçu d'opposer aux déclarations de quelques utopistes des faits positifs, moralemeut constatés par l'inaltérable dévouement des habitants de Nice à la maison de Savoie. Leur fidélité a été éprouvée pendant les vicissitudes calamiteuses de près de cinq siècles. C'est un témoignage irrécusable de la bienfaisance et de la douceur du gouvernement de ces princes bien-aimés; témoignage que justifie encore le règne paternel de Sa Majesté Charles-Albert.



L'Auteur entend jouir des privilèges accordés par les Patentes-Royales du 28 février 1826, en ayant rempli toutes les conditions.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CET OUVRAGE



CHAPITRE TROISIÈME.

CHAPITRE QUATRIÈME.

CHAPITRE CINQUIÈME.

CHAPITRE SIXIÈME

CHAPITRE SEPTIÈME.

CHAPITRE HUITIÈME.

CHAPITRE NEUVIÈME.

CHAPITRE DIXIÈME.

CHAPITRE ONZIÈME.

CHAPITRE DOUZIÈME.

CHAPITRE TREIZIÈME.

CHAPITRE QUATORZIÈME.

SECONDE PARTIE.

APERÇU STATISTIQUE

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE DEUXIÈME.

CHAPITRE TROISIÈME.

CHAPITRE QUATRIÈME.

CHAPITRE CINQUIÈME.

CHAPITRE SIXIÈME.

CHAPITRE SEPTIÈME ET DERNIER.

	ERRATA	CORRECTIONS
Page 17	chef	chefs
26	découvertes	découverts
28	restes des pierres	restes de pierres.
33	Ses actes	Les actes
36	Casteu-vieil ou destruction	*supprimez* ou destruction
38	Lettres Royales patentes	Lettres-patentes
41	et celles CLT	et CLT celles
43	q. ALBVCPE	q. ALBUC PE
45	Secrétaire d'État du Ministère	au Ministère
53	Médicine	médecine
60	de Marchands	des marchands
66	pierre de taille	pierres de taille
69	nomé	nommé
70	DDD	CCC
75	firent	fit
82	redevances qu'ils devaient à	redevances auxquelles ils étaient obligés envers
83	les députés	ses députés
153	sa fête centenaire célébrée	sa fête qui se célèbre
162	Madeleine	Marguerite
162	Le ciel ne lui avait pas accordé	il n'avait pas eu
185	pour la grossière	par la grossière
194	Gaglia	Graglia
224	lésardées	lézardées
234	SEVERO · CAL	CELERO · C · AL
237	lizière	lisière
371	(1) avait été employé	a été employé
374	dégrés au dessous du	degrès au-dessous de
400	qu'on nous envoye	qu'on nous envoie
404	les plus appropriés	plus appropriés
419	de Toel-de Beuil	de Toet, de Beuil
424	finit pour	finit par
431	conviennent	convienne
437	(1) se lient	se liant
439	le plan de la construction	le plan de construction
446	(a) se serait élevée	s'est élevée
	id. aurait donné	a donné





